



HAL
open science

Processus communicationnel et pratiques collaboratives pour un urbanisme durable

Lyazid Hadj Smaha

► **To cite this version:**

Lyazid Hadj Smaha. Processus communicationnel et pratiques collaboratives pour un urbanisme durable. Sciences de l'information et de la communication. Université Polytechnique Hauts-de-France, 2022. Français. NNT : 2022UPHF0032 . tel-04029863

HAL Id: tel-04029863

<https://theses.hal.science/tel-04029863>

Submitted on 15 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de doctorat

**Pour l'obtention du grade de docteur de l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Et de l'INSA Hauts-de-France**

Sciences de l'Information et de la Communication

Présentée et soutenue par LYAZID HADJ SMAHA

Le 05/12/2022, à ARENBERG Creative Mine, Wallers, France

École doctorale :

École Doctorale Polytechnique Hauts-de-France (ED PHF 635)

Équipe de recherche, Laboratoire :

Laboratoire de Recherche Sociétés & Humanités - LARSH
Département Design Visuel et Urbain - DeVisu

**Processus communicationnel et pratiques collaboratives pour
un urbanisme durable**

JURY

Président du jury

M. Bruno BARROCA, Professeur des universités, Université Gustave Eiffel.

Rapporteurs :

M. Vincent MEYER, Professeur des universités, Université Côte d'Azur.

M. Marc MEQUIGNON, Maître de conférence-HDR, Université Paul Sabatier Toulouse III.

Examineurs :

Mme. Antonella TUFANO, Professeure des universités, Université Paris1 Panthéon-Sorbonne.

Encadrants :

Mme. Hafida BOULEKBACHE-MAZOUZ, Professeure des universités, Directrice de thèse, Université Polytechnique Hauts-de-France.

M. Smail KHAINNAR, Maître de conférence-HDR, Co-directeur de thèse, Université Polytechnique Hauts-de-France.

Invité :

M. Pierre SIGNOLES, Géographe, Professeur honoraire de l'Université de Tours.



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier d'abord le professeur Hafida Boulekbache-Mazouz, qui m'a fait l'honneur de diriger ma recherche et m'a ouvert les portes du monde des sciences de l'information et de la communication. Je la remercie pour sa bienveillance et son soutien moral pendant toutes ces années de thèse.

Je tiens aussi à adresser mes vifs remerciements à M. Smail Khainnar qui a codirigé cette thèse. Ses orientations, remarques et apports intellectuels se sont révélés très précieux.

Toute ma gratitude va également aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer mon travail : Mr. Vincent MEYER, Mr. Marc MEQUIGNON, Mme. Antonella TUFANO, Mr. Bruno BARROCA.

Mes remerciements vont également à Mr. Pierre SIGNOLES (Géographe et Professeur honoraire) pour avoir accepté d'honorer de sa présence ma soutenance et de participer à la présentation de mon travail de recherche.

Cette thèse n'aurait pas été possible sans mes interlocuteurs publics et privés. Je pense particulièrement à toutes les personnes qui m'ont accordé des interviews et des entretiens, ainsi qu'aux responsables et cadres des différentes directions. Je remercie chacun d'entre eux pour leur aide précieuse.

Enfin, j'adresse à mes parents et mon épouse mes ultimes remerciements pour leur générosité et leur patience.

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

L'urbanisme durable fait l'objet d'un intérêt grandissant dans le monde, se traduisant par une forte volonté politique. Cela est mesurable par l'arsenal législatif et les discours politiques dont sont issus les programmes publics de construction qui se réclament du développement durable. Cependant, sous une dimension communicationnelle, les stratégies d'acteurs impliqués laissent à désirer.

Cette recherche met en évidence non seulement les incohérences des réalités urbaines avec les principes de durabilité, mais également les questions de coordination entre les différents acteurs urbains et les relations qu'ils entretiennent. Ces phénomènes sont communicationnels et se matérialisent à travers des dysfonctionnements liés à la gouvernance et la démocratie participative. Ces notions deviennent donc impératives dans la démarche des projets urbains et se présentent comme un quatrième pilier indispensable venant boucler les principes fondamentaux de l'urbanisme durable. L'objectif de notre recherche est d'analyser les pratiques communicationnelles des différents acteurs urbains intervenant dans la démarche d'un projet urbain (le cas algérien).

Compte tenu de la complexité de notre contexte de recherche, nous avons opté pour une approche méthodologique interdisciplinaire. Nous avons défini le niveau de cohérence des documents de planification urbaine en termes de durabilité, à partir d'une grille d'évaluation, où nous remarquons l'absence d'une stratégie ou vision globale de/sur la ville algérienne minimisant ainsi le concept de durabilité. Nous démontrons par la suite, à travers un protocole d'observation participante, l'absence d'articulation entre délibération et prise de décision au sein d'un enchaînement de procédures complexes. De plus, le style de gouvernance est à un niveau « consultatif », où le rôle des acteurs destinataires se limitent juste à donner la parole aux acteurs destinataires. Enfin, les problèmes communicationnels influent négativement sur la concrétisation d'un projet urbain qui se voudrait durable. Les conduites des maîtres d'ouvrage lors des planifications des projets urbains sont plutôt « hiérarchiques directives » dans la communication.

L'expérimentation, la culture informationnelle de l'habitant et la cyberdémocratie sont des pistes et apports cruciaux que cette thèse forge, discute et défend pour tendre vers une logique de concertation et de coordination entre acteurs destinataires et acteurs destinataires.

Mots-clés : urbanisme, développement durable, acteurs urbains, communication, gouvernance.

SUMMARY IN ENGLISH

There is growing interest in sustainable urban planning around the world which is reflected in political will. This can be measured by the legislative arsenal and the political discourse from which claim to be sustainable development. However, under a procedural dimension, the strategies of the actors involved leave much to be desired.

This research not only problematizes the inconsistency of urban realities with the principles of sustainability, but also questions of coordination between the various urban actors and the relations they maintain. These phenomena are communicational and materialize through governance and participatory democracy. These elements go from the simple model recommended in the approach of urban projects, to an essential 4th pillar coming to complete the fundamental principles of sustainable urban planning. The objective of our research is to analyze the communication practices of the different urban actors involved in the process of an urban project (the Algerian case).

Given the complexity of our research context, we opted for a mixed interdisciplinary approach. We first defined the level of coherence of urban planning documents in terms of sustainability, where we notice the absence of a global strategy or vision on the Algerian city thus minimizing the concept of sustainability.

The current Algerian urban policy has found itself outdated and obsolete. Indeed, our observations affirm the absence of articulation between deliberation and decision-making within a chain of complex procedures. In addition, the governance style is at a “consultative” level where the role of participants is limited to just giving the floor to the recipient actors.

Finally, if the communication problems negatively influence the realization of an urban project that would be sustainable. The behavior led by the project owners during the planning of urban projects would be “hierarchical directive” behavior in communication.

Experimentation, the information literacy of the inhabitant, and E-democracy could be options for moving towards a logic of consultation and successful coordination between service and citizen.

Keywords: Urban planning, sustainable development, urban actors, communication, governance.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
REMERCIEMENTS	2
RÉSUMÉ EN FRANÇAIS.....	3
SUMMARY IN ENGLISH	4
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	6
PREMIÈRE PARTIE - ÉTAT DE L'ART ET DÉVELOPPEMENT THÉORIQUE DU CHAMP DE LA RECHERCHE	17
CHAPITRE I - URBANISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COMMUNICATION : UNE MISE EN LIEN ET EN SENS.....	18
CHAPITRE II -VERS UNE APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE	71
DEUXIÈME PARTIE - L'ALGÉRIE COMME TERRAIN APPLICATIF	115
CHAPITRE III - CONDITIONS DE PRODUCTION URBAINE ET POLITIQUES DE LA VILLE EN ALGÉRIE	119
CHAPITRE IV - PRATIQUES URBAINES ET INCOHÉRENCE DU DISCOURS.....	142
TROISIÈME PARTIE - EXPÉRIMENTATION, VALIDATION ET PRÉCONISATIONS	170
CHAPITRE V - ÉVALUATION APPLIQUÉE AUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE	172
CHAPITRE VI - OBSERVATION DES PROCESSUS COMMUNICATIONNELS POUR ATTEINDRE UN URBANISME DURABLE.....	192
CHAPITRE VII – VERS DE NOUVELLES PRATIQUES COLLABORATIVES DANS LA DÉMARCHE URBAINE.....	226
CONCLUSION GÉNÉRALE	245
BIBLIOGRAPHIE	250
TABLE DES MATIÈRES	250
Liste des figures.....	265
Liste des tableaux	267
TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	268
Liste des annexes	272

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. POSITIONNEMENT ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

La présente thèse s'intéresse aux différents processus qui se manifestent dans la fabrique de la ville, principalement dans les pratiques communicationnelles des acteurs urbains. Ce travail de recherche est fondé sur l'optique qui considère la communication comme un phénomène (une activité) à étudier. Nous voulons nous focaliser sur ce phénomène vécu et pratiqué par les acteurs urbains en privilégiant une « approche compréhensive ». Celle-ci vise à « *comprendre le fonctionnement d'un phénomène à travers une plongée dans ses mécanismes constitutifs* »¹. Elle cherche ainsi à caractériser et à modéliser les diverses modalités (dédécisionnelles, conceptuelles et opératoires.) des acteurs. Cependant, cela ne nous empêche pas d'utiliser des études quantitatives quand cela s'avère nécessaire.

Partant du domaine des sciences de la communication, la ville est considérée comme un système ou une structure complexe (Moine, A. 2007)² dont les différents éléments bâtis, non bâtis et humains qui la composent sont nourris par les relations que les différents acteurs entretiennent entre eux, et par les interactions qu'elle développe avec les autres systèmes. Ces processus interactionnels s'instaurent entre l'utilisateur et la ville avec ses éléments urbains, mais aussi entre les différents acteurs participant au processus urbain : décideurs, planificateurs, intervenants, concepteurs, citoyens. L'étude et la compréhension de ces phénomènes complexes de communication si importants interpellent de nombreux chercheurs. On peut citer, à cet égard, certains travaux (Human-Lamour 2017, 2020 ; Bailleul, 2011, 2022 ; Boulekbache, 2008, 2012 ; Laudati, 2008, 2012 ; Khainnar, 2012, 2021 ; Raoul 2017).

À partir des travaux précités, on peut constater que « *les SIC reprennent, expérimentent et adaptent des concepts et des méthodes forgés pour d'autres objets dans d'autres domaines scientifiques ; elles inventent de nouvelles approches et apportent un nouveau regard sur des objets déjà étudiés par d'autres* »³, comme l'explique Jean Davallon (2004). Dès lors, on peut s'interroger sur les différentes problématiques urbaines en intégrant l'appareillage intellectuel des sciences de l'information et de la communication (outils, méthodes et techniques de collecte et d'analyse des données) au service de ces problématiques.

¹ Mucchielli A., « Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives », *Recherches qualitatives*, n°3 (Hors Série), 1-27, 2007.

² Moine, A. 2007. Le territoire : comment observer un système complexe. Paris : L'Harmattan, 176 p.

³ Davallon J., « Objet concret, objet scientifique, objet de recherche », revue *Hermès* n°38, 1/2004, p. 30-37.

Aujourd'hui, les actions de communication des villes sont davantage axées sur la proximité et notamment la démocratie participative qui accompagne la population locale dans une quête de bien-être et d'implication dans la cité, comme l'estime Houllier-Guibert (2009). Ainsi, le développement durable apparaît comme un vecteur idéal pour les politiques publiques, étant donné qu'il incite les habitants à se mobiliser de manière pérenne pour la cause urbaine.

Par son statut transversal basé sur une triple approche économique, sociale et environnementale, et son nouvel agenda pour 2030 avec cinq domaines clés (peuples, planète, prospérité, paix et partenariats), cette notion est devenue la référence incontournable dans les discours qui sous-tendent l'action publique.

Au-delà du rôle indéniable de la communication pour la crédibilité du développement durable, Thierry Libaert (2006) estime qu'il y a lieu d'intégrer la sphère de « *la communication fiable* »⁴ aux côtés des trois autres sphères du développement durable, du fait que ces dernières ne peuvent être conjuguées sans elle.

À la lecture des productions scientifiques sur l'ancrage de ces deux champs scientifiques (SIC et urbanisme), on peut citer les travaux d'Hélène Bailleul et Anne Gagnébién (2011). Elles évoquent la médiatisation de la ville durable en direction du public, partant du principe que les productions discursives et iconographiques jouent un rôle décisif dans la diffusion de la notion de ville durable en particulier et de développement durable en général. D'autres travaux plus récents de Bruno Raoul (2017). Il explique que le territoire avec son urbanisme et son réseau tient aussi de signes, et par là de représentations et d'un imaginaire, « *toutes choses qui impliquent de saisir les médiations, discursives et cartographiques notamment, par lesquelles ces représentations et cet imaginaire se formalisent et adviennent à la visibilité et à la signification* »⁵. Smail Khainnar (2021) estime qu'aujourd'hui les « *cultures de conception urbaine* », émergent et se ritualisent pour dire, faire et vivre la ville. Les modes de faire sont plus participatifs, collaboratifs et inclusifs où « *les apports de certains champs disciplinaires comme la communication et ceux du design sont cruciaux* »⁶.

⁴ Libaert T., « Communication et développement durable : des relations ambiguës », *Communication et langages*, n°150, 2006. La « valeur » de la médiation littéraire, p. 127-133.

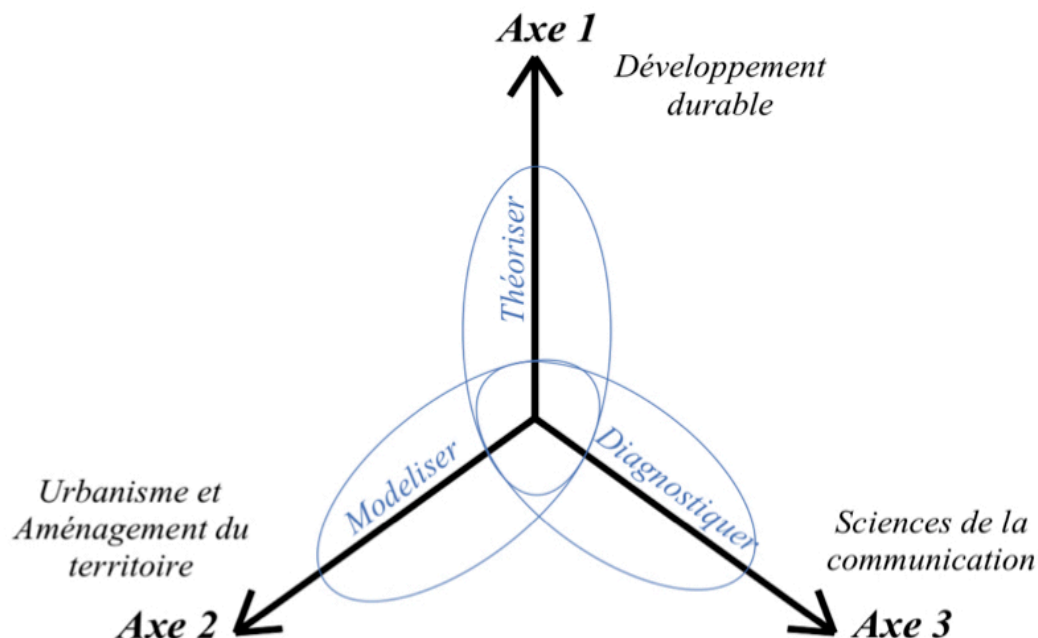
⁵ RAOUL Bruno, « Le territoire comme objet communicationnel : entre « tiers symbolisant » et « discours social ». Une mise en perspective médiatique », *Communication & langages*, 2017/3 (N° 193), p. 117-143. URL : <https://www.cairn.info/revue-communication-et-langages1-2017-3-page-117.htm>

⁶ Smail Khainnar, « Les nouvelles « cultures de conception urbaine » : Esquisse de quelques traits distinctifs », *Revue française des sciences de l'information et de la communication [En ligne]*, 23 | 2021, mis en ligne le 01 septembre 2021, consulté le 15 Mai 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/11968> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.11968>

Notre objectif dans ce cadre est d'analyser les pratiques communicationnelles des différents acteurs urbains intervenant dans la concrétisation de ce concept. Cela nous conduit à étudier en priorité les données dont les acteurs de l'urbain disposent pour penser la ville durable ou l'urbanisme durable.

Comme le précise Christian Marie Pons (1992), « *il y a, d'une part, le phénomène de la communication comme activité générale et, d'autre part, la réflexion construite à partir et à propos de ce phénomène, qui est le fondement d'une démarche théorique et constitutive d'une science de la communication* » (Pons, 1992, p. 49). C'est dans un contexte interdisciplinaire que notre travail se situe, touchant à la fois au domaine de l'ingénierie urbaine et des sciences de l'information et de la communication (figure 1).

Figure 1 - Objectifs et axes de recherche. Source : L. Hadj-Smaha



L'urbanisme durable, comme sujet d'actualité et interdisciplinaire, a été largement abordé dans de nombreuses thèses soutenues ainsi que plusieurs travaux scientifiques. Paul Dèprez (2014), Gérard Dumont (2017), Cyria Émelianoff (2010, 2011), Philippe Hamman (2014), Vanhulst & Zaccai (2019), Marc Mequignon (2019), ont tenté d'explicitier la notion de durabilité en s'intéressant aux débats actuels de la ville, à sa planification, à sa gouvernance et aux voies d'adaptation au développement durable, en empruntant souvent les méthodes d'analyse du domaine des sciences humaines et sociales et bien spécifiquement l'urbanisme, l'environnement, l'architecture et la sociologie. Ces travaux s'accordent sur le fait que la

notion de développement urbain durable s'impose aujourd'hui comme une nécessité absolue.

L'objectif affiché ici concerne « *l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville* »⁷ en introduisant une autre vision qui impose de nouveaux défis aux décideurs, planificateurs (urbanistes, architectes, aménageurs), et même aux citoyens qui placent la ville dans un contexte de durabilité. Cela implique une prise en considération des objectifs du développement durable visant à concilier croissance, préservation de l'environnement, responsabilité sociale et économique, d'autant plus que les changements climatiques obligent la ville du futur à être durable.

Le choix de notre espace géographique s'est tourné naturellement vers l'Algérie, étant donné que nous disposons de tout le matériel empirique et des instruments nécessaires (notamment en ce qui concerne la gestion et la politique de la ville) pour mener à bien cette recherche. Notre pratique professionnelle au sein d'une collectivité territoriale algérienne représente pour nous, en tant que chercheur, un atout majeur dans l'accès aux données.

Bien que ce sujet d'étude semble très large, la politique urbaine menée d'une manière générale est centralisée et institutionnalisée par tout un arsenal juridique. En effet, l'Algérie s'est lancée, depuis l'année 2001, dans une politique de développement durable de son territoire avec l'institutionnalisation de la politique de la ville par la loi n°01-20 de 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, et la loi d'orientation de la ville n°06-06 de 2006, qui incarne des évolutions similaires. La notion de développement soutenable est donc rentrée dans le langage commun ainsi que dans les discours, mais elle ne semble pas avoir fait l'objet d'un approfondissement permettant l'établissement d'un réel consensus (Mequignon 2011)⁸.

Au cours de ces quinze dernières années, la volonté politique algérienne d'améliorer les conditions de vie des citoyens est clairement affichée en répondant à des revendications sociales où le gouvernement a lancé un programme important de logement et d'infrastructures de grande envergure. Cependant, les villes algériennes se trouvent actuellement confrontées à des problèmes tels que « *la défaillance des services publics, les violences urbaines, l'exclusion sociale, ainsi qu'une dégradation de leur environnement, et la qualité de vie de*

⁷ Plan « Ville Durable », présenté en France au Conseil des ministres le 22 octobre 2008.

⁸ Marc-André MEQUIGNON, Thèse de Doctorat sous la direction de Luc ADOLPHE et Frédéric Bonneaud : *Comment la durée de vie des bâtiments peut-elle influencer les performances en termes de développement soutenable ?* -Université de Toulouse/ délivré par L'INSA de Toulouse, 2011

leurs habitants »⁹, donnant par conséquent l'idée d'un véritable « échec » dans le domaine de la gestion de la ville et de la conception urbaine.

Cette gestion, qu'on retrouve à l'échelle nationale, se résume en grande partie en deux éléments :

- La production des logements sociaux répétitifs implantés en suburbain, reproduisant l'esprit et la stratégie ZHUN¹⁰ des années 1980 ;
- Une production privée dans le cadre des lotissements (publics/privés), dominée par les pratiques informelles, sans réel contrôle ou assistance technique.

Tel est le constat unanime de plusieurs chercheurs algériens et étrangers, à l'image de Abed Bendjelid et J-C Brûlé (2004), Said Belguidoum (2008, 2010), Taoufik Souami (2017), Badr-Eddine Youssfi (2016), Salah Bouchemal (2010).

Il s'agit d'une politique qui favorise prioritairement la production du logement, où le gouvernement répond à des revendications sociales à travers un immense programme de logements dans le cadre des derniers programmes quinquennaux depuis 2005, se souciant des urgences de lancement de ce dernier dans des délais de réalisation très courts. Les problématiques socio-environnementales ainsi que les perspectives relatives à la qualité de l'urbain et à la durabilité des villes sont pratiquement marginalisées. Cette situation devient alors craignante et impose une nouvelle réflexion sur les stratégies menées en politique urbaine.

Pourtant, les préoccupations environnementales ainsi que la nécessité de passer de la quantité à la qualité sont fortement présentes dans les discours officiels, et les documents législatifs font systématiquement référence au développement durable. Nous relevons l'exemple du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) à l'horizon 2030, où la maîtrise de la croissance de la frange nord et le déplacement des habitants vers les hauts plateaux constituent une ligne directrice de cet instrument.

Bien que certaines réformes soient engagées au niveau des instruments d'urbanisme de façon à s'aligner avec les évolutions internationales, le système de planification urbaine, quant à lui, n'a pas changé, que ce soit à l'échelle locale ou nationale, donnant par conséquent divers problèmes tels que :

⁹ Milous I., *Mémoire de magister en architecture*, dirigé par le Pr Boukerzaza Hosni, Université Mentouri-Constantine, 2006.

¹⁰ ZHUN : acronyme de « zones d'habitat urbain nouvelles ».

- La continuité d'extension spatiale démesurée au nord ;
- La production massive de logements à la typologie répétitive (souvent marquée par un manque de lieux de sociabilité, d'espaces publics et de végétation résultant des cités-dortoirs) ;
- L'accroissement des déplacements quotidiens par la voiture privée au détriment du transport collectif ;
- La perte de la biodiversité, l'inégalité économique, la fragilisation des écosystèmes ainsi que les problèmes sociaux et environnementaux.

Cela nous conduit à poser la question du paradoxe entre les discours politiques dont sont issus les programmes publics de construction, qui se réclament du développement durable, et les stratégies de planification urbaines menées par les acteurs urbains, individuels et institutionnels.

Les dispositifs participatifs sont également rarement prévus dans les phases les plus en amont des projets urbains algériens. Comme l'expliquent Zetlaoui-Léger et Gardesse (2011), la participation citoyenne est perçue comme un risque politique en raison de la transparence et de la nécessité d'argumentation qu'elle exige (Dimeglio et Zetlaoui-Léger, 2007 ; Gardesse, 2011).

On peut dire que les orientations politiques en matière d'aménagement urbain en Algérie « *ne peuvent être examinées sans référence au développement durable* » (Dacunha, 2005). Cependant, cette nouvelle référence ne semble pas modifier les modes de faire urbanistiques : des techniques obsolètes sont reconduites, même si elles sont consommatrices d'espace et d'énergie. On peut citer comme exemple la nouvelle ville de Sidi Abdellah¹¹, située en banlieue d'Alger, censée être une *Smart City*¹² où « *le plan était extraordinaire, mais la réalité est nulle.* »¹³

La problématique ayant servi à structurer notre recherche est donc née d'une série de constats de chercheurs liés à des années d'observation et de recherche. Elle s'articule autour de ce phénomène paradoxal qui démontre la volonté, dans le discours politique, de transiter vers le développement urbain durable, d'une part, et les résultats parfois contradictoires affichés,

¹¹ Nouvelle ville de Sidi Abdellah, présentée par les autorités comme la ville de demain, capable de répondre au défi démographique de l'Algérie.

¹² *Smart City* : une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains ou réduire leurs coûts (voir chapitre I).

¹³ Journal *Le Monde* du 26 décembre 2017.

d'autre part. Ces écarts sont loins d'être propres à notre terrain applicatif. En effet, si le développement des projets urbains, notamment dans l'orientation du développement durable, est aujourd'hui une problématique d'intérêt général, Gramaccia, (2001) insiste sur la nécessité « *d'obtenir la coopération, créer la confiance, susciter l'enthousiasme et la conduite* » dans une activité projectuelle. A cet effet, ces objectifs communicationnels sont requis dans tout projet urbain, quel que soit son emplacement.

Notre hypothèse repose sur l'idée que, pour comprendre le paradoxe entre la représentation discursive, et la représentation projective sur le terrain, il est nécessaire d'analyser le processus de production des projets urbains durables.

Si la logique d'un projet, selon Rémy Vigneron (2018), insiste sur la coopération des acteurs et sur l'articulation entre l'élaboration et la réalisation, nous considérons donc que la logique d'un projet urbain durable est basée sur l'organisation des acteurs urbains et la nature des liens qu'ils entretiennent. Cela signifie-t-il que le processus de coordination entre les différents acteurs urbains est un moteur de la création ou un frein à l'aboutissement d'un projet urbain durable ? Les dispositifs actuels de communication et d'échanges d'informations entre les acteurs sont-ils assez efficaces pour prévenir et gérer les conflits, obtenir la coopération et créer la confiance ?

Nous considérons deux possibilités :

1. L'existence d'un dysfonctionnement dans le processus de coordination entre les différents acteurs urbains (planificateurs, gestionnaires, citoyens et investisseurs) représente un frein à la réussite d'un projet urbain durable ;
2. Les pathologies communicationnelles génèrent des tensions dans la transmission de l'information et des conflits permanents qui s'instaurent entre les différents acteurs urbains.

Il serait souhaitable d'entrer dans une gouvernance urbaine dans le sens d'une gestion « *qui s'appuie sur une multitude d'acteurs et met en valeur le rôle des médiateurs, la mobilisation des agents sociaux et la recherche de compromis entre intérêts divergents* »¹⁴. Cependant, la participation du citoyen au débat public implique d'abord un processus d'apprentissage pour la pratique de la citoyenneté active. Participer au débat public semble à cet instant un exercice difficile pour la plupart des habitants. Ceci suppose à la fois :

1. La volonté et la maîtrise des techniques d'expression appropriées ;

¹⁴ Kharroufi M., « Gouvernance et sociétés civiles. Les mutations urbaines au Maghreb », *Afrique Orient*, 2000.

2. La capacité de reconnaître ses besoins informationnels, de trouver l'information adéquate, de l'évaluer et de l'exploiter dans une optique solutionniste.

Nous estimons qu'un habitant impliqué dans une démarche urbaine devrait être doté d'une culture informationnelle globale. Ce concept a été traité par plusieurs chercheurs comme J. Shapiro (1996), C. Bruce (1998), B. Januals (2003), A. Serres (2007) ou S. Khainnar (2012).

Dans ce sens, il s'agit d'élargir la perspective et de mener une réflexion sur les évolutions culturelles, c'est-à-dire les difficultés de transition d'une culture strictement « techniciste », basée sur une approche hiérarchique directive, à une autre culture plus globale et interdisciplinaire, fondée sur un processus *décisionnel multi-acteurs*. D'après Nathalie Abri, (2005), les TIC peuvent jouer un rôle d'accélérateur de mutations institutionnelles en améliorant la transmission d'informations et l'efficacité globale. Elles peuvent jouer aussi un rôle d'accélérateur des mutations sociétales en sensibilisant et en impliquant la société pour transiter vers une démocratie participative (et donc vers un pilier majeur de l'urbanisme durable), en favorisant la diffusion des bonnes pratiques à différentes échelles : habitat, quartier, ville, etc.

Le manque de compétences internes (commune, collectivité) en matière de *community manager* et de missions de coordination de la participation habitante nous laisse penser qu'une mise en œuvre de l'e-démocratie ou de l'e-participation ou démocratie électronique (Rodota, 1999), même encore partielle, semble intéressante à étudier dans le contexte des projets urbains.

Afin de trouver les réponses aux questions soulevées dans cette étude et ainsi infirmer ou confirmer nos hypothèses de recherche, nous avons opté pour une approche mixte et interdisciplinaire¹⁵. Ce choix permet de mieux aborder la complexité de notre contexte de recherche, à savoir, l'urbanisme et les pratiques des acteurs impliqués, et ainsi d'identifier les principaux champs d'action¹⁶ au sein desquels évolue le projet urbain.

Les méthodologies déployées, testées, expérimentées se trouvent confrontées à des obstacles de taille que nous nous efforçons de contourner. Il convient de clarifier les concepts structurants de cette réflexion :

¹⁵ Le préfix **INTER** désigne l'INTERACTION entre plusieurs disciplines pour travailler un domaine de la connaissance, un fait, un savoir complexe qui – a priori – ne peut être circonscrit à un seul domaine ou un seul champ du savoir.

¹⁶ Nous voulons dire ici par champ d'action aussi bien les domaines et secteurs d'activité (l'économique, le social, le politique, ...) que les facettes d'un projet urbain (le technique, le temporel, l'humain, ...).

La « Recherche-Action »¹⁷ est un moyen de comprendre les situations organisationnelles (Vacher, 2008, p.20) *en mobilisant un pluralisme théorique et empirique assemblé ou mis en tension dans la dynamique des projets territoriaux* (Bernard, 2008, p.145) »

La démarche doit être double. Systémique, en premier lieu, parce que notre objet, la ville, peut-être, selon nous, assimilée à un système. Le modèle systémique permet de schématiser un système complexe afin de le comprendre. Il renvoie à la définition d'un système et de sous-systèmes à travers la théorie des ensembles et reprend les éléments de la systémique tels que les flux, la rétroaction et les liens entre les différents composants du système¹⁸. *D'autre part, constructiviste, parce que les acteurs, agents et nous-mêmes avons interagi avec l'objet de recherche et que les phénomènes étudiés ne sont pas visibles de l'extérieur* » (Bouchet et al, 2007, p. 3) » (Haddad, 2008, p.142).

Notre posture de chercheur et notre fonction en tant qu'architecte consistent à nous positionner au plus près des acteurs de terrain et des problèmes qu'ils se posent dans la vie quotidienne. Ce positionnement peut paraître schizophrénique dans le sens où notre posture joue un double rôle, à la fois, chercheur et praticien, mais aussi salarié et observateur. L'observation participante du jeu communicationnel entre les différents acteurs urbains ainsi que le modèle de gouvernance mené sont au cœur de cette démarche de recherche-action. L'expérience professionnelle préalable est donc le moteur de notre recherche.

Bien que nous utilisions un raisonnement inductif¹⁹ pour passer « *du particulier au général* »²⁰ et procéder empiriquement, théoriquement ou de manière hybride à des observations particulières de la réalité étudiée pour en induire des énoncés généraux, notre méthodologie fera également appel à la démarche déductive.

Le design de la présente recherche s'appuie donc sur une démarche aussi bien quantitative que qualitative en privilégiant une approche qualitative fondée sur un paradigme

¹⁷Le concept fut forgé par K. LEWIN (1972) qui l'utilisa aux Etats-unies pour désigner une action au niveau réaliste, toujours suivie par une réflexion auto critique objective et une évaluation des résultats ». Puis il fut utilisé en sciences de l'éducation, sociologie, etc.

¹⁸ Waroux T., Représenter *la vulnérabilité transfrontalière : Un modèle pour la mobilité*, thèse de doctorat dirigée par Laudati Patrizia et Becue Vincent, Université polytechnique des Hauts-de-France et Université de Mons, 2018.

¹⁹ Comme le postule l'approche inductive, le chercheur ne pouvant être à l'extérieur de l'objet sur lequel il travaille, il part donc du terrain à partir duquel il « *procède à des observations particulières de la réalité étudiée pour en induire des énoncés généraux (des concepts, des hypothèses, des théories, des lois...) qui rendent compte de la réalité* » (Bertacchini, 2009).

²⁰ Charreire S., Durieux F., « Explorer et tester », dans Thiétart R.A. *et al.*, *Méthodes et Recherche en Management*, Paris, 1999.

compréhensif. Afin d'atteindre les objectifs visés, répondre aux questions posées et vérifier les hypothèses de recherche, nous avons utilisé des méthodes et grilles d'analyse propres à diverses disciplines comme les SIC (considérées comme une interdiscipline en France), l'urbanisme et l'aménagement du territoire, ainsi que les sciences humaines et sociales de manière générale.

2. STRUCTURE DE LA THÈSE

La présente thèse se compose de sept chapitres regroupés en trois parties.

La première partie concerne l'état de l'art et le développement théorique du champ de la recherche. Elle contient les **chapitres 1 et 2** (concepts structurants) :

- **Chapitre I : Urbanisme, Développement durable et communication : une mise en lien et en sens.** Nous mettons à disposition du lecteur une vue d'ensemble sur les notions générales de l'urbanisme, des acteurs urbains, du développement durable et de la communication. Ces bases sont nécessaires pour la compréhension de notre problématique ainsi que l'articulation interdisciplinaire de ces trois notions.
- **Chapitre II : Vers une approche méthodologique interdisciplinaire.** Nous allons nous efforcer d'éclaircir cette démarche scientifique en nous basons sur les différentes méthodologies en sciences humaines et particulièrement dans les SIC. Ceci nous permet de répondre à nos questionnements et à vérifier nos hypothèses.

La deuxième partie décrit notre contexte d'étude ainsi que sa réalité urbaine. Elle contient les **chapitres 3 et 4** :

- **Chapitre III : Conditions de production et politiques urbaines en Algérie.** Nous tenterons de mettre en lumière les conditions de mise en œuvre et les modes d'actions urbaines en Algérie à travers plusieurs thèses et travaux de recherche. Nous essayerons d'explicitier l'évolution du contexte urbain algérien depuis l'indépendance afin d'éclaircir les conditions dans lesquelles sont élaborées et conduites les actions urbaines.
- **Chapitre IV : Pratiques urbaines et incohérence du discours.** Dans une suite logique du contexte algérien, nous mettons en lumière le contenu des textes législatifs et celui des discours officiels : les priorités, les références utilisées et les choix

effectués par les pouvoirs publics lors de la mise en place des politiques publiques, les outils élaborés (plans et rapports nationaux, schémas et instruments de planification), ou encore les acteurs impliqués, qu'ils soient publics ou privés, décideurs, techniciens ou habitants.

La troisième et dernière partie s'intéresse à notre étude pratique ainsi qu'à la collecte des données pour le traitement des résultats. Elle contient les **chapitres 5, 6 et 7** :

- **Chapitre V : évaluation appliquée aux documents de planification urbaine.** Nous proposons dans cette partie, l'évaluation des documents de planification urbaine en termes de durabilité afin de connaître leur niveau de cohérence avec les principes de cette notion.
- **Chapitre VI : Observation des processus communicationnels pour atteindre l'urbanisme durable.** Nous exposons notre démarche de terrain, notre implication au cœur d'une collectivité territoriale, ainsi que la collecte des données et les résultats qui valident nos hypothèses amorcées en première partie.
- **Chapitre VII : Vers de nouvelles pratiques collaboratives dans la démarche urbaine.** Enfin, nous nous attacherons à trouver des pistes pour tenter d'infléchir la tendance actuelle en matière d'aménagement et d'urbanisme. Ce dernier chapitre servira de guide (au sens non-normatif et non-prescriptif) pour les acteurs urbains afin de tendre vers un urbanisme durable.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTAT DE L'ART ET DÉVELOPPEMENT

THÉORIQUE DU CHAMP DE LA

RECHERCHE

CHAPITRE I

URBANISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COMMUNICATION : UNE MISE EN LIEN ET EN SENS

1. ESSAI DE DÉFINITION

Dans un premier temps, et dans le souci de clarifier quelques éléments de compréhension concernant l'espace conceptuel qui caractérise notre travail, il nous semble nécessaire de débiter ce chapitre par un défrichage terminologique permettant de mieux comprendre le sens et les objectifs de notre recherche. Il est important d'opérer une distinction entre les différentes notions que nous utiliserons, et surtout de les situer dans le cadre qui nous est propre. Essayer de préciser en quoi consistent la planification urbaine, l'aménagement et l'urbanisme représente un passage obligé garantissant une juste compréhension des thèmes abordés. Nous présentons donc, dans ce qui suit, quelques définitions permettant d'une part, de délimiter conceptuellement les termes « structurants » de notre travail, et d'autre part, les mettre en lien et en sens.

1.1. Qu'est-ce que l'urbanisme ?

Tel que l'explique Françoise Choay, l'urbanisme n'est pas une discipline qui a pour champ d'application la ville. Il s'agit avant tout d'un champ de réflexion sur l'organisation des hommes et de leurs activités dans le temps et dans l'espace, et ce, depuis Platon et Aristote qui considèrent l'homme comme un « animal politique ». C'est le fondement même de la Cité. Martin et Mayeux (2020)²¹ considèrent que l'urbanisme apparaît de facto avec Hippodamos et le plan de la ville de Milet en Turquie, et aussi avec ceux que les cités adoptent pour leurs colonies dans le pourtour du bassin méditerranéen. Ce modèle sera repris par les Romains lors de la constitution de leur empire, dont on retrouve la trace dans la plupart des villes d'Europe.

Pour autant, la notion d'urbanisme n'est pas aisée à définir parce qu'elle a suscité de nombreuses théories dont aucune n'a fait l'unanimité. Choay explique que « *vers la fin du XIX^e siècle, l'expansion de la société industrielle donne naissance à une discipline qui se*

²¹ Martin R., Mayeux M.-R., «Hippodamos de Milet (VE s. av. J.-C.)», Encyclopædia Universalis [en ligne], <https://www.universalis.fr/encyclopedie/hippodamos-de-milet/>.

distingue des arts urbains antérieurs par son caractère réflexif et critique et par sa prétention scientifique »²².

Cette définition situe bien les travaux des théoriciens qui ont prétendu fonder l'urbanisme. *Le Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse* (1982-1985) le définit comme « *l'art d'aménager et d'organiser les agglomérations humaines* » et, de façon plus précise, « *l'art de disposer l'espace urbain ou rural au sens le plus large (bâtiments d'habitation, de travail, de loisirs, réseaux de circulation et d'échanges) pour obtenir son meilleur fonctionnement et améliorer les rapports sociaux* ».

L'urbanisme concerne donc la dimension anthropique des territoires, soit les milieux bâtis construits par l'homme. Il vise à « *organiser l'espace composé d'artefacts, les rapports qui s'exercent entre ces artefacts, la nature environnante, la population et ses activités territoriales* » (Guay, 2001). Si l'on tente de mieux saisir l'essence de l'urbanisme, notons qu'il évoque en quelque sorte « [...] *la clé de voûte de l'organisation urbaine et périurbaine car il permet de mettre en cohérence, sur le long terme, ce qui compose un territoire : l'habitat, les commerces, les activités tertiaires et industrielles, les réseaux, la mobilité, les voies urbaines, les modes de transports, etc.* » (Clerc, Chalon, Magnin et Vouillot, 2008).

1.1.1. Planification urbaine

Le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement définit ce terme de la manière suivante : « *Ensemble d'études, de démarches, voire de procédures juridiques ou financières, qui permettent aux collectivités publiques de connaître l'évolution des milieux urbains, de définir des hypothèses d'aménagement concernant à la fois l'ampleur, la nature et la localisation des développements urbains et des espaces à protéger, puis d'intervenir dans la mise en œuvre des 23 options retenues. Les documents d'urbanisme, dans ce contexte, font partie de la planification urbaine* »²³.

1.1.2. Aperçu historique sur l'urbanisme fonctionnel et la planification urbaine

Les fondements à l'origine du mouvement de l'urbanisme moderne ont commencé par la recherche de solutions pressantes aux maux propres à la ville industrielle du XIX^e siècle et du

²² Merlin P., Choay F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1^{re} édition, mars 1988.

²³ *Ibid.*

début du XX^e, tels que la pollution, le manque d'hygiène et de logements adéquats, la promiscuité et autres problèmes sociaux. Les nouveaux modes de transport, notamment l'automobile individuelle, l'aspiration collective à des environnements moins urbains, la croissance économique et l'accès à de l'énergie en abondance et bon marché sont d'importants facteurs qui ont favorisé par la suite la généralisation et l'application de la pensée moderniste. Au début du XX^e siècle, l'architecte américain Frank Lloyd Wright a imaginé l'étalement, voire l'effritement de la ville traditionnelle dans sa vision futuriste de la « Broadacre City ». Chaque famille y vivrait sur un lot d'une acre et les gens se déplaceraient de façon efficace, à l'aide principalement d'automobiles, le long de grands axes spécialisés. À leurs intersections, se concentreraient les grands développements commerciaux. Cela ne rappelle-t-il pas sensiblement le phénomène que nous appelons aujourd'hui l'étalement urbain, dénoncé de façon quasi unanime ? Certes, Wright n'avait pas imaginé ou ne s'était peut-être pas attardé sur les problèmes environnementaux et socio-économiques pouvant résulter d'une expansion territoriale exagérée et d'une dépendance si importante envers l'automobile. Plusieurs éléments de sa vision se sont sans aucun doute réalisés, en partie du moins, tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle, et ils se perpétuent encore aujourd'hui.

En réalité, nos collectivités modernes sont hautement dépendantes de l'utilisation de l'automobile. Le développement de districts monofonctionnels ainsi que la construction d'équipements et de services fortement axés sur l'utilisation de la voiture individuelle sont encore monnaie courante, que ce soit en Amérique du Nord, en Europe ou dans la majorité des sociétés occidentales et industrialisées.

D'ailleurs, un groupe d'experts de la Commission européenne décrit et résume très bien les effets négatifs engendrés par la séparation et l'éloignement des fonctions urbaines entre elles : *« La tendance à l'étalement de la structure territoriale des villes et la séparation de plus en plus nette des activités (habitation, travail, commerce) ont renforcé la croissance du trafic automobile qui, à son tour, a accru la consommation d'énergie et les émissions. Elles ont également réduit l'efficacité des transports publics. Les solutions que la planification a apportées aux difficultés écologiques des villes au début de ce siècle, et notamment celles qui préconisent la dissociation des fonctions urbaines afin d'éviter les problèmes de santé, ont contribué aux nuisances actuelles surtout en renforçant la dépendance à l'égard de l'automobile. Les systèmes de zonage rigide et les préférences en matière d'investissements institutionnels ont trop souvent encouragé de nouveaux aménagements monovalents. »*

Pourtant, les villes européennes ont toujours été appréciées pour la diversité qu'elles ont héritée de leur histoire et de leur géographie complexes. Elles sont typiquement des assemblages de voisinages divers (quartiers distincts)»²⁴.

1.1.3. La remise en cause de la planification urbaine du mouvement moderne

La planification urbaine fonctionnelle, dite zonage traditionnel, est le principal instrument d'urbanisme moderne qui a été utilisé en Europe pour la mise en œuvre des concepts rattachés au modernisme : « *La planification urbaine et le cadre législatif dont il découle ne laissent guère aux autorités responsables de l'urbanisme que le choix, dans un territoire donné, de permettre ou de ne pas permettre un usage. La rigidité d'un tel cadre est remise en question aujourd'hui car elle est inappropriée pour la nouvelle réalité urbaine et régionale ainsi que pour les nouveaux enjeux du développement durable qui favorisent la mixité des activités dans une optique de complémentarité* »²⁵.

En réalité, son manque de flexibilité a contribué à la séparation exagérée et artificielle des diverses fonctions sur le territoire, avec pour conséquence d'avoir concouru à l'étalement urbain, notamment à la création d'environnements commerciaux de banlieues axés presque exclusivement sur l'utilisation de l'automobile. Or, « *la ville tire profit de la mixité et de la diversité de ses fonctions, non pas de leur séparation. Celle-ci serait l'antithèse de la notion même de ville et d'urbanité, voire d'humanité ou de vie en société* »²⁶.

1.1.4. L'urbanisme : une activité interdisciplinaire

L'urbanisme moderne est marqué dès sa fondation, à la fin du XIX^e siècle, par l'interdisciplinarité alors que par ailleurs se fixent et se démarquent les disciplines, les sciences des phénomènes, d'un côté, et les disciplines de l'esprit (du *numen*), de l'autre. D'après Daniel PINSON (2003), le déplacement de toutes sortes de problématiques portées par les sciences de l'homme et de la société vers l'urbain associe plus que jamais l'urbaniste, qu'il soit praticien ou chercheur, aux tenants d'autres savoirs. Il lui est donc aujourd'hui

²⁴ Commission européenne, « DG XI Environnement, Sécurité nucléaire et Protection civile. Villes durables européennes », rapport élaboré par le groupe d'experts sur l'environnement urbain, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1996.

²⁵ Guide « Vers des collectivités viables », Vivre en ville.

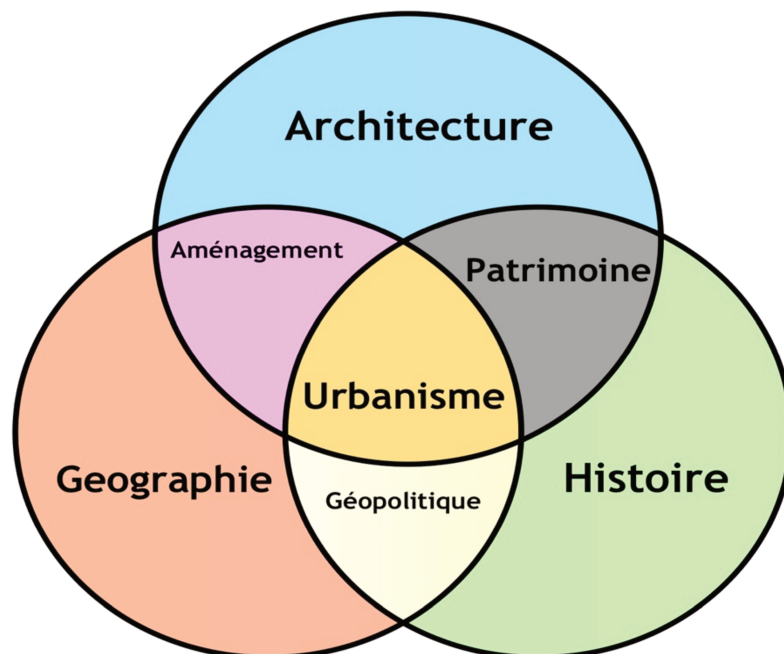
²⁶ Krier L., tiré de Culot M., *Percevoir, concevoir, rechercher la ville durable : une tétralogie européenne*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1995.

difficile de rester à l'écart des nombreuses approches de l'urbain développées par bien d'autres disciplines que l'urbanisme : « Généralement ouvert à l'interdisciplinarité, souvent formé dans une discipline précise dont il a dépassé les frontières, fréquemment intégré dans une équipe pluridisciplinaire, l'urbaniste est conduit à mettre sa spécialisation initiale au service d'une pratique d'urbanisme dont il peut en retour nourrir la construction théorique. Un double frottement, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, d'une part, et dans l'échange avec les autres disciplines venues aux problématiques urbaines, d'autre part, pousse alors l'urbaniste à mieux cerner ce qui fonde l'existence et l'originalité de son domaine »²⁷.

Pour notre part, nous rejoignons la définition de Le Corbusier (1957) qui désigne l'urbanisme comme l'ensemble des sciences, des techniques, des arts et des règlements relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, en vue d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement²⁸. Partant de cette définition, on peut dire que l'urbanisme se trouve dans un système à la rencontre de plusieurs domaines qui le composent (figure 2).

Figure 2 - L'urbanisme comme système à la rencontre de plusieurs domaines

Source : L. Hadj-smaha



²⁷ Pinson D., « L'Urbanisme : une discipline indisciplinée ? », CIRTA (Centre interdisciplinaire de recherche sur les territoires et leur aménagement), Institut d'aménagement régional, Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille, France, article pour la revue *Futures*, août 2003.

²⁸ Le Corbusier, charte d'Athènes, 1957, p. 100.

1.2. Urbanisme pratique

Un urbanisme pratique va se développer en France et en Belgique à partir des années 1970, pour reprendre le terme de « praxis » employé par Henri Lefebvre. Ce champ, selon une approche autogestionnaire portée par les syndicats et les associations locales, est celui de la volonté des habitants non seulement de participer aux décisions urbanistiques les concernant, mais aussi de contribuer à l'élaboration des projets²⁹. Il s'agit pour eux de faire contrepoids à la technocratie, les professionnels comme les élus et aménageurs, notamment au travers d'ateliers publics d'urbanisme. Cela deviendra ce que l'on appelle l'urbanisme participatif. Parmi les opérations exemplaires, on peut citer l'Alma Gare à Roubaix, la ZAC du Mont-Hermé à Saint-Brice-Courcelles près de Reims ou encore le quartier des Marolles à Bruxelles avec Lucien Kroll. Ces expériences ont été à l'origine de l'introduction des lois obligeant à une plus grande information, voire concertation.

La gouvernance des projets en matière d'urbanisme et d'aménagement revient à l'ordre du jour au-delà des luttes symboliques comme Notre-Dame-des-Landes³⁰. Dans son ouvrage intitulé *L'urbanisme, c'est notre affaire*, le philosophe Thierry Paquot invite à nouveau les habitants à se saisir de la ville³¹.

1.2.1. Urbanisme réglementaire

L'urbanisme réglementaire consiste à réaliser des documents de planification urbaine dans le respect de la législation imposée par le droit de l'urbanisme, afin de délimiter, pour les acteurs publics et privés, les possibilités de construction/rénovation, d'aménagement et de développement sur un territoire donné. L'urbanisme réglementaire se base sur une approche purement techniciste qui planifie, quantifie, produit et gère la ville et les besoins de ses habitants d'une manière unilatérale. Ce travail peut, dans certains cas, concerner des conurbations (plusieurs communes) afin d'obtenir une cohérence sur l'ensemble d'un territoire : c'est le cas en France avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou le plan local d'urbanisme communal (PLU) ou intercommunal (PLUi).

²⁹ Mollet A., *Quand les habitants prennent la parole*, Paris, Plan Construction, Éditeur scientifique, 1981.

³⁰ Chalas Y., « L'urbanisme participatif », 2010, p.105-111. halshs-00578971.

³¹ Paquot T., *L'urbanisme c'est notre affaire*, Paris, L'Atalante, 2011.

✓ Exemples de documents de planification urbaine

• En France :

- Le plan d'occupation des sols (remplacé par le plan local d'urbanisme depuis la loi solidarité et renouvellement urbains de 2000) ;
- La carte communale.

• Au Québec :

- Le schéma d'aménagement ;
- Le plan d'urbanisme ;
- Les règlements municipaux (ex. : zonage, lotissement, construction, etc.)

• En Belgique (Région de Wallonie) :

- Le plan de secteur qui définit des règles d'urbanisation *a priori* au sein de périmètres découpés sur le territoire communal.

• En Espagne :

- Le plan général d'urbanisme (au niveau communal).

1.2.2. Urbanisme opérationnel

L'urbanisme opérationnel, ou l'urbanisme de projet, consiste à mettre en place les actions d'études et les outils nécessaires à la réalisation d'un projet urbain, d'initiative privée ou publique. Il regroupe ainsi « *l'ensemble des actions conduites ayant pour objet la fourniture de terrains à bâtir, la construction de bâtiments ou le traitement de quartiers et d'immeubles existants (recomposition urbaine, réhabilitation, résorption de l'habitat insalubre)* »³², selon la définition donnée par le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*.

³²Merlin P., Choay F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, op. Cit.

1.3. Le projet urbain

Selon Jacques Rey (1998) « *Le projet urbain est d'ordre opérationnel, faisant eclorre et fructifier les émergences transformatrices* »³³. Cet instrument sert à donner au projet de ville son ancrage territorial. Porteur d'une ambition politique, le projet urbain constitue un outil de gouvernance de la ville et de mobilisation d'un périmètre élargi d'acteurs porteurs de diverses compétences, stratégies, légitimités et motivations. C'est ainsi que Genestier a écrit : « *Le projet urbain est encore associé à la capacité de mobiliser les décideurs et d'emporter l'adhésion de la population (des électeurs) autour d'une conception partagée de l'avenir en commun dans la collectivité locale* » (Genestier, 1991, p. 2).

Nous nous appuyons sur les travaux de Smail Khainnar³⁴ (2007) qui tente de définir « le projet urbain » à travers quelques références provenant de divers auteurs appartenant à différentes disciplines, à savoir : architecture, géographie et sociologie.

Selon l'architecte Bernard Huet (1993), le développement d'un projet urbain est différent de celui du projet architectural, car « *c'est un mécanisme ou une logique de formation de la ville* »³⁵. Le projet urbain se définit comme un « savoir-faire » de la ville qui doit produire :

1. De la continuité qui caractérise la ville et une mise en relation du temps et de l'espace (le fragment) ;
2. De la régularité (c'est-à-dire de la règle, permettant l'exception) et du contexte (tels que les tracés et découpages) ;
3. De l'espace public auquel l'architecture donne forme le moment venu (besoin d'espace public pour une ville démocratique).

Philippe Panerai (1993)³⁶ le considère comme un projet de forme urbaine et rappelle que le projet urbain n'est pas un projet politique, mais un projet de l'espace public qui fixe les contraintes pour les architectures à venir. Il se situe ainsi au milieu d'un processus de l'aménagement urbain. « *Le Projet Urbain n'est pas la politique urbaine, qui est l'affaire*

³³ Rey J., « Une nouvelle manière de faire la ville ? », dans Toussaint J.-Y., Zimmermann M. (dirs.), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*, Editions Mardaga, 1998, p.35-48.

³⁴ Khainnar S., *La place de la communication dans les démarches de projets urbains : logiques d'acteurs et complexité urbaine. Le cas du projet urbain du quartier de l'amphithéâtre à Metz PQAM*, thèse de doctorat dirigée par Patrizia Laudati et Sylvie Leleu-Merviel, Université de Valenciennes et du Hainaut- Cambrésis, 2007.

³⁵ Huet B., « B. Huet répond à P. Vidal : Projet urbain ; de l'intention à la réalisation », *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 60.

³⁶ Panerai P., « P. Panerai répond à P. Vidal. Projet urbain ; de l'intention à la réalisation », *Génie Urbain*, n°393, janvier 1993, p. 63-64.

d'élus. Le Projet Urbain est l'affaire des professionnels. Il doit permettre que la forme ait une permanence permettant l'accueil de fonctions différentes. » (Panerai, 1993).

Le géographe Marcel Roncayolo (1996)³⁷ s'interroge sur la nature et la notion du projet urbain : «... D'une part parce que ce mot exprime l'un des aspects fondamentaux que l'on prête à l'architecture et à l'urbanisme, l'idée de conception et de projection ; d'autre part, parce que la mise à l'ordre du jour du "projet urbain" correspond à une inflexion précise de la pensée urbaine et de la définition de l'action en ce domaine, à une conjoncture qui s'est dessinée dans les années soixante-dix [...]. »³⁸

Marcel Roncayolo (1996) rappelle l'importance des éléments géographiques dans le travail de l'urbanisme, à savoir : l'échelle, la globalité, et le territoire. Le projet urbain apparaît donc sous deux versions : comme l'un des aspects fondamentaux de l'architecture et de l'urbanisme, qui est l'idée de conception et de projection. Dans sa version conjoncturelle plus actuelle, la relation entre le projet urbain et la réalité urbaine se détermine par le rejet de la planification et sa schématisation. « *On s'efforçait d'inviter à de nouvelles rationalités, moins détachées des hommes, plus proches des conduites et des aspirations, surtout plus complexes et retraçant l'unité des territoires* » (Roncayolo, 1996a).

Bernard Haumont (1993)³⁹ insiste sur le rôle social dans le projet urbain. Il voit dans ce dernier une notion qui exprime un passage. Il précise que « *c'est donc entre futur et passé, entre mémoire et anticipation que prennent place ces activités architecturales et urbanistiques désignées aujourd'hui par l'appellation de projet urbain* »⁴⁰.

Le sociologue très méfiant de la notion de « projet » est très proche de celle du développement des sociabilités et les urbanités dans les espaces urbanisés. Il définit le « projet urbain » comme une image globale et conceptualisée de l'avenir d'une ville, ainsi que la représentation méticuleuse de ses futurs espaces, en passant par des propositions projetées et figurées dont les détails sont finement définis. Il s'agit de « *réconcilier dans une mobilisation collective ces horizons d'attente et ces espaces d'expérience, afin de proposer et de formaliser une nouvelle concordance des temps sociaux* »⁴¹.

³⁷ Roncayolo M., « Conceptions, structures matérielles, pratiques ; réflexion autour du projet urbain », *Enquête*, n° 4, « La Ville des sciences sociales », 1996, p. 59.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Haumont B., « Un nouveau champ pour l'architecture et ses recherches : le projet urbain », *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 32/33, 3^e trimestre 1993, p. 104-106.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

1.3.1. Une logique participative incomplète dans la fabrique de la ville

Le projet urbain renvoie à un processus de production de la ville qui est progressivement venu remplacer la planification urbaine qui avait cours jusqu'au milieu des années 1980⁴². En mettant en rapport des structures de production de la ville, dont l'objectif est d'intervenir très concrètement sur et par la production d'espaces et d'ouvrages urbains, avec un processus de fabrication, la logique de projet connaît l'émergence et l'importance d'un plus grand nombre d'acteurs tout en soutenant la mise en place d'une action collective fondée sur une régulation partenariale et négociée (Gaudin, 2002).

Rémy Vigneron (2018) estime que la logique de projet fait allusion à une nouvelle catégorie d'action qui dresse une critique du système de production classique traduisant une mutation des enjeux et des conditions dans lesquelles les choix en matière d'urbanisme sont élaborés et mis en œuvre (Arab, 2004). En d'autres termes, la logique de projet insiste sur la coopération des acteurs et sur l'articulation entre l'élaboration et la réalisation.

Dans ce contexte, le concept de gouvernance⁴³, qui regroupe des notions de communication et de médiation, est mis au cœur des débats sur la fabrique de la ville afin de tester des processus de projet où les participants seraient des acteurs dynamiques de l'évolution de leur environnement urbain. Rémi Vigneron (2018) estime que tout l'enjeu d'une telle approche de la fabrique de la ville se joue justement à cet endroit, remettant par là même en cause la subtilité des guides de « bonnes pratiques ». De nombreux questionnements de la part des institutions ainsi que de multiples études scientifiques ont permis d'explorer et d'analyser divers modes d'action du projet urbain. Toutefois, tous ces travaux n'ont pas démontré une efficacité conciliant l'aménagement urbain et l'activité de projet. Les conditions de participation sont souvent considérées comme artificielles et les contributeurs comme des victimes d'instrumentalisation (Cultiaux-Vuillon, 2007 ; Swyngedouw, 2005 ; Yiftachel, 1998). Ce constat remet en question l'objectif originel de ces mesures : donner du pouvoir à ceux qui n'en ont aucun (Blondiaux, 2008). Pour autant, il serait difficile d'occulter une étape de la conception d'une ville où l'identité et la particularité d'un nouvel aménagement pourraient émerger d'échanges et de contributions plus ou moins englobantes.

⁴² Vigneron R., « Architecture et médiation : des outils pour le renouvellement urbain », *Architecture et communication*, sous la direction de Patrizia Laudati et Hafida Boulekbache, MEI, n°46, Paris, L'Harmattan, 2018.

⁴³ Cette notion désigne les mécanismes et les systèmes impliqués dans l'élaboration de politiques publiques qu'il s'agit de construire et de négocier avec des acteurs toujours plus nombreux (Kooiman, 1993).

1.3.2. Projet urbain : phases et acteurs

1.3.2.1. Projet urbain : une vision processuelle

À l'instar de tout système complexe⁴⁴, les opérations relatives à l'aménagement urbain s'élaborent et se développent au sein et à partir de l'environnement qui les distingue. Cet ensemble complexe est à la fois territorial fondé sur des relations spatiales à divers niveaux, mais aussi organisationnel caractérisé par des interactions entre différents groupes d'acteurs impliqués dans le projet. Pour mieux appréhender cette complexité, il convient de se référer à la notion de « pratique du projet », qui permet d'observer et de suivre les différentes étapes du développement d'un projet urbain. L'ensemble de ces étapes n'est pas à prendre au sens de modèle normatif applicable à tout projet urbain. Il faut simplement y voir une volonté de rendre plus lisible le processus de conception du projet et de dépasser ses spécificités.

En prenant comme appuis les travaux d'Avitabile (2005) et Toussaint *et al.* (1998), Khainnar (2007) estime que l'organisation d'un projet d'aménagement urbain s'articule autour de trois phases principales :

1. Lancement du projet : on part d'une volonté urbaine qui se manifeste de différentes manières : demande des habitants, anticipation de besoins futurs, décision politique ;
2. Définition et mise en œuvre des modalités du projet : l'objectif ici est de choisir les acteurs qui vont intervenir dans l'élaboration du contenu du projet ;
3. Opérationnalisation : il s'agit de préparer l'étape de réalisation concrète du projet sous un double aspect : organisationnel et substantiel (en partant du contenu).

Ensuite, il convient de définir les tâches et les fonctions des intervenants, afin de favoriser une bonne articulation et intégration de tous les acteurs mobilisés dans le cadre du projet. Sur ce point, nous rejoignons la position d'Avitabile (2005) ou de Khainnar (2008), pour qui le projet urbain s'inscrit dans un double processus, avec une interaction à la fois coopérative et conflictuelle :

- Le processus décisionnel : il découle d'une vision politique dont le but est de gérer et d'articuler les différentes étapes du processus et d'intervenir dans la prise de décision le cas échéant ;

⁴⁴ Jean-Yves Toussaint et Monique Zimmermann ont essayé de passer de la pratique professionnelle à la transmission des connaissances et de savoir-faire à travers une réflexion issue d'une étude comparative entre les enseignements de la systémique et du projet urbain en tant qu'objet qui ressort de la non-maîtrise.

- Un processus technique : il résulte d'une démarche conceptuelle visant la faisabilité et la concrétisation du projet.

1.3.2.2. Le jeu d'acteurs dans le projet urbain

La question de l'organisation des acteurs intervenant dans un projet urbain n'a pas été traitée par de nombreux chercheurs, de plus, la vision proposée dans leurs travaux est souvent normative. Cependant, des études réalisées par Toussaint *et al.* (1998), Botta *et al.* (1998), Avitabile (2005) et Khainnar (2008, 2021), il ressort une organisation des acteurs selon trois niveaux, dont la définition s'appuie sur les liens découlant des enjeux du projet :

- Le groupe de pilotage : il s'agit de la maîtrise d'ouvrage du projet urbain. Représenté par le maire ou un élu, cet organe est chargé de fixer les objectifs, de prendre les décisions et de superviser le projet.
- Le groupe de projet : il renvoie à la maîtrise d'œuvre du projet urbain et regroupe l'ensemble des acteurs techniques : architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues. Il peut parfois être animé par un manager ou chef de projet.
- Le groupe de concertation : il comprend les acteurs du groupe de pilotage et quelques représentants du groupe de projet. Il inclut également les représentants des habitants (association, conseil de quartier, comité d'intérêt local) et les acteurs du tissu économique local (commerçants, industriels, promoteurs).

À ces groupes, il faut également ajouter le monde de la presse.

Yves Grafmeyer (1995) insiste sur la distinction entre l'agent et l'acteur, d'un côté, et le secteur privé (agents privés) et les pouvoirs publics, de l'autre côté.

Concernant la distinction entre acteur et agent, l'auteur explique : « *Sous sa forme la plus générale, la notion d'agent peut désigner une personne physique, mais aussi une entité collective (ménage, entreprise, administration, association), elle-même faite d'acteurs individuels qu'elle met en interaction.* »⁴⁵ Quant au terme « acteur », il désigne une personne (physique ou morale) entretenant des rapports, des contacts avec un ou plusieurs autres intervenants.

Pour distinguer les agents privés des pouvoirs publics, Grafmeyer explique que les premiers sont tous les agents (individuels ou collectifs) qui contribuent, par leurs initiatives, à

⁴⁵ Grafmeyer Y., *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, 1995, p. 97.

influencer le devenir de la ville. En ce sens, les entreprises, les promoteurs, les constructeurs et les administrés (dont certains ont des capacités d'intervention propres) sont des agents qui agissent au niveau du cadre bâti. En principe, cette catégorie peut être étendue à toutes les activités industrielles, commerciales et tertiaires qui contribuent à la transformation des espaces urbains. Concernant les pouvoirs publics, leur action a des conséquences sur la ville et en même temps, celle-ci est un outil de cette action. Dans ce sens, plusieurs travaux tentent d'explicitier les relations entre les pouvoirs publics en tant qu'organes de décision et la ville en tant que terrain d'application (Khainnar, 2007)⁴⁶. Grafmeyer en dégage deux positionnements:

1. Réfléchir sur les liens qui se nouent entre les différents niveaux du pouvoir politique : niveau national, régional, départemental, communal.
2. Analyser les relations entre les niveaux technique et politique.

Alain Avitabile (2005)⁴⁷ évoque enfin des acteurs spécifiques, qui détiennent ou diffusent des idées en s'appuyant sur leur place au sein de la société locale, et qui influencent le projet urbain en fonction de leurs intérêts, de leurs visions souvent opposées, voire conflictuelles. Ces acteurs (associatifs, membres de l'opposition) ont un pouvoir d'action multiple et font souvent face aux réactions des politiques et aux préoccupations des habitants.

1.4. Introduction du développement durable et mise en œuvre des politiques urbaines

Appliquée à toutes les disciplines, la notion de développement durable peut être étendue au domaine de la ville. Il serait profitable de tirer de cette partie de ce travail les connaissances de base de cette notion devenue aujourd'hui indispensable dans toutes les disciplines. La notion de durabilité a fait évoluer les principes de l'aménagement urbain pour la production d'un urbanisme durable et contemporain et fait de nos jours l'objet de plusieurs recherches urbanistiques à travers le monde.

La notion de « développement soutenable » est apparue officiellement en 1987 dans le rapport Brundtland⁴⁸. Pourtant, la critique du système de développement et l'appel à un changement des modes de production, de consommation, des rapports des hommes entre eux et à leur environnement étaient déjà évoqués auparavant par des mouvements écologiques. Les

⁴⁶ Khainnar S., thèse précitée.

⁴⁷ Avitabile A., *La mise en scène du projet urbain. Pour une structuration des démarches*, Paris, L'Harmattan, 2005.

⁴⁸ Rapport Brundtland, 1987, cité par Brodhag C., « Genèse du concept de développement durable : dimensions éthiques, théoriques et pratiques », dans A. Da Cunha et J. Ruegg, *op. cit.*, p. 32.

définitions du développement durable sont nombreuses ; nous allons citer celle, largement réputée et utilisée par les acteurs politiques, experts, et élus, qui a été diffusée par le rapport Brundtland. Le développement durable est ainsi présenté comme « [...] *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* »⁴⁹. En 1992, la conférence de Rio de Janeiro est venue légitimer le concept, et des politiques et stratégies pour l'application des principes du développement durable dans plusieurs domaines ont été mises en œuvre lors de cette dernière.

Des recommandations en faveur des « établissements humains » ont été promulguées lors de la conférence de Rio. Par le biais de ces orientations, sur le territoire européen, au début des années 1990, on assiste à la naissance d'un courant urbanistique peu théorisé : *l'urbanisme durable*, en grande partie expérimental et peu opérationnel, au-delà de quelques projets pilotes tels les « quartiers modèles » ou les « bonnes pratiques » (Émelianoff, 2005).

1.4.1. Urbanisme durable : présentation du concept

Comme pour le développement durable, il n'existe pas de norme ou de consensus sur la durabilité urbaine (Voiron-Canicio, 2005). Apparaissant comme une antithèse de la charte d'Athènes (1933), la charte d'Aalborg découle de la Conférence européenne sur les villes durables, organisée en mai 1994 à Aalborg, au Danemark. Également connue sous le nom de « Charte des villes européennes pour la durabilité », cette dernière, signée par près de 2 000 villes européennes, représente ce qui est considéré comme un manifeste et un texte de référence pour un urbanisme durable (Gagnon, 2011). Il s'avère ainsi que la charte d'Aalborg a largement contribué à ouvrir de nouvelles perspectives à « [...] *une nouvelle génération de politiques urbaines, moins sectorielles, qui tentent d'intégrer les impacts du développement sur l'environnement à court, moyen et long terme, compris dans une dimension écologique et sociale* » (Émelianoff, 2001).

Entre la charte d'Athènes et la charte d'Aalborg, soixante années ont été nécessaires afin de renverser de profonds paradigmes assimilés aux manières de concevoir la ville. Ainsi, la charte d'Athènes favorisait l'implantation dans les villes d'un style architectural moderne international, préconisant la construction de bâtiments en série, déconnectés de leur environnement et présentant une identité peu distinctive. À l'opposé, la charte d'Aalborg favorise une meilleure intégration du cadre bâti dans son environnement, et ce, de manière à respecter des critères d'ordre écologique, paysager et culturel. Le principe de la table rase

⁴⁹ *Ibid.*

cède sa place à un plus grand intérêt pour la conservation et la valorisation des patrimoines urbains. Plutôt que de construire des quartiers à partir de zéro, on construit à présent la ville sur la ville, avec un souci d'intégrer le nouveau à l'existant.

En ce qui concerne le zonage, l'urbanisme, sous le régime de la charte d'Athènes, prônait une ségrégation des fonctions urbaines dans des zones monofonctionnelles. À l'inverse, la charte d'Aalborg a introduit la recherche de mixité sociale et fonctionnelle en réponse à des besoins de mobilité et d'équité sociale toujours croissants.

Par ailleurs, ne préconisant plus l'extension de la ville à tout prix, les nouveaux principes urbanistiques prônent une plus forte densité urbaine dans le but de contenir l'urbanisation selon un souci de rationalisation de l'espace, d'infrastructures et d'énergie. Enfin, l'urbanisme d'experts, tel que pratiqué en respect des principes de la charte d'Athènes, a été remplacé par une nouvelle approche plus transparente et sollicitant l'implication des citoyens dans le cadre des exercices de planification urbaine.

En somme, depuis la charte d'Aalborg, la planification urbaine est maintenant centrée sur l'amélioration des milieux de vie, sur l'humain et son bien-être (Émelianoff, 2001).

Tableau 1 - Comparaison des principes de la charte d'Athènes et de la charte d'Aalborg
(Source : C. Émelianoff, 2001)

Charte d'Athènes (1933)	Charte d'Aalborg (1994)
1. Principe de la table rase	1. Attitude patrimoniale ; partir de l'existant et le mettre en valeur
2. Abstraction de l'architecture par rapport au contexte environnant (historique, géographique, culturel, écologique), style international	2. Insertion du bâti dans un environnement multidimensionnel, diversité architecturale
3. Zonage	3. Mixité fonctionnelle et politique transversale
4. Fluidité de la circulation, séparation des circulations	4. Réduction de la mobilité contrainte, reconquête de la voirie par tous les modes de transport
5. Urbanisme d'experts, géométrisation et rationalisation de la ville	5. Urbanisme participatif, singularité des réponses

Pratiquer l'urbanisme durable nécessite une profonde remise en question des sociétés urbaines. C'est là qu'apparaît l'occasion d'interroger ces sociétés sur leurs modes d'organisation de l'espace, leurs modes d'habitation et de déplacement, leurs manières de gérer les ressources naturelles et la qualité des milieux de vie des citoyens (Da Cunha, Knoepfel, Leresche et Nahrath, 2005). Conséquemment, l'urbanisme durable ou le développement urbain durable cherche à réduire la consommation d'espace, à maîtriser les déplacements inutiles, à limiter la consommation énergétique et la pollution, à améliorer l'accessibilité des espaces publics, à revoir les processus de consultation publique et à améliorer la qualité de vie et l'urbanité en ville (Da Cunha, Knoepfel, Leresche et Nahrath, 2005).

Afin d'atteindre ces objectifs, cette approche urbanistique se caractérise également par une démarche fondamentalement intégratrice. À cet effet, l'urbanisme durable est sensible au futur et au passé des villes, à toutes les catégories d'acteurs (privés, publics, associatifs) et aux différentes échelles territoriales (locale, régionale) (Gagnon, 2011). Dans le même sens, l'urbanisme durable reconnaît l'interdépendance présente entre les territoires urbains et entre les différentes dimensions de la ville. De ce fait, l'urbanisme durable traduit « *une nouvelle façon de construire et surtout de concevoir la ville dans le sens d'un développement urbain intégré* » (Gagnon, 2002).

L'urbanisme durable reflète un ensemble de pratiques inspirées des principes du développement durable et incarnant un nouveau cadre théorique renvoyant à la nécessité de considérer l'ensemble des dimensions de la ville lors de la conception de politiques et de projets urbains. Cette nouvelle manière de penser l'aménagement s'avère compatible avec le constat stipulant que les villes sont dorénavant perçues comme des écosystèmes où tout est lié et comme des ensembles de composantes, de cycles et de flux (Thomas, 2013). Or, pour ce qui a trait à la problématique environnementale en milieu urbain, celle-ci impose un nouveau « *paradigme à la planification urbaine qui incite à changer les pratiques et le cadre de concepts et de techniques utilisées dans la planification urbaine traditionnelle* » (Thomas, 2012). Notons que c'est essentiellement en réponse à cette ligne de pensée que s'inscrit l'analyse de la prise en compte des considérations environnementales dans le cadre de l'élaboration des documents de planification.

1.4.2. La notion de ville durable : une ambiguïté de définition

Tout comme la ville et le développement durable, la définition de la notion de « ville

durable » reste encore floue. De multiples définitions et formes lui ont été attribuées par différents chercheurs, chacun selon sa spécialité et son domaine d'intervention (Benyagoub, 2011).

En 1996, la Commission française pour le développement durable a défini la ville durable comme une ville :

- « dont les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous ;
- dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation de consommation des ressources ;
- qui ne compromet ni le renouvellement des ressources naturelles alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes microrégionaux englobants, ni, enfin, les grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés ;
- et qui s'attache à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures »⁵⁰.

Selon l'urbaniste Ernst, « la ville durable serait un système polycentrique, pluriculturel qui défendrait des valeurs universalistes fondées sur les identités citoyennes »⁵¹. Ainsi, le développement urbain durable serait une affaire de culture des acteurs intervenant dans les opérations d'aménagement urbain, avec comme principes fondamentaux le renversement des processus d'urbanisation en cours et le souci de durabilité globale (universelle). Pour Ernst, c'est dans la civilisation des Lumières qu'il faut chercher une pensée durable et urbaine, et l'actualiser.

Selon sa vision de géographe, Émelianoff considère que la ville durable est une reconquête multidimensionnelle de la ville existante. Partant de ce principe, elle estime qu'« il faut cesser de tout recommencer et de réinventer la ville avec chaque nouvelle opération. Il faut valoriser

⁵⁰ Raffaud F., *L'urbain, l'environnement et le développement durable en France. Essai d'analyse – revue urbanisme 1964-2000*, thèse de doctorat en géographie et aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2003, p. 26, <http://hal.archives-ouvertes.fr>.

⁵¹ Ernst I., « La ville durable appréhendée par différentes disciplines : cultures urbaines et développement durable », document de cours « Écologie urbaine et développement durable », Université Paris XII, Institut d'urbanisme de Paris, 2005, p. 4, [U-pec.fr/ Documentation](http://U-pec.fr/Documentation).

et «recycler» les tissus urbains »⁵². À cet effet, il s'agit d'une intervention sur les morphologies urbaines, la qualité du cadre de vie, la maîtrise de l'étalement urbain et la recomposition des densités et des espaces de la ville aux différentes échelles.

Pour l'architecte Jaquand (2002)⁵³, la ville durable est une ville compacte, avec des typologies d'habitat intermédiaire plutôt que des maisons individuelles, un espace public partagé pour l'automobile et les circulations dites « douces ». Pour elle, cela nécessite un urbanisme soucieux de la mixité et des usages au quotidien, plutôt qu'un urbanisme de zonage. Selon le même auteur, la ville durable « apparaît comme un contre-projet d'organisation territoriale qui s'inscrit dans une conception renouvelée de la temporalité et admet la relativité des actions humaines »⁵⁴.

Pour Barnier et Tucoulet (1999)⁵⁵, la ville durable peut être caractérisée à partir de quatre qualificatifs : une ville « compacte, citoyenne, solidaire, cogérée ».

Quant à Bochet (2005), il définit la ville durable comme « celle qui favorise et développe une forme urbaine dont la construction et le maintien exigent un minimum de ressources, en mettant l'accent sur l'utilisation efficiente de l'énergie, de l'eau et des matériaux et sur la récupération et l'utilisation des déchets »⁵⁶.

Le passage de Da Cunha sur la ville durable est également expressif : « Une ville plus durable est une ville plus dense, plus compacte, moins dépendante de la voiture, plus économe en énergie, et surtout en énergie pétrolière. »⁵⁷ De ce fait, la densification spatiale, la mobilité durable et l'intégration des énergies renouvelables sont les principaux axes d'une ville durable.

À partir de ces définitions, nous pouvons rassembler toutes ces formes d'attribution à la ville durable dans le schéma ci-après (figure 3). L'objectif final d'une ville durable n'est autre que de rendre la ville plus aimable à ses habitants. Une ville qui répond aux besoins de ses habitants en améliorant la qualité de vie ; qui implique les citoyens dans le développement de leur ville ; équitable qui offre une mixité sociale, juste qui n'écarte pas les minorités, et soucieuse de l'écologie et de l'environnement.

⁵² Émelianoff C., *op. cit.*, p. 59.

⁵³ Jaquand C., « Ville durable et forme urbaine : une enquête sur les modèles », cité par Ernst I., *op. cit.*, p. 6.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Barnier V., Tucoulet C., « Avant-Propos », dans *Ville et environnement*, de l'écologie urbaine à la ville durable, Paris, La Documentation française, n°829, 1999, p. 3-5.

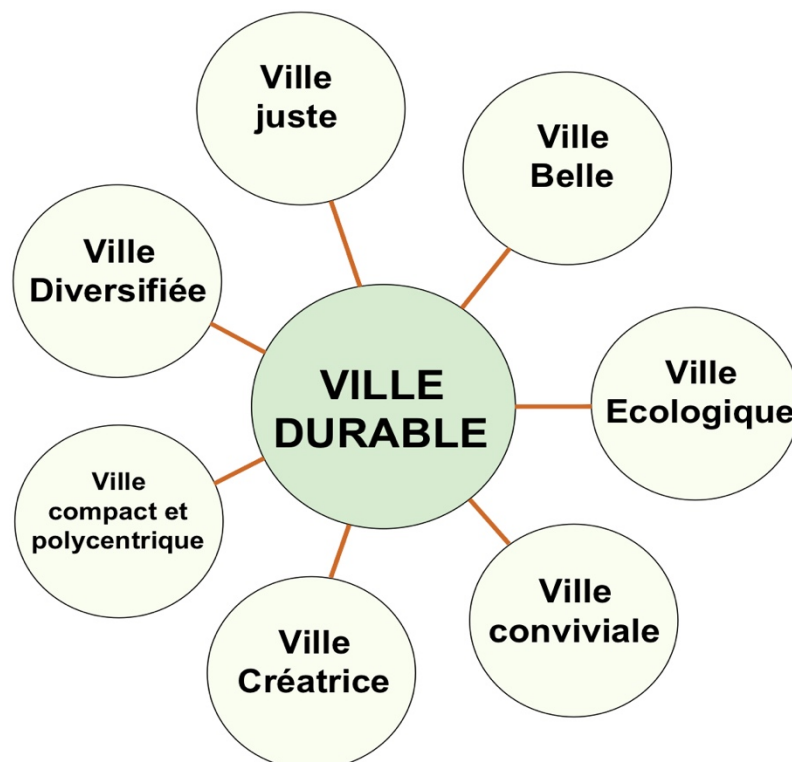
⁵⁶ Bochet B., « Morphologie urbaine et développement durable », *op. cit.*, p. 68.

⁵⁷ Da Cunha A., « Développement durable, transformations urbaines et projet : enjeux et défis », *op. cit.*, p. 10.

Nous constatons également que tous les auteurs sont d'accord sur le fait que la ville durable nécessite, pour sa mise en œuvre, un renouvellement de l'action publique et des cultures de conception urbaine. Les méthodes d'aménagement doivent être redéfinies et se tourner davantage vers ces trois règles d'intervention sur le tissu urbain : « *Faire la ville dans la ville* » ; « *Faire la ville depuis la ville* » ; « *Intégrer la gestion et la planification des transports publics et la programmation stratégique des futurs modèles d'occupation des sols* » (Da Cunha, 2003).

Figure 3 - Qualités attribuées à la notion de la ville durable

Source : L. Hadj Smaha



1.4.3. Quelques tendances de l'urbanisme durable

Les objectifs de cette recherche ouvrent la porte à une si vaste étendue d'influences qu'il serait impossible d'en détailler ici toutes les ramifications. Nous n'avons donc pas l'ambition d'en présenter l'intégralité. La description des principales tendances associées à l'urbanisme durable permettra néanmoins de mettre en lumière différentes pratiques concrètes d'aménagement incarnant de nouvelles façons de faire innovantes dans ce domaine. Cette

présentation cherche entre autres à démontrer sous quels angles s'insère le développement durable dans les modèles d'aménagement urbain.

1.4.3.1. Nouvel urbanisme

Se distinguant de l'urbanisme traditionnel, plutôt conforme aux principes de la charte d'Athènes, le « nouvel urbanisme », ou *new urbanism*, revendique de nouveaux principes afin de guider la conception de politiques et de pratiques d'aménagement (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire [MAMOT], Québec, Canada, 2008)⁵⁸. Le nouvel urbanisme s'oppose à la « *destruction des tissus urbains et des communautés, à l'absence de vitalité du domaine public et au dépérissement des quartiers anciens* »⁵⁹ (Fischler, 2003).

Ainsi, le courant urbanistique du nouvel urbanisme soutient qu'un bon nombre de villes nord-américaines auraient perdu de leur âme et de leur urbanité à la suite des grands projets d'urbanisme après la Deuxième Guerre mondiale.

Bien souvent, le nouvel urbanisme s'applique à l'échelle du quartier, principalement en banlieue, mais également dans certains sites urbains centraux. Un quartier conforme aux principes du nouvel urbanisme se caractérise par « *sa forte identité, par la présence d'espaces publics de qualité et par la conservation d'éléments historiques et naturels* » (Fischler, 2003). Par ailleurs, le nouvel urbanisme cherche à favoriser l'émergence d'un cadre urbain renforçant les relations de voisinage et l'esprit communautaire de la ville, tout en faisant le choix d'une meilleure harmonie architecturale (CMQ, 2010)⁶⁰. Soulignons enfin que le nouvel urbanisme est parfois qualifié d'« urbanisme néotraditionnel » dans la mesure où ce courant s'inspire en partie des qualités que l'on associe à certaines villes et certains villages anciens.

⁵⁸ Site du MAMOT :

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/observatoire_municipal/veille/outils_urbanisme_developpement_durable.pdf, consulté le 04/04/2021.

⁵⁹ Fischler R., « Vers un nouvel urbanisme pour de nouveaux quartiers : revue des nouveaux courants nord-américains en urbanisme et aménagement et leurs possibilités d'application à Montréal », Ville de Montréal, site Web, 2003, <http://ville.montreal.qc.ca> (page consultée le 4 avril 2021).

⁶⁰ Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), *Guide de référence des façons de faire innovantes et durables pour aménager l'espace métropolitain*, 2010, site Web de la CMQ, <http://www.cmquebec.qc.ca/centre-documentation/documents/GuideReference.pdf>.

Tableau 2 - Objectifs et principes du nouvel urbanisme

(Inspiré de : CMQ, 2010)

Objectifs	Principes
<ol style="list-style-type: none"> 1. Aménager les quartiers dans le respect de l'échelle humaine 2. Concevoir des villes permettant de faciliter la mobilité des citoyens par une complémentarité entre les différents modes de transport (marche, vélo, auto, transports en commun) 3. Assurer l'aménagement de communautés compactes, diversifiées et conviviales 4. Créer un cadre bâti soigné et de qualité 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une grande diversité architecturale 2. Une offre résidentielle diversifiée 3. Des espaces publics favorisant l'animation urbaine 4. Un design urbain favorisant l'appropriation de l'espace par les citoyens 5. Un développement compact et dense 6. Une mixité des fonctions urbaines 7. Un redéveloppement des milieux déjà construits. 8. Une préservation des milieux naturels

1.4.3.2. Transit-oriented development

Le *transit-oriented development* (TOD) représente un concept d'aménagement mettant l'accent sur le développement de milieux de vie diversifiés et multifonctionnels aux pourtours des pôles de transport collectif et actif, et ce, aussi bien dans les secteurs urbains centraux que dans les banlieues (CMQ, 2010). Les TOD sont donc principalement développés autour des gares de trains et des métros faisant office de pôles de transports en commun importants⁶¹.

Le but premier est de promouvoir l'usage des transports en commun en faisant en sorte que davantage de citoyens puissent habiter près de ces pôles. Le principe du TOD a également d'autres objectifs, tels que l'encadrement de l'étalement urbain, la diminution des coûts individuels et collectifs relatifs aux transports, une meilleure organisation des déplacements, une qualité environnementale optimisée et une diversification de l'offre d'hébergement (Verde, 2013). En définitive, les TOD favorisent la dynamique des espaces de vie et donc la

⁶¹ Desjardins J., *La prise en compte de l'environnement dans les documents de planification en urbanisme*, Université de Sherbrooke, 2014.

réduction de la dépendance à la voiture dans les milieux urbains.

Toutefois, soulignons que les TOD, puisqu'ils contribuent à augmenter les prix des logements, peuvent repousser les moins fortunés et les marginaux encore plus loin dans les zones périphériques. En ce sens, afin de maximiser leurs effets sociaux positifs, les TOD doivent impérativement prévoir des mesures garantissant l'intégration d'une quantité suffisante de logements sociaux.

1.4.3.3. Écoquartier

Très en vogue en Europe, l'« écoquartier » représente un ensemble immobilier qui intègre les principes du développement durable à l'échelle du quartier et qui met à profit de nouvelles technologies afin de réduire sa consommation énergétique et son empreinte écologique (CMQ, 2010)⁶².

Selon Da Cunha (2011), L'idée d'écoquartier reconduit et renouvelle la notion de quartier en tant qu'entité sociospatiale, circonscrite mais ouverte, envisagée comme le point fixe à partir duquel se structurent les mobilités et les multiples réseaux de sociabilité, du proche au lointain. *« Cette idée signale l'hypothèse de l'émergence d'un régime de l'habiter où le quartier est considéré non pas forcément comme le lieu d'un ancrage affectif, pas plus qu'un désert relationnel, mais comme un cadre de vie de qualité, un lieu de civilité investi de significations positives, résistant aux éventuelles épreuves de la coprésence et favorisant aussi l'exercice de la démocratie participative »*.⁶³

⁶² Ibid.

⁶³ DA CUNHA Antonio, « Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable : entre modernisations écologiques et justice urbaine », *Espaces et sociétés*, 2011/1-2 (n° 144-145), p. 193-200. DOI : 10.3917/esp.144.0193. URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-1-page-193.htm>

Tableau 3 - Caractéristiques de l'écoquartier
(Inspiré de : Ville de Québec, 2014)

Caractéristiques	Exemples
1. Architecture innovatrice et durable	Favoriser l'utilisation de matériaux durables, isolation et étanchéité accrues, exposition des fenêtres au soleil
2. Gestion de l'eau	Diminuer la consommation d'eau et mettre en œuvre une gestion durable de l'eau de pluie
3. Efficacité énergétique	Utiliser des nouvelles technologies et des énergies renouvelables (géothermie, panneaux photovoltaïques) afin de chauffer et climatiser les bâtiments
4. Espaces verts et biodiversité	Aménager des espaces verts et intégrer des toits verts aux bâtiments afin de réduire l'effet des îlots de chaleur urbains
5. Gestion des matières résiduelles	Gestion intégrée des matières résiduelles en préconisant le tri sélectif, le compostage, le recyclage et la valorisation
6. Diversité des fonctions et des habitats	Augmenter les interactions entre les diverses fonctions et les divers usages dans le but de créer des quartiers multifonctionnels et autosuffisants
7. Stationnement	Concevoir des stationnements souterrains, établir un nombre maximal de places de stationnement
8. Transport	Aménager la voirie de manière à favoriser le piéton, promouvoir l'utilisation du transport collectif, inclure un réseau de sentiers piétonniers et de pistes cyclables

1.4.3.4. Design de conservation

Développé et diffusé par l'urbaniste Randall Arendt dans les années 1980, le design de conservation, ou *growing greener*, désigne un système de conception de lotissements privilégiant l'implantation d'un cadre bâti de plus forte densité de manière à conserver les espaces boisés (Boucher, 2010). Un design de conservation favorise une densité neutre. C'est-

à-dire que le lotissement est conçu de sorte qu'il n'y ait pas de perte d'unités d'habitation au profit d'aménagements de conservation (gouvernement du Nouveau-Brunswick, GNB, 2009).

Le design de conservation étudie les possibilités de concevoir l'implantation des rues sous la forme de grappes, ce qui a pour effet de réduire de manière substantielle la longueur des rues (Boucher, 2010). Cette manière de concevoir le lotissement respecte le paysage naturel et l'écologie des sites soumis aux pressions du développement immobilier. Pour ce faire, le design de conservation favorise, en amont du développement, la « *conservation des caractéristiques et des fonctions naturelles les plus intéressantes du site* » (GNB, 2009).

Le design de conservation améliore considérablement la qualité de vie des habitants. Il est ainsi reconnu pour ses capacités à générer plusieurs avantages économiques. Il permet entre autres de réduire les inondations, d'améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité et de rehausser les valeurs immobilières et les revenus fonciers (GNB, 2009).

1.4.3.5. *Smart Growth*

Également nommé « croissance intelligente », le *Smart Growth* est une approche urbanistique s'inscrivant dans une démarche consistant à combattre les conséquences de la croissance incontrôlée des zones urbaines⁶⁴. Ces conséquences font notamment référence à la dévitalisation des centres-villes, à la paupérisation et à la ségrégation spatiale et sociale (Marchand, 2012). Dans cette optique, le *Smart Growth* est une démarche qui porte principalement la gestion de l'urbanisation et la lutte contre l'étalement urbain.

Dès lors, à l'instar d'autres approches du même ordre, le *Smart Growth* est assimilé à une forme de planification dont le but est de favoriser le développement d'espaces urbains existants (CMQ, 2010). Outre qu'il permet de renforcer le cadre bâti existant, le *Smart Growth* diminue également les pressions sur les milieux périurbains, contribuant ainsi à la préservation des espaces naturels. Dès 1996, l'*Environmental Protection Agency* (EPA) a mis sur pied un programme de financement destiné à promouvoir les dix principes du *Smart Growth* (Marchand, 2012), à savoir :

1. Favoriser la mixité des usages ;
2. Assurer un développement compact ;
3. Créer et offrir une proposition diversifiée d'habitations ;

⁶⁴ *Ibid.*

4. Concevoir des quartiers favorables à la marche ;
5. Encourager les communautés présentant un caractère distinctif, attractif et suscitant un sentiment d'appartenance ;
6. Préserver les espaces libres, les zones agricoles, la beauté naturelle des lieux et les espaces naturels sensibles ;
7. Consolider et développer les secteurs urbains existants ;
8. Assurer une offre de transports variée ;
9. En matière de développement, prendre des décisions prévisibles, équitables et efficaces ;
10. Promouvoir la collaboration entre les communautés et les parties prenantes (Marchand, 2010).

✓ Synthèse

Après ce petit aperçu sur les différentes notions d'urbanisme et de développement durable d'un point de vue aménagiste et géographique, nous pouvons affirmer que l'urbanisme durable reflète un ensemble de pratiques inspirées des principes du développement durable, renvoyant à la nécessité de considérer l'ensemble des dimensions de la ville lors de la conception de politiques et de projets urbains.

L'urbanisme est non seulement une activité interdisciplinaire, mais « *une discipline ouverte, par la recherche et les techniques nouvelles, par d'autres professions, par la coopération et la concertation citoyennes* »⁶⁵.

La durabilité urbaine se présente aujourd'hui comme un processus d'internalisation du développement durable dans l'urbanisme. Elle constitue un défi majeur évident en tant que réponse à une crise de la ville : crise des grands ensembles et crise de l'étalement urbain.

Cependant, Thierry Libaert (2006)⁶⁶ estime que sans communication, il n'y a pas de développement durable, et par conséquent, pas d'urbanisme durable.

Nous pouvons établir à présent une connexion entre l'urbanisme durable et la communication.

Nous verrons dans les lignes qui suivront comment la communication pourrait être un liant entre l'urbanisme et le développement durable. Nous tenons également à préciser que cela nous conduit vers une immersion dans le domaine des SIC, qui nous était étranger.

1.5. Communication et développement durable : un pilier s'ajoute

« Sans communication, pas de développement durable. »⁶⁷ La communication signifie d'abord échange, dialogue, concertation, voire confrontation. Selon Thierry Libaert⁶⁸ (2006), la communication joue un rôle central dans les projets du développement durable, parce qu'elle organise la relation avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Par le développement durable, la communication accroît son rôle d'écoute et de dialogue ; par la communication, le développement durable se crédibilise parce qu'il se renforce de flux d'informations permanentes.

Si l'on considère que la notion de développement durable repose sur trois piliers classiques

⁶⁵Sabine Barles, « L'aménagement et l'urbanisme : disciplines de l'interface, interdisciplines », *Revue européenne des sciences sociales*, 56-1 | 2018, 203-218.

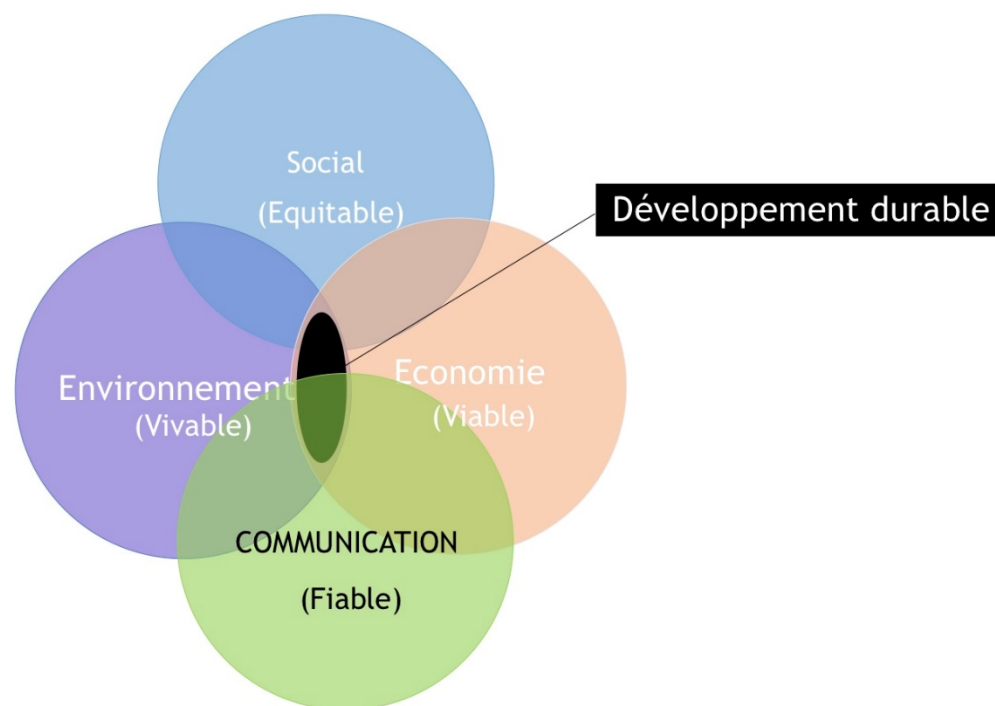
⁶⁶ Libaert T., « Communication et développement durable : des relations ambiguës », *op. cit.*, p. 127-133.

⁶⁷ Libaert T., « Communication et développement durable : des relations ambiguës », *op. cit.*, p. 127-133.

⁶⁸ Ibid.

visant à concilier l'économie, l'environnement et le social, Libaert (2006) estime qu'il y a lieu d'intégrer le principe de transparence. Ce principe impose le respect des règles quantitatives et qualitatives relatives aux informations diffusées. Une quatrième sphère s'ajoute donc aux côtés des trois autres sphères classiques du développement durable, étant donné que ces dernières ne peuvent être conjuguées sans « la communication fiable ». Cette dernière selon Liebaert (2006), est celle qui « ...interdit les processus manipulateurs fondés sur des informations parcellaires ou tranquées, elle traduit la nécessité d'un ancrage déontologique dans le processus de communication et de concertation... »⁶⁹.

Figure 4 - Les quatre sphères du développement durable
(Source : reproduite de T. Libaert, 2006)



1.5.1. Mais qu'est-ce que la communication ?

La communication est au centre de préoccupations de tous les acteurs (chercheurs, managers, politiques, enseignants) agissant dans les diverses sphères académiques et professionnelles (politique, gouvernance, entreprises, éducation, universités)⁷⁰. Le terme est polysémique et polymorphe. Il renvoie à une activité humaine, un concept scientifique, une compétence, un

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Smail Khainnar, « Les nouvelles « cultures de conception urbaine » : Esquisse de quelques traits distinctifs », Revue française des sciences de l'information et de la communication [En ligne], 23 | 2021, mis en ligne le 01 septembre 2021, consulté le 15 mai 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/11968> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.11968>

métier. Pour cette raison, nous devons en tant que chercheur expliquer précisément et clairement notre position épistémologique⁷¹ dans son utilisation et son traitement. Ceci nous amène à identifier la référence théorique à laquelle la communication est ici concevable.

Deux grandes périodes caractérisent ces recherches dans le domaine de la communication :

- 1. Première période (années 1940-1970) : la communication simple.** Elle est caractérisée généralement par des approches mécanistes se limitant au transfert de l'information entre la source et la cible (avec la métaphore du ping-pong).
- 2. Deuxième période (des années 1970 à nos jours) : la communication complexe.** Un intérêt particulier sera apporté aux travaux de l'école de Palo Alto, où la communication est envisagée comme un processus circulaire englobant aussi bien les partenaires que le contenu transmis et la relation établie (avec la métaphore de l'orchestre, entre autres), mais surtout le contexte (cadre, environnement, milieu englobant) dans lequel l'échange est produit.

1.5.2. Évolution des sciences de la communication

1.5.2.1. Première période : communication simple (années 1940-1970)

La première période va de la fin des années 1940 au début des années 1970. Les approches adoptées à cette époque vont permettre l'essor technologique des modes de communication, avec pour conséquence un abandon de la conception théorique liée au processus communicationnel. Celles-ci ont pour point commun « *la réduction de l'activité communicationnelle au simple transfert mécanique, à travers un canal, d'un contenu explicite entre une source, qui en décide et en gère le transfert, et un destinataire (cible) qui ingurgite l'information et s'y soumet* » (Pons, 1992). S'ajoute à cela l'existence des « bruits » qu'il faut supprimer.

Ces conceptions mécanistes et leur influence sur les travaux futurs dans ce domaine sont intéressantes à analyser. Deux modèles relatifs à la communication interindividuelle et la communication de masse :

⁷¹ A ce sujet, Alex Mucchielli précise que parler de la communication « au sens psychanalytique ou de la théorie de l'information, au sens transactionnel, au sens systémique, au sens praxéologique ou au sens des « processus », ce n'est pas parler de la même chose. Les concepts évoqués sous le même mot du langage commun n'ont pas les mêmes propriétés, ils ne participent pas des mêmes théories et modèles. Leur usage ne débouche pas sur les mêmes explications des phénomènes » (Mucchielli, 2006).

1. Le modèle de Shannon et Weaver (1948), qui a eu un impact majeur sur l'évolution et l'essor de l'intelligence artificielle et des outils de télécommunication.
2. Le modèle de Lasswell (1948), un pionnier en matière de communication de masse.

1.5.2.2. Deuxième période : communication complexe

La communication complexe est une notion qui a émergé et qui s'est développée dans les années 1970-1980. Des différents travaux consacrés à la communication pendant cette période, il ressort que l'acte communicationnel n'est plus vu comme le déplacement linéaire d'un message entre deux individus, mais comme un procédé de « mise en commun » de l'information. Parmi ces travaux, nous retiendrons ceux de Jakobson (1961) dans le domaine linguistique, ainsi qu'un ensemble d'études diverses mais ayant comme point commun la pensée de Bateson⁷². Celles-ci portent le nom générique du centre de recherche accueillant certains de leurs auteurs : Palo Alto, à côté de Berkeley, en Californie.

✓ Les travaux de Jakobson (linguiste américain d'origine russe)

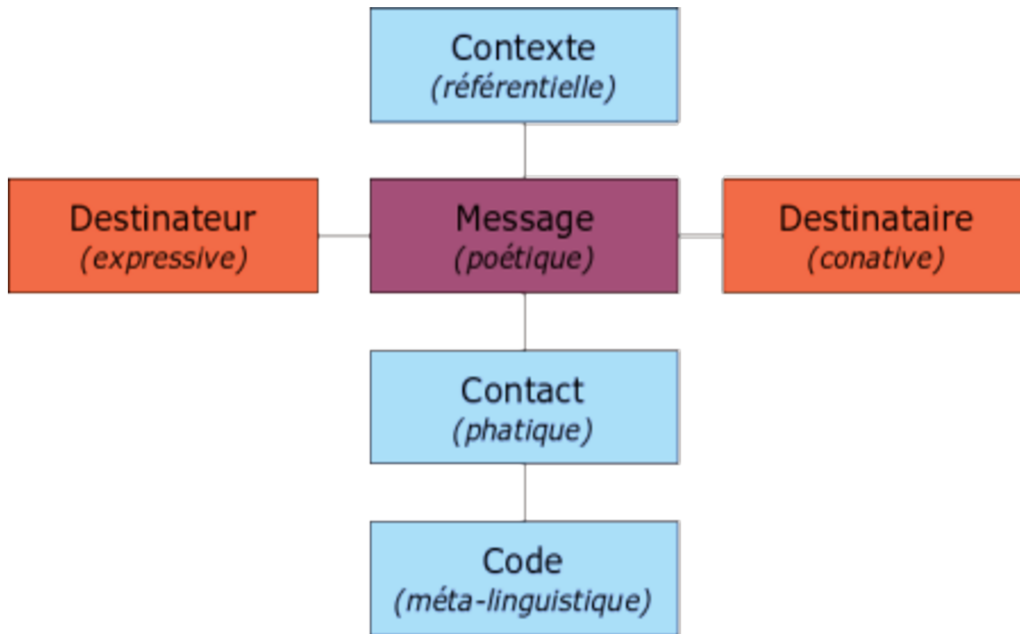
Les travaux de Jakobson ont pour objectif d'appréhender la communication humaine et ses aspects complexes. Il s'attache principalement au message qui est diffusé. Aux trois éléments de base que l'on retrouve dans les conceptions mécanistes (un « émetteur » qui envoie un « message » à un « destinataire »), Jakobson en ajoute trois supplémentaires : le contexte, le code et le contact, soit six facteurs en tout : « *Le destinataire envoie un message au destinataire. Pour être opérant, le message requiert d'abord un contexte auquel il renvoie [...], contexte saisissable par le destinataire, et qui est, soit verbal, soit susceptible d'être verbalisé ; ensuite, le message requiert un code, commun, en tout ou tout au moins en partie, au destinataire et au destinataire, contact qui leur permet d'établir et de maintenir la communication.* » (Jakobson, 1963).

Ces six facteurs renvoient à six fonctions. Celles-ci donnent au modèle son caractère descriptif et statique, mais aussi fonctionnel. Ainsi, le modèle sert à analyser les fonctions rattachées aux facteurs. Ces six fonctions sont définies comme suit : émotive, conative, poétique, phatique, référentielle et métalinguistique. La figure 5 ci-après illustre les correspondances entre les six facteurs et les six fonctions.

⁷² Khainnar S., thèse précitée.

Figure 5 - Les facteurs de la communication et leurs fonctions selon Jakobson

Source : (Jakobson, R. 1960)⁷³.



✓ Les travaux de Palo Alto

Pour Watzlawick *et al.* (1967), un comportement revêt forcément une valeur communicative : « ...le comportement n'a pas de contraire. Autrement dit, il n'y a pas de non-comportement, ou pour dire les choses encore plus simplement : on ne peut pas ne pas avoir de comportement. Or, si l'on admet que, dans une interaction, tout comportement a la valeur d'un message, c'est-à-dire qu'il est une communication, il suit qu'on ne peut pas ne pas communiquer, qu'on le veuille ou non »⁷⁴ (Watzlawick *et al.*, 1967, p. 46). Selon les auteurs, la communication relève d'une « théorie des comportements ».

Watzlawick estime aussi que « toute communication présente deux aspects : le contenu (c'est-à-dire l'information échangée) et la relation, tels que le second englobe le premier »⁷⁵. Il ajoute : « C'est mon intuition personnelle qu'un cinquième peut-être de toute communication humaine sert à l'échange de l'information, tandis que le reste est dévolu à l'interminable processus de définition, confirmation, rejet et redéfinition de la nature de nos relations avec les autres. »⁷⁶

⁷³ Jakobson, R. Closing statements: Linguistics and poetics. In *Style in language*; Sebeok, T.A., Ed.; The MIT Press: Cambridge, MA, USA, 1960; pp. 350–377.

⁷⁴ Watzlawick P. *et al.*, *Une logique de la communication*, Paris, Seuil, 1967, p. 52.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ *Ibid.*, p. 240.

Réfutant le modèle de l'information associé à la métaphore de la ligne téléphonique, et considérant la communication comme une succession de messages digitaux échangés entre des individus, le groupe de Palo Alto a établi son propre modèle. Celui-ci est basé sur une autre métaphore, celle de l'orchestre de jazz qui improvise un air et où chaque musicien aligne sa composition sur celles des autres : « *Ce modèle de la communication n'est pas fondé sur l'image du téléphone ou du ping-pong – un émetteur envoie un message à un récepteur qui devient à son tour un émetteur – mais sur la métaphore de l'orchestre... Mais dans ce vaste orchestre culturel, il n'y a ni chef ni partition. Chacun joue en s'accordant sur l'autre.* »⁷⁷

Selon la vision systémique, dans la communication, l'élément le plus important n'est pas le message lui-même, mais le lien circulaire qui s'établit entre les acteurs qui communiquent. L'examen du triptyque émetteur/récepteur/message permet seulement de déterminer un instant et une perspective d'analyse du processus communicationnel. Ce qui compte dans ce type d'échange, c'est la relation en elle-même plutôt que les messages qui la formalisent et lui donnent sens.

Il est donc possible de dire qu'en quelque sorte, le message n'est que « *l'expression matérielle revêtue par la relation* » (Khainnar, 2007).

Sur le fondement de cette approche générale, la communication peut être vue comme un processus constant et articulé sur deux niveaux : un contenu formel (verbal, gestuel, comportemental) et une relation tacite (interaction permanente similaire ou complémentaire).

⁷⁷ Bateson, Birdwhistell, Goffman, Hall, Jackson, Schefflen, Sigman, Watzlawick, *La nouvelle communication*, Paris, Seuil, 1984, p. 7-8.

Tableau 4 - La définition de la communication
(Reproduit de Mucchielli et Guivarch, 1998, p. 52)

Modèle	Définition de la communication	Problématique principale
Modèles positivistes : le contenu et ses effets		
Émetteur-récepteur	Un transfert d'information	Les propriétés du contenu
De la communication à deux niveaux	Un processus d'influence	L'influence sur les opinions
Marketing	Une « opération » à piloter	L'efficacité de l'opération
Modèles systémiques : le système comme cadre		
Sociométrique	Une relation d'affinité	La structure affective et les places occupées
Transactionnel	Des rituels d'échanges sur plusieurs niveaux	Les motivations profondes et les avantages tirés
Interactionniste et systémique	Une participation à un système d'interaction	Le système des échanges, le sens de l'échange dans le système, les paradoxes
De l'orchestre	Une production collective	L'articulation des jeux individuels
Modèles constructivistes : la genèse du sens		
De l'hypertexte	Un débat latent	Le sens du débat
Situationnel	Une construction collective de sens	Les processus de la genèse du sens partagé

✓ Synthèse

A l'issue de ce petit aperçu non exhaustif sur les travaux antérieurs qui ont marqué l'évolution des sciences de la communication, nous pouvons comprendre que si la communication est un phénomène complexe, c'est parce qu'elle renvoie à la diversité des recherches qui l'étudient.

Dans le cas de la présente recherche, notre conception de la communication est systémique. Comme défini auparavant, le modèle systémique considère les choses comme un système organisé (on ne communique pas, on participe à la communication, selon les auteurs de l'école de Palo Alto).

L'approche systémique de la communication repose sur le principe que les comportements humains (paroles, gestes, attitudes, actions) ne trouvent de sens que lorsqu'ils sont analysés dans le contexte (environnement, entourage, cadre) dans lequel ils sont générés. « *Il s'agit là des deux premiers principes (principe systémique et celui du cadrage) des sept principes sur lesquels repose la théorie systémique des communications au sens d'Alex Mucchielli (Mucchielli, 2006) »*⁷⁸.

1.5.3. La communication au cœur du processus de production

Pour Moles (1998), la communication est un acte consistant à partager des expériences en utilisant des savoirs communs. La communication, selon sa définition, est donc « *l'action de faire participer un organisme ou un système situé en un point donné R aux stimuli et aux expériences de l'environnement d'un autre individu ou système situé en un autre lieu et à une autre époque E, en utilisant les éléments de connaissance qu'ils ont en commun* »⁷⁹ (Moles, 1998b). Cette « mise en commun » implique la création, la présence d'un lieu partagé par les différents acteurs communicants et faisant l'objet d'un consensus sur le plan linguistique ou cognitif, par exemple (Barnlund, 1970).

Le développement et la production d'un produit ou d'un service découlent d'un besoin exprimé par un individu ou un groupe d'individus (clients, administrés, citoyens, usagers), dont la satisfaction représente un enjeu majeur pour l'ensembles des acteurs concernés (même

⁷⁸ Smail Khainnar, « Les nouvelles « cultures de conception urbaine » : Esquisse de quelques traits distinctifs », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 23 | 2021, mis en ligne le 01 septembre 2021, consulté le 15 mai 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/11968> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.11968>

⁷⁹ Moles A.A., *Théorie structurale de la communication et société*, Paris, Masson, 1998.

les destinataires). Ceux-ci doivent alors trouver un consensus concernant la définition, les conséquences et les effets du futur produit/service afin de l'ancrer socialement chez les utilisateurs⁸⁰.

L'exploitation, le développement et la maintenance de ces produits/services constituent les phases les plus longues de leur cycle de vie. Les mauvaises décisions prises en amont, l'écart entre leur conception et leur mise en pratique, les dysfonctionnements, l'incompatibilité entre les produits et leur utilisation quotidienne font que les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances (appropriation par les clients/usagers, rentabilité financière).

En réalité, on observe un creusement des écarts entre les objectifs préalablement fixés et le résultat final, une situation due à des facteurs tels que les aspects temporels (en milieu urbain, les résultats peuvent prendre des décennies), ou des changements trop fréquents d'acteurs rompant les liens entre les producteurs et les utilisateurs des ressources informationnelles.

Barnlund (1970) écrit : « *Certains processus sont non seulement répétitifs, mais réversibles (prenant l'exemple de la glace qui peut se changer en eau et vice versa). D'autres systèmes, au contraire, ne peuvent que progresser d'un point à un autre.* » C'est la raison pour laquelle l'assistance communicationnelle fournie par les émetteurs, pour remédier aux déséquilibres entre les objectifs et le résultat final, peut être nécessaire afin de lever les barrières à la communication (rejet ou mauvais usage du produit, non-appropriation). À partir de là, il est souhaitable de mettre en place des dispositifs appropriés (adaptation, réorientation, explication, formation) afin d'aider les utilisateurs à comprendre certaines pratiques innovantes liées aux spécificités du produit (infrastructure urbaine, par exemple).

1.5.4. Information et communication

L'information et la communication sont deux notions indissociables, car la première représente un des aspects de la seconde. Le processus informationnel s'articule sur deux niveaux : le contenu et la relation. En effet, selon le groupe de Palo Alto, la communication ne comprend pas seulement la diffusion de l'information ; elle déclenche également un comportement (Watzlawick *et al.*, 1967). Dans le même ordre d'idées, la définition proposée par Lamizet⁸¹ (1997) dans *le Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de*

⁸⁰ Khainnar S., thèse précitée.

⁸¹ Lamizet B., Silem A., *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*, Éd. Marketing S.A., 1997.

la communication insiste sur le caractère équivoque de l'information-communication, comme « une inscription d'une référence socialement déterminée dans un système formel susceptible de faire l'objet d'une diffusion et d'un échange dans la communication » (Lamizet et al., 1997b, p. 297).

1.5.5. Besoins informationnels et culture informationnelle

Pour Marchat⁸² (2006), le besoin informationnel est l'expression ou la non-expression d'un besoin d'information par l'utilisateur afin d'effectuer certaines actions ou tâches (Marchat, 2006, p. 4 ; Leleu-Merviel, 1997, p. 26)⁸³. Dans une approche collective, deux mondes coexistent : celui de l'information et celui du besoin d'information. Le premier monde concerne la quantité d'informations à traiter, à manier, à diffuser et à échanger du début à la fin du processus. Les informations sont collectées en amont du projet, puis étoffées au fil de son déploiement, et enfin, enregistrées par le gestionnaire lorsque le produit/service est mis sur le marché et utilisé. Le deuxième monde comprend toutes les informations nécessaires aux acteurs pour accomplir les tâches qui leur sont assignées. Différents éléments font partie de la « culture informationnelle » que les acteurs concernés doivent acquérir pour maîtriser un univers informationnel vaste, divers, partagé et évolutif : accès à l'information liée au projet, choix du style informationnel approprié, usage critique de l'information favorisant la production du savoir. En ce sens, Juanals (2003) définit la culture informationnelle comme « un ensemble de compétences permettant de reconnaître l'existence d'un besoin d'information, d'identifier l'information adéquate, de la trouver, de l'évaluer et de l'exploiter en relation avec une situation donnée, dans une perspective de résolution de problème... »⁸⁴. L'auteur distingue ainsi trois niveaux qui sont :

1. La maîtrise de l'accès à l'information sur le plan technique et méthodologique : appréciation, choix, critique de l'information ;
2. La culture de l'accès à l'information, qui suppose un usage autonome, critique et pragmatique de l'information ;
3. La culture de l'information, impliquant de prendre en compte les aspects éthiques, sociaux, culturels, politiques et économiques au sein d'une société envahie par

⁸² Marchat H., *La gestion de projet par étapes. L'analyse des besoins*, Paris, Éditions d'Organisation, 2006.

⁸³ Leleu Merviel S., *La conception en communication*, Paris, Hermès, 1997.

⁸⁴ *Grand dictionnaire terminologique*, Office québécois de langue française.

l'information.

Les différents processus informationnels, avec toutes les exigences qui en découlent, sont des procédés cognitifs dont le but est de permettre aux acteurs de progresser pour, *in fine*, assurer la concrétisation et la mise en œuvre du projet.

1.5.6. Dimension communicationnelle dans l'activité projectuelle

La communication est un élément essentiel de la conduite globale d'un projet. Les acteurs concernés sont issus de différents univers professionnels tels que l'industrie, la gestion, etc. Ils doivent traiter des questions très complexes dans un temps limité, avec de nombreux intervenants tant internes (équipes de projet, spécialistes) qu'externes (clients, partenaires, sous-traitants). La communication, par son aspect immatériel, est souvent difficile à cerner de façon véritablement objective. Pour Watzlawick, par exemple, il est impossible de vivre sans communication, car l'activité humaine est permanente. Dans le cadre d'un projet, la communication a de nombreux objectifs tels qu'« *obtenir la coopération, créer la confiance, prévenir et gérer les conflits, aménager la transparence, susciter l'enthousiasme et la confiance* » (Gramaccia, 2001).

Les stratégies déployées par les acteurs tout au long du projet se traduisent, en termes de communication, par l'échange de contenus informationnels et des relations interpersonnelles particulières dont les ressorts sont souvent difficiles à appréhender. La mise en œuvre d'un projet fait intervenir toutes sortes de professionnels dans une logique non pas séquentielle mais globale, concertée, tout au long du processus. « *Les acteurs impliqués dans un projet, quelle que soit leur activité ou leur culture technique, doivent échanger des informations variées et provenant de sources diverses afin d'obtenir un résultat : le produit ou le service proposé à l'utilisateur* »⁸⁵.

1.5.7. Système d'acteurs dans une activité projectuelle

La collaboration, la coordination, l'organisation et la coproduction sont nécessaires pour faire face aux défis contemporains. Adopter une démarche collective suppose le regroupement de compétences détenues par des acteurs d'horizons différents, avec des positions souvent divergentes et une légitimité plus ou moins réelle qui les poussent à trouver leur place dans un

⁸⁵ Khainnar S., thèse précitée.

champ décisionnel dont les limites sont parfois floues.

Ces acteurs remplissant diverses fonctions (décision, conception, exécution) sont censés collaborer entre eux dans le cadre d'un même projet. Dans la pratique, cette collaboration n'est pas le seul lien entre eux. En effet, selon la nature de la démarche, ses objectifs et les acteurs impliqués, plusieurs situations peuvent se développer (conflit, concurrence, autoritarisme hiérarchique, jeu de pouvoir), freinant le processus décisionnel et donc entravent l'avancement du projet. Dans ce type de situation de « conflit-collaboration », l'organisation classique – division stricte des activités, procédures standardisées, cadre de travail bien défini – devient transversale (Gramaccia, 2001)⁸⁶.

Chaque projet collectif implique une interaction entre les différents intervenants. Les liens interpersonnels naissent d'un processus socialisant (Fischer, 1987). Goffman (1974)⁸⁷ a identifié un certain nombre de rituels influençant les rapports interindividuels dans la vie courante. Il décrit la manière dont les acteurs, lors d'une activité communicationnelle, essaient de prendre en compte les représentations construites des autres et celles qu'ils souhaitent donner d'eux-mêmes dans une volonté de sauver les apparences.

Selon Khainnar (2007), chaque système d'acteurs contient quatre éléments qui contribuent à sa complexité, selon deux paramètres descriptifs : un paramètre fonctionnel et un paramètre structurel.⁸⁸

Le paramètre fonctionnel permet d'identifier :

- Des facteurs comportementaux multiformes et influençant largement les relations. L'appartenance culturelle, la volonté, le comportement, la perception d'un individu jouent sur les relations tissées entre les acteurs et favorisent ou non l'avancement et l'aboutissement du projet. Bouzon (2004, p. 179)⁸⁹ écrit : « *Des comportements jugés normaux par certaines personnes pourront être ressentis comme étrangers, voire offensants dans d'autres lieux ou milieux sociaux.* »
- Des facteurs temporels : le temps est une notion essentielle dans tout projet collectif. Le respect des délais est un élément majeur pour les parties prenantes. En effet, chaque acteur impliqué dans ce processus a son propre calendrier. La perception du temps par chaque acteur (groupe de projet, concepteur, personnel opérationnel), peut

⁸⁶ Gramaccia G., *Les actes de langage dans les organisations*, Paris, L'Harmattan, 2001.

⁸⁷ Goffman E., *Les rites d'interactions*, Paris, Éditions de Minuit, 1974, p. 9-17.

⁸⁸ Khainnar S., thèse précitée.

⁸⁹ Bouzon A., *La place de la communication dans la conception de systèmes à risques*, Paris, L'Harmattan, 2004.

produire des visions diverses et parfois des problèmes de communication. La contribution de certains acteurs, tels que les élus ou les maîtres d'œuvre, est généralement contractualisée et limitée à une durée fixée au préalable.

Cette situation favorise l'émergence de dysfonctionnements communicationnelles sous différentes formes : opposition, conflit d'intérêt, concurrence, etc.

Le paramètre structurel, quant à lui, permet de distinguer :

- Des facteurs relatifs aux métiers : dans toute démarche coopérative, la difficulté vient souvent du fait que de nombreux acteurs de cultures professionnelles diverses doivent traiter une énorme quantité d'informations. La combinaison et l'hétérogénéité des compétences constituent l'une des principales contraintes que les acteurs doivent gérer : langage technique, approche du projet, culture industrielle, maîtrise des matériaux, habitudes réglementaires, hiérarchisation des pouvoirs (national, régional, départemental et communal). La communication, dans ce contexte, est une solution efficace pour régler les problèmes nés de la coexistence de tous ces acteurs⁹⁰.
- Des facteurs liés aux réseaux concernés : les acteurs (ou groupes d'acteurs) du projet sont l'ensemble des parties prenantes qui y participent. Tous ces individus échangent et partagent des données matérielles et immatérielles. Les premières comprennent les documents et supports d'information, des matières premières, des déchets générés, etc. Les secondes concernent les messages diffusés par les acteurs à travers les canaux d'information, ainsi que les relations qui en découlent. L'organisation autour de laquelle s'articulent et se développent les réseaux d'acteurs est également importante. En effet, la principale difficulté réside dans la façon dont les entités qui composent le réseau d'acteurs se structurent et conduisent leur action à différents niveaux (contractuel, opérationnel).

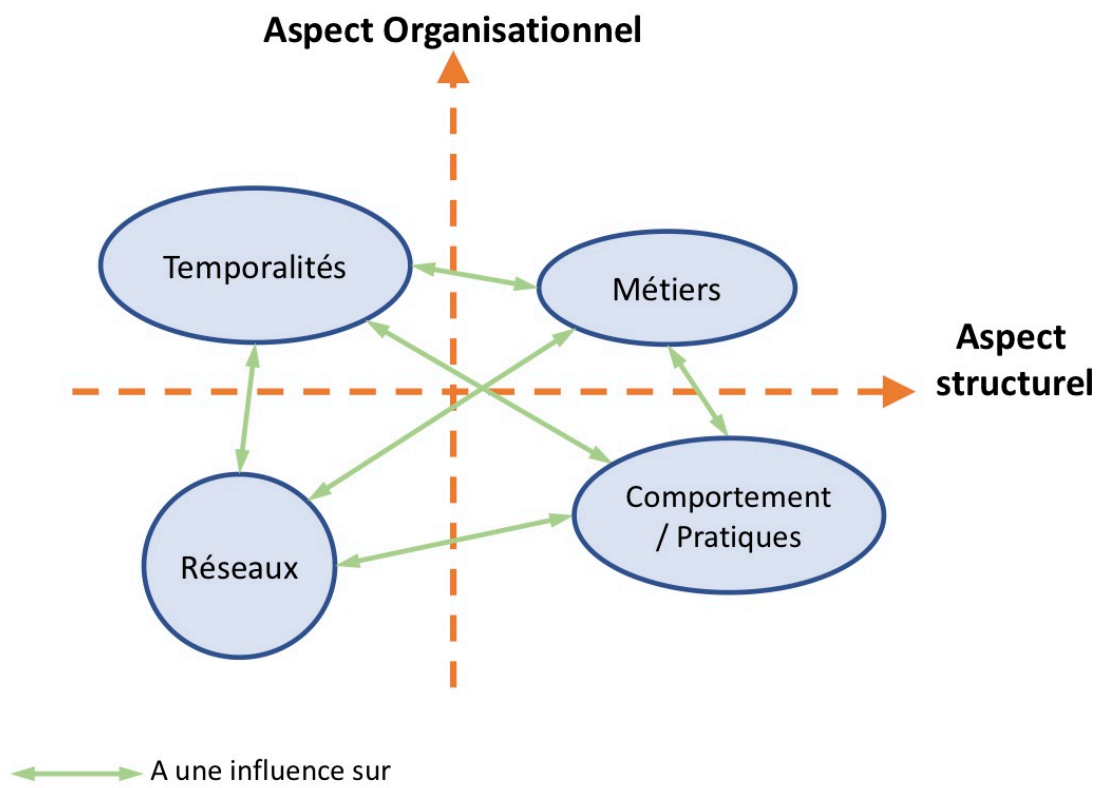
Les liens contractuels et/ou fonctionnels ne sont pas toujours bien définis, les modèles organisationnels ne sont pas toujours adéquats et flexibles, ce qui peut affecter la transition entre la théorie et la pratique conceptuelle, puis entre celle-ci et la mise en œuvre effective du produit/service.

La figure 6 ci-après illustre le chevauchement de ces quatre facteurs de complexification d'un système d'acteurs selon les deux aspects évoqués ci-dessus (structurel et organisationnel).

⁹⁰ *Ibid.*

Figure 6 - Facteurs de complexification du système d'acteurs dans une démarche collective

(Source : Reproduit de S. Khainnar, 2007)



1.6. La communication comme « Liant » entre l'urbanisme et le développement durable

1.6.1. La démarche participative dans l'urbanisme durable : une mesure de la communication

A l'issus de cet essai de définition des notions d'urbanisme, communication, et développement durable, nous rejoignons donc l'approche qui considère l'impossibilité de dissocier la sphère communicationnelle du développement durable. « *Les relations, bien que complexes, qui se nouent entre Information - Communication et Société, rendent difficile la possibilité d'isoler les trois composantes de manière respective* »⁹¹ (Wolton, 1997).

L'apparition d'un système de relation entre la sphère communicationnelle, le citoyen en tant qu'acteur, son empreinte territorialisée et la problématique du développement durable, amène notre recherche à puiser sa force dans l'analyse systémique, laquelle s'efforce toujours de montrer comment les choses fonctionnent en système. C'est au sein de ces systèmes que les acteurs et organisations co-construisent leurs relations, choisissent les modalités de leurs futurs échanges pour structurer leurs relations (Escarpit, 1976).

Le principe de la participation a été fortement soutenu au cours de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992. Par la suite, il a été renforcé lors de la conférence de Rio, puis repris dans le cadre européen avec la convention d'Aarhus de 1998. Dès lors, une pléthore de terminologies plus ou moins apparentées a émergé. Nous retrouvons donc aujourd'hui, dans les textes, des termes tels que « participation locale », « concertation », « gouvernance ». Il s'agit d'un procédé politique qui ouvre le débat aux citoyens à propos d'un projet futur. Il permet non seulement de faciliter la création d'une culture urbaine commune, mais également d'enrichir la conception du projet d'un point de vue technique. Les procédures liées à ce type de communication sont perçues, dans les années 1980, comme un dispositif d'information et de recueil des avis de la population, dont la prise en compte par l'autorité compétente ou le maître d'ouvrage n'est pas obligatoire.

C'est la contestation des grands projets d'aménagement qui marque les premiers signes d'une demande d'expression de la part du grand public (Simard, 2003). Les citoyens expriment une volonté de participer aux prises de décision touchant directement leur cadre de vie quotidien. Aujourd'hui, conformément à la déclaration de Rio de juin 1992 (Hoeffel, 2002), le principe

⁹¹ PARIS Emmanuel, « Penser la communication (Dominique Wolton) », Réseaux, 1997/4 (n° 84), p. 166-168. URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-1997-4-page-166.htm>

de participation est défini comme un « droit » d'accès du public aux informations relatives à l'environnement, mais aussi, et surtout, comme une association à l'élaboration des décisions ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire (article 132, loi n°2002-276).

Afin de répondre à la question de l'intégration du débat public aux processus de prise de décision, les porteurs de projet ont souvent eu recours à la médiation. Celle-ci permet d'intégrer le débat public en se plaçant à un niveau de participation différent, résolument orienté vers la décision (Dziedzicki, 2003)⁹².

« Il est indéniable que l'on voit émerger depuis une vingtaine d'années les enjeux démocratiques comme éléments fondateurs de toute politique publique en général, et de l'urbanisme en particulier » (Healey, 1997)⁹³.

Plusieurs travaux mettent en évidence la limite des processus de participation citoyenne, dénonçant notamment leur caractère performatif et leur institutionnalisation. D'après R. Futrell (2002), cette gouvernance performative désigne *« une situation dans laquelle les impressions de gouvernance concertée sont mises en scène et entretenues par les organisateurs du débat, alors que la participation effective de la population aux processus de prise de décision est négligeable »*⁹⁴ (Tapie-Grime, 2005, 26)

Un autre élément qui va avec cet idéal participatif réside dans l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le champ professionnel de l'aménagement⁹⁵.

Nous verrons dans les lignes qui suivent les avantages que peuvent apporter les TIC à cette *« gouvernance »*⁹⁶.

⁹² Dziedzicki J.-M., « Médiation environnementale : des expériences internationales aux perspectives dans le contexte français », dans *Concertation, décision et environnement*, Paris, La Documentation française, 2003, p. 39-64.

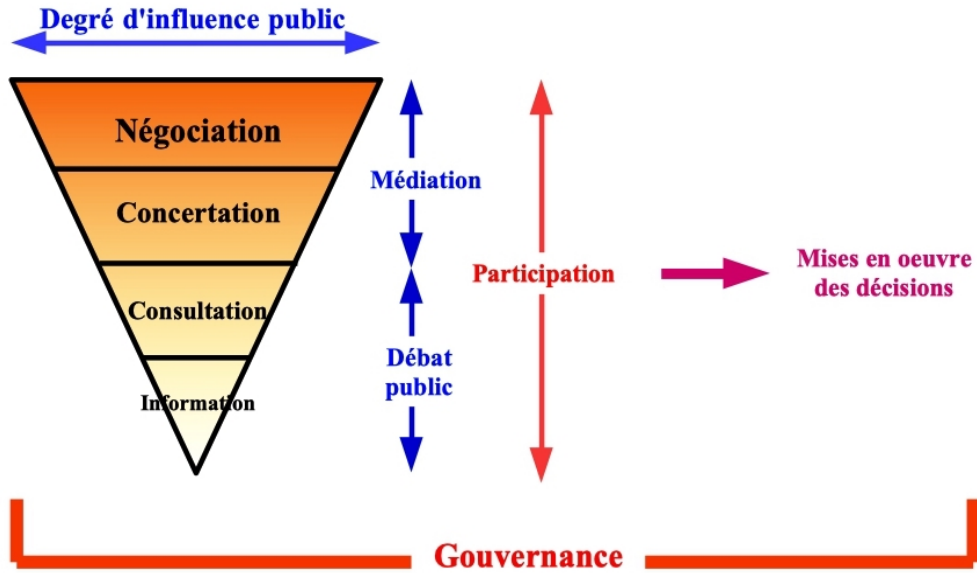
⁹³ Healey P., *Collaborative planning*, Palgrave, 1997.

⁹⁴ Tapie-Grime M., (2005), *La gouvernance performative, impasse ou étape vers le développement durable ?*, rapport de recherche pour le MEDD, Université Paris 13, 123 p.

⁹⁵ Bailleul H., « Médiation des projets urbains : une fabrique urbaine augmentée ? », dans Hélène Bailleul et Thierry Bulot, *Urbanités et territoires numériques : approche interdisciplinaire*, Éditions Modulaires Européennes, 2015, p. 115-133, « Proximités - Sciences du langage », 978-2-8066-3194-7, hal-01622283.

⁹⁶ Nous parlons ici d'une gouvernance urbaine dans le sens d'une gestion *« qui s'appuie sur une multitude d'acteurs et met en valeur le rôle des médiateurs, la mobilisation des agents sociaux et la recherche de compromis entre intérêts divergents »* (Kharoufi M, 2000).

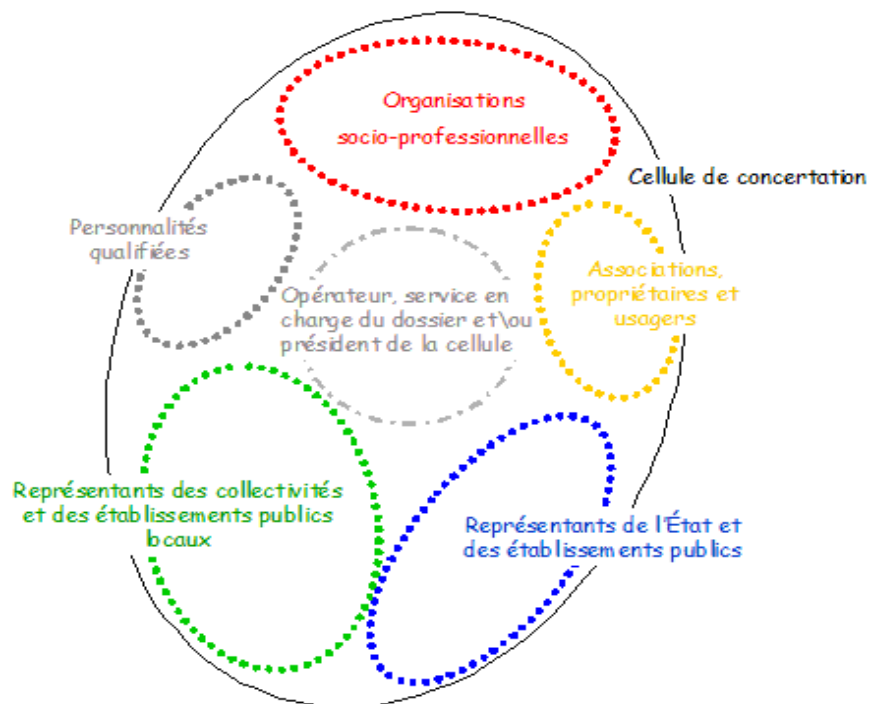
Figure 7 - Définition et classement des différents niveaux de participation citoyenne (selon Dziedzicki, 2003, et Alban, 2004a)



(Source : reproduit d'Alban et Lewis, 2005)

Figure 8 - Exemple théorique d'une cellule de concertation type : Cas de la France

(Source : Alban et Lewis, 2005)



1.6.2. Que peuvent apporter les TIC⁹⁷ à cette gouvernance ?

« Il est indéniable que l'on voit émerger depuis une vingtaine d'années les enjeux démocratiques comme éléments fondateurs de toute politique publique en général, et de l'urbanisme en particulier » (Healey, 1997)⁹⁸. Un autre élément qui va avec cet idéal participatif réside dans l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le champ professionnel de l'aménagement⁹⁹. Les géographes et urbanistes se sont inspirés de la littérature en sciences de l'information et de la communication afin de discuter de l'apparition de ces outils. Certains auteurs, comme Graillet et Waaub (2006)¹⁰⁰, ont tenté d'approfondir le lien entre les TIC et les projets urbains, en évoquant les TIC comme outil d'« aide à la décision » permettant de documenter un espace et d'obtenir un meilleur diagnostic dans le but de prendre de meilleures décisions. À cet effet, les TIC sont considérées comme un outil facilitateur de décision, et par conséquent, comme un accélérateur de projet.

Les débats se sont multipliés dans les années 2000, autour du développement de la démocratisation et des outils informatiques (particulièrement le numérique) dans la conduite des projets d'aménagement. La recherche qui, à cette époque, s'empare de ces nouvelles formes de communication (Bailleul, 2008)¹⁰¹, va poser deux types de questions.

Tout d'abord, il y a la coordination et la nature des échanges qui s'instaurent entre les acteurs (politiques, experts et citoyens). Les TIC permettent-elles une mise en œuvre d'une démocratie directe, où les interactions et les rôles des différents participants seraient répartis ? Ces interrogations renvoient à une tradition d'analyse des processus de production de projet, du point de vue des sciences de l'action (Boutinet, 2004), où la décision émane d'un processus rationnel, qui dépend fortement des échanges entre les acteurs ainsi que de leurs capacités d'anticipation et de négociation.

Selon Bae (2008), les TIC contribuent à renforcer avant tout la capacité de l'information et de la communication des acteurs du projet urbain.

Le schéma ci-dessous montre que les acteurs peuvent entrer en contact, y compris pour des

⁹⁷ Abréviation de « technologies de l'information et de la communication ».

⁹⁸ Healey P., *Collaborative planning*, Palgrave, 1997.

⁹⁹ Bailleul H., Op.Cit, 2015.

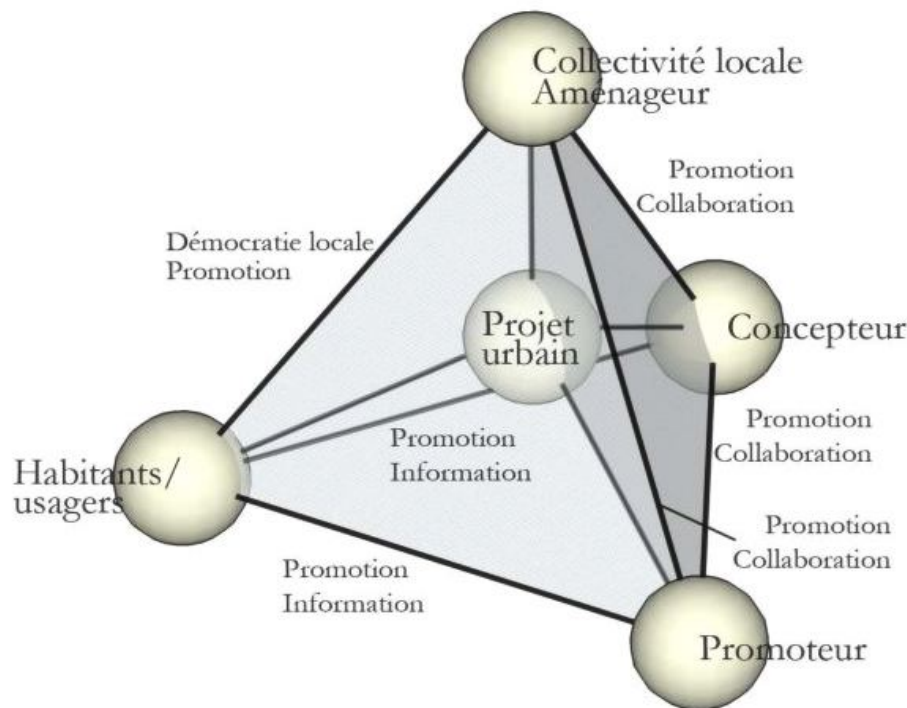
¹⁰⁰ Graillet D., Waaub J.-P., *Aide à la décision pour l'aménagement du territoire : méthodes et outils*, traité IGAT, série « Aménagement et gestion du territoire », 2006.

¹⁰¹ Bailleul H., « Les nouvelles formes de la communication autour des projets urbains : modalités, impacts, enjeux pour un débat participatif », *Métropoles*, n°3, 2008.

sujets ne concernant pas directement le projet urbain en cours, par le biais des TIC. Les lignes en noir indiquent ce type de contact, tandis que les lignes en gris représentent le contact concerné par le projet urbain.

Figure 9 - La communication renforcée par les TIC entre les acteurs du projet urbain

(Source : Hyojung Bae, 2008)¹⁰²



Ensuite, se pose la question de l'usage des TIC pour représenter l'espace en projet, et de la capacité de ces visuels à bâtir un consensus. Comment la représentation de l'espace sert-elle le projet ? À quels moments et dans quels contextes est-elle utilisée ? Ses fonctions sont-elles liées à la connaissance ou à la rhétorique ? Finalement, l'image est-elle le projet ?

Cette dernière question s'inscrit dans une logique de représentation plus fiable par rapport à l'existant. Ce deuxième type de questionnement renvoie plutôt à une approche d'ingénierie, abordant le projet comme une situation de résolution de problème où l'outil est considéré par rapport à sa dimension cognitive (capacité à accompagner le processus, à donner une information crédible par rapport au processus d'anticipation).

¹⁰² Bae H., *L'usage des technologies de l'information et de la communication dans la démarche du projet urbain*, sous la direction de Stéphane Tonnelat, Institut d'urbanisme de Paris, 2008.

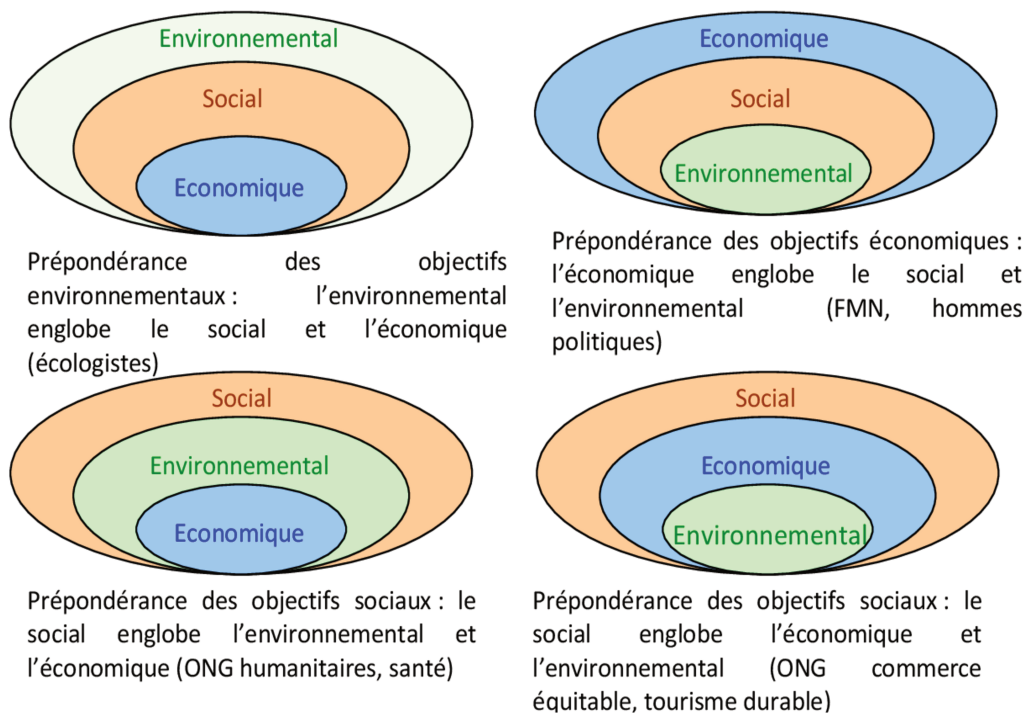
1.7. Déséquilibre des piliers du développement durable : une tendance selon les objectifs

Selon Anne Jégou (2011), le fameux équilibre entre les trois piliers est rarement atteint, ne serait-ce que dans les idées et les discours¹⁰³. Le développement durable est trop tiré dans un sens ou dans l'autre selon les auteurs qui montrent dès lors où vont leurs préférences : il serait trop écologique (Brunel, 2004) ou trop social et solidaire (Mancebo, 2006).

Nous pouvons dire, en matière de développement urbain durable, que les piliers sont hiérarchisés selon les cas et les intérêts de chacun. L'équilibre des sphères est de ce fait souvent disparate. La sphère économique est souvent privilégiée par les politiciens, les multinationales et de nombreux hommes d'affaires, accentuant la nécessité de la poursuite d'une croissance stable. Quant à la sphère environnementale, elle est souvent privilégiée par les naturalistes et écologistes soulignant le problème du réchauffement climatique et la fragilité des écosystèmes. D'autres encore, moins nombreux, donnent la priorité à la sphère sociale en évoquant la misère, le cadre de vie et les problèmes de santé. La figure 10 est une vision simplifiée, montrant que le triptyque peut basculer d'un côté ou de l'autre.

Figure 10 - Prépondérance récurrente de l'une des sphères selon les acteurs

(Source : Anne Jégou, 2011)



¹⁰³ Jégou A., *Territoires, acteurs, enjeux des dynamiques de durabilité urbaine : le cas de la métropole parisienne*, environnement et société, Université Panthéon-Sorbonne - Paris 1, 2011. Français. tel00681586.

1.7. La démocratie participative remise en question

De nombreux chercheurs estiment que les expériences participatives sont limitées et peinent à se diffuser. On peut citer à cet égard Blondiaux (2006), qui estime que le contenu réel du droit à l'information et à la participation reste obscur, sans réflexion sur les moyens de sa mise en œuvre et sur ses objectifs concrets, bien que le contexte politique et législatif semble favorable au développement de la participation des habitants concernant l'urbanisme.

Selon Stéphane Tonnelat (2008), les dispositifs et les lois en matière de démocratie participative traitent souvent le projet urbain comme l'objet de sa pratique. Cependant, malgré la série de promulgations des lois, l'implication des acteurs sociaux dans le processus de décision en matière de projet urbain n'est pas toujours assurée, comme le note Pierre Rosanvallon : « *Si les approches procédurales de la démocratie correspondent à un légitime souci de la réhabilitation du droit et à une tentative louable de renouveler la théorie, elles conduisent en contrepartie à une renonciation à parler de la société réelle... Ces théories procédurales apparaissent au fond davantage comme un symptôme que comme une solution.* »¹⁰⁴

D'après Gardesse et Zetlaoui-Léger (2016), les dispositifs participatifs sont rarement prévus dans les phases les plus en amont des projets urbains, c'est-à-dire, quand l'univers des possibles est encore très ouvert. Les auteurs interprètent cela comme une crainte de se présenter devant des habitants sans être assurés de la faisabilité financière ou technique d'un projet, ou sans avoir de solutions à proposer. Ces discours sont qualifiés de « *motifs avancés de façon récurrente par les élus pour dire qu'ils préfèrent ne pas impliquer la population aux moments du diagnostic ou du programme* »¹⁰⁵.

La concertation ou participation citoyenne est perçue comme un risque politique en raison de la transparence et de la nécessité d'argumentation qu'elle exige (Dimeglio et Zetlaoui-Léger, 2007 ; Gardesse, 2011). Ainsi, les populations les plus jeunes, les individus issus des couches sociales défavorisées ou de l'immigration récente, ainsi que les actifs, restent peu représentés dans ces groupes (Carrel, 2013).

¹⁰⁴ Rosanvallon P., « Le nouveau travail de représentation », *Esprit*, n°2, 1998, p. 42, repris par le Centre universitaire de recherches administratives et politiques (Amiens), 1999, p. 277.

¹⁰⁵ Gardesse C., Zetlaoui-Léger J., "Citizen participation, an essential lever for urban transformation in France?", in Quintin Bradley, Sue Brownill eds, *Neighbourhood Planning and Localism: Power to the People?* Bristol, UK, Policy Press, 2016.

2. QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES

Prenant en compte les définitions et travaux précités, notre recherche s'inscrit dans cette approche interdisciplinaire¹⁰⁶ construite essentiellement à partir des sciences de l'information de la communication et de l'ingénierie urbaine, à savoir, les processus communicationnels comme objet d'étude et l'urbanisme durable (pris sous une dimension processuelle à travers les stratégies d'acteurs impliqués) comme champ d'application.

Cette approche croisée contribue à apporter un nouvel éclairage sur la réalité complexe de la ville, de ses habitants et de ses espaces : la ville, cet objet complexe qui se transforme et se réorganise cherchant à avoir une représentation positive visant à créer des liens entre ses différentes entités et les fonctions de son espace.

Ainsi, l'approche communicationnelle (Mucchielli, 2001) envisage la communication comme moyen de résolution de problématiques situationnelles. Dès lors, la notion de système de relations et d'interactions est au centre de notre travail, qui renvoie à divers domaines des sciences humaines et sociales qui sont elles-mêmes pluridisciplinaires (Mucchielli, 2001).

Comme le dit Daniel Pinson (2003) : « *Les expérimentations comme le travail de recherche, notamment dans le champ urbain, se développent de plus en plus dans des réseaux interdisciplinaires.* »¹⁰⁷

Depuis le Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, juin 1992), la démarche « Agenda 21 », concernant l'élaboration d'un projet de territoire répondant aux principes du développement durable, s'appuie désormais sur des fondements législatifs. Les préoccupations environnementales ainsi que la nécessité de passer de la quantité à la qualité sont fortement présentes dans les discours officiels et les documents législatifs faisant systématiquement référence au développement durable.

Bien que certaines réformes soient engagées au niveau des politiques urbaines et des instruments d'urbanisme, de façon à s'aligner sur les évolutions internationales, il existe malheureusement un décalage avec la réalité urbaine. Ce constat d'écart entre les instruments publics de gestion des villes et son application réelle sur le terrain s'impose systématiquement dans la littérature. Ainsi, pour Tranda-Pittion¹⁰⁸ (2011), il se situe précisément « *entre la*

¹⁰⁶ Comme le précise Edgar Morin (1990), il s'agit non plus d'additionner des disciplines bien délimitées, mais de jouer sur leurs intersections, d'aller voir ce qui se passait « entre » elles.

¹⁰⁷ Pinson D., *L'urbanisme : une discipline indisciplinée ? op. Cit.*

¹⁰⁸ Tranda-Pittion M., *Complexité et urbanisme - Pratiques urbanistiques et régulations de la production de la ville ordinaire*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2011, p. 12.

rapidité et la complexité des mutations territoriales clairement perceptibles [...], et les instruments d'urbanisme ou d'aménagement du territoire utilisés aujourd'hui, tels que définis par les lois et les routines ».

Une opposition est pointée dans les débats publics, portant sur la validité des règlements et des plans d'aménagement¹⁰⁹. Cette validité est souvent contestée, de façon polémique, par « des détracteurs qui affirment que la règle d'urbanisme n'est qu'un pis-aller manifestant un pouvoir autoritaire cherchant à s'immiscer dans le domaine de la propriété privée », car l'instrument d'urbanisme brimerait la créativité individuelle et tendrait à « reproduire des modèles dominants en freinant toute innovation » (Hagelstein, 2002, p. 1). Le décalage est encore plus large lorsqu'il s'agit de la ville durable. Des conférences internationales tentent encore de coordonner les initiatives des États en matière d'application du développement durable, et également de renforcer davantage la gouvernance environnementale internationale.

En effet, en avril 2018, les maires de 25 villes membres de l'« Urban 20 »¹¹⁰ ont signé une déclaration commune appelant à renforcer la coopération avec les dirigeants du G20 sur des questions clés du développement durable. Ils s'accordent sur le fait que la stratégie urbaine actuelle, dans de nombreux pays, répond beaucoup plus à des revendications socio-économiques et attribue très peu d'intérêt aux problèmes d'augmentation des déplacements quotidiens en voiture privée au détriment du transport collectif, de perte de la biodiversité, d'inégalité économique et environnementale, de fragilisation des écosystèmes, ainsi qu'aux questions sociales et environnementales.

On peut dire que les orientations politiques en matière d'aménagement urbain « *ne peuvent être examinées sans référence au développement durable* » (Dacunha, 2005). Cependant, cette nouvelle référence ne semble pas modifier les modes de faire urbanistiques : des techniques obsolètes sont reconduites, même si elles sont consommatrices d'espace et d'énergie.

Cela nous conduit à poser la question de recherche :

- Comment expliquer le paradoxe entre les discours politiques dont sont issus les programmes publics de construction qui se réclament du développement durable, et les

¹⁰⁹ Roubai Chorfi N., Mebrouki A., « Modèle diglossique de l'évolution des villes algériennes : Constat et éléments de réponse », *Architecture et communication*, sous la direction de Patrizia Laudati et Hafida Boulekbache, MEI, n°46, Paris, L'Harmattan, 2018.

¹¹⁰ « Urban 20 reflète l'engagement et les contributions des villes à relever les défis mondiaux. Les villes peuvent fournir des solutions qui améliorent la qualité de vie des populations du monde entier : Urban 20 cherche à enrichir le processus du G20 avec une perspective urbaine, et à explorer ensemble des politiques pour un monde meilleur », a déclaré le maire de Buenos Aires, Horacio Rodríguez Larreta.

stratégies de planification urbaine menées par les acteurs urbains, individuels et institutionnels ?

- Quelles sont les difficultés qui freinent l'aboutissement d'un projet urbain durable ? Et surtout, comment peut-on améliorer les stratégies menées par les différents acteurs urbains ?

Nous avons formulé quelques hypothèses qui permettront d'apporter, un début de réponse à ces questionnements.

Bien qu'il existe un arsenal juridique assez avancé (en matière d'intégration de la notion de durabilité dans les projets urbains) et que les discours officiels soient riches en contenu, les choix et les décisions en matière d'urbanisme et de construction ne vont pas nécessairement dans le sens d'un développement urbain qui se voudrait durable.

Notre postulat de départ concerne la possibilité qu'il subsiste un écart entre ce qu'il est possible d'intégrer aux documents de planification et ce qui y est réellement intégré par les planificateurs. Autrement dit, il est possible de percevoir un écart entre les principes de durabilité suggérés aux planificateurs et leur application concrète dans les documents de planification ?

Nous proposons de vérifier et de déterminer le niveau de cohérence entre le contenu des dispositions législatives/orientations politiques liées au développement urbain et les actions menées sur le terrain/la réalité de l'espace qui en résulte.

Notre hypothèse repose sur l'idée que pour comprendre le paradoxe entre la représentation discursive, le discours et la représentation projective sur le terrain, il est nécessaire d'analyser le processus de production des projets urbains durables.

Si Rémy Vigneron (2018) estime que la logique d'un projet insiste sur la coopération des acteurs et sur l'articulation entre l'élaboration et la réalisation, nous considérons que l'organisation des acteurs urbains et la nature des liens qu'ils entretiennent sont la base de la logique d'un projet urbain durable.

Cela signifie-t-il que le processus de coordination entre les différents acteurs urbains est un moteur de la création ou un frein à l'aboutissement d'un projet urbain durable ? Les dispositifs actuels de communication et d'échanges d'informations entre acteurs sont-ils assez efficaces pour prévenir et gérer les conflits, obtenir la coopération et créer la confiance ?

Nous considérons ainsi que :

1. L'existence d'un dysfonctionnement dans le processus de coordination entre les différents acteurs urbains (planificateurs, gestionnaires, citoyens et investisseurs) peut représenter un frein à la réussite d'un projet urbain durable ;
2. Les pathologies communicationnelles génèrent des perturbations dans la transmission de l'information et des conflits permanents qui s'instaurent entre les différents acteurs urbains.

Partant de ces hypothèses, nous estimons qu'il serait donc souhaitable d'entrer dans une gouvernance urbaine dans le sens d'une gestion « *qui s'appuie sur une multitude d'acteurs et met en valeur le rôle des médiateurs, la mobilisation des agents sociaux et la recherche de compromis entre intérêts divergents* »¹¹¹. En effet, les modalités du projet urbain conduisent à une organisation de la participation des acteurs (privés, publics et société civile). Comme l'explique Ola Söderström¹¹², l'aménagement et l'urbanisme ont connu un « tournant communicationnel » visant à explorer les modalités d'un dialogue et d'un accord entre les différents acteurs impliqués, et notamment les usagers (Söderström et al., 2000b, p. 6).

La réussite d'une démarche urbaine est également « *liée étroitement à l'intégration de l'habitant dans la scène décisionnelle* ». Cependant, la participation du citoyen au débat public implique d'abord un processus d'apprentissage pour la pratique de la citoyenneté active. Participer au débat public semble à cet instant un exercice difficile pour la plupart des habitants. Ceci suppose à la fois :

- La volonté et la maîtrise des techniques d'expression appropriées ;
- La capacité de reconnaître ses besoins informationnels, de trouver l'information adéquate, de l'évaluer et de l'exploiter dans une optique solutionniste.

Nous estimons donc qu'un habitant impliqué dans une démarche urbaine devrait être doté d'une culture informationnelle globale.

Nous considérons que cette notion, incluant les quatre niveaux développés plus haut, devrait se généraliser chez les habitants, à savoir :

- 1^{er} niveau : reconnaître ses besoins informationnels et savoir les satisfaire ;
- 2^e niveau : contextualiser l'information et appréhender sa complexité ;

¹¹¹ Kharroufi M., « Gouvernance et sociétés civiles. Les mutations urbaines au Maghreb », *op. Cit.*

¹¹² Söderström O., Cogato L.E., Lawrence R.J., Barbey G., L'usage du projet, Lausanne, Payot, 2000.

- 3^e niveau : être un sujet éclairé et distant par rapport à l'information reçue ;
- 4^e niveau : se doter d'une capacité d'autocritique quant aux comportements et usages de l'information.

Ce constat peut nous conduire à mener une réflexion sur les évolutions culturelles, c'est-à-dire les difficultés de transition d'une culture strictement « techniciste », basée sur une approche hiérarchique directive, vers une autre culture plus globale et interdisciplinaire, fondée sur un processus *décisionnel multiacteurs*. D'après Nathalie Fabry (2005), les TIC peuvent jouer un rôle d'accélérateur de mutations institutionnelles en améliorant la transmission d'informations et l'efficacité globale. Elles peuvent aussi jouer un rôle d'accélérateur des mutations sociétales en sensibilisant et en impliquant la société pour transiter vers une démocratie participative en favorisant :

- La diffusion des bonnes pratiques à différentes échelles : habitat, quartier ;
- L'acquisition d'un certain niveau de culture informationnelle accompagnée d'une maîtrise des compétences instrumentales permettant de se familiariser avec les diverses modalités procédurales.

Le constat de la difficile mobilisation des habitants a ainsi été à la base d'une dynamique d'invention et de réinvention des outils et des modalités de participation citoyenne dans les projets d'aménagement. À cet effet, le manque de compétences internes (commune, collectivité) en matière de *community manager* et de mission de coordination de la participation habitante nous laisse penser qu'une mise en œuvre de l'e-démocratie ou de l'e-participation (Rodota, 1999), même encore partielle, semble intéressante à étudier dans le contexte des projets urbains.

CONCLUSION DU CHAPITRE I

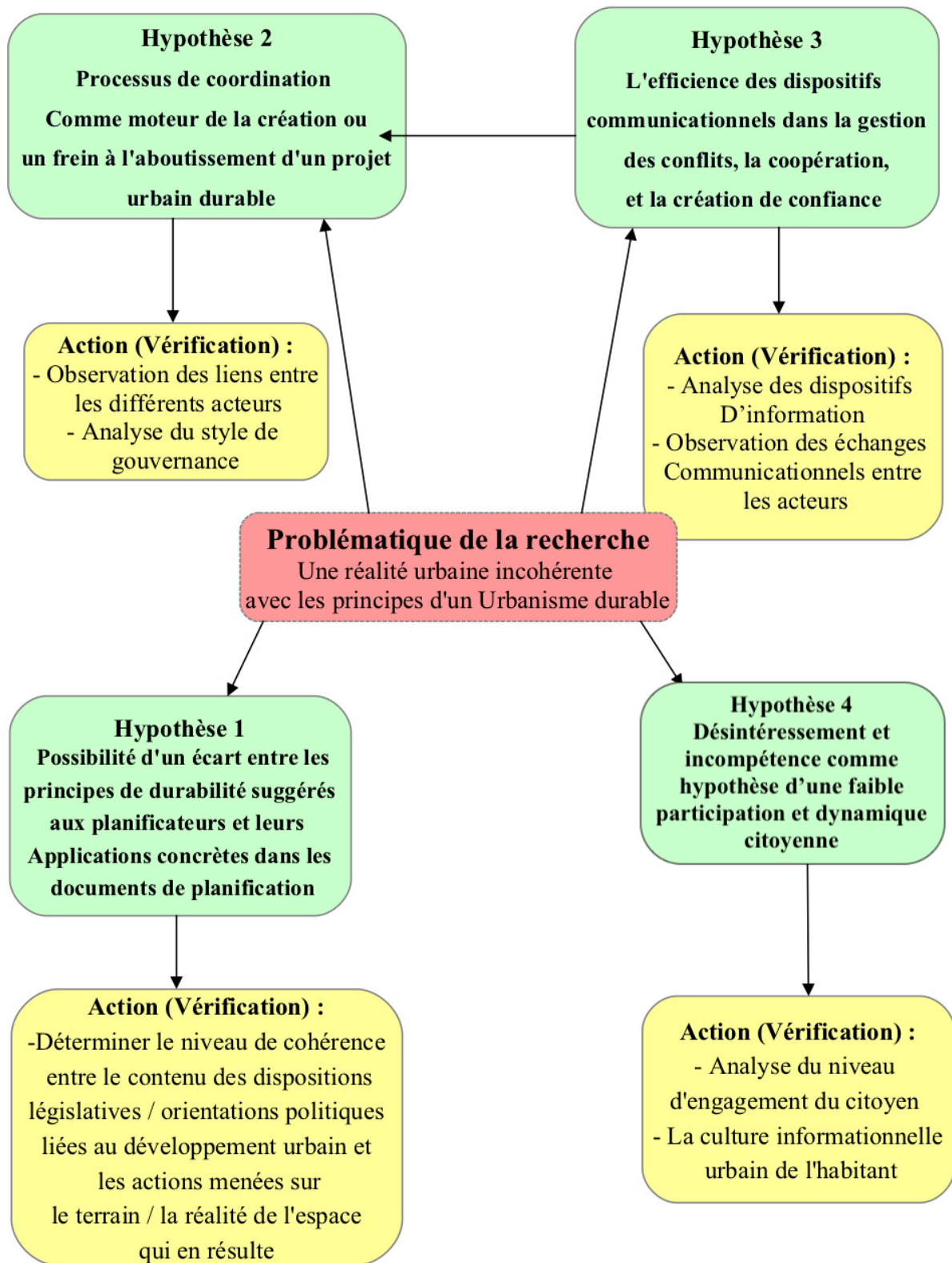
À l'issue de ce chapitre généraliste, nous pouvons aborder certains concepts structurants qui correspondent à notre champ d'application, tels que l'urbanisme durable (pris sous une dimension processuelle à travers les stratégies des acteurs impliqués). Cette base de référentiels nous a permis de mieux comprendre le sens et les objectifs de notre recherche. Ainsi, nous pouvons conclure que la communication est le « liant » entre l'urbanisme et le développement durable. Elle joue un rôle central car elle organise la relation avec l'ensemble des parties prenantes.

A cet effet, notre recherche problématise non seulement les incohérences des réalités urbaines avec les principes de durabilité, mais également les questions de coordination entre les différents acteurs urbains et les relations qu'ils entretiennent. Ces phénomènes sont communicationnels et se matérialisent à travers la gouvernance et la démocratie participative. Ces éléments passent alors du simple modèle préconisé dans la démarche des projets urbains à un quatrième pilier indispensable venant boucler les principes fondamentaux de l'urbanisme durable.

Vouloir comprendre le processus d'élaboration des projets urbains et les dynamiques communicationnelles des acteurs urbains exige d'entreprendre une approche venant de plusieurs disciplines.

Dans le chapitre suivant, nous verrons qu'une approche interdisciplinaire pourrait nous aider à vérifier nos hypothèses compte tenu de la complexité de notre contexte de recherche.

Figure 11 - Synthèse des hypothèses à affirmer ou infirmer



CHAPITRE II

VERS UNE APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE

1. LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La présente thèse constitue le fruit d'un long travail composé globalement de plusieurs phases distinctes ayant fortement influencé notre démarche méthodologique. Nous avons, subséquemment à notre engagement en tant qu'architecte dans une collectivité territoriale (qui traite toutes sortes de projets urbains à une échelle départementale), entamé une phase exploratoire étalée et fragmentaire, correspondant en partie aux recherches menées en master en géographie et aménagement du territoire¹¹³. Il apparaît très important de faire état de notre expérience et de nos travaux antérieurs, car ils ont été décisifs dans la conduite de cette thèse. En effet, la démarche méthodologique développée dans notre étude s'appuie sur ces recherches exploratoires mais aussi sur notre expérience de cadre territorial.

Nos observations des comportements et pratiques des acteurs urbains dans la production urbaine, et notamment les processus d'élaboration des projets et documents de planification urbaine, nous ont permis de déterminer une théorie de portée générale. L'objectif s'est affiné de plus en plus vers une modélisation de processus de planification urbaine en se focalisant sur l'aspect communicationnel qui s'établit entre les différents acteurs urbains. À cet effet, nous nous définissons, dans cette recherche, comme l'un des éléments critiques du sujet. « *La critique permet à la science de progresser dans la connaissance de la réalité* »¹¹⁴ (Jodoin, 2010).

Ainsi, nous devons établir de quelle manière nous nous y prenons pour trouver la réponse aux questions soulevées dans la problématique de recherche et ainsi infirmer ou confirmer nos hypothèses de recherche. Nous devons proposer une logique de démonstration ou de preuve, c'est-à-dire une approche de recherche qui permettra de monter un dossier favorable ou défavorable à nos hypothèses.

¹¹³ Notre projet de master en géographie et aménagement (Université du Mans, 2015) concernait l'introduction des dimensions sociale et environnementale dans l'habitat en Algérie.

¹¹⁴ Jodoin L., « L'héritage intellectuel de Mario Bunge : entre science et philosophie », 2010, <https://www.erudit.org/en/journals/philoso/1900-v1-n1-philoso3970/045191ar.pdf>, consulté le 12/03/2020.

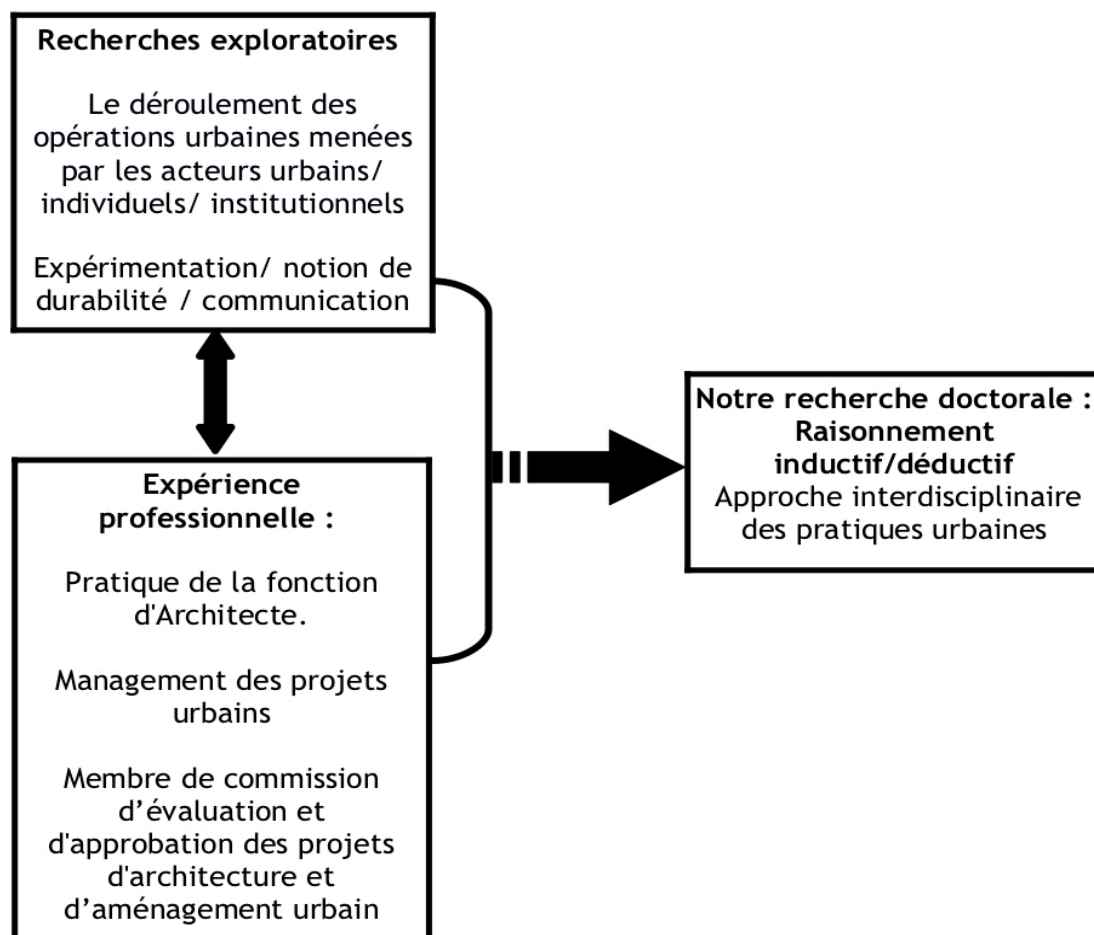
Établir une méthodologie de recherche pour un projet donné implique de nombreuses décisions. Les plus importantes concernent le choix du type d'investigation, du mode d'échantillonnage, des mesures appropriées, des instruments de collecte de données et des méthodes d'analyse. Il est évident que notre implication professionnelle et disciplinaire a joué et joue encore un rôle majeur dans nos prises de décisions et nos orientations scientifiques.

Il convient dès lors de savoir quelles sont les méthodologies en sciences humaines, et particulièrement en SIC, qui pourraient nous aider à vérifier nos hypothèses.

Commençons par préciser notre posture de recherche : inductive ? déductive ? ou les deux ?

Le schéma ci-dessous (Figure 12) synthétise les différentes étapes auxquelles nous avons été confrontés avant d'entamer notre projet de recherche.

Figure 12 - Préalable méthodologique à notre approche



1.1. Raisonnement inductif/ raisonnement déductif

Nous adhérons à l'idée de Martin, 2012, qu'il serait réducteur de croire que la démarche scientifique s'appuie nécessairement sur une des deux procédures de raisonnement « inductive et déductive ». Aucune d'entre elles ne correspond à la réalité des pratiques scientifiques. Il s'agit, sans plus, que de postures de chercheurs¹¹⁵.

Bien que nous utilisions un raisonnement inductif¹¹⁶ pour passer « *du particulier au général* »¹¹⁷ et procéder empiriquement, théoriquement ou de manière hybride à des observations particulières de la réalité étudiée pour en induire des énoncés généraux, notre méthodologie fera également appel à la démarche déductive. Celle-ci consiste à partir de principes généraux dont l'exactitude a été démontrée ou qui sont supposés exacts, pour en tirer, par un raisonnement logique, des propositions nouvelles. Si la voie de l'exploration par déduction permet la construction de propositions, d'hypothèses dans un premier temps, elle se confronte obligatoirement, dans un second temps, à des vérifications sur le terrain¹¹⁸.

Par ailleurs, il convient de souligner que le processus d'induction ne se traduit pas obligatoirement par une collecte de données de type empirique mais peut également être combiné ou faire appel, de manière exclusive, à une exploration au moyen de données purement théoriques (conceptuelles, littérature scientifique). « *L'observation et l'inférence sont à la base de ces deux démarches qui visent à vérifier la pertinence de nos idées : la première part de faits particuliers, spécifiques, pour aboutir à des relations de portée générale, alors qu'en revanche, la deuxième applique un principe général à des situations spécifiques* » (Bertacchini, 2009). C'est pour tenter de rendre compte de la complexité (au sens d'Edgard Morin, 1980) que nous avons adopté cette posture de recherche combinant différents points de vue en articulant des approches inductives qui partent des observations avec des approches hypothético-déductives pour rejoindre l'approche communicationnelle compréhensive de Mucchielli (figure 13 ci-après).

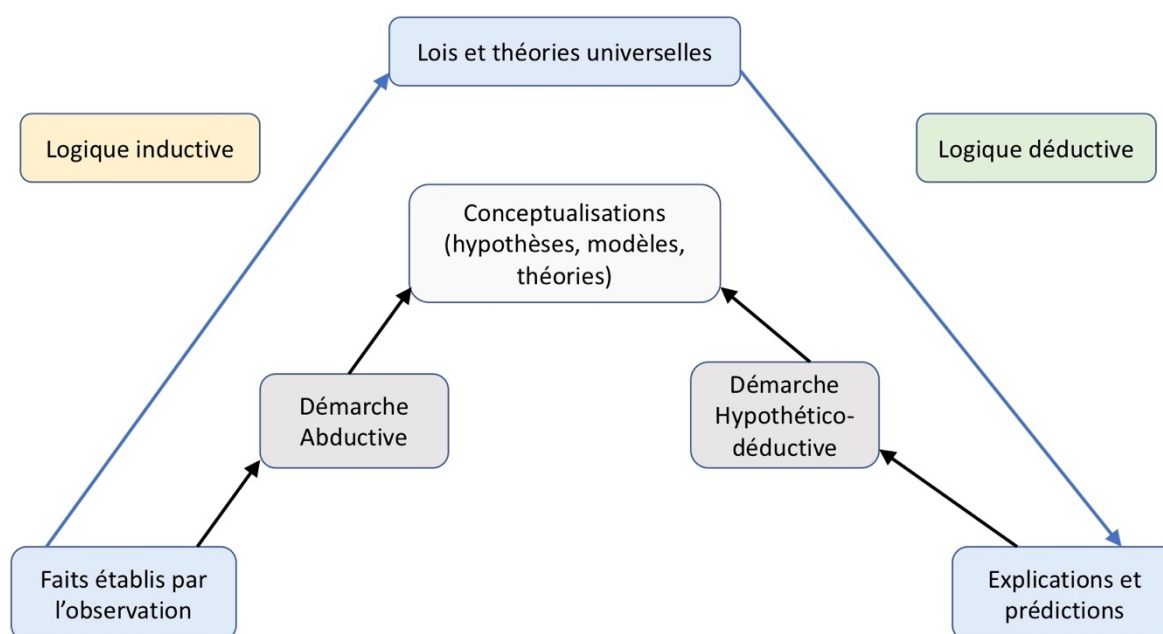
¹¹⁵ Olivier Martin, « Induction-déduction », Sociologie [Online], Les 100 mots de la sociologie, Online since 01 October 2012, connection on 01 June 2022. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/1594>

¹¹⁶ Comme le postule l'approche inductive, le chercheur ne pouvant être à l'extérieur de l'objet sur lequel il travaille, il part donc du terrain à partir duquel il « *procède à des observations particulières de la réalité étudiée pour en induire des énoncés généraux (des concepts, des hypothèses, des théories, des lois...) qui rendent compte de la réalité* » (Bertacchini, 2009).

¹¹⁷ Charreire S., Durieux F., « Explorer et tester », dans Thiétart R.A. *et al.*, *Méthodes et Recherche en Management*, Paris, 1999.

¹¹⁸ Winkin, Y., *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, Paris, Seuil, 2001.

Figure 13 - Raisonnement inductif/raisonnement déductif
 (Reproduit de Bertacchini, 2009, p. 102)



Nous partons du principe que c'est par l'action que l'on peut changer les choses. Notre démarche rejette explicitement la séparation entre la pensée et l'action, entre la théorie et la pratique. Cette séparation caractérise la recherche classique en science sociales (Callon, Lascoumes, et Barthe 2001). La théorie permet ainsi de comprendre et d'agir sur les problèmes réels que l'on rencontre sur le terrain.

A cet effet, nous pouvons identifier clairement cette démarche comme appartenant à la recherche-action. Ce concept se démarque des sciences participatives¹¹⁹ dans la mesure où le chercheur est considéré comme un partenaire et qu'il assume, conjointement avec les acteurs, « la responsabilité de mener à bien l'élaboration des connaissances fondamentales en liaison avec la poursuite du succès d'un projet » (Liu, 1997, p. 185).

1.2. Recherche-action et observation participante

Définir une recherche-action est assez compliqué. L'on ne peut la résumer à l'observation du bon déroulement d'une action dans le cadre pragmatique d'un projet où le chercheur et les usagers s'inscrivent dans des sphères indépendantes. Le concept d'*Action research*, forgé par le psychologue Kurt Lewin (1890-1947), concerne une catégorie de « formés » qui excipe

¹¹⁹ Au sens de François Houllier (2016), les sciences participatives parfois appelées « sciences collaboratives » sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels- qu'il s'agisse d'individus ou de groupes- participent de façon active et délibérée.

beaucoup plus d'un « savoir-faire » que d'un « savoir-dire ». Roy et Prévost (2013) tentent de la simplifier en la caractérisant par un certain nombre de particularités qui la distinguent nettement de la recherche traditionnelle :

1. La recherche-action est réalisée dans un processus collaboratif avec les acteurs du terrain d'investigation : *“At a more immediate and practical level, participation in inquiry means that we stop working with people as subjects... instead we build relationship as coresearchers”* (Reasons et Bradbury, 2008, p. 9)
2. La recherche-action s'appuie sur la nécessité d'agir pour changer les choses ; elle contraste en cela avec la recherche traditionnelle qui vise la constitution d'un corpus de connaissances au sein d'une même discipline. Notre choix méthodologique fait ainsi écho à la posture interdisciplinaire.
3. Le processus de recherche traditionnelle emprunte une voie linéaire alors que la recherche-action adopte plutôt une démarche cyclique (figure 14). Dans une recherche traditionnelle hypothético-déductive, le chercheur est dans une posture de contrôle des facteurs endogènes (sujets) et exogènes (contaminants). Il détermine à l'avance le contour du cadre théorique dans lequel il s'inscrit ; il identifie de façon parcimonieuse les variables en cause et spécifie les hypothèses qu'il entretient concernant les relations devant exister entre ces variables.

Figure 14 - Le cycle de recherche-action- Source : (Roy et Prévost, 2013)

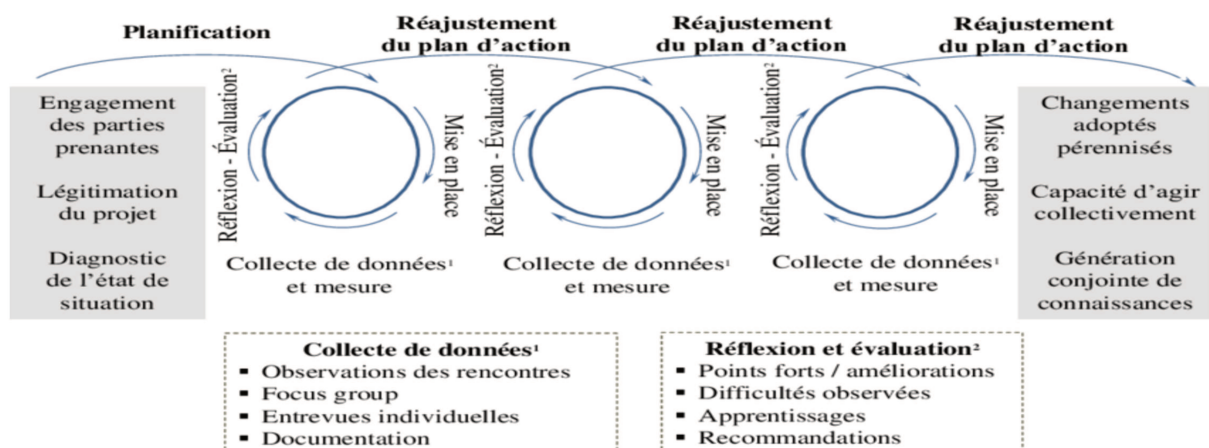
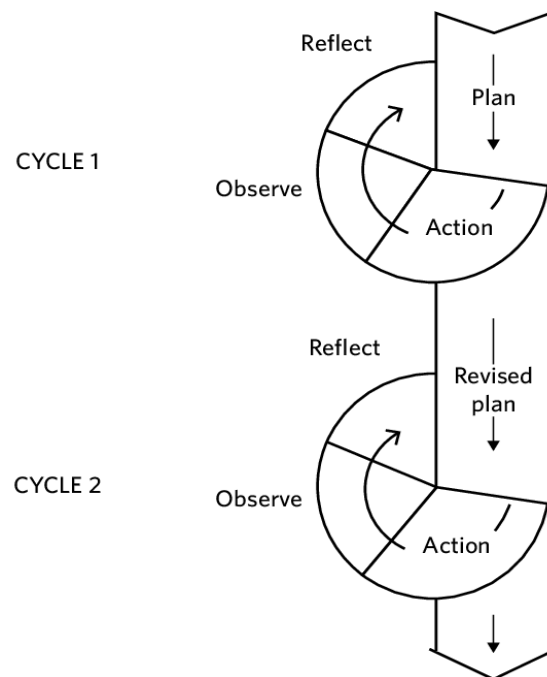


Figure 15 - Modèle de Kammis et McTaggart (1988)

(Source : Anne Burns, 2015)



George Lapassade (1993)¹²⁰ relève un voisinage de l'observation participante et de la recherche-action dans l'ouvrage de W. F. Whyte intitulé *Learning from the field* (1985). Il précise que dans cet ouvrage, l'auteur distingue trois types de recherche-action appliquée, classés par ordre d'implication croissante du chercheur. L'enquête par observation participante constitue, d'après lui, le haut lieu de la recherche-action selon l'orientation fondée par Kurt Lewin.

✓ Qu'est-ce que l'observation participante ?

Cette méthode est couramment utilisée dans des disciplines telles que l'anthropologie culturelle et la sociologie, ou lors des travaux de recherche en ethnographie.

Selon Bogdan et Taylor (1975)¹²¹, l'observation participante est « une recherche caractérisée par une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période, des données sont systématiquement collectées (...) ».

¹²⁰ Lapassade G., *La méthode ethnographique*, DESS d'ethnométhologie et informatique, 1993.

¹²¹ Bogdan R., Taylor S.J., *Introduction to qualitative research method: a phenomenological approach to the social sciences*, New York, Wiley, 1975.

Les données collectées viennent de plusieurs sources, et notamment :

- De l'observation participante proprement dite (ce que le chercheur remarque, observe en vivant avec les gens, en partageant leurs activités) ;
- Des entretiens ethnographiques, des conversations occasionnelles de terrain ;
- De l'étude des documents officiels et surtout, des documents personnels (ce terme désigne « les matériaux » à travers lesquels les gens révèlent, avec leur propre langage, leur point de vue sur leur vie entière ou une partie de leur vie, ou quelques autres aspects d'eux-mêmes. Il s'agit des journaux personnels, lettres, autobiographies)¹²².

1.2.1 Une implication au plus près de la vie des collectivités territoriales

Suite à notre engagement en tant qu'architecte¹²³ dans une collectivité territoriale qui traite de tous types de projets urbains à l'échelle départementale, nous avons entamé une phase exploratoire étalée et fragmentaire correspondant en partie aux recherches menées durant nos études de master en géographie et aménagement du territoire¹²⁴.

La recherche-action présuppose un projet personnel : 1) s'inscrivant dans une pratique collective ; 2) se déroulant en connexion avec cette pratique ; 3) mettant en situation de recherche les acteurs de cette pratique ; 4) aboutissant à des conclusions visant à diagnostiquer la pratique et à préconiser des orientations opérationnelles. Dès lors, nous avons choisi une voie novatrice pour notre recherche qui se base sur « *de nouvelles approches fondées davantage sur l'interaction entre le chercheur et les acteurs de terrain et sur l'émergence progressive de l'objet de recherche à travers une négociation, un processus transactionnel entre les différents acteurs impliqués* » (Pérez, 2008).

La recherche-action peut prendre différentes formes en fonction du chercheur par rapport au système étudié. Un chercheur interne à l'organisation ne rencontre pas les mêmes enjeux qu'un chercheur externe qui vient intervenir au sein d'un milieu auquel il n'appartient pas. Nous pouvons donc relever les atouts considérables de la recherche-action pour notre projet de recherche. Ainsi, notre posture de chercheur et notre fonction en tant que « professionnel » consistent à nous positionner au plus près des acteurs de terrain et des problèmes qu'ils se

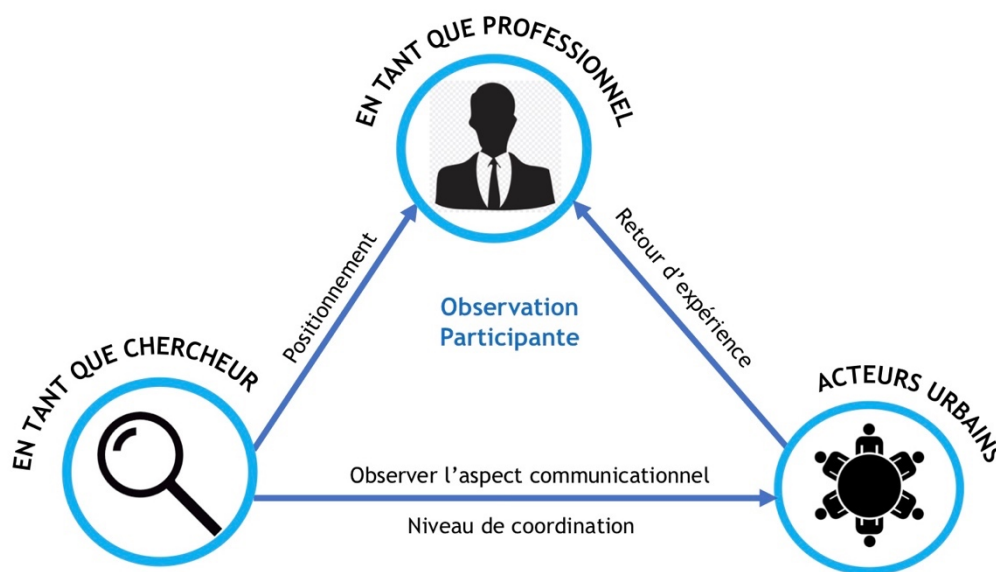
122 Lapassade G., *op. Cit.*

123 Architecte-chef de projet dans une collectivité territoriale de la wilaya depuis janvier 2012.

124 Notre projet de master en géographie et aménagement (Université du Maine, 2015) concernait l'introduction des dimensions sociale et environnementale dans l'habitat en Algérie.

posent dans la vie quotidienne. Il ne s'agit donc pas d'être un simple observateur neutre et détaché, mais de faire preuve d'une implication au plus près de la vie des collectivités territoriales. Notre posture joue donc un double rôle, à la fois, chercheur en immersion dans son milieu d'étude, et en même temps cadre territorial cible dans son milieu d'étude. Ainsi, nous pourrions qualifier notre pratique de recherche comme une « *recherche-intervention de type constructiviste* » (Pérez, 2008) qui s'inscrit dans le courant de la recherche action.

Figure 16 - Notre positionnement dans la recherche – Source : L. Hadj-Smaha



1.3 Les acteurs dans une démarche urbaine : Une forme d'organisation

Au niveau conceptuel, nous essayerons d'assimiler la composition collective des acteurs réunis dans le cadre d'une démarche urbaine à une organisation. Si l'on rejoint les définitions de Jacot, 1991, et Mucchielli (1998) qui perçoivent les organisations non seulement comme « *un construit humain qui n'a pas de sens en dehors du rapport à ses membres* »¹²⁵, mais aussi comme une « *construction* » ou une « *réalité secondaire* »¹²⁶, au sens de l'école Palo Alto, il est alors aisé d'admettre que « *le fonctionnement d'une démarche participative n'est autre qu'une forme d'organisation humaine construite par les acteurs de la situation* »¹²⁷.

¹²⁵ Jacot JH (dir.), 1991, « Formes anciennes, formes nouvelles d'organisation ». Presses Universitaires de Lyon.

¹²⁶ Mucchielli A., 1998, Approche systémique et communicationnelle des organisations. Edition Armand Colin.

¹²⁷ Smail Khainnar, « Le sens du « collaboratif » dans la fabrique de la ville chez les usagers impliqués. Le cas des expériences du design des politiques publiques », Communication & Organisation, ID : 10670/1.n10bez.

Partant de cette conceptualisation, il est essentiel de connaître les différentes modélisations utilisées pour le diagnostic des échanges dans les organisations. Selon Mucchielli, 2006, les modèles les plus valorisés pour leur nouveauté et surtout pour leurs caractéristiques dites « d'ouverture », sont : Le modèle de la systémique dite « qualitative » et le modèle dit « situationnel ».

1.4. Le modèle situationnel : la communication en tant que processus

« Il n'y a pas de lecture objective d'une interaction, au-delà de la description des comportements comme s'ils étaient tous isolés les uns des autres » (Bateson, 1951, p. 250).

Le « modèle situationnel » proposé par Alex Mucchielli envisage la communication comme une série de processus. Ce modèle consiste à faire apparaître les différents contextes dans lesquels toute communication fonctionne nécessairement. Pour que l'échange ait du sens, il faut qu'il soit mis en relation avec les contextes dans lesquels il se déroule (Mucchielli, Corbalan et Ferrandez, 1998)¹²⁸ :

- Contexte spatial (la disposition du lieu et ses contraintes) ;
- Contexte physique et sensoriel (les éléments sensoriels) ;
- Contexte temporel (l'ordre des choses dites) ;
- Positions respectives des acteurs (positionnement) ;
- Contexte relationnel social (la qualité des relations des acteurs) ;
- Normes et règles collectivement partagées (règles appelées ou construites durant l'échange) ;
- Identité des acteurs (leurs intentions, leurs enjeux).

Le sens final de la communication est ici une synthèse des différentes significations apparues à travers les mises en contexte.

¹²⁸ Mucchielli A., Corbalan J.A., Ferrandez V., *La théorie des processus de la communication*, Paris, Armand Colin, 1998.

Tableau 5 - Référents théoriques, définitions et éléments des sept contextes d'une situation pour un acteur

(Source : Catherine de Lavergne, 2015)¹²⁹

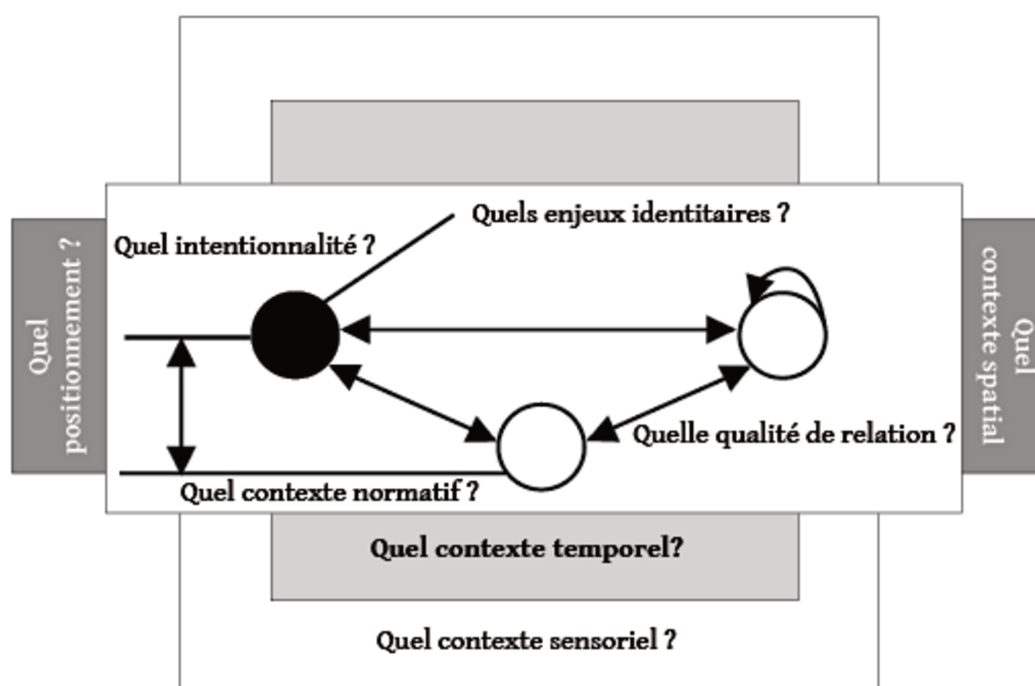
Contextes	Références théoriques et conceptuelles	Définition	Éléments
Spatial	Géographie, architecture, psychologie cognitive (Hutchins, Gibson, Norman), socioproxémique (Hall).	Éléments géographiques qui s'imposent aux acteurs. L'espace dans lequel se trouve l'acteur peut induire des normes de comportement. L'espace propose une scène qui se prête à un rituel, un jeu ou une improvisation	Lieux géographiques et institutionnels, configuration d'un site, disposition des matériels, placement spatial des partenaires, (socioproxémique). Forme typique de l'environnement (situation idiomatique standard). Ex. : la salle de classe « Affordances » locale.
Temporel	Cadrage temporel du système d'échanges. Ponctuation d'une séquence d'échanges (Watzlawick).	Moment, date, contexte historique, rapport entre le passé, le présent et le futur. Toute communication s'inscrit dans le contexte de nos échanges précédents, et dans l'anticipation d'échanges futurs.	Histoires et expériences communes, histoire des relations, dates, horaires, contexte événementiel. Premiers événements de la communication. Durée prévue de la communication, et suivi prévu. Nouveauté ou habitude à la situation de communication.
Physique et sensoriel	Communication non verbale et paraverbale.	Ressenti, sens physiques : ouïe, vue, odorat, toucher, goût et proprioception	Mise en scène générale (couleurs), ambiance climatique, sonore. Proximité physique, contacts. Formes et

¹²⁹ De Lavergne C., *Insulteur et insulté : une analyse contextuelle d'interactions dans le tramway*, CERIC – EA 1973, Université Paul Valéry - Montpellier 3, 2015.

			emplacement des objets.
Enjeux	Phénoménologie (Husserl, Schutz, Heidegger), système de pertinences, existentialisme : Sartre, « être jeté au monde ».	C'est ce qui motive l'acteur dans sa situation, ce qui fait qu'il est là. Il peut manifester un enjeu à court terme ou avoir une intentionnalité générale ; de même, l'enjeu peut être plus ou moins concret.	Intentions, finalité, projets des acteurs. Enjeux à court, moyen, long terme. Projet de vie, projet professionnel, projet dans la situation.
Normes	Hall : importance de la culture et des normes. Garfinkel : ethnométhodologie, mise à jour des règles culturelles implicites.	Ensemble des règles explicites ou implicites. Ce sont les règles collectivement partagées qui disent à l'acteur ce qu'il peut faire ou non. Cela est tellement naturel qu'on ne s'aperçoit même plus qu'il y a interprétation (nos « déjà-là » culturels). Un arrière-plan culturel de sens commun.	La culture, le fond des savoirs de sens commun. Les normes implicites. Les lois, les règles explicites. Les routines, les habitudes communes. Le contexte subculturel organisationnel. Les valeurs communes. L'organisation des échanges et le degré de formalisation.
Positionnement	Goffman : position de l'acteur dans les expériences sociales, existentialisme : exister, c'est se situer par rapport aux places et au monde politique, économique, etc.	Positions sociales des acteurs. Chaque acteur de la situation a une position dans la situation, volontaire ou subie, dans le passé ou dans la situation présente, la place	Positions hiérarchiques, rapports statutaires, position sociale, position haute, position basse (relations complémentaires), position symétrique, place assignée, rapport de place, rôles.
Qualité des relations	Sociométrie de Moréno, psychologie, Palo Alto :	Toutes les règles intersubjectives qui participent à la relation	Sympathie-antipathie, investissements affectifs, personnalité des acteurs.

	règles des échanges.	entre les acteurs ; la communication non verbale ou paraverbale y tient une place importante. La qualité des relations définit l'ambiance des échanges entre acteurs.	Attentes envers les autres. Normes relationnelles, styles relationnels. Tangentialisation, disqualification, mystification. Formes de gratification et de dons. Intégration, exclusion.
--	----------------------	---	--

Figure 17 - Modèle situationnel d'Alex Mucchielli¹³⁰



1.5. L'approche systémique : une démarche de recherche interdisciplinaire face à la complexité

Qu'est-ce qu'un système ? « Un système est quelque chose, qui **dans** quelque chose (un environnement, un contexte englobant), **pour** quelque chose (finalité ou projet), **fait** quelque chose (activité, fonctionnement), **par** quelque chose (structure, forme stable), qui **se transforme** dans le temps (évolution) » (Le Moigne, 1984)¹³¹.

¹³⁰ Mucchielli A., « Les modèles de la communication », dans La Communication - État des savoirs, Paris, Ed. Sciences Humaines, 2010, p. 70.

¹³¹ Le Moigne J.-L., La Théorie du système général, Paris, PUF, 1984.

1.5.1. La systémique : de quoi parle-t-on ?

L'approche systémique est une démarche intégrée dont le but est d'appréhender la complexité d'un système et les interactions qui le sous-tendent. Cette méthode, élaborée dans la seconde partie du XX^e siècle, fait appel à l'interdisciplinarité et à la transversalité (Certu 2007)¹³².

Du point de vue épistémologique, la systémique est considérée comme le « résumé » de la théorie générale des systèmes proposée en 1968 par le biologiste Ludwig von Bertalanffy¹³³. Sur le plan historique, elle tire son origine de nombreuses disciplines : la physique nucléaire, la biologie moléculaire, la psychologie... Elle est aussi utilisée dans le domaine politique. Par exemple, l'ex-Premier ministre canadien Manning (1967) fait référence à l'approche systémique dans son programme : « *Il existe des interactions entre tous les éléments et tous les constituants de la société. Tous les facteurs essentiels, dans les problèmes publics, toutes les solutions, les politiques et les programmes, doivent toujours être considérés et évalués comme les composantes liées d'un système global.* »¹³⁴

La systémique a permis également de rapprocher la biologie de l'électronique, préfiguration de la cybernétique (Wiener, 1948)¹³⁵. Dans le domaine anthropologique, Gregory Bateson (1942) a créé la « thérapie systémique », qui s'appuie sur le principe selon lequel tout changement d'un élément en interaction avec un ensemble a pour effet de modifier également les autres éléments du système¹³⁶. Cette théorie a été reprise par Jacques Mélése (1979) dans sa définition de l'intervention et des systèmes conceptuels : « *L'intervention sur un système doit elle-même être vue comme un système.* »¹³⁷

Pour Joël de Rosnay (1975), un système est un ensemble d'éléments interdépendants et interreliés. Leurs relations sont si étroites que la modification d'un seul élément modifie tous les autres et donc tout le système¹³⁸. Jean-Louis Le Moigne (1978), pour sa part, a travaillé sur la représentation du « monde connaissable ». Il définit l'objet d'un ensemble global comme un objet qui exerce une action dans un contexte donné avec des finalités données, et

¹³² Waroux T., *Représenter la vulnérabilité transfrontalière : Un modèle pour la mobilité*, thèse de doctorat dirigée par Laudati Patrizia et Becue Vincent, Université polytechnique des Hauts-de-France et Université de Mons, 2018.

¹³³ Von Bertalanffy L., *General System Theory: Foundations, Development, Applications*, By George Braziller Inc., 1968.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Wiener N., *Cybernétique et société*, traduit en français, Paris, éditions des Deux Rives, 1952.

¹³⁶ Bateson G., *La nature et la pensée*, Paris, Seuil, 1948.

¹³⁷ Mélése J., *Approches systémiques des organisations. Vers l'entreprise à complexité humaine*, Paris, Hommes et Techniques, 1979.

¹³⁸ Rosnay J. (de), *Le Macroscopie, vers une vision globale*, Paris, Seuil, 1975.

dont la structure interne se modifie au fil du temps, bien qu'il conserve son identité propre (Le Moigne, 1978)¹³⁹.

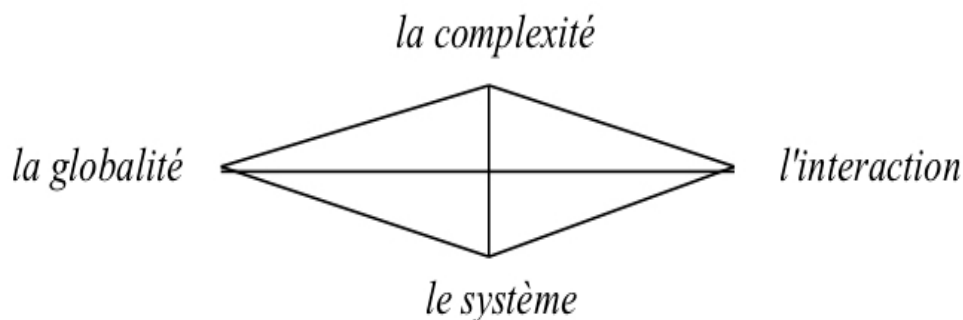
1.5.2. La systémique dans toute sa complexité

1.5.2.1. Des ensembles aux systèmes

Le système est le premier élément définitoire de l'approche systémique. Étymologiquement, le mot « système » découle du grec *systema* qui veut dire « un ensemble organisé » (Allain, 2007). Toutefois, il convient de distinguer les termes « ensemble » et « système ». En effet, dans un ensemble d'éléments, si ces derniers présentent des caractéristiques particulières, ils n'entretiennent aucune interaction (Minati, 1996). Cette distinction est un trait spécifique de la systémique. Elle déclenche l'interaction entre plusieurs sous-systèmes qui forment à eux tous un système complexe. Par conséquent, l'agrégation du système est essentielle non seulement pour les éléments qui le constituent, mais aussi pour le développement des liens entre les différentes parties de ce système.

Figure 18 - Des ensembles aux systèmes (1)
(Source : Minati, 1996)

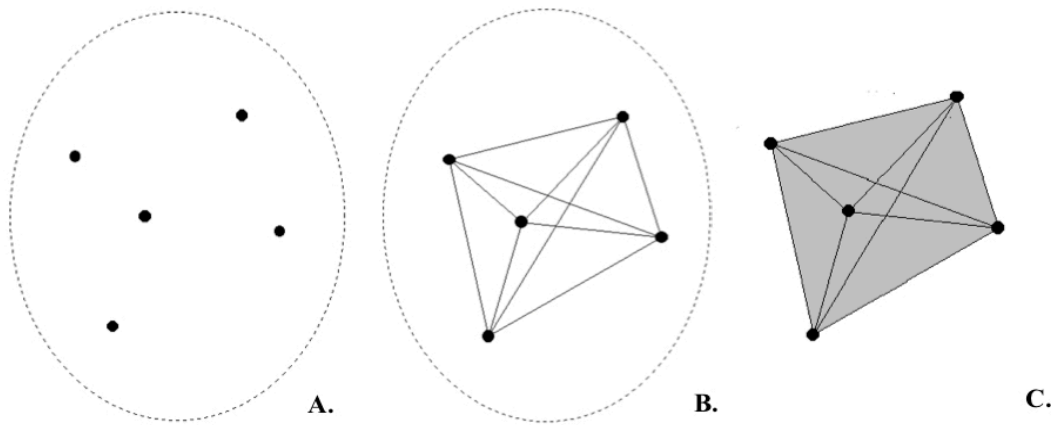
Quatre concepts de base de la Systémique



¹³⁹ Le Moigne J.-L., « La théorie du système général. Théorie de la modélisation », *Revue française de sociologie*, 1978.

Figure 19 - Des ensembles aux systèmes (2)

(Source : Donnadiou, Durand, Neel, Nunez, Saint-Paul, 2003)¹⁴⁰



Le graphique de la figure 19.A montre la notion d'ensemble classique seulement à travers les caractéristiques des éléments qui le composent. Lorsqu'une connexion se produit entre les éléments de l'ensemble, on peut observer la naissance de liens duels (figure 19.B). Cet ensemble en relation devient alors un réseau, c'est-à-dire un ensemble dont les éléments reliés les uns aux autres permettent de définir objectivement sa globalité. De ce fait, nous avons là un système à l'intérieur duquel chaque sous-système peut être identifié séparément et non en fonction de l'ensemble (figure 19.C). Chaque sous-système a donc son identité singulière et est mû par les interactions et les flux sous-tendant le système. « *En systémique, on ne considère pas tour à tour les éléments, et ensuite leurs interactions, mais au contraire, on s'intéresse au produit de l'interaction des éléments, produit impossible à prendre en compte par les stratégies traditionnelles de division et de simplification.* »¹⁴¹

✓ Appréhender la complexité

Le « microscope » de Joël de Rosnay, en référence au microscope qui permet d'observer l'infiniment petit, et au télescope à travers lequel on voit l'infiniment grand, est une métaphore appliquée à la systémique pour analyser l'infiniment complexe (Allain, 2007)¹⁴². Toutefois, pour comprendre cet infiniment complexe, il faut tout d'abord modéliser le

¹⁴⁰ Donnadiou G., Durand D., Neel D., Nunez E., Saint-Paul L., « L'Approche systémique : de quoi s'agit-il ? » [en ligne], septembre 2003, Synthèse des travaux du Groupe AFSCET, « Diffusion de la pensée systémique », disponible à l'adresse : <http://www.afscet.asso.fr/SystemicApproach.pdf>.

¹⁴¹ Minati, G., « Introduction à la systémique », traduit par E. Andreewsky [en ligne], 1996, disponible à l'adresse : <http://www.res-systemica.org/afscet/resSystemica/sysminat1.html>.

¹⁴² Allain, J.-C., *Approche systémique et éducation relative à l'environnement*, 2007.

système. La modélisation systémique permet ainsi de comprendre le système et d'analyser ses éléments et ses flux, à partir des relations entre les sous-systèmes qui forment le système lui-même.

En comparaison avec d'autres types d'approches (par exemple, l'approche analytique), la systémique permet d'envisager la complexité d'une situation. Ici, le système complexe peut être une zone étendue et hétérogène, une économie organisée, une stratégie hiérarchisée mais diversifiée. Un système complexe se caractérise ainsi par la multiplicité de ses composants, ce qui explique les difficultés que nous avons pour le comprendre. La systémique, en tant que mode de résolution des problèmes, permet d'assimiler ces derniers à un système dont les éléments, les objectifs et les nombreux composants contribuent à son caractère complexe. « *Il n'y a pas de solution unique, exclusive, un système peut réaliser ses buts à partir de différents points de départ et par différents moyens.* »¹⁴³

✓ **Globalité et interaction**

La globalité, ou l'approche globale, peut se résumer par cette formule : « Le tout est plus que la somme des parties. » Cela signifie qu'il est impossible de connaître les parties d'un ensemble sans les considérer dans leur globalité. Donnadiou *et al.* (2003) considèrent l'interdépendance des éléments du système, d'une part, et la cohérence de l'ensemble, d'autre part¹⁴⁴.

Quant à l'interaction, une notion indissociable du principe de globalité, elle illustre les échanges entre deux composants d'un système : « *Initialement emprunté à la mécanique où l'interaction se réduit alors à un jeu de forces, la relation entre constituants se traduit le plus souvent, dans les systèmes complexes, par un rapport d'influence ou d'échange portant aussi bien sur des flux de matière, d'énergie, d'information.* »¹⁴⁵. Le tableau 6 ci-après propose une comparaison entre les différentes définitions données à l'approche analytique et systémique.

¹⁴³*Ibid.*

¹⁴⁴ Donnadiou G., Durand D., Neel D., Nunez E., Saint-Paul L., « L'Approche systémique : de quoi s'agit-il ? », *op. Cit.*

¹⁴⁵*Ibid.*

Tableau 6 - Comparaison entre l'approche analytique et l'approche systémique

(Source : J.-C. Allain, 2007)¹⁴⁶

APPROCHE ANALYTIQUE	APPROCHE SYSTÉMIQUE
<p>Approche traditionnelle : Ramener le système à ses éléments constitutifs les plus simples</p>	<p>Approche non traditionnelle : Considérer un système dans sa totalité, sa complexité, sa dynamique</p>
<p>Caractéristiques : Linéaire Séquentielle Fragmentaire</p>	<p>Caractéristique : Non linéaire Multidimensionnelle Globale</p>
<p>Conséquence : A conduit à l'essor de la science</p>	<p>Conséquence : Répond à l'évolution dans le temps</p>
<p>Points négatifs : Elle a des effets pervers : Sépare, isole, émiette, disperse</p>	<p>Points positifs : Accent sur les interactions</p>
<p>Logique d'exclusion qui ne suffit plus</p>	<p>Logique de complémentarité</p>

Pourtant, « ces deux approches ne sont pas antagonistes mais complémentaires... [Elles] ne sont pas contraires mais l'approche systémique intègre l'approche analytique. »¹⁴⁷

L'approche systémique se réfère à l'approche analytique dans les premières phases du processus (par exemple, l'observation d'un phénomène conduit au diagnostic du système avec le problème qui en découle).

La systémique va au-delà d'un simple aperçu du phénomène, à la différence de l'approche analytique classique qui s'attache seulement aux éléments distinctifs et intuitifs du sujet observé. Joël de Rosnay emploie la métaphore de la main pour expliquer la différence entre les deux visions : « Regardez votre main, les doigts écartés et dites un chiffre. "5", cinq doigts représentent une vision traditionnelle analytique, au contraire, le chiffre "4" évoque les

¹⁴⁶ ALLAIN J.-C., *Approche systémique et éducation relative à l'environnement, op. Cit.* ; De Rosnay J., *Le Macroscopie : vers une vision globale*, Paris, Seuil, 1975, point 80. ISBN 2-02-004567-2. H61.R68 1977.

¹⁴⁷ *Ibid.*

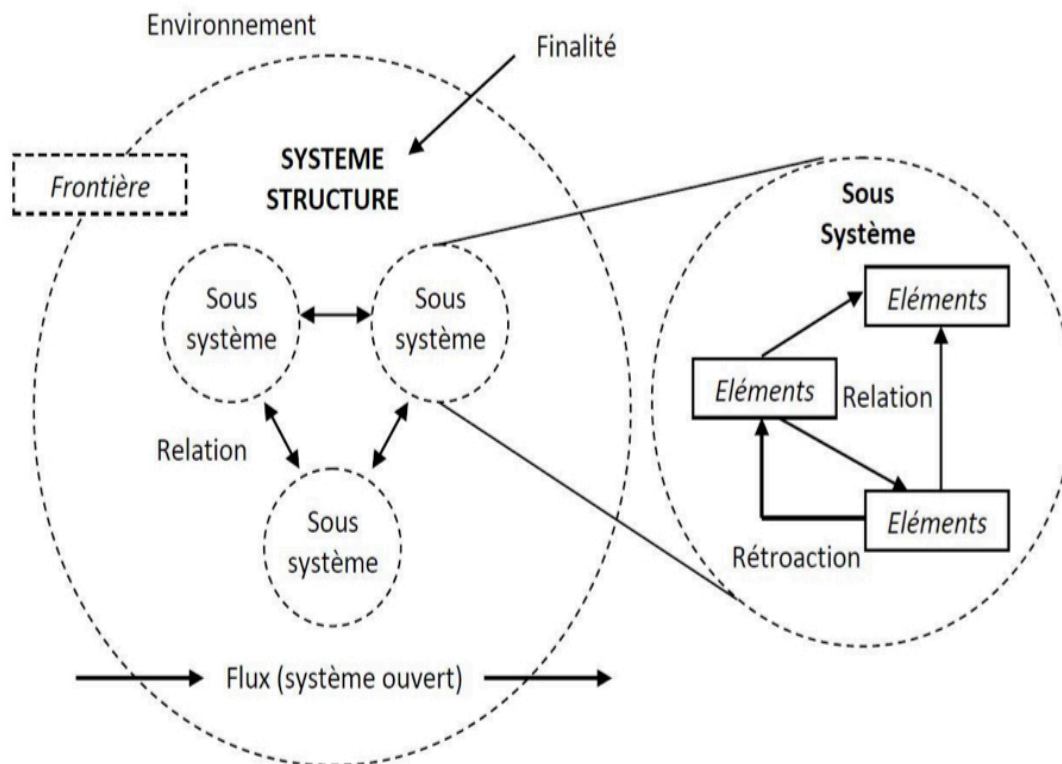
quatre liens entre les cinq doigts et l'accent est mis sur les interrelations. »¹⁴⁸

1.5.2.2. Modélisation systémique

Comme nous l'avons expliqué plus haut, la systémique est une approche complexe à cause des systèmes qui la régissent. Il est logique, par conséquent, que la première phase d'un processus systémique concerne la compréhension et l'étude de ce système ainsi que des flux qui le composent. La modélisation du système n'interviendra qu'après l'identification du réseau dans sa globalité (figure 20).

Figure 20 - L'approche systémique. Modélisation

(Source : J.-L. Le Moigne, 1990)¹⁴⁹



La modélisation systémique est un procédé technique qui permet de schématiser un système complexe afin de le comprendre. Elle renvoie à la définition d'un système et de sous-systèmes à travers la théorie des ensembles. Elle reprend les éléments de la systémique tels que les flux,

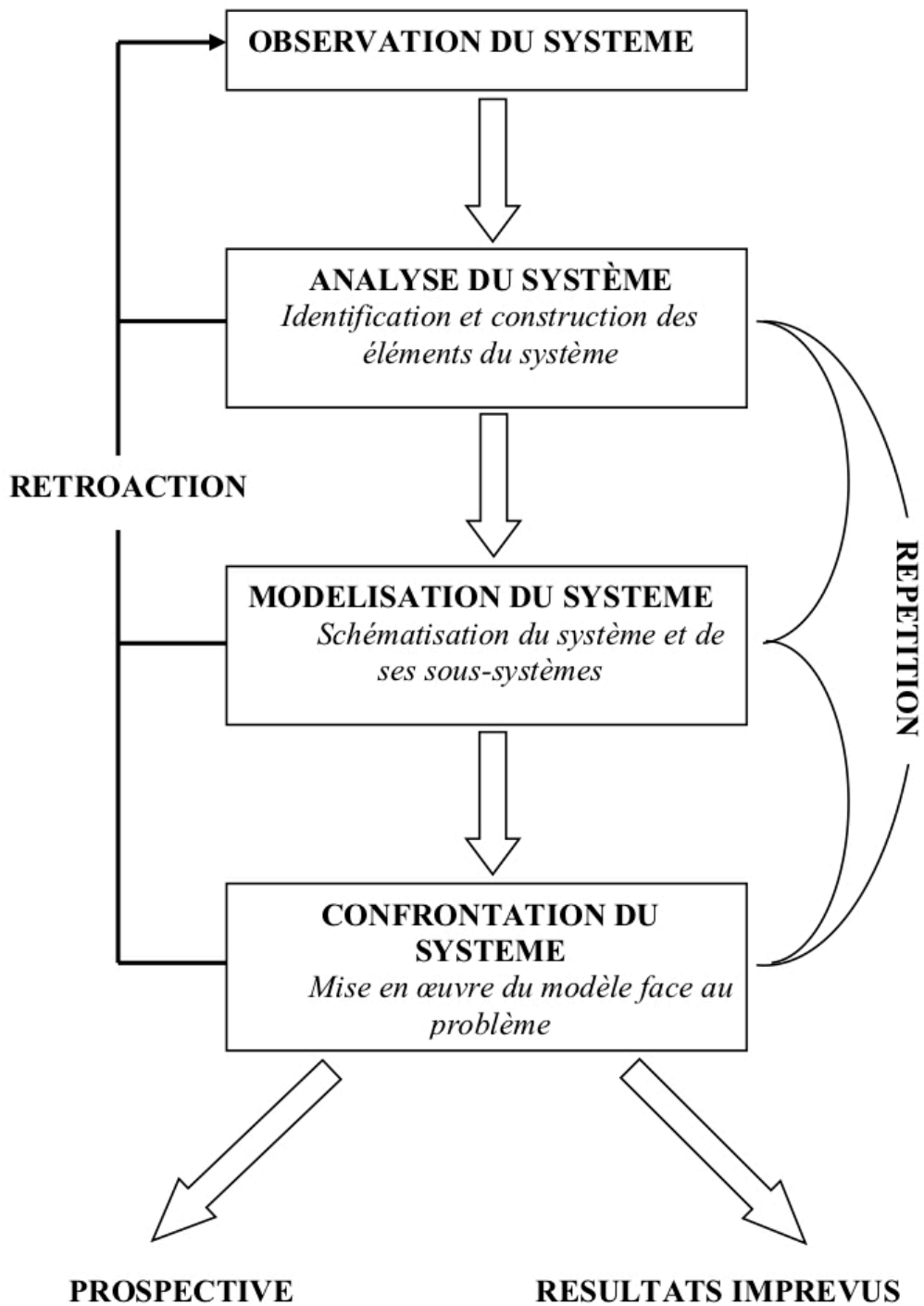
¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Le Moigne, J.-L., *La modélisation des systèmes complexes*, Paris, Dunod, 1990. ISBN 2-10- 004382-X.

la rétroaction et les liens entre les différents composants du système¹⁵⁰. La modélisation constitue ainsi l'une des phases les plus importantes de l'approche systémique. Ensuite, il s'agit de comparer cette modélisation avec la réalité pour mieux analyser le système. Cette phase n'est pas le but final du processus. En effet, un système étant en perpétuelle évolution, la mise en place de *feed-back* du début à la fin du processus permet d'adapter et de moduler le dit système afin de traiter les problèmes le plus efficacement possible. *« L'outil de modélisation est au cœur même de la systémique. Modéliser est un processus qui permet de se représenter, dans un but de connaissance et d'action, un objet ou une situation, voire un événement. On l'utilise dans tous les domaines scientifiques concernés par la complexité. Mais la modélisation est à considérer comme un art avec lequel le modélisateur exprime son talent d'interprète. Elle apporte une grille de compréhension féconde, permettant de s'orienter dans la complexité et d'agir efficacement »* (Durand et Nunez, 2002).

¹⁵⁰ Waroux T., thèse précitée.

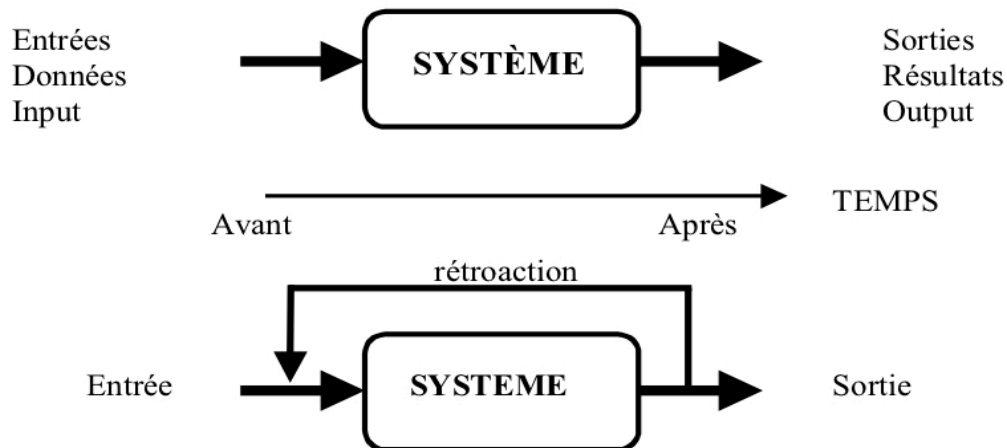
Figure 21 - Les étapes de la démarche systémique
 (Donnadieu, Durand, Neel, Nunez et Saint-Paul, 2003)¹⁵¹



¹⁵¹ Donnadieu G., Durand D., Neel D., Nunez E., Saint-Paul L., « L'Approche systémique : de quoi s'agit-il ? », *op. Cit.*

Ce processus inclut aussi des boucles de rétroaction qui permettent de modifier chaque phase décrite ci-dessus en améliorant les précédentes. Il existe deux sortes de rétroactions ou boucles de rétroaction (*feed-back*), comme on peut le voir dans la figure 21 (Donnadieu *et al.*, 2003)¹⁵².

Figure 22 - La transformation des systèmes et la rétroaction
(Source : *ibid.*)



- **La boucle positive** : il s'agit de reprendre ou de réinjecter, au début du processus, les résultats obtenus à la fin. Les résultats liés à la modification du système permettent de tirer des conclusions de l'expérience.
- **La boucle négative** : lorsque les résultats sont réinjectés au début du processus, si la transformation du système permet à celui-ci de se stabiliser, l'objectif est atteint (Donnadieu *et al.*, 2003)¹⁵³.

Ces phases de l'approche systémique ainsi que l'utilisation des boucles de rétroaction sont des éléments incontournables de l'outil de triangulation systémique¹⁵⁴ appliqué à la présente étude.

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ Alex Mucchielli (2009) fait état des trois dimensions de temps, d'espaces et de personnes. Le Moigne (1977) modélise les systèmes par la prise en compte simultanée de la structure, de l'activité et de l'évolution.

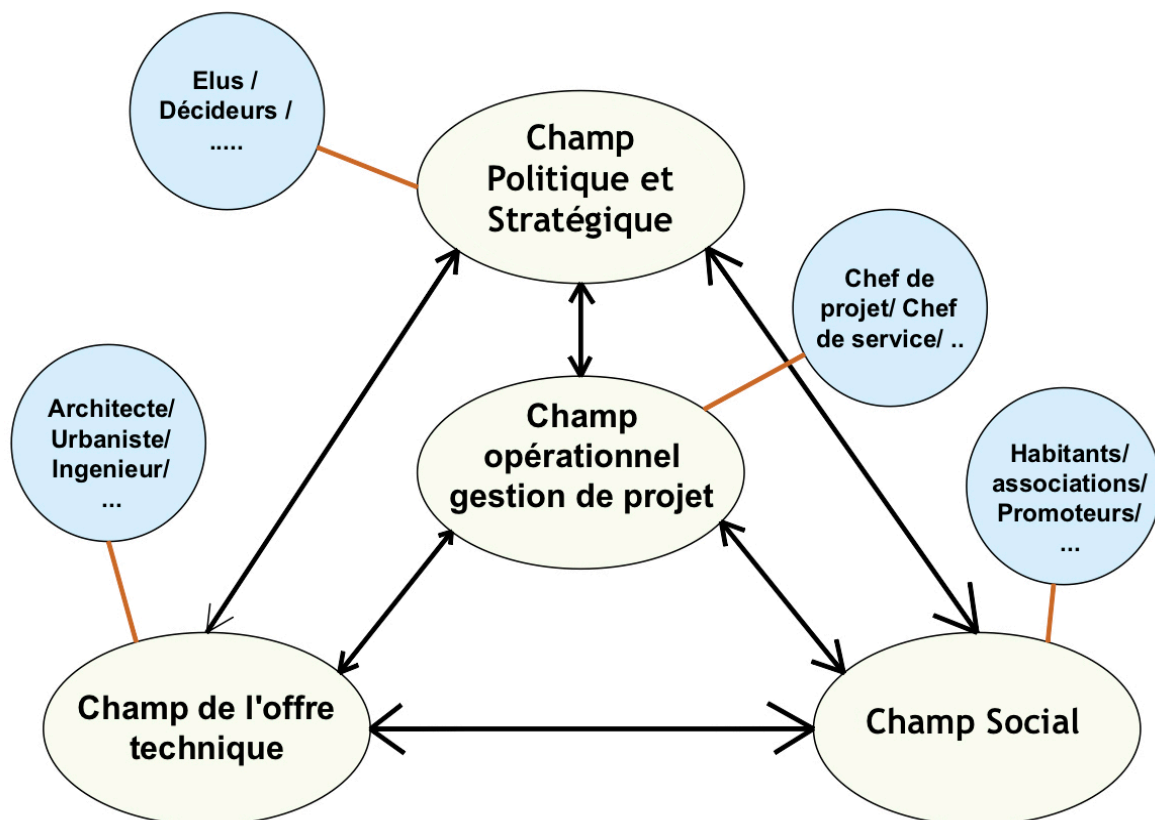
1.5.2.3. Présentation systémique des acteurs dans une démarche urbaine :

Le schéma ci-dessous (figure 23) représente l'approche systémique des communications inter-acteurs de l'urbain. Rappelons que nous avons précisé d'assimiler la configuration collective des acteurs réunis dans le cadre d'une démarche urbaine à une organisation. À cet effet, il est commode de distinguer quatre champs d'action :

1. Le pilotage politique et stratégique ;
2. La gestion du projet ;
3. Le social et l'offre technique ;
4. L'expertise.

Figure 23 - Présentation systémique des acteurs dans la démarche urbaine

Source : L. Hadj Smaha



Chacun de ces champs constitue le domaine d'intervention d'acteurs spécifiques. Et pour chacun de ces champs, on peut identifier un certain nombre d'objectifs, dont la réalisation nécessite une coordination attentive avec les autres champs. Les flèches de ce schéma désignent une interinfluence (concevoir, contrôler, vérifier, ordonner).

1.5.3. L'école de Palo Alto et la communication circulaire

Comme nous l'avons vu précédemment, la communication est un phénomène interactionnel au centre duquel se trouve la relation qui se noue entre les acteurs (qu'ils soient individuels ou institutionnels). Or, cette relation ne dépend pas uniquement du contenu du message, mais de la forme par laquelle il se manifeste : « *Toute communication présente deux aspects : le contenu (c'est-à-dire l'information échangée) et la relation, tel que le second englobe le premier. C'est mon intuition personnelle qu'un cinquième peut-être de toute communication humaine sert à l'échange de l'information, tandis que le reste est dévolu à l'interminable processus de définition, confirmation, rejet et redéfinition de la nature de nos relations avec les autres.* »¹⁵⁵

D'après Vion (2008)¹⁵⁶, la notion d'interaction¹⁵⁷ communicative se définit comme « *toute action conjointe, conflictuelle ou coopérative mettant en présence deux ou plus de deux acteurs* ». Selon Olry-Louis et Chabrol (2007)¹⁵⁸, l'interaction communicative ne concerne pas uniquement des interactions verbales, car la communication est multicanale et multimodale et les interactions peuvent se manifester sur le plan corporel et artéfactuel. Toute interaction communicative est une source de négociations, de concessions, d'accords, de réconciliations mais aussi de turbulences, de polémiques, de conflits, de ruptures (Berrendonner et Parret, 1990 ; Vion, 2008).

Les critères disponibles pour établir une typologie proviennent pour une part de l'école de Palo Alto : « *On peut en dénombrer quatre principaux : la distinction entre symétrique et complémentarité, entre coopération et compétition, la nature des finalités et le degré de formalité quant aux règles de circulation de la parole* »¹⁵⁹.

Dans le modèle de communication de Riley et Riley (figure 24), les auteurs considèrent qu'un individu appartient simultanément ou séparément à des groupes. Le communicateur (C) et le récepteur (R) sont donc intégrés dans des groupes primaires sociologiques tels que la famille

¹⁵⁵ Watzlawick P., Bavelas J.B., Jackson D.D., *Une logique de la communication*, 2014.

¹⁵⁶ Vion R., *La communication verbale : analyse des interactions*, Paris, Hachette Supérieur, 2008.

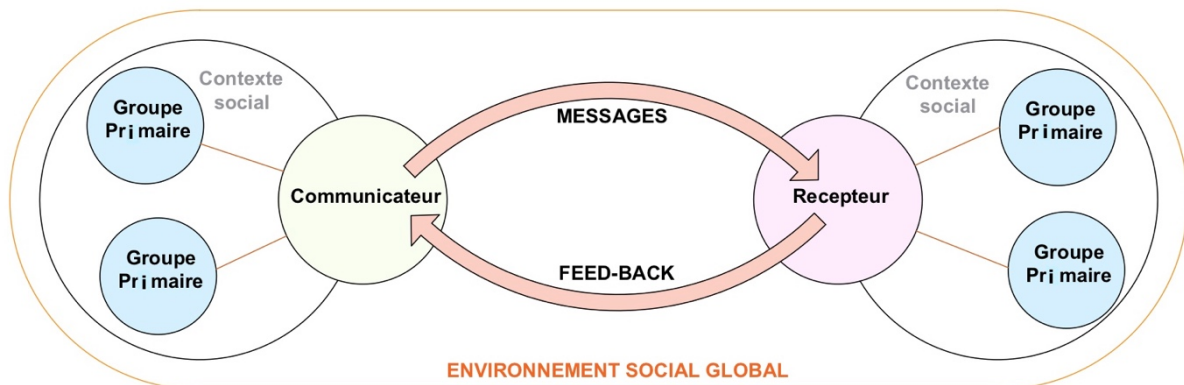
¹⁵⁷ Une interaction est une action ou une influence réciproque entre deux ou plusieurs choses ou phénomènes, souvent des éléments d'un système. Elle a un effet de changement qui participe à l'évolution du système, à l'échelle de l'interaction ou parfois au-delà.

¹⁵⁸ Olry-Louis I., Chabrol C., *Interactions communicatives et psychologie : approches actuelles. Introduction*, 2007, 265 p.

¹⁵⁹ Cicurel F., Blondel E., *La construction interactive des discours de la classe de langue*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 1996.

ou un autre groupe social restreint. De ce fait, ces groupes ont une influence sur leurs membres tant dans leur façon de voir que de penser ou de juger des situations¹⁶⁰. Par cette précision, ce modèle introduit la notion de contexte (environnement) dans lequel se déroule la communication et d'appartenance à un groupe. De plus, est émise l'idée que le récepteur peut aussi communiquer avec l'émetteur par le biais d'une boucle de rétroaction ou *feed-back*.

Figure 24 - Modèle communicationnel circulaire de Riley et Riley, 1965



SYNTHÈSE : UNE DEMARCHE QUALITATIVE FONDÉE SUR UNE VISION COMPRÉHENSIVE :

Rappelons que l'objectif de la présente thèse consiste à comprendre les dynamiques communicationnelles des acteurs urbains. D'une manière générale, notre processus de recherche repose sur une démarche qualitative fondée sur un paradigme compréhensif. Cette approche est basée sur la méthodologie de l'enquête : Observations, analyse de document, entretiens et sondage. L'approche qualitative se distingue d'une méthode quantitative, statistique. « *Là où les statistiques ont pour objectif de quantifier des comportements afin de déterminer quels sont ceux qui sont les plus importants dans une société donnée, l'analyse qualitative cherche, quant à elle, à repérer la plus grande diversité possible des comportements et d'en comprendre les mécanismes de fonctionnement* ». (Durkheim, 1963, p.34).

Cependant, cela ne veut pas dire que nous n'avons pas pratiqué un aspect quantitatif, comme outil complémentaire. Ce travail a été complété par des entretiens et des questionnaires parfois « fermés ». Nous montrons dans les lignes qui suivent quelles sont les méthodes de collecte des données et celles de leurs analyses.

¹⁶⁰ Roubai Chorfi N., Les pathologies communicationnelles dans l'enseignement de la conception du bâtiment : le mythe démiurgique en question, thèse de doctorat, Université de Mostaganem, 2020.

1.6. L'évaluation méthodologique des documents de planification

- ✓ **Comment évaluer la prise en compte effective du développement durable dans les documents de planification ?**

Cette section est consacrée à la présentation d'une méthode simple et efficace permettant de porter un jugement global quant à la qualité de la prise en compte de la notion de développement durable dans les documents de planification urbaine. À cette fin, une lecture critique sera effectuée, et un formulaire d'évaluation intégrant un ensemble de critères qualitatifs représentera l'outil proposé. Cet outil résulte du constat selon lequel il « *est primordial de disposer d'un référentiel commun et d'une méthode d'analyse des documents de planification* »¹⁶¹ pour voir s'ils prennent en compte le développement durable et pour identifier les éléments qu'ils doivent développer davantage. Nous ferons allusion, dans cette section, aux modèles d'évaluation les plus connus. Une fois que l'outil d'évaluation multicritère aura été présenté, il pourra être appliqué à d'autres contextes.

1.6.1. Initiation et méthodologie du processus d'évaluation

Afin de concevoir un outil destiné à évaluer le degré de la prise en compte du développement durable dans le cadre de l'élaboration des documents de planification, une recherche a été effectuée. Il est apparu ainsi que la documentation portant précisément sur la notion de durabilité des documents de planification est principalement d'origine française. En effet, alors que certains intellectuels étrangers commencent seulement à traiter ce sujet, les experts français s'y intéressent depuis plusieurs années et ont produit déjà quelques travaux, études et guides de références. Pour cette raison, et au-delà des sources que nous citerons ici, il est évident qu'une attention particulière sera accordée aux documents français.

Cette méthode proposée n'a pas comme objectif d'effectuer des évaluations exhaustives. Elle doit permettre d'obtenir un aperçu sur le degré de prise en compte des différents éléments lors de l'élaboration d'un document de planification.

¹⁶¹ Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), 2013.

1.6.1.1. L'environnement : pilier multidimensionnel du développement durable

Certes, le développement durable ne se réduit pas uniquement à l'écologie et à la protection de l'environnement, mais ces questions sont désormais incontournables dans les discours qui se réfèrent au développement durable, du fait qu'il s'agit d'une dimension pluridisciplinaire.

Lors de notre recherche bibliographique, un ouvrage s'est démarqué. Intitulé *Sécuriser les documents d'urbanisme. Guide méthodologique pour prendre en compte l'environnement*, cet ouvrage, publié par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) en 2013, s'attarde sur la prise en considération de l'environnement dans les documents de planification français. Ce livre se décline en deux parties. La première présente les documents d'urbanisme français et d'autres outils légaux employés dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la préservation de l'environnement. La seconde propose une méthodologie permettant d'évaluer la qualité de la prise en compte de l'environnement dans les documents de planification en urbanisme (FRAPNA, 2013). C'est cette partie qui est la plus intéressante au regard de notre recherche.

La méthodologie d'évaluation présentée est simple, efficace et correspond très bien à l'outil recherché afin d'évaluer la qualité de la prise en compte de l'environnement dans le cadre de l'élaboration des documents de planification urbaine.

Un autre document de référence qui s'est démarqué lors de cette recherche est celui de Jean-Pierre Ferrand et Bruno Barré (2006)¹⁶² : *L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Proposition d'une méthodologie pour favoriser l'intégration de l'environnement dans les SCOT, les PLU et les cartes communales*. Ce document, financé par la Direction régionale de l'environnement (DIREN) de Bretagne, permet aux collectivités locales de réaliser des évaluations environnementales. La troisième et dernière partie de ce document propose une grille de lecture dont le but est de vérifier que certains points particulièrement importants pour chaque thème ont été correctement traités. L'évaluateur peut recourir à un système de notation associé à des données telles que : présence ou absence, traitement complet, partiel ou insuffisant.

¹⁶² Ferrand J.-P., Barré B., *L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme : Proposition d'une méthodologie pour favoriser l'intégration de l'environnement dans les SCOT, les PLU et les cartes communales*, 2006.

Pour cette raison, et parce que les deux méthodes permettent d'évaluer suffisamment d'aspects différents de l'environnement, il a été décidé que les méthodologies d'évaluation proposées par la FRAPNA et par Ferrand et Barré allaient être utilisées et adaptées dans le cadre de cette recherche.

La méthode que nous proposons prend la forme d'une grille d'évaluation intégrant plusieurs critères regroupés en différents thèmes. Ces derniers correspondent à différentes dimensions propres aux territoires urbains et pouvant être traitées par les documents de planification urbaine. Il est important de signaler qu'un travail d'adaptation a été réalisé afin d'ajuster les critères d'évaluation proposés par la FRAPNA et Ferrand et Barré, pour qu'ils puissent correspondre à n'importe quel contexte. À cet effet, certains critères ont été légèrement modifiés alors que d'autres ont été fortement enrichis ou même supprimés.

À la suite de ces ajustements, 52 critères regroupés en six thèmes ont été retenus afin de composer la grille d'évaluation multicritères finale. Ces thèmes sont les suivants :

1. Contexte général ;
2. Ressources naturelles et biodiversité ;
3. Économie et impacts sur l'environnement ;
4. Urbanisme et impacts sur l'environnement ;
5. Eau ;
6. Évaluation et indicateurs de suivi.

La méthode vise principalement à dégager certaines lacunes associées aux documents de planification. Toutefois, le fait de confirmer ou pas la prise en compte d'un aspect environnemental dans le document, nous permettra d'indiquer si un effort approprié a été déployé afin de le considérer à sa juste valeur.

Tableau 7 - Grille d'évaluation de la prise en compte de l'environnement

(Inspiré de : FRAPNA, 2013, p.77)

Thèmes	Critères d'évaluation	Note 0 = non traité 1 = sommaire 2 = assez bien 3 = suffisant	Coefficient de pondération
Contexte général	<p>1. Informations sur l'existence d'autres documents</p> <p>Articulation avec les orientations des documents hiérarchiques</p>		1
	<p>2. Qualité de la vision stratégique adoptée</p>		1
	<p>3. État des lieux des projets urbains en cours</p> <p>Habitat, équipements publics, aménagements urbains</p> <p>Quoi ? Où ? Délai d'exécution ?</p>		1
	<p>4. Paysages</p> <p>Mise en évidence des particularités paysagères du territoire et analyse du paysage en relation avec les données physiques, écologiques et humaines</p>		2
Ressources naturelles et biodiversité	<p>5. Savoir et connaissance de la biodiversité</p> <p>Prise en compte des études publiées, travaux de recherches...</p>		2
	<p>6. Identification du patrimoine naturel</p> <p>Collecte de données sur les milieux naturels du territoire. Mesures de protection et de mise en valeur des éléments des patrimoines naturels et de leurs abords</p>		2
	<p>7. Présentation des espèces exotiques envahissantes (EEE)</p> <p>La flore et la faune, les sites menacés et affectés. Points d'émergence, pratiques en cause, actions en cours</p>		3
	<p>8. État des espaces protégés</p> <p>Collecte de données sur les espèces protégées ou d'intérêt patrimonial, et sur leurs liens avec des milieux ou des sites</p>		3

	déterminés ; mise en évidence des particularités du territoire		
	9. État des continuités écologiques Illustration des réseaux écologiques, trames verte et bleue, corridors, identification des réservoirs de biodiversité		3
	10. Supports cartographiés de la biodiversité Présentation sous forme de carte des espaces naturels, réseaux écologiques, identification des menaces propres au territoire...		3
Économie et impacts sur l'environnement	11. Bilan des activités économiques Secteurs d'activité principaux, évolution des créations d'entreprises et du nombre de salariés, taux de la population active		1
	12. Perspectives liées à la création d'emplois		1
	13. Risque de pollution des activités économiques État des lieux des zones polluées ; zones économiques ou industrielles ayant un impact négatif sur l'environnement		2
	14. Traitement des déchets de l'industrie Analyse de la nature des déchets, quantité, actions de traitement		3
	15. Traitement de l'eau pour l'industrie Ressources utilisées, points de prélèvement, consommation, points de rejets		3
	16. État des activités agricoles Présentation du système de production agricole (élevage, cultures, etc.) ; répartition et représentation sur le territoire ; évolution du taux d'exploitation et du nombre de salariés, bénéfices.		3
	17. Présentation des modes d'exploitation de l'agriculture Statistiques sur les différents types de cultures, taille moyenne des parcelles, bilan de la production alimentaire.		1
	18. Traitement des déchets agricoles Nature des déchets, quantité, actions de traitement		3
			3

	<p align="center">19. Traitement de l'eau pour l'agriculture</p> <p>Ressources utilisées, points de prélèvements, consommation, points de rejets</p>		
	<p align="center">20. Secteur forestier</p> <p>Localisation des biens forestiers, surface, recensement sur les forêts ; présentation des actions menées en boisement</p>		2
	<p align="center">21. Activités touristiques et de loisirs</p> <p>État sur le potentiel touristique, la nature du tourisme et des loisirs sur le territoire, flux des touristes.</p>		1
	<p align="center">22. Infrastructures touristiques et impacts sur l'environnement</p> <p>Présentation de la capacité d'hébergement, circuits et randonnées proposés.</p> <p>Dégradation des milieux naturels et risque de pollution ; actions menées pour un développement touristique diversifié et respectueux de la nature</p>		3
Urbanisme et impacts sur l'environnement	<p align="center">23. Évolution de la population</p> <p align="center">Bilan démographique</p>		1
	<p align="center">24. Perspective d'évolution du nombre d'habitants</p>		1
	<p align="center">25. Secteur de l'habitat</p> <p>État des bâtiments, types de logements (collectif/individuel, location/propriété), hauteurs des blocs, diagnostic du parc logement (ancienneté, ménages, forme)</p>		1
	<p align="center">26. Étalement urbain</p> <p>État des secteurs urbanisés et à urbaniser ; stratégie adoptée visant à freiner l'étalement urbain</p>		3
	<p align="center">27. Équipements et services publics</p> <p align="center">Présentation des équipements publics</p>		1
	<p align="center">28. Analyse de la consommation énergétique</p> <p align="center">Type d'énergie utilisé, bilan statistique sur la consommation</p>		2

	d'électricité (logement, équipements publics, administration)		
	29. Bilan énergétique de l'habitat Effort vers l'architecture à haute performance énergétique et haute qualité environnementale ; analyse des consommations et des pertes d'énergie		3
	30. Éclairage public et impacts sur l'environnement État des lieux sur les points lumineux et leur consommation énergétique ; problématique de la pollution lumineuse sur le territoire		2
	31. L'eau comme ressource énergétique Installations hydrauliques (barrages, prises d'eau) et impacts		2
	32. Énergies renouvelables Potentialités en énergie propre : vision future pour l'utilisation de l'énergie solaire, éolien.		3
	33. Secteur du transport Présentation des infrastructures routières sous forme de carte : autoroutes, routes, chemins de fer ; projection de l'évolution des réseaux		1
	34. Usage de la voiture personnelle Bilan statistique sur le flux de trafic et comparaison avec le transport collectif ; nombre de parkings et besoin en stationnement		2
	35. Mobilité durable Usage des transports collectifs (trains, bus, tramways) ; projection des infrastructures de mobilité durable : extension du tramway, chemin de fer, espaces piétons, chemins cyclables.		3
	36. Évaluation des besoins en déplacements		3
	37. Déchets ménagers		1
	38. Modalités de collecte et de traitement des déchets ménagers Actions menées par les autorités publiques et par la société (tri sélectif, recyclage des déchets, compostage, etc.)		2

	<p align="center">39. Pollution atmosphérique</p> <p align="center">Données sur la qualité de l'air et identification des sources de pollution atmosphérique sous forme de carte.</p>		2
	<p align="center">40. Changements climatiques</p> <p align="center">Collecte de données climatologiques, analyse des particularités du territoire ; dispositions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>		2
	<p align="center">41. Nuisances sonores</p> <p align="center">Identification des sources de bruit sous forme de carte et tableau ; plan d'exposition au bruit, dispositions permettant de réduire les nuisances sonores</p>		2
Eau	<p align="center">42. Présentation du réseau hydrologique</p> <p align="center">État des lieux sur le réseau du territoire, présentation du bilan hydrogéologique, infrastructures hydroélectriques, etc.</p>		3
	<p align="center">43. Pollution chimique des cours d'eau</p> <p align="center">Diagnostic de l'état des cours d'eau (état chimique, biologique et écologique) ; pratiques en cause</p>		3
	<p align="center">44. État des lieux des zones humides</p>		3
	<p align="center">45. Acteurs et gestion de l'eau</p> <p align="center">Respect des plans directeurs de l'eau, prise en compte des dispositions instituées par les autorités publiques compétentes</p>		2
	<p align="center">46. Alimentation en eau potable</p> <p align="center">Captages et évolution de la production en eau potable, collecte des données sur les réservoirs utilisés et les besoins des citoyens</p>		2
	<p align="center">47. Modalités de distribution et de traitement de l'eau potable</p> <p align="center">Différentes techniques utilisées pour la distribution, le stockage et le traitement de l'eau potable</p>		2
	<p align="center">48. Bilan de la consommation d'eau</p>		2
	<p align="center">49. Habitats isolés</p>		2

	Proportion des résidences isolées ; recherche d'informations sur leurs spécificités ; système d'évacuation des eaux usées		
	50. Eaux pluviales Intégration des dispositifs de gestion et de traitement des eaux pluviales dans le schéma d'aménagement.		2
	51. Artificialisation et imperméabilisation des sols Identification des sols présentant des risques naturels ; collecte des données des rives des cours d'eau artificialisés ; respect des marges de recul en aménagement au voisinage présentant un risque naturel		3
Évaluation et indicateurs de suivi	52. Évaluation et indicateurs de suivi		2

Dans un premier temps, la FRAPNA recommande de « lire le document ou la partie à évaluer en entier afin d'y trouver, au fil de la lecture, les éléments nécessaires à évaluer » (FRAPNA, 2012). Dès lors, une note d'évaluation pourrait être attribuée au critère concerné. La note 0 désigne que le paramètre n'est pas pris en compte par le document, la note est de 1 s'il est un peu couvert, de 2 s'il est assez bien couvert et de 3 s'il est complètement couvert.

Parce que chacun des critères ne révèle pas le même degré d'importance, un coefficient de pondération est associé à chacun d'entre eux afin de tenir compte de cette variabilité. Ainsi, le coefficient est de 1 si le paramètre est jugé comme étant facultatif mais pertinent. Il est de 2 s'il est nécessaire à une bonne prise en compte de l'environnement. Il est de 3 s'il est nécessaire à une bonne prise en compte de l'environnement, mais avec un effort supplémentaire de documentation et d'analyse (FRAPNA, 2013). En considérant les différents coefficients de pondération pouvant être attribués aux 52 critères d'évaluation, la note maximale pouvant être obtenue correspond à 327 points.

L'évaluation multicritères est appliquée à l'ensemble des sections composant les documents de planification. Lorsque l'évaluation est terminée et que l'évaluateur a procédé au bilan de la note globale, la FRAPNA suggère de noter les points faibles et forts ayant été dégagés. Il suggère également de proposer des modifications potentielles.

Notons que lorsqu'un critère est non applicable, la mention « n.a. » est attribuée au critère concerné. Dans ce cas, la note maximale (3) est multipliée par le coefficient de pondération. Le résultat obtenu est ensuite soustrait à la note maximale initiale de 327 points.

Il importe de signaler que les critères d'évaluation utilisés pour la prise en compte de l'environnement dans les documents de planification doivent être sélectionnés sur la base d'enjeux environnementaux. Ces enjeux concernent « *des regroupements de même niveau, des préoccupations énoncées par plusieurs parties concernées à l'égard d'un territoire et pour lequel on peut dégager un consensus* » (Pelletier, 2014).

Dans une autre perspective, il est aussi pertinent de souligner que certains critères suggérés par la FRAPNA semblent à première vue se distinguer des paramètres étroitement liés au domaine de l'environnement. C'est le cas des critères 1, 2, 3, 11, 12, 21, 23, 25 et 27. Ces derniers peuvent être qualifiés d'indirects puisqu'ils ne sont pas directement relatifs à l'environnement ; mais ils nous serviront de critères dans cette recherche pour l'analyse de la dimension sociale et économique. Ils indiquent plutôt la qualité générale d'un document de planification et son caractère complet. À ce sujet, il a été jugé que la FRAPNA accordait à quelques occasions trop d'importance aux critères indirects en leur octroyant un coefficient de pondération supérieur ou égal à ceux donnés aux critères traitant directement de l'environnement. Certains coefficients de pondération ont donc été revus à la baisse afin de demeurer importants envers la finalité de l'évaluation multicritères qui consiste à porter en priorité un jugement objectif sur la qualité environnementale des documents de planification. À la suite de ces ajustements, les critères indirects n'acquièrent plus la même importance dans l'évaluation que les critères directs.

1.6.1.2. La dimension sociale : une double affaire individuelle et collective

Ballet, Dubois et Mahieu (2004)¹⁶³ considèrent le développement socialement durable comme « *un développement qui garantit aux générations présentes et futures l'amélioration des capacités de bien-être (sociales, économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité, d'une part, dans la distribution intragénérationnelle de ces capacités et, d'autre part, dans leur transmission intergénérationnelle* ». En d'autres termes, c'est un développement devant permettre une progression continue entre générations, et qui s'appuie sur le respect ou l'amélioration de l'équité au sein même d'une génération. Cela renvoie à l'existence de réseaux de solidarité, de valeurs communes et à un renforcement des liens sociaux.

¹⁶³ Ballet J., Dubois J.-L., Mahieu F.-R., « À la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base », Développement durable et territoires [en ligne], dossier 3, 2004.

À cet effet, il conviendra d'analyser notre instrument de planification urbaine en nous focalisant sur les thèmes suivants : l'interface équitable, les liens sociaux, l'identité culturelle et l'impact social. Certes, il y a là un gros travail de recherche méthodologique à mener, que nous ne sommes pas en mesure d'explicitier dans son intégralité ici. Néanmoins, nous tenterons d'analyser les paramètres en question et de voir dans quelles conditions ils sont traités.

✓ **Liens sociaux**

Il est nécessaire, lors d'un projet de planification urbaine, d'élaborer une stratégie de développement social au niveau d'un territoire qui tend non seulement à renforcer la cohésion spatiale et territoriale en tenant compte des nouveaux enjeux (tels que le chômage des jeunes, le vieillissement de la population, l'insécurité, la marginalisation des quartiers périphériques, la pauvreté des femmes chefs de ménage), mais aussi à prévoir l'intégration à la ville des zones défavorisées (et sous-intégrées) et à y assurer les services environnementaux de base.

Nous essayerons, à travers notre analyse, de vérifier si le projet prévoit une participation citoyenne dans le processus de prise de décision, et également s'il prend en charge les éléments cités précédemment ainsi que les différentes catégories de la société tout en renforçant l'interculturalité du territoire.

✓ **L'interface équitable**

Nous entendons, par ce critère, l'accessibilité pour toutes les catégories de la société aux différents services urbains. Plus généralement, dans de nombreux pays où les politiques publiques se soucient peu des aspects d'équité et des conséquences inégalitaires de leurs mesures, on assiste à une transmission extrêmement inégale des potentialités disponibles (logement, cheptel, terrains agricoles, éducation des enfants, relations sociales). Cette situation entraîne, de fait, une inégalité croissante des capacités au sein des générations futures et, à terme, des risques d'implosion sociale¹⁶⁴. À cet égard, notre analyse tentera de repérer les carences de l'interface équitable notamment en matière d'accessibilité, d'équité entre les générations et de partage des richesses.

¹⁶⁴ *Ibid.*

✓ **Identité culturelle**

Un projet de planification urbaine durable doit prouver sa capacité à mettre le patrimoine et le paysage en lien avec les autres enjeux territoriaux qu'il aborde (habitat, économie, dont tourisme, déplacements, biodiversité). Rappelons que la valorisation du patrimoine culturel et du paysage urbain est un des principes du développement durable. Certains territoires, quartiers ou espaces comportent des enjeux majeurs qui leur sont propres et qui expliquent que des outils spécifiques devront être prévus pour essayer d'y répondre en matière de planification. Y a-t-il des documents spécifiques et distincts pour ces territoires ?

Il s'agit ici de faire une lecture critique d'un instrument de planification sur ces paramètres et de mesurer la prise en compte des éléments qui le caractérisent, tels que le développement de l'identité historique et culturelle, le nombre d'interventions de type patrimonial et la priorité donnée aux quartiers.

✓ **Impact social**

Il est indispensable, dans un projet de planification urbaine, d'assurer un impact positif sur la vie sociale à travers l'amélioration des conditions de vie des personnes. Il serait donc souhaitable de mesurer ce paramètre à travers une lecture de certains éléments tels que la mixité sociale, les conditions de déplacement par la projection des infrastructures nécessaires (tramways, autoroutes, etc.), les conditions de logement et de travail, le pouvoir d'achat ou encore le vivre-ensemble.

1.6.1.3. La dimension économique

La méthodologie que nous proposons dans le cadre de cette recherche s'appuiera sur celle de la FRAPNA, que nous avons déjà utilisée précédemment pour l'aspect environnemental. Nous nous focaliserons sur certains critères utilisés dans la grille d'évaluation (tableau 7). Toutefois, il est préférable ici de ne pas refaire une évaluation déjà existante, mais d'effectuer une lecture plus approfondie et purement économique sur ces aspects traités par les documents de planification urbaine.

En analysant les critères proposés par la FRAPNA en matière de dynamique et de cohérence économique, nous pouvons dire qu'un projet de planification urbaine devrait avoir pour objectif la mise en place d'une stratégie de développement soutenable stimulant la vitalité économique. Il devrait encourager le développement local et favoriser la création d'entreprises et donc assurer l'évolution du nombre d'emplois.

À cet effet, nous allons, dans un premier temps, dresser un état des lieux des activités économiques en faisant une lecture sur les principales activités et leur répartition sur le territoire, avec le nombre d'entreprises et de salariés pour chaque secteur d'activité, ainsi que le taux de création d'entreprises, la population active, le type d'emploi et les secteurs d'activités économiques. Évidemment, cette partie est censée être intégrée dans les documents de planification urbaine.

Dans un second temps, nous analyserons un autre critère économique jugé indispensable par la FRAPNA lors de l'élaboration d'un projet de planification urbaine, et qui traite les activités touristiques et de loisirs. Nous tenterons de faire une lecture critique sur les infrastructures et aménagements en termes de capacités d'hébergement, de circuits pour engins motorisés, de sentiers de randonnée, de types de tourisme, d'atouts touristiques, de fréquentation et de profil des touristes, de types de loisirs de plein air et d'associations existantes. Il est clair que ce que nous avons cité jusqu'ici présente un coût global et un impact financier. Il sera donc souhaitable de préciser au moins les actions de financement du projet et le type d'économie concerné.

1.6.1.4. Gouvernance et démocratie participative

Rappelons que la notion de bonne gouvernance fait référence à un ensemble de règles et de principes qui définissent les caractéristiques et critères de comportement auxquels un gouvernement doit se conformer. Dans la présente recherche, nous avons décidé de regrouper ces critères en deux thèmes :

1. Le management ;
2. La concertation/participation.

Ces thèmes correspondent à différentes dimensions propres aux territoires urbains et pouvant être traitées par les documents de planification urbaine. Il s'agit ici d'une analyse qui vise à dégager certaines lacunes associées aux documents de planification. À travers une lecture critique du document, nous nous permettrons d'apporter une appréciation qualitative (points

forts, points faibles, carences...) et de proposer une amélioration de certains des paramètres en question.

✓ **Le management**

Ce paramètre indique la stratégie adoptée dans la planification et la conception des projets urbains. En plus de la pluridisciplinarité des instances, le management favorise-t-il une mobilisation des partenaires, par exemple ? Prévoit-on l'émergence des projets à différentes échelles ?

✓ **La concertation/participation**

Olivier Thomas (2002)¹⁶⁵ définit la gouvernance urbaine comme « *une modalité de gouvernement de la ville mettant en jeu divers acteurs aussi bien publics que privés induisant une participation potentielle de chacun ainsi qu'une recherche de compromis* ». Cette concertation permet aux collectivités locales non seulement d'avoir plus de pouvoir pour mener à bien le développement de leur territoire, mais aussi d'associer la population dans les prises de décisions relatives à l'avenir des villes.

Dans sa thèse soutenue en 2012, Pierre Maurel¹⁶⁶ décrit les niveaux d'engagement en fonction du style de gouvernance et des rôles joués à la fois par le pouvoir en place et par ceux qui s'engagent dans le processus participatif (tableau 8). Il y associe également différents moyens offerts aux participants pour s'engager et donner un cadre au processus participatif.

¹⁶⁵ Thomas O., *Démocratie participative et gouvernance urbaine : la permanence d'un mythe*, op. Cit.

¹⁶⁶ Directeur adjoint d'UMR TETIS AgroParisTech CIRAD IRSTEA, animateur TR Synergie, pierre.maurel@teledetection.fr.

Tableau 8 - Dispositifs participatifs, style de gouvernance et rôles joués par le pouvoir et les acteurs selon le niveau d'engagement (P. Maurel, 2012, p. 203)

Niveau d'engagement	Style de gouvernance	Rôle du pouvoir en place	Rôle du participant qu'on (qui s') engage	Exemple de dispositifs de gouvernance
0) Non-participation	Autoritaire fermé	Décider et agir seul	Aucun	Élection
1) Information	Autoritaire ouvert	Décider, informer	S'informer (vérifier, contester)	Journal, site Web, brochure, blog
2) Consultation	Consultatif	Demander l'avis	Donner son avis	Comité consultatif, enquête publique, consultation en ligne, sondage
3) Concertation	Participatif	Interagir, décider	Interagir, conseiller	Conseil de développement, groupe de travail, comité technique, forum hybride
4) Codécision	Déléguant	Négocier, codécider	Négocier, codécider	Comité de décision, système d'aide à la décision
5) Coconstruction	Coopératif	Coconstruire, codécider	Coconstruire, codécider	Groupe de travail, espace collaboratif, outils de conception
6) Autonomie	Supportif	Faciliter, encourager	Initier, décider, réaliser	Budgets participatifs

La lecture de ce paramètre nous permet de connaître le niveau d'engagement et d'implication des citoyens dans le processus de prise de décision des projets urbains. Comment la participation et l'organisation des citoyens sont-elles présentées ? Qu'en est-il de la diffusion de l'information et du dispositif de communication ?

1.7. Approche des différents types d'entretiens

L'interview est une méthode de recueil de données qui consiste en des entretiens oraux, individuels ou de groupes, avec plusieurs personnes sélectionnées soigneusement, afin d'obtenir des informations sur des faits ou des représentations dont on analyse le degré de pertinence, de validité et de fiabilité au regard des objectifs du recueil d'informations (Ketele et Roegiers, 1996)¹⁶⁷.

Le choix de la technique de l'entretien est déterminé en fonction du but et des objectifs poursuivis et du type de recherche dans lequel elle s'inscrit (recherche exploratoire, descriptive, analytique ou de développement). On distingue ainsi trois types d'entretiens : l'entretien dirigé, l'entretien semi-dirigé et l'entretien libre.

La réalisation de l'entretien implique la prise en compte d'un certain nombre d'éléments, parmi lesquels figurent les buts de l'étude, le cadre conceptuel, les questions de recherche, la sélection du matériel empirique, les procédures méthodologiques, les ressources temporelles, personnelles et matérielles disponibles (Flick, 2007)¹⁶⁸.

Quel est le but de la démarche, c'est-à-dire, pour quelles raisons envisage-t-on d'utiliser un certain type d'entretien, et pour collecter quelles données ? La formulation de ce questionnement est fondamentale puisqu'elle conditionne l'évolution des travaux et le contenu du guide d'entretien où sont précisées les questions qui seront posées, ou les thèmes importants figurant dans le canevas d'entretien (de Sardan, 1995)¹⁶⁹.

Le chercheur doit adopter une démarche rigoureuse et éthique (Hopf, 2004). Cela implique la clarification et l'approfondissement de son questionnement de départ ainsi que des objectifs qu'il envisage de poursuivre, tout en veillant à respecter les droits et la dignité des personnes interrogées. Il pourra ainsi s'appuyer sur la présentation et l'explicitation d'une lettre de présentation de la recherche ainsi que sur un formulaire de consentement éclairé dans lequel il s'engage à garantir et à respecter l'anonymat et la confidentialité des données recueillies¹⁷⁰.

¹⁶⁷ De Ketele J.-M., Roegiers X., *Méthodologie du recueil d'informations : fondements des méthodes d'observations, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents*, De Boeck Université, 1996.

¹⁶⁸ Flick U., *Designing qualitative research*, Sage Publications Ltd., 2007.

<https://doi.org/10.4135/9781849208826>.

¹⁶⁹ Olivier de Sardan J.-P., « La politique du terrain », *Enquête*, n°1, 1995, p. 71-109.

¹⁷⁰ Imbert G., « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, n°102, septembre 2010.

Dans certains cas, le chercheur pourra avoir recours à l'aide d'une personne de confiance de son entourage familial ou amical, ou de professionnels, le cas échéant, pour expliciter sa démarche.

Tableau 9 - Les trois principaux types d'entretiens

(Source : Chevalier et Meyer, Les méthodes de recherche du DBA, 2018, p. 109)

	Directif	Non directif	Semi-directif
Principales caractéristiques	Collecte rapide de réponses à des questions spécifiques, visant à assurer la fiabilité ou la mesure d'informations et de concepts clés	Conversation libre nécessitant une grande empathie et visant la collecte de propos et de récits brut	Collecte de réponses riches visant à comprendre des pratiques et/ou les perceptions des individus en lien avec la question de recherche
Questions	Préparées à l'avance et posées dans un ordre précis	Non préparées à l'avance	Trame flexible préparée à l'avance
Paradigme épistémologique	Hypothético-déductive	Inductive	Abductif

CONCLUSION DU CHAPITRE II

Au terme de ce chapitre, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que notre approche sera mixte et interdisciplinaire touchant à tout ce qui a été défini précédemment. Nous avons choisi de privilégier une démarche qualitative fondée sur un paradigme compréhensif.

Dans un premier temps, nous analyserons quelques documents de planification en considérant aussi bien leur côté technique que le discours qui les accompagne. A cet effet, nous avons construit une grille thématique dans une dimension environnementale sociale et économique (inspirée de la méthode de la FRAPNA). Cela permettra de vérifier notre première hypothèse en déterminant le niveau de cohérence entre le contenu des dispositions législatives liées au développement urbain durable, et la réalité de l'espace qui en résulte.

Dans un second temps, nous nous appuyons sur nos années d'observations durant notre expérience professionnelle au sein d'une collectivité territoriale. L'observation participante, nous permettra de :

- Mettre en avant les liens entre les différents acteurs participant à un projet urbain ;
- Analyser le style de gouvernance ;
- Analyser les échanges communicationnels entre les acteurs ;
- Analyser le niveau d'engagement des citoyens, ainsi que la culture informationnelle urbaine de l'habitant.

Nous rappelons qu'il s'agit d'une observation participante interne où nous faisons partie du contexte sans dévoiler notre rôle d'enquêteur par crainte de modifier la réalité de la scène. Cette position est légitime car la présence de l'observateur constitue certainement un facteur d'influence poussant les participants à essayer d'être « *de bon sujets* ». En considérant ce problème, nous nous sommes assurés de l'influence minimale que nous pouvions avoir sur les participants.

En faisant référence aux travaux de l'école de Palo Alto en la matière (Watzlawick et al.,

1972), notre conception de la communication est purement systémique. Comme le stipule l'approche systémique, nous partons du principe que toute conduite humaine (parole, acte, attitude, comportement) ne trouve son sens que si elle est analysée dans le contexte (cadre, environnement, milieu englobant) dans lequel elle est produite.

Enfin pour enrichir notre recherche nous avons procédé par une démarche scientifique basée sur une enquête pour laquelle, il faut rappeler que nous ne partons pas de rien puisque nous enquêtons sur un milieu que nous connaissons bien, dans lequel nous sommes impliqués. Nous avons déjà une « idée » sur la question : nous avons donc déjà de l'information que nous voulons enrichir par celle de nos collègues de travail ou d'autres partenaires. Nous avons également établi des questionnaires auprès des comités de quartier et des associations les plus actives dans la protection de l'urbain, du patrimoine et de l'environnement, afin de déterminer leur niveau de participation dans les projets de la ville.

Un autre questionnaire portant sur le thème de la démocratie participative a été également fait auprès des cadres et responsables des collectivités. Les questions préparées à l'avance sont souvent « fermées » mais parfois « ouvertes » lorsque cela nécessite des explications ou des opinions.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Nous avons souligné, dans cette partie, l'importance de comprendre certains concepts fondamentaux auxquels notre travail s'intéresse, avant même de présenter le contexte problématique de cette recherche : d'une part, l'objet d'étude, à savoir, le processus communicationnel, et d'autre part, le champ d'application, soit l'urbanisme durable (pris sous une dimension processuelle à travers les stratégies des acteurs impliqués). Cette thèse tentera de produire une connaissance de la réalité, concernant aussi bien « l'amont » (le processus d'élaboration des projets urbains et le système communicationnel de production de l'action urbaine : arsenal législatif, discours, décisions et politiques publiques, acteurs) que « l'aval » (les réalités urbaines et les résultats produits sur le terrain).

Compte tenu de la complexité de notre contexte de recherche, à savoir, l'urbanisme et les pratiques des acteurs impliqués, nous avons défini plusieurs approches venant de différentes disciplines que nous estimons utiles afin d'affirmer ou d'infirmer nos hypothèses. Cela nous a conduits à opter pour une approche mixte interdisciplinaire. Ce choix permet de mieux embrasser cette complexité et d'identifier les principaux champs d'action au sein desquels évolue le projet urbain.

DEUXIÈME PARTIE

L'ALGÉRIE COMME TERRAIN

APPLICATIF

INTRODUCTION SUR LE TERRAIN D'APPLICATION

Comme nous l'avons dit dans l'introduction générale, la problématique des incohérences des actions des acteurs urbains avec les principes de durabilité ou encore les questions de coordination entre différents acteurs ne sont pas des problématiques propres à notre cas d'étude. Le choix de notre terrain applicatif s'est tourné naturellement vers l'Algérie, étant donné que nous disposons de tout le matériel et des instruments nécessaires (notamment en ce qui concerne la gestion et la politique de la ville) pour mener à bien cette recherche.

Bien que ce sujet semble être un champ d'étude très vaste, la politique urbaine menée en Algérie est centralisée et institutionnalisée par tout un arsenal juridique. La diversité du climat, du relief, de la culture et de l'identité est remarquable d'une région à une autre, mais pas aussi identifiable dans le style architectural. Cependant, les processus d'élaboration des projets urbains ainsi que les pratiques des acteurs concernés sont censés être normalisés dans l'ensemble du pays.

L'Algérie, notre cas d'étude, s'est lancée à partir de 2001 dans une politique de développement durable de son territoire avec l'institutionnalisation de la politique de la ville par la loi n°01-20 de 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, et la loi d'orientation de la ville n°06-06 de 2006, incarnant des évolutions similaires.

De nombreux sociologues et géographes tels que Boumediene (2013)¹⁷¹, Zitoun (2007)¹⁷² et Souiah (2013)¹⁷³ estiment que la situation difficile dans laquelle se trouvent les villes algériennes est due aux mutations économiques et aux réformes législatives successives qu'a connues le pays depuis son indépendance. En effet, la politique urbaine en Algérie est passée par plusieurs étapes et est subordonnée à la situation urbaine héritée de la période coloniale, d'une part, et à une croissance urbaine (qui s'est faite sous l'impulsion de la pression démographique) édictée par des modèles étrangers en raison de liens historiques ou idéologiques, d'autre part.

Il s'agit d'une politique qui favorise prioritairement la production de logements. Le

¹⁷¹ Sidi Boumedine R. (éd.), *L'urbanisme en Algérie : échec des instruments ou instruments de l'échec ?* Alger, Les Alternatives Urbaines, 2013.

¹⁷² Safar Zitoun M., « Le défi des études urbaines en Algérie : une approche plus opérationnelle des problématiques actuelles de l'urbanisation », *Vies de Villes*, n°01, hors série, Alger, Éditions Les Alternatives Urbaines, février 2007, p. 30-34

¹⁷³ Souiah S.A., « Algérie : itinéraire de 50 ans d'indépendance », *Confluences Méditerranée*, n°81, 2012/2, p. 9-26. DOI : 10.3917/come.081.0009.

gouvernement répond à des revendications sociales à travers un immense programme de logements dans le cadre des programmes quinquennaux, se souciant des urgences de lancement de ce dernier dans des délais de réalisation très courts. Les problématiques socio-environnementales ainsi que les perspectives relatives à la qualité de l'urbain et à la durabilité des villes sont pratiquement marginalisées. Cela nous laisse penser à l'avenir de nos villes, d'autant plus que les changements climatiques obligent la cité du futur à être durable.

Pourtant, les préoccupations environnementales ainsi que la nécessité de passer de la quantité à la qualité sont fortement présentes dans les discours officiels, et les documents législatifs font systématiquement référence au développement durable. Nous relevons l'exemple du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) à l'horizon 2030, où la maîtrise de la croissance de la frange nord et le déplacement des habitants vers les hauts plateaux constituent une ligne directrice de cet instrument.

Bien que certaines réformes soient engagées au niveau des instruments d'urbanisme de façon à s'aligner sur les évolutions internationales, le système de planification urbaine, quant à lui, n'a pas changé, que ce soit à l'échelle locale ou nationale, donnant par conséquent divers problèmes tels que :

- La continuité d'extension spatiale démesurée au nord ;
- La production massive de logements à la typologie répétitive (souvent marquée par un manque de lieux de sociabilité, d'espaces publics et de végétation résultant des cités dortoirs) ;
- L'accroissement des déplacements quotidiens par la voiture privée au détriment du transport collectif ;
- La perte de la biodiversité, l'inégalité économique, la fragilisation des écosystèmes ainsi que les problèmes sociaux et environnementaux.

Cela nous conduit à poser la question du paradoxe entre les discours politiques dont sont issus les programmes publics de construction, qui se réclament du développement durable, et les stratégies de planification urbaine menées par les acteurs urbains, individuels et institutionnels.

On peut dire que cette nouvelle référence ne semble pas modifier les modes de faire urbanistiques : des techniques obsolètes à ce jour sont reconduites, même si elles sont consommatrices d'espace et d'énergie.

À présent, nous ne pouvons traiter les aspects communicationnels dans les processus d'élaboration des projets urbains algériens sans cerner préalablement le contexte de notre recherche. Ainsi, cette partie donnera un aperçu sur les conditions de production et les politiques urbaines en Algérie.

Dans le chapitre qui suit, un bref rappel chronologique de l'évolution du contexte urbain algérien sera proposé, et ce, pour rappeler les différentes étapes du processus d'urbanisation depuis l'indépendance. Ensuite, un regard sera successivement porté sur le cadre législatif, les politiques publiques urbaines et leur mise en œuvre, puis sur les conditions de production des aménagements et du cadre bâti à travers les pratiques et les jeux d'acteurs.

Nous aborderons également la question de l'adéquation entre les discours relatifs au développement durable et les actions, en nous penchant sur quelques expériences, passées ou plus récentes, qui intègrent les préoccupations socio-environnementales. Nous verrons ainsi, que sur les nouvelles tendances qui, bien que ponctuelles, investissent depuis peu le champ des actions urbaines et sont mises en avant par les pouvoirs publics.

Cette partie permettra d'apporter un premier éclairage concernant la première hypothèse et la question de la cohérence entre les conditions de production des aménagements urbains et du cadre bâti avec le contenu des textes législatifs et des orientations politiques relatives à l'aménagement urbain depuis 2001, faisant référence au développement durable.

CHAPITRE III

CONDITIONS DE PRODUCTION URBAINE ET POLITIQUES DE LA VILLE EN ALGÉRIE

1. LE CONTEXTE URBAIN ALGÉRIEN : QUELQUES JALONS HISTORIQUES

Le phénomène d'urbanisation en Algérie a pris une proportion alarmante ces dernières années. Cette situation est soutenue par une forte croissance démographique, localisée sur les 6 % de surface de la partie littorale du pays. De nombreux chercheurs tels que : Belguidoum (2008, 2010), Bouchemal (2010), Souami (2017), Youssfi (2016), estiment que la situation difficile dans laquelle se trouvent les villes algériennes est due aux mutations économiques et aux réformes législatives successives qu'a connues le pays depuis son indépendance. Ces dernières ont propulsé, à travers une multitude d'instruments d'urbanisme, l'extension des territoires urbains (hérités en grande partie de la période coloniale) qui s'est faite sous l'impulsion de la pression démographique, en plusieurs étapes depuis 1962.

1.1. 1962-1973 - La stabilité spatiale

La première décennie après l'indépendance se résume à une période de stabilité physique et à une croissance spatiale relativement faible. En effet, malgré une croissance démographique due en particulier à un exode rural massif, les changements d'ordre spatial sont pratiquement négligeables, et le parc de logements n'augmente que très peu. Dès le lancement du premier plan triennal (1967-1969), la volonté de retrouver l'équilibre régional ainsi que la recherche d'un maillage urbain national ont beaucoup plus favorisé l'affermissement et le développement de l'armature urbaine que l'aménagement des structures internes des villes algériennes (Bendjelid et Brûlé, 2004). L'attention était notamment portée vers le secteur industriel, jugé prioritaire, et vers le remodelage de l'armature urbaine à l'échelle nationale, à travers un programme important d'équipements. Cela a donné naissance à une politique des premiers programmes spéciaux de développement des wilayas¹⁷⁴, axés autour d'un programme d'habitat rural exécuté pour le plan triennal. Cependant, cet accroissement

¹⁷⁴ Équivalent administratif du département, signifie littéralement « état ».

démographique et l'insuffisance du parc de logements existant ont engendré une saturation des centres urbains et une augmentation importante du taux d'occupation par logement. Face à cette situation difficile, le premier plan quadriennal (1970-1973) concernait la décentralisation de la politique d'aménagement urbain, avec le lancement des études des plans d'urbanisme, la mise en œuvre des plans communaux de développement ainsi que la programmation urbaine des grandes villes, visant la création de zones industrielles après la nationalisation des hydrocarbures en 1971.

1.2. 1974-1985 - L'ère du monopole du pouvoir

Cette période est caractérisée par une centralisation et une socialisation de la vie économique et sociale qui ont eu une forte influence sur les approches urbanistiques¹⁷⁵, comme l'explique un rapport du CNES (Conseil national économique et social, 2003). En 1974, l'État a procédé au nouveau découpage territorial où le nombre de wilayas est passé de 14 à 31. Le processus d'industrialisation connaîtra un nouvel essor et l'urbanisation va s'accélérer considérablement.

Durant le deuxième plan quadriennal (1974-1977), les pouvoirs publics se sont intéressés à l'établissement d'instruments d'urbanisme : les plans d'urbanisme directeurs (PUD) et les plans d'urbanisme provisoires (PUP) ont été introduits à la faveur de la promulgation de l'ordonnance de 1974¹⁷⁶ sur les réserves foncières communales. Ces instruments définissaient les périmètres d'urbanisation par la délimitation de terrains nus, non bâtis, à intégrer aux réserves communales. L'ordonnance instituait non seulement une administration des prix du foncier, mais aussi une limitation de la propriété foncière par la nationalisation de tout excédent de terrain (calculé en moyenne à 400 m² par famille).

En réponse à la forte demande de logements, l'État va installer un régime d'expropriation de la propriété pour cause d'utilité publique par la promulgation des lois n°74/26 et 76/48 qui faciliteront le dégagement systématique de 200 lots par an, sous forme de lotissements sociaux réservés à l'autoconstruction. En parallèle, une autre procédure d'équipements de terrains publics va donner naissance à un nouvel instrument d'urbanisme opérationnel concernant l'habitat, devant répondre à l'énorme besoin en logements : les ZHUN (zones d'habitat urbain nouvelles), qui sont gérées par les offices de promotion et de gestion

¹⁷⁵ CNES, Rapport, « L'urbanisation et les risques naturels et industriels en Algérie : Inquiétudes actuelles et futures », 2003, p. 45

¹⁷⁶ Ordonnance 74-26 du 20 février 1974 portant la constitution des réserves foncières au profit des assemblées populaires communales – APC.

immobilière des wilayas (OPGI)¹⁷⁷.

Ces cités sont programmées et implantées aujourd'hui dans la quasi-totalité des espaces périurbains des villes algériennes, représentant un nouveau modèle de développement urbain caractérisé par une extension verticale avec une typologie socio-collective identique dans tout le pays, et une occupation minimale des sols libérant des espaces extérieurs anonymes sans aménagement et mal intégrés aux tissus existants. Le dispositif des ZHUN est donc « *représentatif d'un urbanisme d'urgence, fonctionnaliste et de masse, où la production rapide et massive de logements s'effectue au détriment des équipements d'accompagnement* »¹⁷⁸.

Les extensions urbaines faites durant cette période montrent les limites de cette politique d'urbanisation qui a donné naissance à une périphérie urbaine non maîtrisée et dominée par une forme d'habitat inadapté, créant ainsi d'immenses cités et un espace public défaillant et toujours à la recherche de son identité.

1.3. 1985-1990 - Le début de la crise

C'est la période où le pays s'installe dans une crise socio-économique et politique coïncidant avec la baisse du prix des hydrocarbures, principale ressource dans l'économie du pays, et les événements d'octobre 1988. En matière d'aménagement urbain, la politique annoncée est celle du désengagement progressif de l'État, avec une limitation du volume des programmes de logements sociaux ; la notion d'habitat promotionnel fait son apparition. Cette nouvelle situation socio-économique et politique a conduit à un processus de changements politiques et économiques, avec une ouverture vers l'introduction du secteur privé.

En 1986, l'État a créé, par décret, un organisme spécialisé dans la gestion foncière dénommé « Agence foncière locale ». Comme le révèle Belouadi (2005), compte tenu de l'urgence des besoins, « *les lots sont cédés sur plan à des prix non étudiés et très encourageants. La viabilisation se limite à la matérialisation des voies pour faciliter le bornage des lots et permettre aux acquéreurs d'entamer la construction de leur logement* »¹⁷⁹. Ceci engendre des conséquences graves telles que les retards dans la réalisation des viabilisations, dus à la sous-

¹⁷⁷ OPGI : gestionnaires du logement social locatif urbain, créés par décret en 1976.

¹⁷⁸ Verdeil E., *Marchés, lieux d'exercice et profils professionnels de l'urbanisme*, Institut français du Proche-Orient - Laboratoire Théories des mutations urbaines. Concevoir et gérer les villes. Milieux d'urbanistes du sud de la Méditerranée, Paris, Anthropos-Economica, 2006, p. 149-196.

¹⁷⁹ Belouadi L., « Processus fonciers et immobiliers à Saïda », *Insaniyat*, 29-30, 2005, p. 201-229.

estimation du mètre carré, ainsi que la médiocrité de la qualité des constructions dotées d'une architecture hétérogène en raison de l'absence d'encadrement technique et administratif des opérations.

En même temps, des pratiques informelles sont enregistrées, dues à la forte demande de logements, telles les constructions spontanées et illicites à l'intérieur et à la périphérie de la ville, ainsi que la création de bidonvilles, donnant l'image d'une grande anarchie dans le milieu urbain.

1.4. 1990-2000 - Adoption de nouveaux instruments sur fond de crise multidimensionnelle

La crise économique engendre une grande anarchie dans le milieu urbain, que les changements politiques et législatifs radicaux de 1990 ont accentuée. En effet, l'année 1990 a connu la promulgation de trois lois importantes :

- **La loi n°90-25 du 18/11/1990 portant sur l'orientation foncière** : elle abroge l'ordonnance de 1974 et met fin au monopole de la commune sur les transactions foncières en milieu urbain. Elle introduit la liberté des transactions sur les terrains urbanisés et urbanisables, transactions qui ne sont soumises à aucune condition, si ce n'est leur caractère légal. Ce sont donc les règles du marché qui deviennent les déterminants du support de l'urbanisation. Cependant, cette loi n'interdit pas à la commune de se constituer un portefeuille foncier dont une partie résulte déjà des réserves foncières antérieures qui sont gérées par les agences locales de gestion et de régulation foncière urbaine (ALGRFU).
- **La loi n°90-20 du 01/12/1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme** : elle institue les PDAU et les POS, ainsi que les différents permis de lotir, construire et démolir. Les deux plans qui représentent l'urbanisme directeur, le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) et le plan d'occupation des sols (POS), permettent la réorganisation de l'espace, la maîtrise du développement anarchique et de la consommation chaotique des terrains par le biais d'une gestion mieux adaptée et d'une affectation rationnelle du patrimoine foncier. L'élaboration de ces instruments doit prendre en considération les lignes directrices citées dans les instruments d'aménagement du territoire, avec le Schéma national d'aménagement du territoire concernant le territoire national (SNAT), les schémas régionaux d'aménagement

(SRAT) concernant les territoires régionaux, et enfin, les plans d'aménagement de wilaya pour le territoire des wilayas (PAW). Cette loi a été modifiée et complétée par la loi du 14/08/2004 et les décrets exécutifs du 11/09/2005 et du 07/01/2006, à travers des articles portant notamment sur la prise en compte des risques naturels et technologiques, la nature des activités interdites ou soumises à prescriptions et les zones soumises aux risques naturels tels que séismes et inondations, ainsi que des dispositions plus rigoureuses envers les infractions aux règlements d'urbanisme et de construction.

- **La loi n°90-30 du 01/12/1990** : cette loi domaniale définit les domaines publics et privés de l'État, la wilaya et la commune, et ouvre la voie à l'abrogation des dispositifs des réserves foncières et à la reconnaissance des droits des propriétés privées, qui prennent des formes complexes et entraînent de nombreux contentieux. Dès lors, le flou caractérise le statut foncier en Algérie.

En raison de la complexification de l'espace urbain, l'application de ces instruments d'urbanisme s'est avérée difficile. Beaucoup de problèmes ont entravé leur mise en œuvre, notamment le non-respect du PDAU dans son application, posant de nombreuses difficultés aux gestionnaires, d'autant plus que la crise, accentuée par une situation sécuritaire défavorable, n'arrangeait pas les choses.

Comme le révèlent Bendjelid et Brûlé (2004)¹⁸⁰, au-delà de la mauvaise gestion quotidienne qui tend à se banaliser, les relations entre les structures locales sont tendues. En effet, l'interprétation différente des textes réglementaires de la part des services techniques de la wilaya pose un problème et apparaît comme une situation paradoxale qui ouvre la voie à toutes les pratiques possibles et imaginables en matière d'aménagement urbain. Malheureusement, tout cet arsenal d'instruments juridiques n'a pas eu d'impacts réels sur la maîtrise de la croissance urbaine du fait de leur absence d'application.

En 1996, l'État a relancé un nouveau programme de logements sociaux locatifs par l'intermédiaire de la CNL (Caisse nationale du logement), permettant aux classes moyennes de bénéficier d'une aide étatique substantielle. En matière d'habitat individuel, la formule des « coopératives immobilières », qui permettait à des citoyens de devenir « coopérateurs » pour construire leur ensemble d'habitat individuel, a engendré une densification du tissu urbain, étant donné que l'acquisition d'un terrain urbanisable était possible sous forme de

¹⁸⁰ Bendjelid A., Brûlé J.-C., *Aménageurs et aménagés en Algérie. Héritage des années Boumedienne et Chadli – Synthèse*, dans Bendjelid A., Brûlé J.-C., Fontaine J., Paris, L'Harmattan, 2004, p. 31-68.

« coopérative » constituée par l'agence foncière locale. Chaque bénéficiaire était libre d'autoconstruire ensuite à sa guise ou de revendre à des prix très avantageux le lot de terrain ainsi obtenu, alimentant la spéculation foncière.

À partir de 1999, le pays a connu une amélioration sécuritaire coïncidant avec une embellie financière favorisant la reprise de l'action publique sur la ville, en commençant par des opérations de résorption de l'habitat précaire avec le relogement des habitants.

1.5. À partir de 2001 - Redressement économique et reprise de l'action publique sur la ville

Le redressement des prix du pétrole en 2001 a permis le lancement d'opérations publiques d'amélioration urbaine, de projets d'habitat et d'équipements et l'encouragement de l'investissement privé dans l'immobilier à travers le foncier public. Comme l'explique Hafiane (2007), l'embellie financière, devenue consistante, a permis de relancer les projets mis en veille et de lancer de nouveaux projets structurants d'envergure tels que le métro et le tramway pour les grandes villes d'Alger, Constantine et Oran, ainsi que de grands projets routiers et autoroutiers¹⁸¹.

Ainsi, la volonté politique algérienne d'améliorer les conditions de vie des citoyens est clairement affichée en répondant à des revendications sociales ; le gouvernement a lancé un programme important de logements et d'infrastructures de grande envergure.

Depuis 2001, les préoccupations environnementales ainsi que la nécessité de passer de la quantité à la qualité sont fortement présentes dans les discours officiels et l'action publique. L'État s'est lancé dans une politique de développement durable de son territoire avec l'institutionnalisation de la politique de la ville par la loi n°01-20 de 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, à la protection de l'environnement (2003), et la loi d'orientation de la ville n°06-06 de 2006, incarnant des évolutions similaires. Nous relevons l'exemple du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) à l'horizon 2030. « *Il constitue le cadre de référence, la force d'orientation pour l'action des pouvoirs publics par lequel ils comptent assurer, dans un cadre de développement durable, le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique.* »¹⁸²

¹⁸¹ Hafiane A., « Les projets d'urbanisme récents en Algérie », 43^e congrès de l'ISOCARP, 2007.

¹⁸² Le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement l'expliquait, devant les participants de la conférence nationale sur la mise en œuvre du SNAT, qui s'est tenue les 4 et 5 avril 2011.

✓ Synthèse

« *La ville, accusée de tous les maux, mais aussi encensée pour sa capacité de porter le développement socio-économique, culturel, scientifique et technologique, est en Algérie un sujet particulièrement controversé.* »¹⁸³ Depuis l'indépendance, les périodes successives ont vu la ville tantôt émerger, tantôt s'effacer de la scène politique nationale, toujours sous la pression du seul enjeu qui vaille jusqu'à nos jours, celui de la satisfaction des besoins en logements.

Les orientations politiques et les législations successives ont influencé fortement le processus d'urbanisation en Algérie et ont favorisé une consommation importante des ressources foncières. L'ordonnance de 1974 sur les réserves foncières communales et le plan d'urbanisme directeur (PUD) qu'elle a introduit ont joué un rôle primordial dans la production du système urbain, avec la création des ZHUN et la réalisation des grands programmes de logements entre 1974 et 1985, ou encore la politique des lotissements sociaux, qui ont permis l'accès à la propriété foncière et à l'autoconstruction.

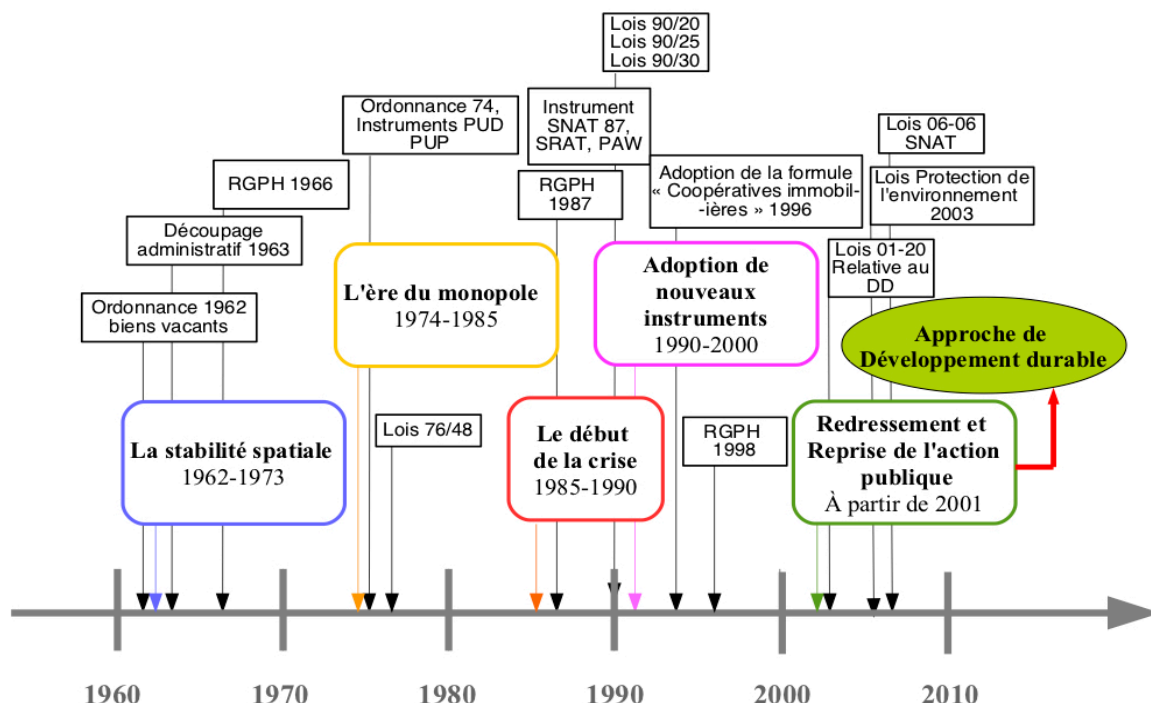
À partir de 1985, la crise économique engendre une grande anarchie dans le milieu urbain, que les changements politiques et législatifs radicaux de 1990 ont accentuée. En effet, les nouvelles lois de 1990, en particulier celles qui reconnaissent la propriété privée et abrogent l'ordonnance de 1974, entraînent un bouleversement important et de nombreux contentieux fonciers, encore d'actualité aujourd'hui, qui sont à l'origine de blocages, surtout pour l'application des instruments d'urbanisme. Ces derniers, opposables aux tiers, auraient dû constituer un moyen de maîtrise du développement urbain, mais les lenteurs, l'absence d'une véritable philosophie de projet urbain (Bouchémal, 2005) et les difficultés d'application consacrent leur inefficacité.

Depuis 2001, la référence au développement durable fait partie intégrante des nouvelles orientations politiques nationales et du cadre législatif, mais la question reste posée quant à la pertinence et la cohérence de sa mise en pratique, en particulier en matière d'aménagement urbain et d'habitat. La volonté politique d'améliorer les conditions de vie des citoyens dans le cadre d'un développement urbain qui se voudrait durable s'est traduite par la construction massive de logements, d'équipements et d'infrastructures pour combler le déficit.

¹⁸³ Berezowska-Azzag E., *Projet urbain, Guide méthodologique*, volume 1 : *Connaître le contexte de développement durable*, Alger, Éditions Synergie, juin 2011, 245 p.

Figure 25 - Chronologie des orientations politiques qui ont influencé le processus d'urbanisation en Algérie

(Mise en forme : L. Hadj-Smaha)



2. DÉFIS POUR UN URBANISME DURABLE EN ALGÉRIE

2.1. Le développement durable : un référentiel omniprésent

Au début des années 2000, l'Algérie est marquée par l'amélioration de sa situation sécuritaire et financière, le retour progressif à la paix civile et l'augmentation du prix des hydrocarbures. La notion de développement durable se généralise, et les préoccupations environnementales commencent à occuper les devants de la scène mondiale. Une nouvelle ère s'ouvre et, pour être en phase avec les institutions internationales, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement est créé, par le décret n°2000/257 du 26 août 2000, avec pour mission de mener une nouvelle politique de préservation de l'environnement dans toutes ses composantes.

Le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE) a établi plusieurs rapports et études sur l'environnement, en partenariat avec les organismes internationaux (PNUE, PNUD, PAM, Plan Bleu, CAR/PAP), ainsi que la SNE (Stratégie nationale de

l'environnement), avec sa traduction en plan à travers le PNAE-DD¹⁸⁴ (Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable). Celui-ci a été élaboré avec la contribution de la Commission européenne à travers son programme ECLIFE, et du programme METAP administré par la Banque mondiale, en 2002, dans une perspective décennale (2002-2012). Le PNAE-DD constitue désormais le cadre stratégique de l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles de développement.

Concernant l'urbanisation, selon le Rapport national sur l'état de l'environnement (RNE), en 2003 : « *L'utilisation spatiale du territoire en Algérie s'est faite au cours des dernières décennies par référence à des textes réglementaires et législatifs, à travers des politiques, des périodes et des modèles de développement économique et social qui n'ont facilité ni l'application de ces textes ni l'épanouissement d'une urbanisation harmonieuse.* » Ce rapport, qui fait suite à celui de l'année 2000, qui a permis la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'environnement (SNE) et du Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD), pointe du doigt les politiques publiques établies au cours des décennies suivant l'indépendance. Il remet en cause les choix et les modèles qui ont prévalu jusque-là.

De même, le PNAE-DD reconnaît que « *malgré des richesses naturelles appréciables et des investissements massifs dans le développement du capital physique et humain, il est évident aujourd'hui que les causes principales de la crise écologique sévère que vit l'Algérie sont fondamentalement d'ordre institutionnel et sont étroitement liées à la carence des politiques et programmes du passé* ». Il précise aussi que « *l'Algérie a décidé d'investir dans le développement durable. Ceci constitue le principe fondamental de la stratégie de l'environnement et du PNAE-DD et signifie que l'Algérie entend donner une place prépondérante aux aspects sociaux et écologiques dans ses choix de modèles de société et de développement économique, et rompre par conséquent de manière irréversible avec les politiques et méthodes des trois dernières décennies* ».

Après l'établissement du premier et du second rapport RNE, est créée la Stratégie nationale de l'environnement (SNE), aboutissant au PNAE-DD (Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable), qui a ouvert la voie à la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire, avec la promulgation de lois-cadres dites de seconde

¹⁸⁴ Un communiqué du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville a annoncé, en avril 2013, le lancement d'une nouvelle phase du PNAE-DD, dont la programmation est décennale ; la mise en œuvre de celui de 2002 englobait la période 2002-2011.

génération, en particulier celles relatives à l'aménagement du territoire (2001), à la protection de l'environnement (2003) et à la ville (2006) :

- **La loi n°01-20 du 12/12/2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire** : elle définit les orientations et les instruments d'aménagement du territoire, de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national.
- **La loi n°03-10 du 19/07/2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable** : elle a pour objectifs, entre autres, de fixer les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement, et de promouvoir un développement national durable en améliorant les conditions de vie et en œuvrant à garantir un cadre de vie sain.
- **La loi n°06-06 du 20/02/2006 portant loi d'orientation de la ville** : elle vise à « *définir la politique de la ville dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable ; elle est conçue et élaborée suivant un processus concerté et coordonné, et mise en œuvre dans le cadre de la déconcentration, de la décentralisation et de la gestion de proximité* »¹⁸⁵. Cette loi comporte plusieurs volets :
 - ❖ **Le volet urbain** :
 - La maîtrise de la croissance urbaine ;
 - La correction des déséquilibres urbains ;
 - La restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel.
 - ❖ **Le volet social** :
 - La lutte contre la dégradation de la vie dans les quartiers ;
 - La promotion et la préservation de l'hygiène et de la santé publique.
 - ❖ **Le volet de la gestion** :
 - Promouvoir la bonne gouvernance par, entre autres, la réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et des citoyens dans la gestion de leur ville. Par ailleurs, la loi conforte les instruments de planification urbaine existants dans leur rôle.

¹⁸⁵ Bachar K., *L'intégration des dimensions environnementale et sociale dans les pratiques urbaines en Algérie/ Enjeux et perspectives*, thèse de doctorat, Université du Maine, sous la direction de Cyria Émelianoff, 2015

En 2006, l'Algérie a été désignée pays hôte de la Journée mondiale de l'environnement et porte-parole honoraire de l'Année internationale des déserts et de la désertification, ce qui a fait dire au président de la République de l'époque, dans son discours prononcé à cette occasion le 6 juin 2006 : « *L'Algérie perçoit une reconnaissance internationale de ses efforts en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable, au triple plan, local, à travers la mise en œuvre de son propre Plan d'action pour l'environnement et le développement durable (PNEA-DD), régional, avec la participation active à l'initiative environnementale du NEPAD, et international, pour ses multiples actions en faveur de l'environnement mondial.* »

C'est le SNAT 2030 (Schéma national d'aménagement du territoire)¹⁸⁶ qui est censé répondre de manière territorialisée aux enjeux révélés par le PNAE-DD, en traduisant et en mettant en forme les orientations stratégiques d'aménagement durable du territoire. La plus importante est le rééquilibrage territorial, avec la déconcentration de la bande nord au profit des hauts plateaux et du sud. À l'occasion de la conférence nationale sur la mise en œuvre du SNAT, qui s'est tenue les 4 et 5 avril 2011, le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a expliqué aux participants : « *Le SNAT constitue le cadre de référence, la force d'orientation pour l'action des pouvoirs publics par lequel ils comptent assurer, dans un cadre de développement durable, le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique.* »

Le Rapport national Algérie¹⁸⁷ indique que depuis le sommet de Johannesburg en 2002, l'Algérie a intensifié ses actions dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, donnant ainsi une place prépondérante aux aspects sociaux et écologiques dans ses choix de modèle de société.

Sur le plan législatif et réglementaire, toute une série de lois dites de « deuxième génération », ayant pour cadre le développement durable, ont été promulguées, tandis que des politiques sectorielles sont arrêtées et mises en œuvre au plan de l'éducation et de la sensibilisation environnementale, de la préservation et de l'économie de l'eau, de la préservation des sols et des forêts ainsi que des écosystèmes sensibles (littoral, steppe, Sahara), du développement rural, de l'amélioration du cadre de vie des citoyens, de la dépollution industrielle, de la

¹⁸⁶ SNAT créé par décret n°82-177 du 22/11/1980 sous tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire, approuvé par la loi n°10-02 du 29 juin 2010 pour une période de 20 ans (2030), révisable tous les cinq ans.

¹⁸⁷ Établi en mai 2011, dans le cadre de la 19^e session de la Commission du développement durable des Nations unies (CDD-19).

protection du patrimoine archéologique, historique et culturel. Ces politiques sont appuyées par la nouvelle fiscalité écologique basée sur le principe du pollueur-payeur, afin de promouvoir des comportements plus respectueux de l'environnement par l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Il ressort donc une très grande intégration des terminologies et problématiques du concept de développement durable aussi bien dans les discours, les rapports officiels et les textes législatifs que dans les missions confiées aux institutions et organismes créés. Il semble même que ce concept soit devenu ce que l'on peut appeler le « référentiel global » qui est, selon Pierre Muller (2011), « une vision du monde », une représentation générale autour de laquelle s'ordonnent et s'hiérarchisent les différentes représentations sectorielles. Cependant, ce nouveau rapport conceptif au monde, mis en avant dans le champ législatif et réglementaire, ne semble pas avoir investi le champ urbain et peine à être traduit en actions sur le terrain, en particulier en ce qui concerne les pratiques de l'urbanisme. En effet, en matière de développement durable urbain, les territoires sont fortement imbriqués et interdépendants, puisque plusieurs politiques publiques ont pour « terrain d'application » la ville, qui peine à mettre en pratique cette nouvelle « vision du monde » et demeure en proie à de multiples difficultés.

D'après Pierre Muller, les politiques d'urbanisme et de construction, d'énergie, d'alimentation en eau, de transports, de déchets, etc., portées par les différents départements ministériels et s'appliquant à la ville, sont toutes des politiques que l'on peut qualifier d'« urbaines ».

Dans le cas algérien, ces politiques « urbaines » s'inscrivent dans le cadre plus général de la politique d'aménagement du territoire incarnée par le SNAT 2030, dont la mise en œuvre ne manque pas de paradoxes, voire d'incohérences.

2.2. Le SNAT : référence de l'action urbaine

Le SNAT réaffirme la politique de la ville consacrée par la loi n°06-06 portant orientation de la ville. Cette loi admet officiellement la crise multidimensionnelle qui prévaut dans les villes algériennes puisqu'elle préconise des améliorations sur les volets urbains, sociaux et de gestion.

Le SNAT propose une vision et des orientations stratégiques, ainsi que des instruments de planification à différentes échelles (le Plan d'aménagement de wilaya [PAW] et le Schéma régional d'aménagement du territoire [SRAT]) et pour tous les secteurs publics.

2.3. Le SNAT : objectifs affichés/réalités urbaines, un paradoxe ?

En juillet 2013, le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville (MATEV) reconnaissait la dégradation du cadre urbain¹⁸⁸ et « *les problèmes liés entre autres à la qualité du cadre de vie, aux inégalités sociales entre les quartiers et les territoires, et à une gestion urbaine de proximité peu efficiente* ». Il expliquait aussi que son département visait à « *produire un référentiel partagé de la politique de la ville et à mettre à disposition des acteurs publics une vision globale et intégrée de la politique de la ville, en mesure de pallier les déséquilibres existants, d'assurer une croissance harmonieuse des villes et de planifier le développement durable des villes* ». Est donc mise en cause l'absence d'une vision globale et intégrée de la politique de la ville. Pourtant, celle-ci a été instituée depuis 2006, par la loi n°06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville, dont l'objet principal est de fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable. « *Elle est censée être mise en œuvre dans le cadre de la déconcentration, de la décentralisation et de la gestion de proximité* »¹⁸⁹. Cette loi explicite la politique de la ville à travers 29 articles, déclinés au sein de six chapitres :

- Les principes généraux ;
- Les définitions et les classifications des villes ;
- Le cadre et les objectifs ;
- Les acteurs et les compétences ;
- Les instruments et les organes. Ce chapitre se décline en six sections : instruments de planification spatiale et urbaine, instruments de planification et d'orientation sectoriels, instruments de partenariats, instruments d'information, de suivi et d'évaluation, instruments de financement, et enfin, l'observatoire national de la ville.
- Les dispositions finales.

La politique de la ville est précisée à l'article 14 qui indique que les pouvoirs publics définissent la politique de la ville en :

- Arrêtant une stratégie tout en fixant les priorités pour le développement durable de la ville ;

¹⁸⁸ Lors d'une journée d'étude sur la ville, initiée par le ministère MATEV.

¹⁸⁹ Article 1^{er} de la loi n°06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.

- Réunissant les conditions de concertation et de débat entre les différents intervenants dans la politique de la ville ;
- Arrêtant les normes et les indicateurs urbains ainsi que les éléments d'encadrement, d'évaluation et de correction des programmes et actions arrêtés ;
- Trouvant des solutions pour la réhabilitation de la ville, la requalification de ses ensembles immobiliers et la restructuration des zones urbaines sensibles ;
- Concevant et en mettant en œuvre des politiques de sensibilisation et d'information destinées aux citoyens ;
- Mettant en place les instruments d'intervention et d'aide à la prise de décision pour la promotion de la ville ;
- Favorisant le partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs économiques et sociaux pour la mise en œuvre des programmes de la politique de la ville ;
- Veillant à la cohérence des instruments liés à la politique de la ville et en assurant le contrôle et l'évaluation de sa mise en œuvre.

La politique de la ville est réaffirmée par le SNAT qui propose, en plus des objectifs, une stratégie et un programme d'action (tableau n°10).

Tableau 10 - Le renouvellement urbain et la politique de la ville algérienne

OBJECTIFS	STRATÉGIE	PROGRAMME D'ACTION
<p>Mettre en place une ville algérienne qualitative, compétitive, attractive et durable, capable de répondre aux besoins de ses habitants et aux mutations productives ainsi que de contribuer à une véritable culture et identité urbaine.</p>	<p>Promouvoir une ville durable</p> <p>Assurer la qualité et le renouvellement de la forme urbaine</p> <p>Adapter la ville aux exigences des activités économiques</p> <p>Préserver et valoriser l'écosystème urbain</p> <p>Mettre la ville « hors risques »</p> <p>Maîtriser la gestion urbaine</p> <p>Lutter contre les exclusions et les marginalisations et mettre à niveau les zones urbaines à handicaps (ZUH)</p>	<p>La rénovation urbaine</p> <p>Le rattrapage et la rénovation des zones urbaines à handicaps (ZUH)</p> <p>La réforme de la gestion et du management urbains</p>

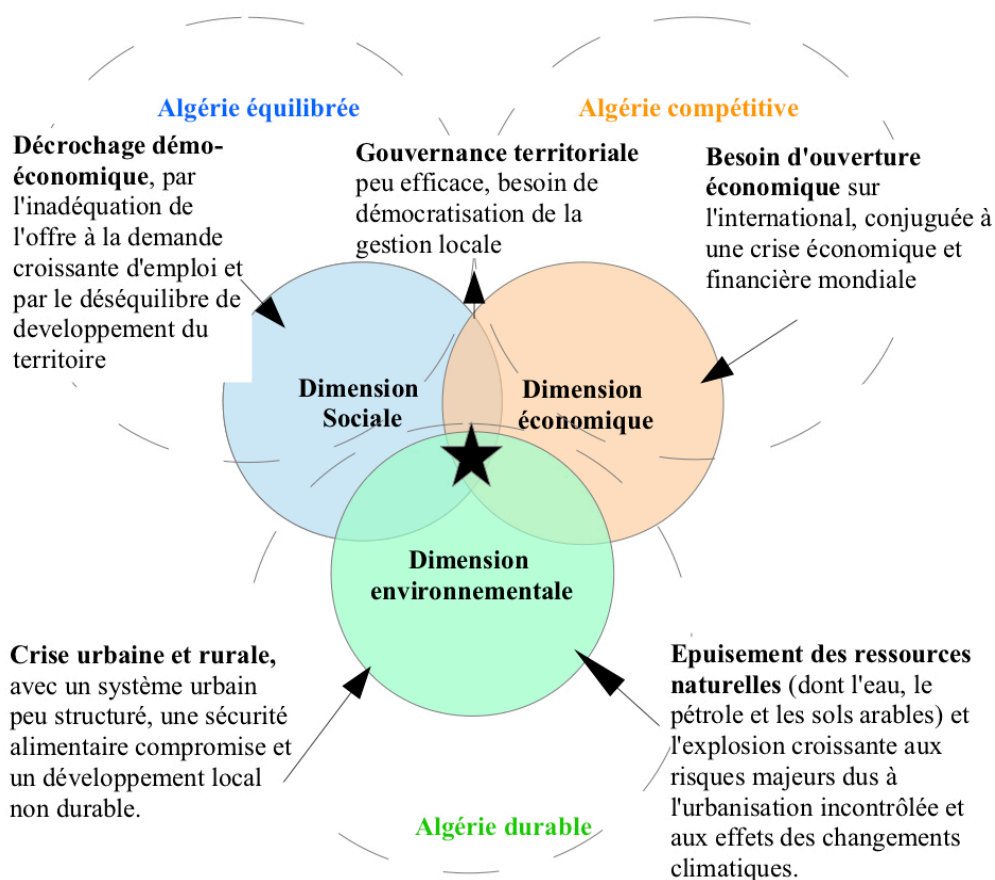
2.3.1. Synthèse

Nous remarquons qu'il existe bien une « vision globale » et un programme d'action. Chacune des trois actions du programme d'action est explicitée de manière plus détaillée. La politique de la ville, consacrée par la loi n°06-06, est présentée comme l'une des déclinaisons territoriales du SNAT, visant à orienter et à coordonner toutes les interventions et particulièrement celles relatives à :

- L'urbanisme ;
- La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation ;
- La bonne gestion des services de base concernant l'environnement, la sécurité, les réseaux divers, l'aménagement urbain, l'amélioration du cadre de vie et le système productif qui fait vivre la ville.

Figure 26 - Perspectives 2030 face aux six enjeux majeurs

(Source : Berezowska-Azzag, 2011 ; mise en forme et enrichissement : L. Hadj-Smaha)



2.3.2. Constat

Bien qu'il existe une politique de la ville définie par la loi et confirmée par le SNAT, les travaux de Bachar (2015)¹⁹⁰ basés sur l'observation du terrain nous montre un décalage entre les objectifs affichés et les réalités urbaines ; d'où l'intérêt de se pencher sur les modalités prévues pour la mise en place de la stratégie et des actions arrêtées par la politique de la ville.

2.4. Déconcentration territoriale et décentralisation de la décision

La commune est la collectivité territoriale de base de l'État, l'assise territoriale de la décentralisation¹⁹¹ et le lieu d'exercice de la citoyenneté. En matière d'urbanisme,

¹⁹⁰ Keira BACHAR, *l'intégration des dimensions environnementales et sociales dans les pratiques urbaines en Algérie : Enjeux et perspectives*, Thèse de Doctorat S.dir Cyria Emélianoff, Université du Maine (2015).

¹⁹¹ D'après l'article 2 de la loi n°06-06, la déconcentration diffère de la décentralisation.

d'infrastructures et d'équipement, la nouvelle loi de 2011, relative à la commune, reprend celle de 1990, qui stipule que la commune doit se doter de tous les instruments d'urbanisme prévus par les lois et règlements en vigueur (en l'occurrence, les PDAU et les POS) et qu'elle doit veiller au respect des affectations des sols et des règles de leur utilisation. Cependant, l'article 107 de la nouvelle loi de 2011 précise : « *En rapport avec les attributions qui lui sont dévolues par la loi et dans le cadre du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire, ainsi que les schémas directeurs sectoriels, l'assemblée populaire communale élabore et adopte ses programmes annuels et pluriannuels correspondant à la durée de son mandat. Elle veille à leur exécution. Le choix des opérations à réaliser dans le cadre du plan communal pour le développement relève de la compétence de l'assemblée populaire communale, APC.* » L'importance de la collectivité locale est donc bien exprimée dans la loi, puisque le choix des opérations de développement relève de la compétence de l'APC qui doit également participer aux procédures d'élaboration et de mise en œuvre des opérations d'aménagement du territoire et de développement durable (article 108). Toutefois, ce choix reste fortement orienté par les programmes et plans de développement initiés au niveau central, étant donné que c'est l'État qui octroie l'essentiel des budgets.

Pour autant, l'APC est chargée de créer, outre les services d'administration générale, des services publics techniques pour prendre en charge, notamment, l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux usées, l'entretien des ordures ménagères, la maintenance de la voirie et la signalisation routière, l'éclairage public, les halles, marchés et poids publics, les aires de stationnement, les fourrières, les transports collectifs, les abattoirs communaux, les services funéraires, l'aménagement et l'entretien des cimetières, les espaces de culture relevant de son patrimoine, les espaces de sports et de loisirs relevant de son patrimoine, les espaces verts (loi n°11-10, article 149), ainsi que les conditions favorisant la promotion immobilière. Elle est censée initier ou participer également à la promotion de programmes d'habitat (loi n°11-10, article 119).

2.5. La démarche participative en Algérie : une approche hiérarchique directive

Farida Naceur (2009)¹⁹² explique qu'en réalité, sur le terrain, les décisions touchant le quartier ou la commune dans son ensemble se font très rarement dans une démarche participative à laquelle prennent part les comités de quartiers en tant qu'interlocuteurs privilégiés. En effet,

¹⁹² Naceur F., « Mouvement associatif et sauvegarde du patrimoine architectural et urbain. Étude comparative de cas en Algérie et en France », 2009, <http://archives.univ-biskra.dz/handle/123456789/595>.

les opérations de réhabilitation ou d'amélioration urbaine sont souvent lancées sans consultation des associations ou comités de quartiers.

Pourtant, la loi n°90-29 relative à l'aménagement et l'urbanisme précise que :

- C'est l'APC qui adopte les instruments d'urbanisme (PDAU et POS), qui sont établis à l'initiative et sous la responsabilité du président de l'APC (le maire) ;
- Les associations locales d'usagers, les chambres de commerce et d'agriculture et les organisations professionnelles doivent être consultées lors de l'élaboration des PDAU et POS qui sont soumis à enquête publique ;
- Les services techniques des directions déconcentrées (en particulier ceux de la DUAC, la Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction) et de l'APC sont chargés de veiller à leur application.

Naceur (2009)¹⁹³ pointe du doigt le manque d'intérêt et de motivation des citoyens vis-à-vis du système associatif et des comités de quartiers. Ceux-ci n'arrivent pas à mobiliser les habitants, réticents à s'organiser pour s'impliquer dans la gestion de leur espace de vie. Elle explique les difficultés de mise en place de représentants ou d'administrateurs parmi les locataires pour gérer l'entretien des parties communes des immeubles dans les cités d'habitat collectif, par exemple.

Ainsi, bien que la législation en vigueur consacre les représentants locaux et les citoyens eux-mêmes en tant qu'acteurs incontournables de la politique de la ville, la réalité ne le reflète pas vraiment. En effet, la décentralisation et le transfert de pouvoirs peinent à devenir effectifs, dans un pays où l'appareil administratif a toujours été centralisé, et où les faibles capacités financières sont au niveau local. Ainsi, les chevauchements de responsabilité ne sont pas rares entre les services déconcentrés des ministères et les collectivités locales, de même que le contrôle exercé par le wali, puisqu'il est le représentant de l'État.

En fait, bien que la déconcentration territoriale et la décentralisation de la décision soient devenues des leitmotivs des programmes de réformes de l'administration prônés par l'État, l'organisation administrative et territoriale algérienne demeure caractérisée par une forte centralisation du pouvoir de décision et un excès de formalisme dans les processus de gestion (Belmihoub, 2004)¹⁹⁴.

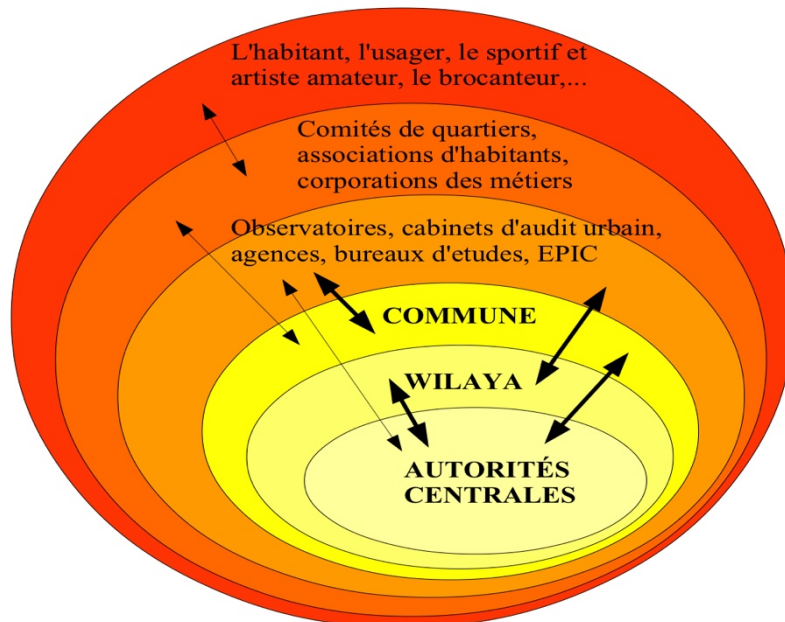
¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ Belmihoub M.C., « Rapport sur les innovations dans l'administration et la gouvernance dans les pays méditerranéens : cas de l'Algérie », 2004.

Comme l'observe Navez-Bouchanine (2004)¹⁹⁵, les élus sont marginalisés par les acteurs publics ou critiqués pour la stricte recherche de leur intérêt privé. En 2007, lors d'une interview¹⁹⁶, le ministre délégué à la ville (de 2003 à 2008) déclare que « *la relation entre le citoyen et les pouvoirs publics en général n'est pas au beau fixe. Le citoyen est aujourd'hui simple spectateur, il observe ce que les pouvoirs publics réalisent autour de lui... Il nous faut aujourd'hui responsabiliser le citoyen et l'impliquer davantage* ». Plus loin, il ajoute que « *le développement durable n'est pas possible sans une participation effective des présidents d'APC... les élus, les fonctionnaires des administrations ainsi que les services déconcentrés, tous sont concernés... Il y a aussi la réforme indispensable des impôts locaux et celle des instruments d'aménagement, de planification et de programmation au niveau des APC... Dans ce cadre, nous voulons définir un nouveau plan de développement stratégique des villes pour combler les vides que nous constatons dans les instruments actuels de développement* ». En 2008, ce ministère délégué a été supprimé, laissant un certain flou quant à la mise en place de la politique de la ville et son opérationnalité.

Figure 27 - L'approche hiérarchique directive

(Source : inspiré et modifié de Berezowska-Azzag, 2014)¹⁹⁷



¹⁹⁵ Navez-Bouchanine F., « *L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales. Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie* », rapport de synthèse, programme de recherche urbaine pour le développement, PRUD, GEMDEV et ISTED, CNRS, CITERES, équipe EMAM, février 2004, 178 p., et synthèse des résultats, 18 p.

¹⁹⁶ Revue *Vies de Villes*, n°01, hors série, février 2007.

¹⁹⁷ Berezowska-Azza E., *Séminaire AviTeM : « Politique de la ville en Algérie, actions engagées et à venir »*, EPAU Alger, 2014.

2.6. Politique de la ville ou politique de « production de logements » ?

Le fait que la ville soit « passée » au ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, qui est devenu le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville (MHUV), dans cet ordre-là, est éclairant. En effet, l'habitat est un secteur stratégique puisque la question du logement demeure au cœur de la question urbaine. La politique de la ville se résume, effectivement, plus à une « politique de l'habitat », qui est elle-même plutôt une « politique de production de logements ».

Comme le note un appel à communication¹⁹⁸ (2013), la politique de l'habitat en Algérie reste orientée principalement vers la production massive de logements avec l'objectif d'atteindre des résultats d'ordre quantitatif ; elle porte peu de considération aux standards de base de la qualité du cadre de vie.

S'il faut reconnaître cependant une nette amélioration au niveau de la prise en charge des espaces extérieurs, notamment, en revanche, les nouveaux quartiers doivent attendre parfois longtemps la livraison des équipements de base (écoles, centre de santé, commerces, espaces de loisirs), puisque leur construction ne dépend pas du même ministère, chaque secteur ayant ses propres budgets et programmes (éducation, santé, jeunesse et sports).

En fait, la politique de l'habitat, ou plutôt la politique du logement préconisée, ne traite pour l'instant qu'un seul aspect du problème, qui est l'aspect quantitatif¹⁹⁹, et s'intéresse en priorité au nombre, qui permet de préserver le principe de l'autorité distributive de l'État qui assure le côté financier grâce aux revenus de la rente pétrolière (Safar Zitoun, 2010)²⁰⁰. Les préoccupations liées au devenir et à la gestion quotidienne de ces nouveaux espaces

¹⁹⁸ Colloque international « Défis et perspectives de l'habitat en Algérie : Comprendre pour mieux agir », novembre 2014

¹⁹⁹ Dans un rapport consacré à l'Algérie, présenté en 2011, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur le logement convenable explique que malgré l'importante production de logements au cours des dix dernières années, le pays reste dans une situation de « crise ». La rapporteuse spéciale considère que la crise actuelle ne se résume pas seulement à la question d'un nombre insuffisant d'unités disponibles, mais qu'elle est liée à un ensemble de problèmes de nature différente qui ont contribué à l'émergence d'une question multidimensionnelle et complexe. Elle souligne le manque d'informations à jour détaillées sur les différents besoins qui existent en matière de logement, et par conséquent, l'incapacité d'établir un diagnostic précis de la situation du logement dans le pays. Alors qu'il existe des données à jour sur le nombre de logements construits par l'État au cours des dix dernières années, à la connaissance de la rapporteuse spéciale, il n'existe pas de données analogues concernant la demande et le déficit de logements du point de vue quantitatif et qualitatif. En revanche, pour elle, et d'après les données qui ont été transmises par le ministère de la Prospective et des Statistiques, se basant sur les résultats du RGPH 2008, le TOL est passé de 7,15 personnes en 1998 à 6,42 en 2008.

²⁰⁰ Safar Zitoun M., « Les politiques d'habitat et d'aménagement urbain en Algérie ou l'urbanisation de la rente pétrolière ? », article présenté à la réunion régionale du programme de gestion des transformations sociales (MOST), Beyrouth, 2010, 5 p.

périurbains et à l'évolution du cadre de vie des habitants, ainsi que les programmes destinés à l'entretien, la réhabilitation ou la requalification de l'habitat existant, présentent un intérêt secondaire et sont marginaux, alors même que les références au développement durable sont omniprésentes.

CONCLUSION DU CHAPITRE III

La référence au développement durable est aujourd'hui incontournable dans les textes législatifs et les politiques publiques en Algérie, et particulièrement dans celle de la ville depuis l'adoption de la loi d'orientation de la ville en 2006. Les objectifs et les orientations de la politique de la ville ont été réaffirmés par le SNAT 2030. Cet instrument a été élaboré par l'ANAAT, sous tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE). Bien qu'il soit cité comme outil de référence de la planification à l'échelle nationale depuis le début des années 2000, le SNAT n'est officiellement approuvé qu'en 2010. Cela a engendré un décalage entre :

- Les outils de planification introduits par le SNAT, censés être à la base de la planification, mais rendus obsolètes avant même d'être finalisés, et
- Les instruments d'urbanisme opérationnels, supervisés par les services déconcentrés du ministère de l'Urbanisme et de la Construction (PDAU et POS), pour la plupart déjà révisés et approuvés, ou presque.

Dans le même temps, la politique de la ville connaît des difficultés de mise en œuvre aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle centrale. Au niveau local, la décentralisation peine à se concrétiser puisque, comme le note Djelal (2007)²⁰¹, malgré la décentralisation et les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi, les collectivités locales communales continuent à observer une attitude de soumission aux décisions et aux instructions émanant en premier lieu du wali. Ces pratiques n'ont pas favorisé l'émergence d'un pouvoir local suffisamment autonome pour définir et gérer des politiques locales en conformité avec les lois de la République. Elles ont également suscité le désintérêt et le manque d'implication des citoyens dans les décisions relatives à l'espace urbain et dans sa gestion. Au niveau central, on observe un grand « cafouillage » pour intégrer et stabiliser la ville au sein d'un ministère, et pour rendre effectif le fonctionnement des institutions censées impulser cette mise en œuvre.

Malgré l'absence de véritables processus d'évaluation des politiques publiques, le constat de non-atteinte des objectifs de la politique de la ville est très visible sur le terrain. Comme le notent Didier et Sechet (2008), le décalage entre les objectifs affichés des politiques publiques et la réalité de leurs effets sociaux et spatiaux est encore plus marqué dans le cas des

²⁰¹ Djelal N., « Politiques urbaines et rôle des acteurs publics dans les dynamiques territoriales en Algérie », communication au colloque de l'ASRDLF : « Les dynamiques territoriales : débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires », Grenoble et Chambéry, 11-13 juillet 2007.

politiques de la ville et des politiques urbaines. Ceci est particulièrement vrai en Algérie où, comme le relève Boutaleb (2006), c'est d'abord sur le plan territorial que ces décalages peuvent être observés.

Il explique également que par ailleurs, d'autres décalages apparaissent de façon presque systématique sur le plan de l'orchestration des interventions. À partir d'un certain seuil de croissance, les villes s'offrent en espace de gestion ouvert à des intervenants multiples (services du téléphone, eau, assainissement, gaz, électricité, entreprises, services des administrations déconcentrées, citoyens). Les activités multiformes sur le tissu urbain échappent peu à peu aux exigences de coordination et de programmation générale, censées se réaliser au niveau des sièges décisionnels communaux. Cela donne naissance à des situations laissant une impression de désordre et d'anarchie, dont l'illustration la plus parlante est fournie par l'état général d'une voirie urbaine périodiquement « réhabilitée » pour être éventrée à nouveau (à cause du manque de coordination entre les différents secteurs).

La logique constructive domine les actions urbaines, car le droit au logement est l'une des revendications de base des populations. Comme l'explique Navez-Bouchanine (2004)²⁰², en Algérie, la tradition de prise en charge par l'État des problèmes de logement des couches populaires ou défavorisées est bien assise ; elle peut même être lue comme une sorte de pacte sociopolitique entre couches au pouvoir et couches urbaines pauvres à moyennes. Si l'amélioration du bien-être des populations passe effectivement par l'amélioration de la prise en charge des infrastructures et services collectifs, ainsi que par la satisfaction des besoins en termes de logements et d'équipements, dans le cas algérien, cette dernière s'est traduite essentiellement par une production urbaine importante.

Le prochain chapitre va donc tenter de mettre en lumière les conditions de cette production, ainsi que les pratiques urbaines et les jeux d'acteurs qui les sous-tendent.

²⁰² Navez-Bouchanine F., *op. Cit.*

CHAPITRE IV

PRATIQUES URBAINES ET INCOHÉRENCE DU DISCOURS

Après avoir présenté un aperçu général sur la politique urbaine en Algérie ainsi que la notion de durabilité incluse dans les textes législatifs, nous pouvons à présent établir une connexion avec les pratiques urbaines et les jeux d'acteurs qui les sous-tendent. Nous tenterons de dresser, dans ce qui suit, un aperçu sur la traduction opérationnelle et les conditions de production de l'urbain en Algérie qui apparaissent, sous plusieurs aspects, contradictoires avec les principes d'une action urbaine qui se voudrait durable.

De nombreuses assises nationales de l'urbanisme ont été organisées depuis 2011, afin de traiter les différentes questions liées au développement urbain, à la qualité du cadre bâti, et de constituer des éléments de référence dans le processus d'interaction entre les différents acteurs de l'urbanisme. Ces rencontres se sont soldées par une série de recommandations, qui restent bien entendu à être traduites en actions.

Depuis 2006, plusieurs lois importantes, déjà évoquées, ont effectivement été votées :

- La loi n°06-06, portant orientation de la ville ;
- La loi n°08-15 du 20 juillet 2008, fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement, qui a été promulguée dans le but de mettre un terme à l'anarchie qui règne dans le domaine de la construction et de l'urbanisme ;
- La loi n°10-02 de 2010, portant approbation du SNAT 2030 ;
- La loi n°11-10 relative à la commune.

Cependant, leur impact sur la conduite de l'action publique urbaine reste pour l'instant relatif, puisque les opérations d'aménagements urbains s'étalent dans le temps (plusieurs mois, voire années pour la réalisation d'un projet d'habitat social ou d'équipement public, par exemple) et dépendent de nombreux intervenants (pour le lancement, les études, la réalisation, le suivi des travaux et leur réception). Résultat des pratiques volontaristes comme des pratiques habitantes, la ville algérienne se présente comme une juxtaposition de tissus, correspondant aux différents temps de son histoire. Cette production par « fragments » donne à voir un fort

désordre urbain (Belguidoum, 2010)²⁰³.

1. DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS PUBLIQUES

De nombreux programmes d'aménagements publics urbains ont été lancés ces dernières années et sont toujours en cours, à l'image des programmes d'amélioration urbaine qui ont débuté en 2005 et se poursuivent dans le cadre du plan quinquennal 2014-2019, à l'échelle nationale. Ils comportent une série d'actions visant l'amélioration urbaine, à savoir, l'achèvement des travaux de viabilisation et d'assainissement, ainsi que la restauration, l'embellissement ou la réfection des quartiers ciblés. Les directions de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction (DUAC), services déconcentrés sous tutelle du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU, devenu MHUV depuis septembre 2013), sont chargées du lancement et du suivi des opérations en temps que maîtres d'ouvrage délégués par la wilaya et le ministère. Les appels d'offres sont lancés afin de sélectionner les bureaux d'études qui seront chargés des études et du suivi, puis les entreprises qui seront chargées de la réalisation des opérations, partagées par lots uniques, groupés ou séparés (aménagement extérieur, assainissement, voirie, éclairage public). De plus, les opérations d'amélioration urbaine étant financées par le budget de l'État, l'APC se trouve subordonnée aux directives de la wilaya qui délègue les services déconcentrés. Dans ces conditions, la société civile peine à émerger et n'est pas consultée, que ce soit pour le choix ou le déroulement des opérations. En effet, ce n'est pas la commune qui lance les appels d'offres ou passe les commandes d'études ou de réalisations, sauf pour des projets d'aménagements extérieurs à très petite échelle, tels que les espaces verts des quartiers, les aires de jeux, les terrains de sport de proximité.

Ceci est également valable pour les opérations relatives aux équipements publics et aux programmes d'habitat puisque, pour ces cas, la programmation pour chaque wilaya du nombre de logements ainsi que des équipements scolaires est fixée au niveau central. Il en est de même pour le type et la typologie des logements, qui sont prédéfinis dans des cahiers des charges contenant des prescriptions techniques et fonctionnelles types. C'est le cas également pour les cahiers des charges des équipements publics, dont les fiches techniques détaillant la nature et la surface des locaux sont établies au niveau des différents ministères.

²⁰³ Belguidoum S., Mouaziz N., « L'urbain informel et les paradoxes de la ville algérienne : politiques urbaines et légitimité sociale », *Espaces et sociétés*, n°143, 2010/3, p. 101-116. DOI : 10.3917/esp.143.0101. URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-3-page-101.htm>.

En ce qui concerne l'habitat socio-locatif urbain, une fois l'inscription d'un nouveau programme décidée, sa mise en œuvre et son suivi sont confiés aux offices de gestion immobilière (OPGI) des wilayas concernées. Celles-ci procèdent auxancements des concours de maîtrise d'œuvre et de suivi, pour choisir les bureaux d'études qui seront chargés d'établir les dossiers techniques selon les prescriptions techniques et fonctionnelles standards du cahier des charges. Ensuite, un appel d'offres est lancé pour choisir les entreprises de bâtiment qui réaliseront les projets.

Pour Safar-Zitoun (2013), le secteur de l'habitat en Algérie, après avoir expérimenté, entre 1998 et 2004, des méthodologies de traitement participatives inédites²⁰⁴ de l'habitat précaire, est revenu depuis lors aux méthodes de relogement « lourdes » en habitat collectif. Le retour à la formule des logements sociaux collectifs construits sur des financements exclusivement publics, montés selon les standards et les procédures éprouvées habituelles, a été rendu possible par l'embellie financière permise par l'amélioration des revenus pétroliers, mais également par la volonté implicite de se délester des communautés et autres comités de quartiers urbains qui se sont avérés difficiles à identifier et à gérer.

Ainsi, le programme de construction de logements socio-locatifs pour la résorption de l'habitat précaire (RHP) a été partagé en plusieurs tranches de plusieurs milliers de logements par wilaya, à raison de deux à trois tranches par an, scindées en lots ou parts variables plus ou moins importants (en moyenne, 20 à 100 logements par lot, avec ou sans aménagements extérieurs pour les intervenants locaux), attribués aux BET et aux entreprises en fonction de leur capacité et de leurs moyens techniques.

Le critère prévalant pour l'attribution des projets (amélioration urbaine, habitat, équipements, etc.), que ce soit pour les études ou la réalisation, est dans la plupart des cas celui du « moins disant ». À cela s'ajoute le fait que les délais impartis pour les études sont trop courts (30 à 45 jours, parfois moins) pour permettre une réflexion suffisante qui tiendrait compte des réalités locales, et que les problèmes de disponibilité des terrains d'assiette et le flou dû à la non-finalisation des opérations cadastrales continuent de marquer la situation foncière.

²⁰⁴ M. Safar Zitoun (2013) explique qu'entre 1998 et 2004, un projet de résorption de l'habitat précaire avait été mis en place par le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme en partenariat avec la Banque mondiale, avec pour objectif affiché de fournir près de 15 000 logements évolutifs à des familles démunies vivant dans des sites de bidonvilles, sélectionnés dans 12 wilayas, et dont l'innovation résidait essentiellement dans l'introduction d'une nouvelle méthodologie de préparation, de mise en œuvre et de financement participatif, appliquant les techniques d'évaluation sociale développées dans des contextes nationaux différents par la Banque mondiale. Il explique également que parallèlement, un autre projet, avec la collaboration de la coopération internationale allemande GTZ/GIZ, avait pour objectif la mise en œuvre de cinq chantiers pilotes de requalification urbaine ciblant cinq cités d'habitat collectif en situation de dégradation avancée à travers le pays : la première à Oran, la deuxième à Tizi Ouzou, la troisième à Béchar, la quatrième à Boumerdes et la cinquième à Alger.

2. POUVOIRS PUBLICS ET JEUX D'ACTEURS

Depuis la décennie 1990, officiellement, l'État ne joue plus que le rôle de régulateur et de contrôleur. En réalité, la situation et la distribution des rôles demeurent souvent confuses dans un contexte de multiplicité des acteurs et de dualité entre le pouvoir local (APC-APW), qui est élu, et les représentants du pouvoir central (le wali et les directeurs des différents secteurs), qui sont désignés (Mouazziz, 2008)²⁰⁵.

Également, il y a un contexte de prédominance de la logique du « tout construction » sur celle de la réflexion urbanistique, impulsée certes par l'État mais relayée et confortée à l'échelle locale par les professionnels et les habitants.

2.1. Milieu professionnel de la construction

Djelal (2007)²⁰⁶ explique qu'en matière de ressources humaines, la commune souffre d'un sous-encadrement. Les administrateurs, ingénieurs et architectes ne représentent que 2 % du personnel, alors qu'ils sont fortement concentrés au niveau des administrations centrales. Les contraintes budgétaires empêchent un recrutement important de cadres, qui ne sont pas attirés par le secteur communal qui reste caractérisé par une sous-qualification et une instabilité de son personnel.

En effet, dès qu'ils le peuvent, les architectes et ingénieurs en bâtiment ou en aménagement quittent les services techniques des APC pour les services déconcentrés (DLEP, DUAC, OPGI), où les emplois sont réputés stables, plus valorisants et mieux rémunérés, ou à un degré moindre, pour le secteur privé, plus rentable mais qui peut cependant s'avérer plus contraignant et moins stable.

Depuis la libéralisation du marché et la perte du monopole des bureaux d'études publics pluridisciplinaires sur les études architecturales et urbaines, les milieux professionnels de la fabrication de la ville, composés essentiellement d'architectes et d'ingénieurs en bâtiment et en aménagement, tentent de gagner des compétences afin d'élargir leurs parts de marché (Souami, 2004)²⁰⁷, en particulier dans le domaine de l'urbanisme. Cela est rendu possible par

²⁰⁵ Mouazziz-Benchentouf N., « Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie, le cas d'Oran », communication au colloque international de Khenchela : « Penser la ville - Approches comparatives », 2008.

²⁰⁶ Djelal N., *op. Cit.*

²⁰⁷ Souami T., « Le foncier : un enjeu pour techniciens aussi. L'illustration de la décennie 1990 en Algérie », revue *Autrepart*, n°34, 2005, p. 51-64.

le fait que la discipline « urbanisme » est intégrée dans les différents cursus, même s'il n'y a pas de diplôme d'urbaniste, ni d'institut ou de faculté d'urbanisme à l'échelle nationale, mais des formations d'architecte-urbaniste ou d'aménageur ou encore de géographe-urbaniste.

L'intérêt est focalisé sur la construction aux dépens de l'urbanisme dès le stade de la formation. En effet, les architectes et ingénieurs en bâtiment sont beaucoup plus nombreux que les géographes et aménageurs, que ce soit au sein des services publics déconcentrés ou dans les bureaux d'études publics ou privés²⁰⁸.

Ces nombreux ingénieurs technologues, dont une partie importante est formée pour la construction et le calcul de structures, se sont retrouvés employés au sein des services publics et des administrations centrales et locales et ont, de fait, pesé sur les priorités et les décisions prises en matière d'aménagements urbains. Les filières de formation en aménagement et géographie urbaine et régionale, destinées à former les compétences affectées à la planification, l'aménagement et la gestion des villes, sont plus récentes et moins développées. Aujourd'hui, une mutation s'opère et une dizaine d'universités proposent des formations en aménagement, et une quinzaine en architecture, mais pratiquement toutes dispensent des formations en génie civil, et ce, depuis leur création. Les compétences en sciences humaines et sociales telles que la sociologie urbaine, par exemple, sont encore plus marginalisées et commencent à peine à être intégrées au sein des équipes pluridisciplinaires chargées des études urbaines telles que les PDAU et les POS. Cependant, leur apport reste très peu reconnu en tant que tel, car jugé trop théorique, pas assez technique et donc non indispensable. Cette situation du milieu professionnel, dominée par les priorités et les compétences de construction au détriment des études urbanistiques, se reflète dans des pratiques urbaines se concentrant essentiellement sur l'échelle architecturale. Elle marginalise les espaces non bâtis et leurs aménagements, mais surtout, elle occulte l'échelle urbaine, d'où cette juxtaposition de projets plus ou moins importants, sans réelle réflexion d'intégration ou de continuité. Les opérations d'amélioration urbaine qui sont en cours pour la réfection des voiries et réseaux d'infrastructures, en particulier en matière d'eau potable et d'assainissement, peinent à combler l'ampleur du déficit. Le peu de préparation, et parfois de compétence de l'encadrement technique des opérations, pose le problème de la qualité des travaux effectués.

²⁰⁸ Bachar K., *L'intégration des dimensions environnementale et sociale dans les pratiques urbaines en Algérie/ Enjeux et perspectives*, thèse de doctorat, Université du Maine, sous la direction de Cyria Émelianoff, 2015.

Il semble toutefois qu'il y ait une prise de conscience récente des pouvoirs publics sur ces questions, qui ont réagi par la création de l'ANURB (Agence nationale de l'urbanisme) en 2010 et la tenue des premières assises de l'urbanisme en juin 2011. De plus, une nouvelle loi sur la « maîtrise d'œuvre en architecture et en urbanisme » est en cours d'élaboration et devrait traiter (d'après son avant-projet) de la nature et du contenu de la maîtrise d'œuvre en urbanisme pour la première fois. Cependant, le manque d'organisation des corporations empêche un débat de fond, puisque l'Association des aménageurs et urbanistes algériens, fondée en 2001, ne dispose toujours pas de l'agrément officiel lui permettant d'agir efficacement (Almi, 2008). De même pour l'Ordre des architectes, qui n'arrive pas à mener à bien sa mission et voit sa crédibilité et son efficacité entachées par les querelles de *leadership*²⁰⁹ que se livrent ses membres depuis sa création au début des années 1990.

2.2. Les acteurs privés : autoconstruction, pratiques informelles et promotion immobilière

Depuis 2008, la promulgation de la loi n°08-15 du 20 juillet 2008, fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement, permet de régulariser les constructions non conformes aux permis de construire.

Cette loi prévoyait la date butoir du 3 août 2017 pour régulariser les constructions et obliger les propriétaires à achever leurs bâtisses, mais l'ensemble des acteurs urbains restait impuissant devant l'ampleur du phénomène.

La promulgation de la loi semble n'avoir rien changé dans les pratiques, bien que les agents de la police de l'urbanisme soient censés vérifier les constructions en cours et ne permettre aucun raccordement aux réseaux divers (électricité, eau, gaz) sans présentation du permis de construire et des documents techniques, avec vérification de leur conformité. Ces mesures sont très peu exécutables car le délai d'application de la loi est arrivé à son terme, et il n'existe, pour l'instant, aucune statistique officielle sur le nombre de constructions effectivement achevées ou régularisées.

Depuis 2001, l'informel prenant la forme des quartiers périphériques d'habitat précaire ou de bidonvilles est pris en charge progressivement par les nombreux programmes de résorption de

²⁰⁹ En juin 2013, le ministre de tutelle (MHUV) a même été sollicité et a dû intervenir en créant une commission nationale de préparation des élections des instances de l'Ordre des architectes afin de tenter de mettre fin aux conflits internes dont l'enjeu demeure autant un enjeu de pouvoir que de contrôle du marché (Longuenesse, 2004).

l'habitat précaire réalisés et en cours, qui sont censés être suivis, dès le relogement des familles, de la destruction systématique des baraques et d'une surveillance accrue des sites empêchant leur reconstruction.

Cependant, les transgressions de la norme prennent plusieurs formes et sont généralisées. Les milieux populaires ne sont pas les seuls à recourir à l'informel. Les nouvelles couches moyennes et supérieures, celles issues des nouvelles dynamiques économiques enclenchées après l'indépendance, en font aussi un instrument dans leurs stratégies résidentielles sur le plan tant des pratiques constructives que des moyens d'accès aux lotissements pavillonnaires (Belguidoum et Mouazziz, 2011)²¹⁰. C'est ce que relève également Safar Zitoun (2009)²¹¹ qui remet en cause l'approche culturaliste selon laquelle la transgression de la norme urbaine ne proviendrait que des catégories sociales démunies, en particulier rurales. En 2009, il met en évidence, après une enquête sur une cité d'habitat collectif d'Alger hébergeant majoritairement des cadres supérieurs (urbains et même souvent des Algérois de naissance), que les transformations systématiques des logements ne sont pas le fait uniquement de populations démunies relogées. Au contraire, les situations constatées sur le terrain montrent autant, sinon plus de modifications dans les cités peuplées par les classes aisées ou moyennes supérieures que dans les « cités pauvres », modifications qui se traduisent par des pratiques de marquage ostentatoires d'un espace trop standardisé et uniforme.

En effet, les pratiques informelles touchant le cadre bâti ne sont pas exclusives à l'habitat individuel mais touchent également la quasi-totalité de l'habitat collectif, qui subit de nombreuses transformations, tolérées par les services de l'OPGI et ceux de l'urbanisme (fermeture des balcons et loggias, annexion d'espaces au RDC, multiples changements à l'intérieur des logements, transformation partielle des logements se situant en RDC des HLM en magasins de commerce).

Comme l'expliquent Belguidoum et Mouazziz (2010), les promoteurs privés usent des mécanismes de réseaux pour mener à bien leurs projets. Leurs relations avec les pouvoirs locaux ou le pouvoir central leur permettent d'obtenir maints avantages allant jusqu'à des dérogations spéciales : hauteur de la construction et augmentation du COS, obtention rapide de permis de construire et de l'accès au financement bancaire, abattements fiscaux accordés par l'État, obtention d'assiettes foncières bien situées par rapport aux types de projet

²¹⁰ Belguidoum S., Mouazziz N., « L'urbain informel et les paradoxes de la ville algérienne : politiques urbaines et légitimité sociale », *Espaces et Sociétés*, n°143, 2010/3, p. 101-116.

²¹¹ Safar Zitoun M., « Digressions sur l'Algérois : l'habiter des classes moyennes algéroises ou l'introuvable référent citoyen », *Les Cahiers d'EMAM*, CITERES, CNRS et Université de Tours, n° 18, 2009, p. 21-28, 134 p.

(résidence, ensemble commercial), intégration dans les POS non encore finalisés, etc.

La propriété immobilière intéresse les investisseurs et devient de plus en plus l'objet de spéculations en tous genres. Les boulevards et les quartiers centraux sont les plus convoités pour construire, mais souvent pour démolir et reconstruire ponctuellement sur toute la surface des parcelles. Cela donne naissance à des bâtisses de plusieurs étages aux façades luxueuses, sans égards pour les règlements d'urbanisme²¹² ou pour l'environnement urbain existant. Le but visé est essentiellement la rentabilité économique.

Cette dynamique spéculative fait craindre de nouvelles formes de ségrégation sociale. En effet, les terrains dans les espaces centraux et péri-centraux de la ville, privés pour la plupart, sont cédés à des prix élevés et ne sont accessibles qu'aux projets des promoteurs privés et aux catégories aisées. En revanche, les cités de logements et les lotissements sociaux, ainsi que les équipements publics, sont réalisés par les pouvoirs publics sur des terrains périphériques, engendrant un étalement urbain, source de nombreux problèmes environnementaux.

En effet, au milieu de cette frénésie de construction et de spéculation, et de ce développement urbain tous azimuts, il semble difficile de distinguer les prémices d'un développement urbain qui se voudrait durable. Au-delà des textes et discours officiels, la prise de conscience des différents acteurs sur les risques sociaux et environnementaux qui pèsent sur l'espace urbain paraît très faible, dans un contexte dominé par les enjeux économiques. Belguidoum (2008) souligne que seules les logiques de construction prévalent, alors que les questions liées à la gestion de la vie quotidienne sont occultées.

3. PARADOXE ET ANOMALIE DES CAHIERS DES CHARGES

Le but étant de réaliser un maximum de logements ou d'équipements en un minimum de temps, les responsables aussi bien que les techniciens sont jugés sur des résultats quantitatifs. Le respect des délais impartis, d'ailleurs souvent trop courts, est l'objectif principal, tant pour les services techniques que pour les bureaux d'études ou les entreprises de réalisation. C'est pourquoi, le temps de la réflexion est réduit au minimum, et la reconduction de conceptions et de techniques constructives déjà éprouvées est privilégiée par la plupart des intervenants dans l'acte de bâtir.

²¹² Les règlements d'urbanisme prévoyant que la parcelle ne doit pas être occupée par plus de 60 % de bâti, le reste devant être libre, sont rarement respectés et les gabarits prévus par les POS peuvent être dépassés grâce à des dérogations obtenues au niveau des services de l'urbanisme.

Pourtant, dans le cas, par exemple, des milliers de logements sociaux réalisés et en cours de réalisation depuis 2001, les cahiers des charges des concours stipulent²¹³ que « *les objectifs recherchés doivent traduire la volonté du maître d'ouvrage à trouver les meilleures solutions de manière à répondre qualitativement à une production de logements* », que « *l'architecture adoptée doit apporter les nuances, la souplesse, la variété qui permettront de satisfaire au mieux les exigences des habitants en termes d'esthétique et de confort et rendront le quartier agréable à habiter* », ou encore que « *la conception des logements doit répondre au double objectif de la fonctionnalité et du bien-être des occupants selon les exigences et les spécificités régionales et culturelles du lieu d'implantation du projet* », et enfin, qu'« *il est donné toute liberté à proposer tout système constructif pouvant être adapté au projet et à son lieu d'implantation* ». Dans le même temps, il est cependant stipulé que « *quels que soient les choix arrêtés, le système adopté et les matériaux utilisés doivent répondre parfaitement aux normes et règlements en vigueur en matière de sécurité, stabilité, résistance, longévité et aux éléments de confort thermique et d'acoustique. Il doit être justifié également en rapport avec les objectifs en matière de délai de réalisation et de coût final de réalisation* », ce qui réduit considérablement les marges de manœuvre.

De fait, le système constructif en béton armé est devenu la « norme » et est désormais désigné, dans les cahiers des charges, comme « la structure traditionnelle en poteaux-poutres ». Au-delà des orientations générales qui énoncent des objectifs de recherche de qualité et d'adaptation aux exigences des habitants, les cahiers des charges reconduits quasi à l'identique pour chaque programme et pour chaque région du pays sont, en réalité, rigides puisqu'ils désignent les types de logements (des F3), fixent leurs espaces, leurs surfaces et leur organisation (tableau 11). Ils fixent même les typologies des immeubles (collectifs, semi-collectifs, individuels) et leurs gabarits, aussi bien pour les logements socio-locatifs que socio-participatifs.

²¹³ Extraits du cahier des charges des « prescriptions techniques et fonctionnelles applicables aux logements sociaux » sur la base duquel sont établis les cahiers des charges des concours d'études et de suivi des logements sociaux depuis 2007.

Tableau 11 - Organisation et répartition des espaces des logements sociaux
 (Source : « Prescriptions techniques et fonctionnelles applicables aux logements sociaux »,
 MHUV, octobre 2007, téléchargeable sur le site du ministère)

IV - ORGANISATION ET REPARTITION DES ESPACES	
SEJOUR	
Il doit être disposé à l'entrée, de façon qu'un visiteur éventuel puisse y accéder directement, sans passer par des espaces réservés à la vie intime du ménage. Sa surface moyenne varie de 19m² à 21m² selon la taille du logement.	
Chambre	
Sa surface doit être comprise entre 11 à 13 m² . Le rapport de ces dimensions et la disposition des ouvertures doivent permettre un taux d'occupation maximum.	
Cuisine	
En plus de ses fonctions habituelles, elle doit permettre la prise des repas ; sa surface est de l'ordre de 10m² .	
Salle de bain	
Sa surface moyenne est de 3.5m² . Elle est équipée obligatoirement d'une baignoire de dimension standard. Un emplacement doit être réservé pour une machine à laver le linge dont les dimensions seraient entre 60x70 et 70x70. Cet emplacement peut être prévu en cas de besoin dans le séchoir.	
Toilettes	
Sa surface minimale est de 1 m² , conçue de manière à ne constituer aucune gêne quant à son fonctionnement, notamment à l'ouverture de la porte et à l'accès. Les salles d'eau doivent être conçues de manière à recevoir un éclairage et une ventilation naturelle.	
Dégagement	
La surface des dégagements (circulations intérieures, hall et couloirs) ne doit pas excéder 12% de la surface habitable du logement. Ils doivent en plus assurer le rôle de distribution et participer au maximum à l'animation intérieure de logement par sa disposition et sa forme.	
Les formes en couloirs doivent être évité au maximum.	
Rangements	
Les surfaces en plan des rangements à prévoir (non compris les rangements de la cuisine) varient de 1 à 2m² .	
Séchoir	
Il prolonge la cuisine ; sa largeur doit être de 1.40m au minimum. Tout en permettant un ensoleillement suffisant ; le linge étendu doit être le moins visible possible de l'extérieur. Cet espace peut être éventuellement exploité en temps qu'espace fonctionnel annexe de la cuisine.	
- REPARTITION DES SURFACES DU LOGEMENT -	
Désignation	Logement de type F3 (en m²)
Séjour	20
Chambre 1	11
Chambre 2	13
Cuisine	10
Salle de bain	3.5
Toilettes	1.5
Rangement	1
Hall de distribution ou dégagement	7
Total	67 m²
Séchoir	5 m ²
La surface habitable moyenne du logement est de 67m² avec une tolérance de (+) ou (-) 3% .	

Aussi, les contraintes de délais et les conditions de lancement, de réalisation, de contrôle et de suivi des opérations de construction et d'aménagement laissent une très faible place à l'innovation et à la créativité et n'encouragent pas les démarches de concertation et l'approche participative dans la conception et la gestion des programmes d'habitat, qui se suivent et se ressemblent.

La quasi-totalité des logements est livrée « clé en main » et, pour respecter les délais de réalisation, l'aide des entreprises étrangères, notamment chinoises, est de plus en plus sollicitée, notamment quand les opérations portent sur un nombre de logements important. Ainsi, les entreprises internationales venant de Chine, d'Espagne, d'Italie, de France, de Turquie, emboîtent le pas aux entreprises chinoises déjà bien installées pour négocier des partenariats avec les entreprises locales, conformément à la règle du 51/49²¹⁴ (tableau 12).

²¹⁴ Instaurée dans le cadre de la loi de finances complémentaire de 2009, la règle dite des 51 %-49 % impose au moins 51 % d'intérêts algériens dans tous les projets économiques impliquant des étrangers.

Tableau 12 - Exemple d'une « short-list » de la présélection nationale et internationale n°07/DGR/MHU/2015 des entreprises pour les études et la réalisation d'ensembles intégrés de logements et d'équipements d'accompagnement à travers le territoire national

(Publiée le 12/01/2016 sur les quotidiens nationaux. Source : ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, www.mhuv.gov.dz)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

**AVIS DE PUBLICATION
DE LA SHORT-LIST**

**De la Présélection nationale
et internationale restreinte
N°07/DGR/MHUV/2015 du 30 Mai 2015**

Dans le cadre de la présélection nationale et internationale restreinte n° 07/DGR/ MHUV/2015 portant sur l'établissement de la Short List des entreprises ou groupements d'entreprises solidaires, pour les « études et réalisation ou réalisation de cités intégrées avec VRD et équipements d'accompagnement à travers le territoire national, dont le mode de réalisation est basé sur la préfabrication en usine(s) fixe(s) ou foraine(s) », le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville informe l'ensemble des entreprises et groupements d'entreprises ayant participé à ladite présélection que la Short-List des entreprises présélectionnées est la suivante :

N°	Pil n°	Soumissionnaire	Pays d'origine	Nature de l'entreprise
01	63	MODULCON PTY.LTD	Australie	Entreprise
02	16	CSCEC	Chine	Entreprise
03	8	CHEC-BLCC	Chine	Groupement
04	51	GURBAG INSAAT	Turquie	Entreprise
05	31	ESSENTIAL BUILDING - INERGA (*)	Algérie - Espagne	Groupement
06	17	PIZZAROTTI - PIZZAROTTI SARL ALGERIE (*)	Algérie-Italie	Groupement
07	58	SNC ALINAC - GROUPO PICCINI SPA (*)	Algérie-Italie	Groupement
08	33	AZMECO (*)	Azerbaïdjan	Entreprise
09	29	CGGC-CJSUS (*)	Chine	Entreprise
10	09	CGCOC GROUP (*)	Chine	Entreprise
11	34	BUGG (*)	Chine	Entreprise
12	40	SINOHYDRO CORPORATION LIMITED (*)	Chine	Entreprise
13	6	CRCC-BCEG (*)	Chine	Groupement
14	64	CRCEG-SANY HUNAN (*)	Chine	Groupement
15	60	GULF PRECAST CONCRETE (GPCC) (*)	Emirats Arabes	Entreprise
16	3	IBSE INTERNATIONAL (*)	France	Entreprise
17	59	SHAPOORDJI PALLONDJI CO PVT LTD (*)	Inde	Entreprise
18	55	MAIORA GROUP SPA (*)	Italie	Groupement
19	48	BILYAP INSAAT (*)	Turquie	Entreprise

N. B. : L'éligibilité des entreprises (*) est assujettie à la confirmation des réalisations d'ensembles d'habitat selon le procédé constructif requis.

El Moudjahid/Pol

ANEP #01353 de 12/01/2016

✓ Synthèse

L'introduction théorique du concept de développement urbain durable dans le champ sémantique des discours et des textes relatifs à l'aménagement urbain semble s'inscrire dans la logique de recours à des références et modèles élaborés par les professionnels internationaux.

Cette logique a toujours marqué les choix politiques en matière de planification urbaine et de programmation architecturale. Ces derniers ont été traduits dans les instruments d'urbanisme, les enseignements dispensés et la production urbaine depuis l'indépendance (modèle ZHUN, lotissements en damiers, mais également des projets emblématiques réalisés par des professionnels de renom).

Cependant, concernant la traduction opérationnelle, les conditions de production de l'urbain en Algérie apparaissent, sous plusieurs aspects, contradictoires avec les principes d'une action urbaine qui se voudrait durable. En effet, nous notons une spéculation sur les terrains et sur les biens immobiliers, particulièrement au niveau des grands boulevards et des quartiers centraux ; tandis que, dans une conjoncture de manque de réserves foncières, les programmes publics sont réalisés sur des terrains plus éloignés, générant un étalement urbain, source de problèmes environnementaux, de difficultés de gestion et de ségrégations socio-spatiales.

Au niveau des lotissements et des quartiers d'habitat individuel, les habitants sont livrés à eux-mêmes, dans des processus d'autoconstruction sans encadrement que dominent toujours des pratiques informelles ne faisant pas grand cas des lois et des règlements d'urbanisme. À l'inverse, la production urbaine publique est fortement encadrée par l'État, qui initie et finance les programmes qu'il a lui-même arrêtés au niveau central.

Le manque de compétences et/ou d'intérêt pour l'échelle urbaine se reflète dans des pratiques délaissant les espaces non bâtis et leurs aménagements. La réflexion urbanistique qui devrait avoir lieu avant les interventions a bien souvent lieu après, ponctuellement, à travers les opérations d'amélioration urbaine au niveau des quartiers, ou plus rarement, à une échelle plus grande pour tenter de « recoller les morceaux » de tissus urbains désarticulés, pour avoir été juxtaposés dans l'urgence, au gré des assiettes foncières disponibles, sans se soucier des conséquences futures.

À quelques exceptions près, l'échelle architecturale est, quant à elle, réduite à des préoccupations d'ordre formel et esthétique, les bureaux d'études et les entreprises de réalisation étant contraints de se plier à des méthodes qui n'accordent qu'une faible place aux

idées. Ces méthodes n'encouragent ni la concertation, ni l'approche participative, et n'ont pour résultat que l'appauvrissement d'une production urbaine dont le patrimoine est pourtant riche d'enseignements sur la prise en compte des conditions socio-environnementales du milieu.

Quelques expériences laissent cependant entrevoir de nouvelles tendances, encore partielles et ponctuelles, mais qui affichent la volonté de mettre en adéquation les actions urbaines et les discours.

4. DU DISCOURS À L'ACTION : VERS UNE TRANSITION DANS LES MODES D'ACTION

L'importance des programmes publics de construction en cours, destinés à satisfaire les revendications de la population en termes de logements, d'infrastructures et d'équipements, entraîne une consommation considérable de l'espace et des mutations spatiales et sociales. Ceci laisse présager des conséquences environnementales et des ségrégations sociales néfastes à l'échelle territoriale, bien que, paradoxalement, les politiques publiques dont sont issus ces programmes se réclament du développement durable.

À l'échelle des projets, la prise en compte des réalités socio-environnementales est très marginale. La production reste très standardisée, étant donné que « *les organismes chargés du contrôle et du suivi* »²¹⁵ préfèrent souvent reconduire des modes constructifs et des conceptions ayant fait leurs preuves, et se méfient des innovations qui risquent de compromettre l'avancement des projets. Le seul espace de créativité semble résider dans l'esthétique et le choix des matériaux des façades, et encore, puisqu'aujourd'hui, les cahiers des charges mentionnent parfois la préférence d'un style pour les traitements des façades (souvent arabo-mauresque), ce qui fait référence à des préoccupations d'ordre esthétique. Ceci semble plus proche de « l'arabisation », terme utilisé par Béguin (1983), que de l'esprit de l'architecture et de l'urbanisme traditionnel, qui, comme l'explique Ravereau (1981), exprime le résultat d'une adaptation aux contraintes du milieu.

Cela n'est pas forcément le cas en ce qui concerne les éléments purement formels qui ornent aujourd'hui la plupart des réalisations contemporaines en Algérie, du nord au sud, alors que l'architecture vernaculaire et les savoir-faire traditionnels sont redécouverts et inspirent des

²¹⁵ Les organismes chargés du contrôle et du suivi sont le CTC (contrôle technique des constructions) pour le contrôle technique, la DUAC pour les plans d'aménagement et l'OPGI pour la conception dans le cas de l'habitat, par exemple, ou la DEP dans le cas des équipements publics.

architectes ou urbanistes de renommée internationale pour leurs conceptions se revendiquant du développement urbain durable (à l'image de Masdar City²¹⁶, par exemple).

4.1. Des précurseurs existent pourtant

En Algérie l'urbanisme traditionnel est représenté par les médinas²¹⁷, dont la plus connue est la casbah d'Alger (fondée en 1516) et les ksours sahariens, en particulier ceux de la vallée du Mزاب (celui de Ghardaia a été fondé en 1048). Ces derniers, particulièrement, sont mieux conservés que la plupart des autres noyaux traditionnels qui sont aujourd'hui dans un état de dégradation avancée malgré les lois et les plans censés les protéger. L'intérêt pour cet héritage historique, représentatif du patrimoine urbanistique et architectural arabo-musulman, est antérieur aux travaux relatifs à la durabilité, même si ce concept a réactualisé le discours sur l'architecture et l'urbanisme vernaculaire. De nombreux écrits et travaux se rapportant à l'urbanisme ou à l'architecture bioclimatique et à la relation du milieu construit avec son environnement y faisaient déjà référence. Dès 1930, Cotereau (cité par Almi, 2010) s'exprimait sur l'art arabe et regrettait qu'on l'ait imité en surface au lieu de s'inspirer de sa logique profonde. Avant lui, l'architecte Guiauchain affirmait qu'il fallait rechercher « la philosophie des arts musulmans » et avait soulevé des critiques contre les circulaires de Jonnart qui recommandaient « *un cachet artistique s'inspirant du style néo-mauresque pour les édifices scolaires (1904), puis pour tous les édifices publics (1916)* » (Jelidi, 2009)²¹⁸.

Plus récemment, en 1997, le nouveau ksar de Tafilelt (Tafilelt Tadjdite), un projet d'habitat social, a été initié par un promoteur privé (la société civile immobilière issue de la fondation « Amidoul ») au sud de Beni Isguen, dans la wilaya de Ghardaia, en s'inspirant de l'habitat traditionnel mozabite et en utilisant les matériaux locaux (la pierre, la chaux, le sable, le plâtre). Ce projet s'inscrit dans une optique sociale et écologique, dont le programme prévu de 870 logements a été réalisé en cinq tranches et s'est achevé en 2006 (le nombre est arrivé à 1 050 logements actuellement). Cet ensemble a reçu, en 2012, le 3^e prix du concours national

²¹⁶ Conçue par Foster and Partners et financée par le fonds souverain Mubadala Development Company, cette tentative de ville « zéro carbone » est, d'une certaine façon, une nouvelle figure de l'urbanisme dans cette aire culturelle inspirée des premières expériences d'urbanisme dit « durable » qui sont nées au Nord, dans des contextes territoriaux, socioculturels et politiques radicalement différents (Barthel, 2011).

²¹⁷ Lasbet (2007) s'interroge sur cette appellation globalisante et explique que la complexité des fonctionnements des médinas fait que certains « spécialistes des médinas » rassemblent toutes les médinas sous l'appellation de villes islamiques, arabes, musulmanes, sans s'interroger sur les hommes qui ont façonné les espaces et réalisé les ouvrages.

²¹⁸ Jelidi C., *Hybridités architecturales en Tunisie et au Maroc au temps des protectorats : orientalisme, régionalisme et méditerranéisme. Architectures au Maroc et en Tunisie à l'époque coloniale*, 2009, Tunisie, p. 42-62. fffhalshs-00641468.

d'architecture, ce qui est une reconnaissance pour une réalisation qui a été édiflée un peu en marge des circuits habituels.

Selon Adad (2021), la gouvernance locale contemporaine est à la base de la production de beaucoup de nouveaux ksour conçus et bâtis en référence aux normes officielles et aux règles coutumières. Cependant, « *toute norme officielle incompatible avec la tradition est rejetée. Par ailleurs, toutes les habitations dans le cadre des ksour sont pratiquement érigées par le biais de la touiza (travail collégial bénévole), ils participent financièrement et physiquement à la construction de leurs propres maisons.* »²¹⁹. Il semble que tous les ksour construits sur cette base aient produit des résultats probants sur le plan architectural, social et économique. Le coût final est beaucoup plus faible par rapport aux programmes de logement public sous toutes leurs formes.

Il existe ainsi, à petite échelle, quelques expériences de programmes d'habitats ksouriens intégrés, marquées par une volonté de réaliser de « nouveaux ksour » et de réinterpréter l'héritage urbain et architectural, comme c'est le cas pour celui de Tafilelt.

Des projets de ce genre sont très peu nombreux et font figure d'exception dans un paysage urbain dominé par les pratiques uniformisées et uniformisantes. Pourtant, ils prouvent que même avant la promulgation des lois dites de « deuxième génération », ayant pour cadre le développement durable, le souci de mieux répondre aux réalités socio-environnementales n'était pas totalement absent des actions urbaines. D'ailleurs, outre le prix décerné par l'État algérien en 2012, le ksar de Tafilelt est cité comme exemple dans un rapport de 2010 établi par l'Institut de la Méditerranée sur « Les autorités locales et régionales dans la nouvelle gouvernance méditerranéenne ». Un autre rapport de 2009 du même institut, intitulé « Vers des quartiers durables méditerranéens - Évaluation qualitative des expériences de développement durable » pour le projet CAT-MED, n'hésite pas à dire qu'il est digne des écoquartiers européens.

Depuis récemment, les préoccupations socio-environnementales sont beaucoup plus mises en avant à travers quelques opérations expérimentales. Des notions comme les « quartiers durables » ou « écoquartiers », jusque-là absentes dans les pratiques urbaines en Algérie (même si elles étaient présentes au niveau théorique dans les universités, en tant qu'exemples ou modèles), commencent à être introduites dans les cahiers des charges de certaines

²¹⁹ADAD C., « Gouvernance locale et réglementation », Méditerranée [En ligne], 132 | 2021, mis en ligne le 26 avril 2021, consulté le 19 janvier 2023. URL: <http://journals.openedition.org/mediterranee/12420> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mediterranee.12420>

commandes publiques.

4.2. Le défi de la qualité : une nouvelle étape dans les modes de faire ?

De nouveaux éléments commencent à être intégrés au discours officiel. Par exemple, dans l'éditorial de *la Revue de l'Habitat* (n°05, mai 2010), le ministre de l'Habitat explique qu'« après le défi de la quantité, une nouvelle étape est aujourd'hui amorcée : celle de la qualité » ; il s'agit, dit-il, de « garantir aux citoyens algériens une meilleure vie dans une meilleure ville ». Les partenariats publics-privés sont de plus en plus nombreux. Ainsi, Verdeil (2010)²²⁰ relève que l'Algérie a lancé pas moins de dix partenariats publics-privés dans les domaines de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement entre 2004 et 2008, et qu'aucun pays arabe n'en a lancé autant. Un projet de réhabilitation de la gigantesque décharge sauvage d'Oued Smar à Alger a été lancé par le ministère de l'Environnement, en partenariat avec des entreprises libanaises et turques. Le métro d'Alger ainsi que le tramway, gérés et exploités conjointement par une filiale de la RATP (Régie autonome des transports parisiens) et par l'EMA (Entreprise du métro d'Alger), sont opérationnels depuis fin 2011.

En matière d'habitat, dans une interview au journal *Eldjazair.com*, le wali d'Alger déclare en 2012 : « Nous allons concevoir des opérations d'habitat radicalement différentes de ce qui s'est fait jusqu'à présent. L'opération de renouvellement urbain autour de l'écoquartier de Bateau-Cassé (à Bordj el Kiffan) en cours de conception préfigurera les formes urbaines, écologiques et sociales que prendra ce programme. En d'autres termes, il est prévu de réaliser, d'ici à 2014, autour de 110 000 logements urbains de qualité, à Alger, en vue de répondre à l'intégralité de la demande exprimée par les citoyens. » Dans une autre interview en 2013²²¹, ce même responsable parle de relever le défi consistant à « passer du logement à la ville ».

Aujourd'hui (en 2022), aucun projet d'écoquartier n'a malheureusement été réalisé à Alger. Cependant, les centaines de milliers de logements livrés dans le cadre du « LPA, LPL et LPP »²²² pendant ces huit années présentent quand même une légère amélioration en termes d'esthétique et de surface habitable, mais restent encore loin des objectifs cités dans le

²²⁰ Verdeil E., « Les services urbains en réseau dans les pays arabes : diversité des réformes libérales et de leurs effets territoriaux », Géocarrefour [en ligne], vol. 85/2, 2010, en ligne depuis le 10 octobre 2010, consulté le 27 août 2021.

²²¹ Entretien du wali d'Alger dans la revue *Vies de Villes* (hors série n°3, juillet 2012), entièrement consacré à la wilaya d'Alger.

²²² LPA : logement promotionnel aidé. LPL : logement public locatif. LPP : logement promotionnel public.

discours du ministre.

Il semble que l'Algérie soit gagnée, selon Barthel (2008), par un certain nombre de mutations contemporaines de la ville qui ont lieu dans les pays du Maghreb, avec l'introduction de nouveaux modes de faire, en particulier pour des opérations de prestige, avec la mise en circulation de modèles de villes globalisées et la diffusion de normes internationales.

C'est le cas, par exemple, du projet du futur quartier d'El Menia, qui est présenté comme un quartier multifonctionnel et autonome, devant accueillir plus de 20 000 résidents, sur un plateau de 47 hectares en face de la vieille ville de Constantine, et qui est qualifié d'écoquartier. Il en est de même pour l'écoquartier de Diar el Djenane, sur le site de Verte Rive - Bateau-Cassé à Alger (figure 28), entrant dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, et du mégaprojet d'aménagement de la baie d'Alger, qui prévoit une promenade longue de plus de 50 km créant un espace public face à la mer, sur toute la longueur de la baie. Ses études ont été confiées à une agence française de renom (Arte Charpentier Architectes), habituée à travailler à l'international, en collaboration avec un important groupe international de production de matériaux (groupe Lafarge).

D'autres nouvelles notions, telles que plan bleu, plan vert, restructuration des équilibres écologiques, agriparks, etc., corrélées à la notion de développement urbain durable, connaissent une diffusion accélérée mais très récente dans les pratiques urbaines, et sont pour l'instant réservées à des projets d'envergure. La capitale, Alger, en particulier, semble être l'objet de toutes les attentions des pouvoirs publics qui ambitionnent d'en faire une « écométropole » sous l'impulsion des deux processus en cours : révision du PDAU (*versus* master plan et vision stratégique) et aménagement de la baie, qui sont coordonnés par la wilaya d'Alger sous la supervision du wali.

*Figure 28 - Images de synthèse de l'écoquartier expérimental de « Diar el Djenane », à Verte Rive - Bateau-Cassé, et de la promenade de la baie
(Source : agence Arte-Carpentier.com)*



En plus de la question du bien-fondé ou pas des actions engagées, la continuité dans la manière de concentrer les projets innovants autour d'Alger, la rendant encore plus attractive, pose le problème d'une contradiction de fond avec les prescriptions du SNAT 2030 et les objectifs de désengorgement du littoral centre. Cependant, à l'échelle nationale, parmi les milliers de logements récemment achevés, il y a un seul programme pilote de 600 logements HPE (haute performance environnementale), baptisé « éco-bat », entrant dans le cadre du programme national de maîtrise de l'énergie. Ces projets répartis sur l'ensemble des zones géographiques du pays ont été lancés dans le cadre d'un programme triennal 2011-2013, par l'APRUE²²³ en partenariat avec le MHUV qui délègue la CNL et les OPGI pour la mise en œuvre dans les 11 wilayas concernées. Ils visent l'amélioration du confort thermique dans les

²²³ APRUE : Agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie.

MHUV : ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.

CNL : Caisse nationale du logement.

logements et la réduction de la consommation énergétique pour le chauffage et la climatisation.

Ces « solutions » sont surtout d'ordre technique, avec une recherche au niveau de la forme architecturale (prolongement des façades projeteuses d'ombre, utilisation de la coupole à El Oued, protections solaires par des saillies sur les façades), alors que d'un point de vue urbanistique, tout reste à faire, que ce soit au niveau des formes urbaines ou de l'implantation des projets, toujours faite au gré des disponibilités foncières.

L'aspect environnemental n'a malheureusement pas été pris en compte. L'expérience est un échec, sans parler du retard d'achèvement de plusieurs années (livraison prévue en 2013). Néanmoins, les considérations d'ordre écologique commencent officiellement à faire partie des critères de mise en œuvre dans la construction publique de logements, tandis que les considérations d'ordre social restent figées dans la vision du « tout logement, au plus tôt », avec une percée de la notion vague de « qualité ».

✓ Synthèse

Nous pouvons dire, en synthèse, que la différence entre les projets expérimentaux d'écoquartiers encore au stade de la conception et les aménagements et constructions classiques reste purement technique. Cela se justifie par le processus de mise en œuvre dont le schéma est toujours le même : les pouvoirs publics décident et débloquent les fonds nécessaires pour l'opération, qui sera mise en œuvre sur le terrain par les services déconcentrés, sous l'autorité du wali.

Il ne s'agit que d'un nouveau modèle d'aménagement et de construction, qui est en train d'être expérimenté (dans un contexte de mondialisation qui accélère la circulation des références internationales) pour se mettre au diapason de ce qui se fait ailleurs.

Pourtant, comme le note Émelianoff (2007)²²⁴, l'enjeu d'un urbanisme durable réside moins dans la réalisation de quartiers pilotes (même si ceux-ci ouvrent la voie et jouent un rôle démonstratif important) que dans la gestion de l'existant. Bien que cette dernière soit très problématique et qu'il y ait tant à faire pour améliorer le cadre de vie dans les villes algériennes existantes, un autre chantier est désormais (r)ouvert : celui de la création de villes nouvelles qui seront censées répondre aux critères de l'urbanisme durable.

²²⁴ Émelianoff C., « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information géographique*, n°71, 2007, p. 48-65. DOI : 10.3917/lig.713.0048.

4.3. Les projets de villes nouvelles

Les projets de villes nouvelles connaissent un regain d'intérêt, en particulier les quatre dites de « première génération » (plusieurs autres sont prévues à plus long terme), qui ont fait parler d'elles depuis quelque temps. Deux se situent autour de la métropole algéroise, à savoir, Sidi Abdellah et Bouinan, et une au sein des hauts plateaux centraux, Boughezoul ; et enfin, Hassi Messaoud se trouve dans le sud (figures 29, 30).

Afin de ne pas égarer le lecteur de notre thème principal des pratiques communicationnelles des acteurs urbains, nous ne souhaitons pas nous attarder sur les thématiques des villes nouvelles algériennes déjà citées dans de nombreux travaux de recherche (Caterda 2014, Signoles 2017, Sidi Boumedien 2017). Nous tentons ici de synthétiser les écarts entre ce qui est projeté et la réalité du terrain, voir les contradictions avec les orientations du SNAT 2030 et les objectifs affichés concernant le rééquilibrage territorial et la déconcentration de la bande nord.

La ville nouvelle de Sidi Abdellah, située à 25 km à l'ouest d'Alger, a été lancée dans le milieu des années 1990, avec pour but de désengorger la capitale. Le projet, présenté comme une technopole, a accumulé beaucoup de retard. Il est censé accueillir 30 000 logements, autour du projet stratégique du « cyberparc ». Le sujet a déjà fait couler beaucoup d'encre et de multiples annonces ont été faites, prévoyant le lancement d'une opération de grande envergure de réalisation d'équipements et de programmes spécifiques (dont 12 000 logements et 18 projets structurants) au titre d'un partenariat entre le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et les secteurs de l'habitat et de l'urbanisme, de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dans une première étape, pour rendre effectif le lancement de la ville nouvelle de Sidi Abdellah.

La ville nouvelle de Bouinan est prévue à 50 km d'Alger, à l'emplacement de l'actuel village du même nom, dans la wilaya de Blida, en contrebas de la montagne de Chréa. La première pierre des travaux de 5 000 logements a été posée (K. Bachar, 2013). Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme ainsi que le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville (c'était avant le passage de la ville au MHU) ont donné officiellement le coup d'envoi du projet de cette ville nouvelle, au mois de juin 2013, en assurant que « *ce ne sera pas une cité dortoir, mais une cité avec tous les équipements nécessaires à la vie des habitants* ». En tout cas, sur le papier, le projet prévoit 32 000 logements, tous types confondus, pour 150 000 habitants, ainsi qu'un complexe sportif géant et un centre d'affaires

international, alors que la conclusion d'un contrat avec la Gulf Finance House Bahrein (GFH) est annoncée pour la réalisation d'une zone de développement économique dans la future ville de Bouinan.

Le projet de la ville nouvelle de Boughezoul est le plus ancien. Il a été reporté maintes fois depuis les années 1980. Située à 170 km d'Alger, au sud de la wilaya de Médéa, elle a été d'abord présentée comme l'éventuelle future capitale du pays. Puis, le projet a été quasi abandonné, avant d'être ressorti des tiroirs en 2004, avec l'ambition d'en faire un centre d'excellence où dominerait le tertiaire supérieur pour le développement des hautes technologies, la biotechnologie et les énergies renouvelables.

En 2011, un projet initié par le gouvernement algérien avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'assistance technique du PNUE, avec la collaboration d'un constructeur de Corée du Sud (Daewoo Engineering & Construction Co), visait même à faire de Boughezoul la première ville « à faibles émissions de carbone ». Cependant, sur le terrain, les choses avancent très lentement : aujourd'hui, les travaux de viabilisation du site ne sont pas encore terminés, et ceux de la phase d'urbanisation et d'aménagement sont encore à l'étude.

Le cas de la ville nouvelle d'Hassi Messaoud (située dans la wilaya d'Ouargla) est particulier puisqu'il s'agit de délocaliser l'actuelle ville d'Hassi Messaoud, située à proximité d'un important site d'exploitation d'hydrocarbures, et déclarée zone à risques majeurs. Il est donc prévu la construction d'une nouvelle ville pour reloger la population sur un site plus sûr, à 70 km de la première.

*Figure 29 - Images de synthèse de la nouvelle ville d'Hassi Messaoud
(Source : radioalgerie.dz)*



*Figure 30 - Maquette du projet de la nouvelle ville de Boughezoul
(Source : cder.dz)*



Les dossiers de présentation de ces mégaprojets urbanistiques annoncent des réalisations répondant aux exigences du développement durable : respectueuses de l'environnement, économes en énergie et en ressources naturelles, adaptées aux conditions de vie des habitants,

conçues sur le principe de la mixité sociale et fonctionnelle, et mettant l'accent sur la qualité de vie et le bien-être de l'habitant.

✓ **Constat**

Ces ambitieux dossiers de présentation nous interpellent car il s'agit de savoir comment les démarches, les savoir-faire, les moyens techniques et humains et les modes de gestion mis en œuvre sur le terrain réussiront à évoluer pour être en phase avec les exigences du nouveau référentiel d'aménagement durable.

Il semble en effet très difficile de trouver des pistes et des moyens d'actions permettant d'engager concrètement les villes existantes dans un processus de développement urbain durable, ou seulement d'impulser des pratiques urbaines respectueuses des législations et conformes aux règles de construction, ainsi qu'un urbanisme soucieux de préserver les ressources non renouvelables, en particulier le sol, et intégrant les réalités socio-environnementales. Dès lors, il n'est pas prouvé que cela sera plus aisé dans des villes créées *ex nihilo*.

D'autre part, la création de deux villes nouvelles aux portes d'Alger (Sidi Abdellah et Bouinan) pose encore une fois la question de fond de la contradiction avec les orientations du SNAT 2030 et les objectifs affichés concernant le rééquilibrage territorial et la déconcentration de la bande nord.

CONCLUSION DU CHAPITRE IV

Les initiatives récentes prises par les pouvoirs publics (assises de l'architecture, de l'urbanisme, du développement local, ou encore des transports) ainsi que la reconnaissance, dans plusieurs discours officiels, de la nécessité de passer de la quantité à la qualité, pourraient laisser penser qu'une prise de conscience est en train de naître.

Cependant, le développement urbain continue tous azimuts, et même les projets de villes nouvelles sont de nouveau à l'ordre du jour. On parle aujourd'hui de « villes nouvelles durables », alors que ces projets risquent de rester « durablement » inachevés, en manque d'équipements et d'infrastructures, à l'instar des nouvelles cités de logements.

Le programme de logements pilotes qui est en cours ou les opérations d'envergure, s'appuyant sur un transfert de compétences et sur des références mondialisées (à l'image des écoquartiers expérimentaux ou des projets de « villes nouvelles durables »), initiées dans le cadre de partenariats internationaux pour les grandes villes et plus particulièrement Alger (renforçant ainsi encore plus l'attractivité de la capitale, alors que les orientations du SNAT 2030, prônant le rééquilibrage, préconisent le contraire), véhiculent certes de nouvelles notions propres au développement durable (logements HPE, écoquartier, renouvellement urbain), mais les conditions de mise en pratique ne connaissent pas d'évolution. Elles relèvent toujours de cette démarche volontariste où « l'amont » régit « l'aval » (Navez Bouchanine, 2004). Reste à savoir si cette déclinaison du développement durable « institutionnel » impulsé « par le haut » (Zaki et Barthel, 2010)²²⁵, et basé sur des références internationales, engendrera de nouveaux modes de fabrication de la ville et une mutation vers des pratiques urbaines durables.

Actuellement, les projets pilotes en cours de réalisation expérimentent plutôt des performances d'ordre technique dont l'efficacité reste à vérifier, et il est trop tôt pour dire comment évolueront les actions d'aménagement labellisées « durables » engagées. En attendant, les conditions de production des aménagements urbains sont partagées entre la rigidité d'une programmation publique volontariste, fortement encadrée par les pouvoirs publics, même lorsqu'il s'agit d'opérations inscrites sous le signe de la durabilité. On observe

²²⁵ Barthel P.-A., « Premiers quartiers urbains durables dans les pays arabes : enseignements sur une génération spontanée », *Espaces et Sociétés*, n°147, 2011/4, p. 99-115. DOI : 10.3917/esp.147.0099. URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-4-page-99.htm>.

un laisser-faire de ces mêmes pouvoirs publics devant une production et des transformations/appropriations privées, qui n'accordent qu'une importance très relative aux lois et règlements d'urbanisme et de construction, et ne s'inquiètent nullement du devenir des espaces urbains produits et de leur impact sur l'environnement et les habitants eux-mêmes.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

Dans un souci de contextualisation et dans l'objectif de fournir un premier travail de synthèse sur les conditions de production et la politique urbaine en Algérie, nous avons choisi de relater chronologiquement les orientations politiques et les législations successives qui ont fortement influencé le processus d'urbanisation en Algérie. La volonté d'améliorer les conditions de vie des citoyens est clairement affichée depuis 2001, à travers les travaux engagés pour répondre aux importantes demandes sociales en logements et équipements. Cependant, les réponses quantitatives priment et toutes les actions urbaines sont engagées sous la pression de l'urgence, ce qui laisse peu de place à la réflexion sur leurs conséquences socio-environnementales. Pourtant, depuis le début des années 2000, les préoccupations environnementales font également partie des orientations politiques, comme le prouvent les documents officiels et législatifs faisant systématiquement référence au développement durable.

À l'échelle urbaine, la politique de la ville introduite par la loi n°06-06 depuis 2006 est censée être l'outil de référence à l'échelle urbaine, comme le confirme le SNAT 2030, lui-même censé être l'outil de référence de l'action publique et de la planification à l'échelle nationale. Cependant, l'élaboration du SNAT a pris plus de dix ans, et la politique de la ville est marginalisée. Nous avons pu constater que cette dernière s'apparente plutôt à une politique de production de logements, dans un contexte où la décentralisation des décisions en matière urbaine peine à se mettre en place au niveau local, et où la ville peine à trouver sa place au niveau central. C'est pourquoi, il semble que la généralisation de la notion de développement durable relève plutôt d'une logique de recours à des modèles internationaux, dominante en Algérie depuis l'indépendance, en particulier en matière d'urbanisme et de construction. Depuis les années 2000, la référence serait donc le développement urbain durable, afin d'être en phase avec la tendance internationale. En effet, aujourd'hui, comme le note Da Cunha (2005)²²⁶, il est évident que les décisions en matière d'aménagement urbain ne peuvent être examinées sans référence au développement durable.

Cependant, dans les faits, les conditions de production des aménagements et du cadre bâti ne semblent pas modifiées par cette nouvelle référence. Des modes de faire et des techniques constructives éprouvés sont reconduits, même s'ils sont consommateurs d'espaces et

²²⁶ Da Cunha A., *Développement urbain durable, éco-urbanisme et projet urbain : principes stratégiques et démarche*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes (PPUR), 2005, p. 175-192.

d'énergies.

L'échelle urbaine est souvent occultée par les programmes aussi bien que par le milieu professionnel, en majeure partie formé pour la construction. Le lancement et le contrôle des projets publics sont confiés au niveau local, presque exclusivement aux services déconcentrés du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. L'objectif principal est la réalisation d'un maximum de logements ou d'équipements en un minimum de temps, alors que les difficultés de gestion foncière sont occultées et que les opérations privées d'autoconstruction effectuées par les habitants ne sont quasiment pas contrôlées.

TROISIÈME PARTIE

EXPÉRIMENTATION, VALIDATION ET

PRÉCONISATIONS

INTRODUCTION

Nous avons constaté, dans la partie précédente, que certains contenus obligatoires ou facultatifs des documents de planification permettent de prendre en compte des considérations d'ordre « durable » dans le cadre de leur élaboration. C'est l'exemple de la loi n°06-06 depuis 2006, confirmée dans le SNAT 2030, lui-même censé être l'outil de référence de l'action publique et de la planification à l'échelle nationale, ou encore des dossiers de présentation des mégaprojets urbanistiques qui annoncent des réalisations répondant aux exigences du développement durable.

En contrepartie, cette prise en compte effective du développement durable dans les documents de planification demeure soumise au bon vouloir et à l'initiative des instances municipales. En l'absence d'un cadre légal et de lignes directrices contraignantes, il est légitime de croire qu'il n'est pas assuré que le potentiel du concept en question que possèdent les PAW et les PDAU, ou encore les POS, soit exploité de manière optimale. Ce doute repose sur l'hypothèse stipulant qu'il est possible qu'il subsiste un écart entre ce qu'il est possible d'intégrer aux documents de planification et ce qui y est réellement intégré par les planificateurs.

Autrement dit, est-il possible de percevoir un écart entre les principes de durabilité suggérés aux planificateurs et leur application concrète dans les documents de planification ? Est-il admis que les instances municipales peuvent, en matière de gestion, favoriser l'élaboration de documents de planification ambitieux ? Qu'en est-il réellement ?

Il est important de souligner que quand nous parlons des documents de planification, nous considérons leur côté technique mais aussi le discours qui les accompagne.

Les deux chapitres suivants visent à répondre à ces interrogations. Il s'agit pour nous d'une transition dans notre recherche entre la partie théorique et l'amorce du volet opérationnel de notre recherche.

CHAPITRE V

ÉVALUATION APPLIQUÉE AUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE

1. CHOIX DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE : NOTRE CAS D'ÉTUDE

L'organisation du territoire algérien se base sur deux collectivités territoriales qui sont la wilaya et la commune. Toutefois, elle intègre un niveau intermédiaire, la daïra, qui regroupe plusieurs communes mais qui constitue une subdivision strictement administrative. Ainsi, le découpage administratif comprend 48 wilayas divisées en 548 dairates (sous-préfectures) et 1 541 communes (loi n°48.09 du 04/02/1984, art. 3).

1.1. Présentation du plan d'occupation des sols (POS)

Le POS est un instrument réglementaire qui fixe les droits de construction dans « *le respect des dispositions du PDAU [...] [et] de façon détaillée les droits d'usage du sol et de construction* » (loi n°90-29, art. 31).

Chaque commune doit être couverte par un POS dont le projet est établi à l'initiative et sous la responsabilité du président de l'assemblée communale. Le POS est prescrit et adopté par délibération de l'assemblée communale. Voici les pièces administratives nécessaires que l'APC devra établir :

- Délibération de création du POS ;
- Arrêté portant délimitation du périmètre d'étude ;
- Arrêté portant liste des participants à la concertation ;
- Délibération d'adoption du POS ;
- Arrêté portant ouverture de l'enquête publique et nom du commissaire enquêteur ;
- Délibération d'approbation ;
- Arrêté portant mise à disposition du public.

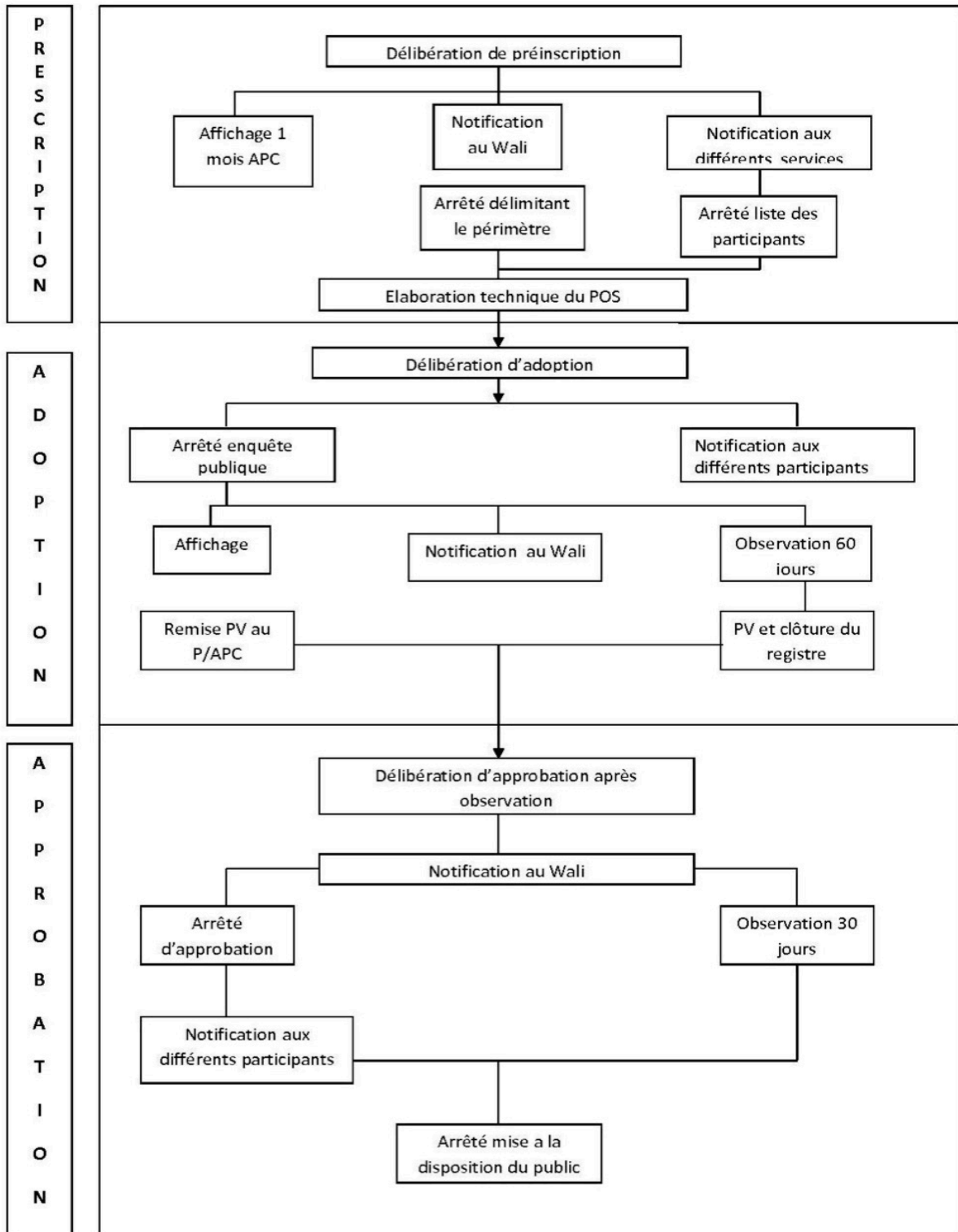
La procédure se résume par les différentes étapes suivantes :

- **La phase de mise en place** : elle consiste à rappeler les termes de référence du POS définis par le PDAU (fiche technique) et à préciser les modalités de participation des administrations publiques, des organismes et services publics et des associations à son élaboration.
- **La phase de concertation** : c'est la phase la plus importante dans l'élaboration d'un POS. Elle consiste à prendre en compte toutes les recommandations des différents services publics, avant la procédure de l'enquête publique qui est encadrée par le commissaire enquêteur.
- **La phase d'approbation** : dans cette phase, le POS modifié après enquête publique et avis du wali est approuvé par délibération de l'assemblée populaire communale. Ce dernier prend un arrêté de mise à disposition du public. Le plan d'occupation des sols adopté est soumis à enquête publique par le président de l'APC pendant une durée de soixante jours.

Après enquête, le POS éventuellement modifié pour tenir compte, s'il y a lieu, des conclusions de l'enquête publique, est approuvé par délibération de l'assemblée communale (voir figure 31).

Figure 31 - Protocole d'élaboration d'un POS

(Source : R. Zouani, 2016)



Le POS se traduit par un règlement accompagné de documents graphiques de référence. Tout POS approuvé doit contenir une notice descriptive, un règlement qui précise les conditions de l'occupation du sol, l'accès et la voirie, la desserte par les réseaux, les caractéristiques des terrains, l'implantation des constructions (voie, emprise, limite séparative, hauteur et aspect extérieur des constructions, stationnement, espaces libres et plantations).

Les documents graphiques se composent notamment des éléments suivants :

- Plan de situation ;
- Plan topographique ;
- Plan de nature juridique ;
- Plan géotechnique ;
- Plan d'état de fait ;
- Plan d'aménagement ;
- Zones homogènes ;
- Tracé des voies et réseaux divers ;
- Plan de composition urbaine.

Les POS ne peuvent être révisés que dans les conditions suivantes :

1. Si le projet urbain ou les constructions initialement prévues n'ont été réalisés qu'au tiers seulement du volume de construction autorisé à l'échéance projetée par leur achèvement ;
2. Si le cadre bâti existant est en ruine ou dans un état de vétusté nécessitant son renouvellement ;
3. Si le cadre bâti existant a subi des détériorations causées par des phénomènes naturels ;
4. Si un délai de cinq ans est passé après son approbation et si la majorité des propriétaires le demande ;

Si la nécessité de création d'un projet d'intérêt national le requiert.

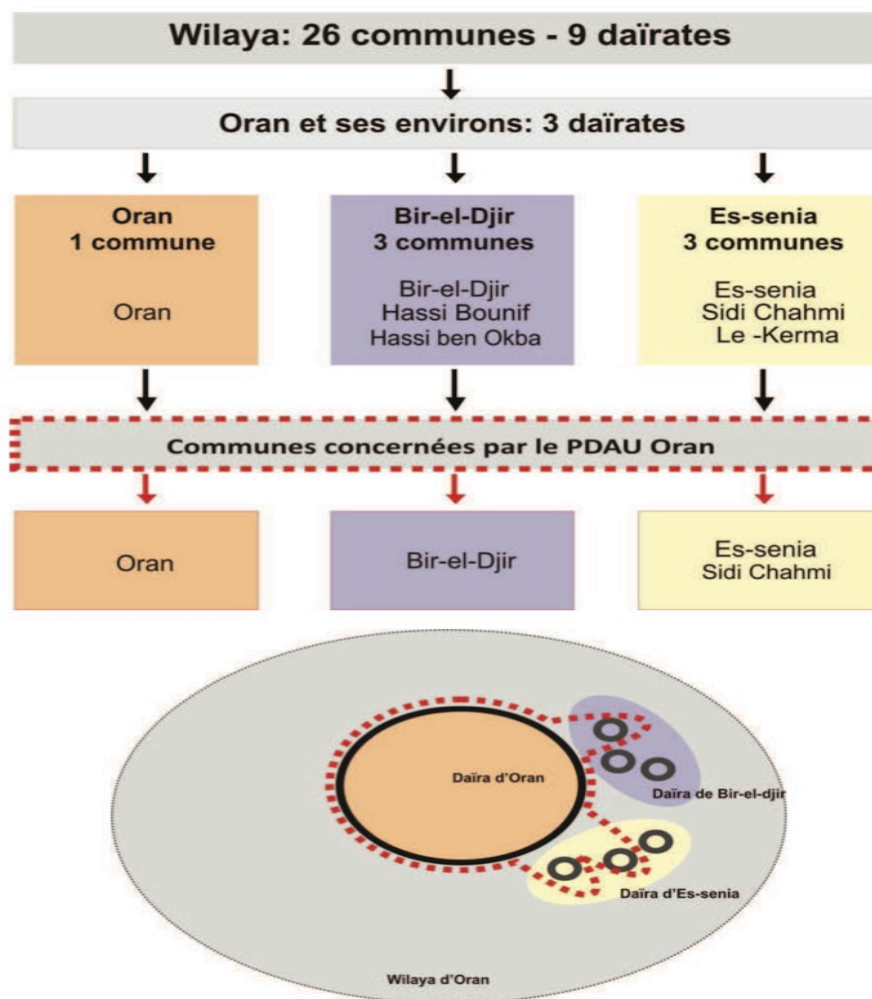
✓ **Regard sur deux contextes différents de POS : Oran comme cas d'étude**

Le choix des cas d'étude dans le cadre de notre évaluation a été porté sur la wilaya d'Oran, deuxième métropole algérienne. La wilaya d'Oran comprend neuf daïrates avec 26 communes

au total. Le groupement urbain d'Oran (GUO) que le PDAU prend en charge comprend quatre communes : celle d'Oran et trois communes rurales limitrophes, Bir-el-Djir, Es-Senia et Sidi-Chahmi (figure 32). En raison de leur forte proximité, ces dernières ont été absorbées par l'extension urbaine à l'est d'Oran, prônée par le PDAU.

Figure 32 - Groupement d'Oran concerné par le PDAU

(Source : F. Kettaf, 2012)



Nous tenterons d'analyser deux études approuvées et donc opérationnelles : le POS de Yaghmouracen, situé dans un tissu existant (ex-Saint-Pierre au centre-ville), et le POS SUF4 (Bir-el-Djir), dont le contexte du site est différent (extension périphérique). Nous signalons que ces deux POS, comme plusieurs POS approuvés, ont déjà été cités et détaillés dans de nombreux travaux de recherche, notamment dans les domaines liés à la fabrique de la ville et en géographie (M. Madani, 2018 ; T. Ghodbani et F. Kettaf, 2015 ; Y. Kadri, 2015 ; R. Zouani, 2015).

Le quartier de Yaghmouracen (ex-Saint-Pierre) représente, depuis sa formation avec le plan d'alignement d'Oran du 5 février 1857, l'extension la plus significative du centre-ville, sur une superficie d'environ 27 hectares (Lespès, 1938)²²⁷. La problématique se posant dans le cas de ce secteur urbain est liée à une démarche de reconquête d'un tissu urbain existant et de renouvellement d'un cadre bâti ancien (Mazouz, 2015)²²⁸. Le POS préconise de réduire au maximum les démolitions, sauf pour les immeubles en état vétuste, et d'aérer le quartier par la réaffectation de parcelles d'immeubles délabrés en places publiques, des alignements pour l'élargissement de voies et l'affectation des parcelles occupées par des hangars à des équipements (URBATECS, 2004).

L'aménagement proposé par le bureau d'études prévoit cinq zones réglementaires homogènes :

- La première zone, dite « des axes principaux », prévoit une préservation des particularités architecturales des façades ainsi qu'un renforcement des activités commerciale et des services ;
- Dans la seconde et troisième zone, la « zone intérieure », constituée d'un ensemble de bâtis en état moyennement bon, l'objectif est de favoriser les opérations de réhabilitation réglementées sans démolition ;
- La quatrième zone, marquée par une détérioration du cadre bâti, prévoit une rénovation nécessitant d'abord une démolition ;
- La cinquième zone, constituée d'un ensemble d'immeubles à haute densité (cité Perret, construite dans les années 1950), prévoit une réhabilitation de la cité accompagnée par le transfert de 103 ménages hors du quartier (URBATECS, 2004).

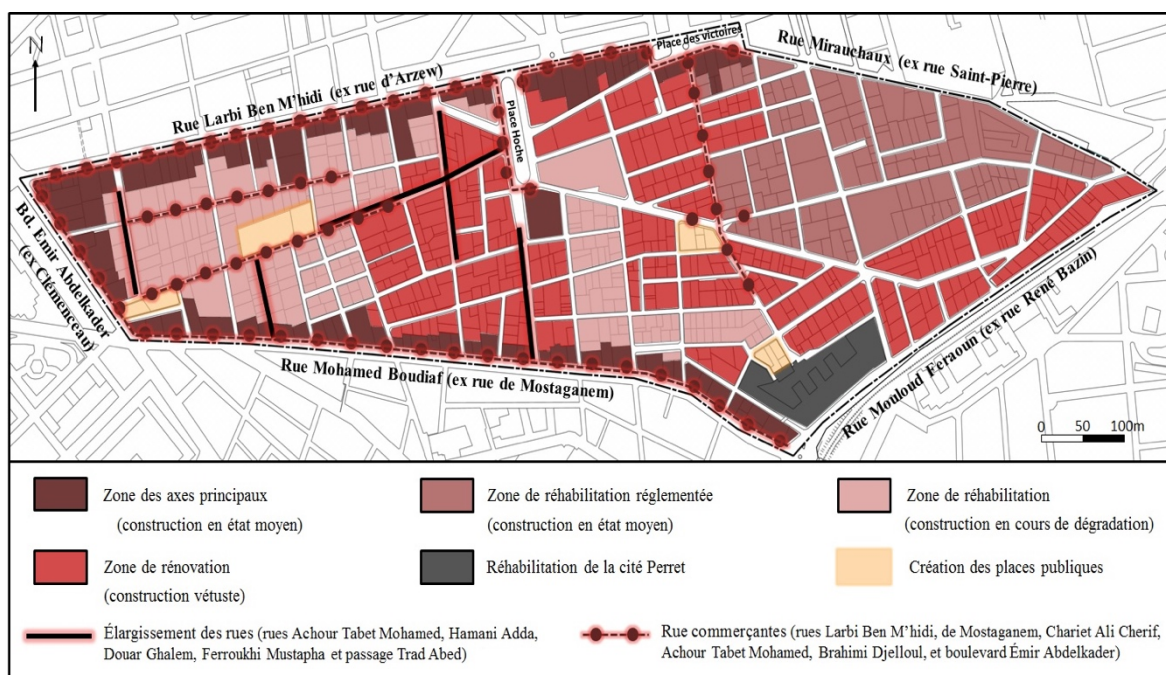
Pour plus d'aération et une dédensification du quartier, le POS projette l'élargissement des rues, la reconversion de certains passages piétons en rues et la création de quelques places publiques réparties dans le quartier (figure 33).

²²⁷ Lespès R., *Oran, Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Félix Alcan, 1938. Grand in-8°, 509 p., Collection du centenaire de l'Algérie.

²²⁸ Mazouz F., *Le renouvellement du patrimoine bâti vétuste, le cas du centre-ville d'Oran*, thèse de doctorat en architecture, Université des sciences et de la technologie d'Oran Mohamed Boudiaf, Algérie, 2015.

Figure 33 - Plan d'aménagement du POS de Yaghmouracen

(Source : Y. Kadri et F. Kettaf, 2018)²²⁹



Vu la situation d'urgence qui caractérise les interventions urbanistiques, l'étalement de la ville d'Oran amène la saturation rapide des secteurs à urbaniser (SAU) et favorise l'urbanisation des secteurs d'urbanisation future (SUF), comme le cas de SUF4. Le POS SUF4 se situe dans la commune de Bir-el-Djir, dans la zone des secteurs d'urbanisation future du groupement d'Oran. La problématique de ce POS est totalement différente de celle du POS de Yaghmouracen. Étalaé sur un site vierge de 185 ha, le POS SUF4 fait partie des quatre SUF désignés par le PDAU pour accueillir le nouveau quartier d'El Bahia, destiné à un pôle d'affaires, de services et de commerces à l'échelle de la ville (Kadri *et al.*, 2015)²³⁰.

D'après Kettaf (2013), dans un chapitre de sa thèse qui traite la place de l'espace public dans le processus d'élaboration des nouveaux POS, l'examen de ce POS montre, dans le mode d'élaboration du document, une incapacité à proposer un espace urbain de qualité et encore moins avec une dimension de développement durable. Ce POS, d'après son enquête, n'est autre qu'un simple « programme de logements ». Le rapport de ce dossier se compose d'un ensemble de tableaux récapitulatifs des programmes de logements, d'équipements et de voiries figurant les COS et les CES, et auxquels s'ajoute un plan d'occupation des sols à

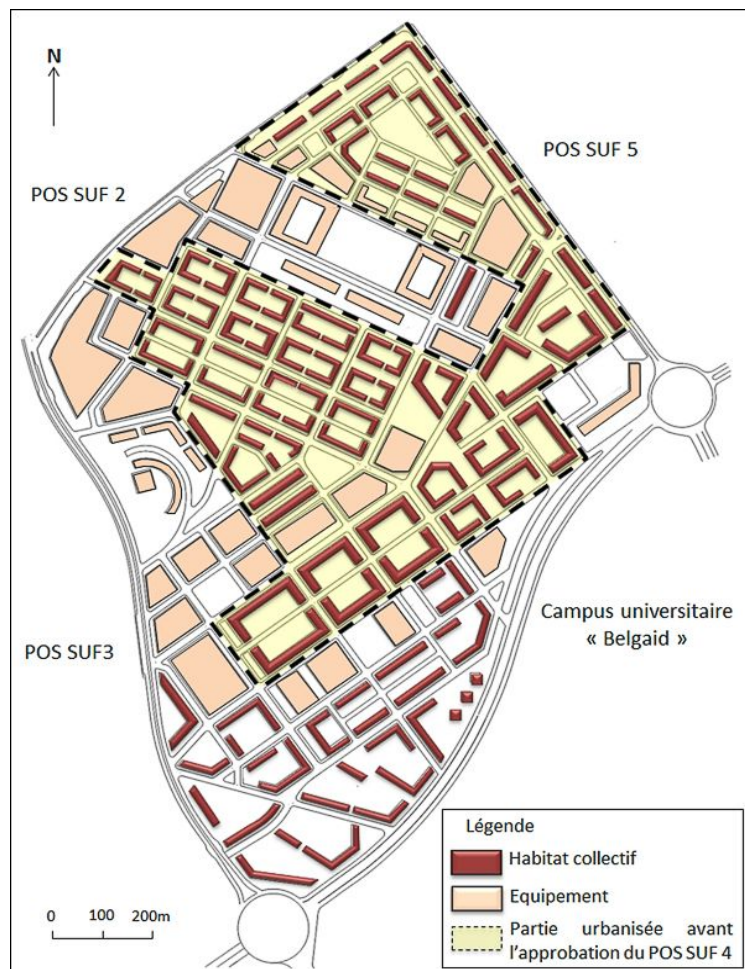
²²⁹ Kadri Y., Kettaf F., « Reconquête du quartier ancien Yaghmouracen d'Oran : documents d'urbanisme et jeux d'acteurs en question », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2018.

²³⁰ Kadri Y., Madani M., « L'agglomération oranaise (Algérie) entre instruments d'urbanisme et processus d'urbanisation », *ÉchoGéo* [en ligne], 34, 2015. Disponible sur : <http://echogeo.revues.org/14386>.

l'échelle 1/1000^e accompagné d'un descriptif de quinze pages. Les règles d'implantation, le traitement des façades et la typologie de l'habitat n'y figurent pas.

Figure 34 - Plan d'aménagement du POS SUF4

(Source : M. Madani, 2015)²³¹



1.2. Présentation du schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine (SDAAM) et du schéma de cohérence urbaine (SCU)

Aux fins de l'exercice d'analyse et d'évaluation, le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine (SDAAM) et le schéma de cohérence urbaine (SCU) ont été sélectionnés en raison de leur importance évidente en ce qui concerne l'avenir d'un vaste territoire urbanisé en Algérie. « Ces études sont censées mettre en place des stratégies de développement et d'aménagement de la ville en intégrant les principes du développement durable, et rendre

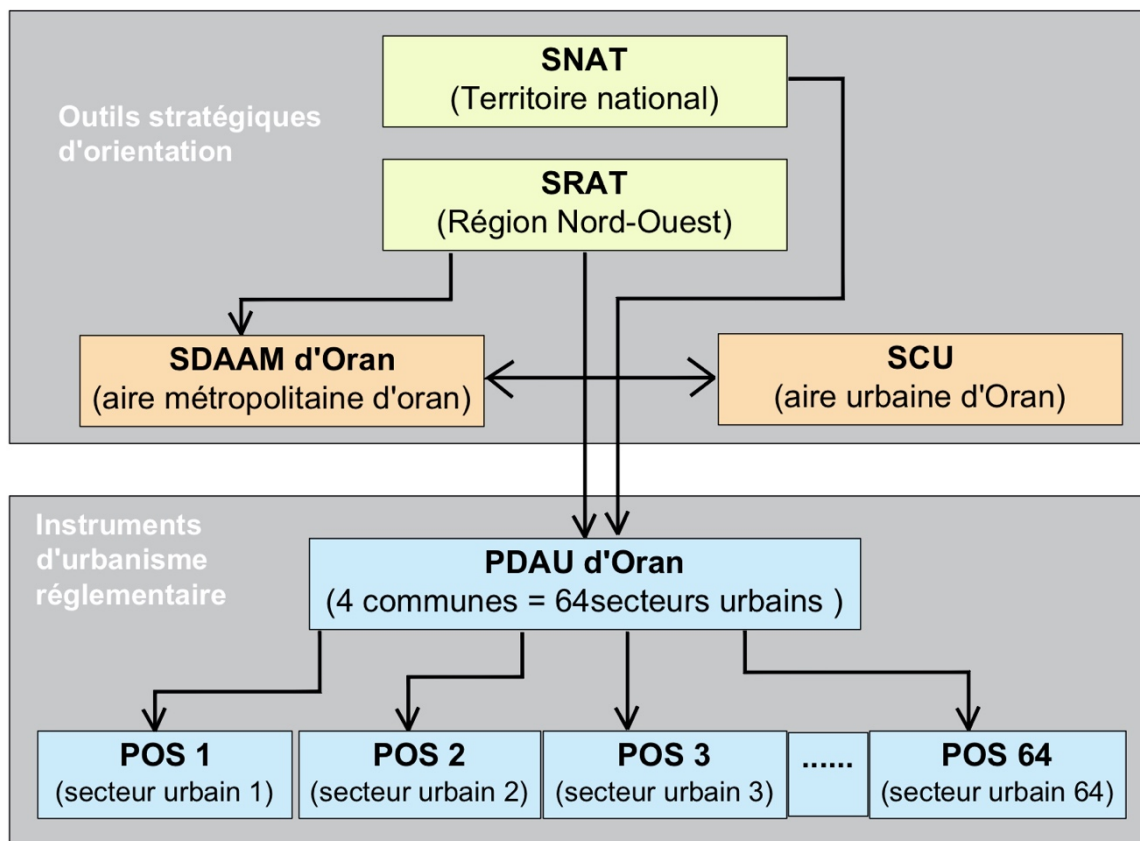
²³¹ Ibid.

ainsi le PDAU plus opérant » (Kettaf, 2013, p. 220)²³².

Dès l'année 2006, le SDAAM et le SCU d'Oran, par exemple, ont fait l'objet de différentes études menées par le bureau d'études tunisien Dirasset²³³ dans l'objectif d'introduire de nouveaux instruments à l'horizon 2025, qui articulent les schémas nationaux et régionaux (SNAT et SRAT) aux outils réglementaires, le PDAU et le POS. Les deux schémas SDAAM et SCU sont définis comme des nouveaux documents d'aménagement, répondant à un besoin urgent de maîtriser la croissance et l'étalement urbain de la métropole.

Figure 35 - L'arbre hiérarchique des instruments d'urbanisme à Oran

(Source : inspiré et modifié de Y. Kadri²³⁴, USTO Oran, 2016)



²³² Kettaf F., *La fabrique des espaces publics : conceptions, formes et usages des places d'Oran (Algérie)*, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2013. Français. NNT : 2013MON30095.

²³³ Bureau d'études responsable de l'étude du SRAT de la région nord-ouest, approuvée en 2010, et chargé de l'étude des deux schémas SDAAM et SCU d'Oran.

²³⁴ Kadri Y., USTO Oran, « Le rôle des instruments d'urbanisme dans la fabrique de la ville d'Oran », *Les Cahiers du développement urbain durable*, 2016.

Le premier instrument, le SDAAM, est d'ordre stratégique. C'est un document d'aménagement et de développement durable du territoire. L'aménagement de la zone métropolitaine a pour objectif premier de cibler plus efficacement l'action publique et les politiques sociales territoriales, dans le respect du développement durable (Dirasset, 2011). Il doit également élaborer et promouvoir les évolutions économiques et infrastructurelles du secteur. Pour ce faire, le SDAAM prévoit d'analyser, pour renforcer les influences de la métropole et faire en sorte qu'elle obtienne la masse critique qui la rendra crédible, différents éléments tels les réseaux d'infrastructures et de villes, les réseaux d'acteurs avec des problématiques et des intérêts communs, ou encore les réseaux d'entreprises qui, regroupés, peuvent donner naissance à un centre de compétitivité et de compétences²³⁵.

Le deuxième instrument, le SCU, initié par le ministre délégué à la ville, constitue « le projet urbain ». Son but est d'octroyer à l'État et aux collectivités locales un cadre d'intervention efficace et opérationnel (Kadri, 2016). Ses engagements sont nombreux : inclure le développement durable dans les projets, promouvoir la concertation et la négociation, adopter des méthodes de diagnostic prospectif, permettre un développement urbain cohérent, créer un système de contractualisation de développement urbain et un cadre intercommunal de coopération (loi n°06-06, art. 2).

La différence entre le SDAAM et le SCU réside surtout dans le niveau de délimitation de la zone d'étude. Celle du SDAAM d'Oran est scindée en deux aires métropolitaines : l'aire métropolitaine « élargie » d'Oran et l'aire métropolitaine « centrale » (Kettaf, 2013), qui correspond aux neuf communes entourant la ville d'Oran. De même, la zone d'étude du SCU d'Oran concerne les neuf communes centrales entourant Oran (Dirasset, 2007).

Ces deux études ont suscité un certain nombre d'interrogations quant au rôle du SDAAM par rapport au SCU. En effet, ils ont comme point commun d'être des instruments stratégiques d'orientation concernant le même territoire avec neuf communes. La question est donc de savoir comment les différencier, surtout qu'ils sont censés « *déterminer à l'échelle de plusieurs communes ou de groupements de communes, un projet de territoire qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles et porter un projet urbain ambitieux pour l'agglomération oranaise* » (Kettaf, 2013, p. 221).

Cette ambivalence a poussé le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme (MATET) à mettre en place, en 2008, de nouvelles orientations pour recadrer

²³⁵ *Ibid.*

les études liées à la politique de la ville et de l'aménagement du territoire. Une première modification a consisté à remplacer le SCU d'Oran par le SCTU (schéma de cohérence du transport et de l'urbanisation) de la métropole oranaise. Le but était de pallier un éventuel risque de superposition et d'interférence entre les deux outils, SDAAM et SCTU (Kadri, 2016).

Fadila Kettaf (2013)²³⁶ note qu'un deuxième changement porte sur l'annulation du SCTU, dont le rôle et le périmètre d'intervention n'ont pas encore été définis, et son élargissement en SPV²³⁷ (schéma de la politique de la ville) qui redéfinit l'aire d'étude à toute la wilaya d'Oran (26 communes). Les dispositifs de planification changent très vite, mais sans opérationnalité (Hafiane, 2011).

Par ailleurs, le rapport provisoire de la mission 3 de l'analyse du SDAAM, déposé en 2010, a fait l'objet d'une présentation par le bureau d'études Dirasset lors d'un événement régional au siège de la wilaya, devant le wali d'Oran et l'ensemble de son exécutif. Ce rapport concerne le programme prioritaire d'intervention dont le domaine est structuré en différentes zones monofonctionnelles. Cependant, la commission d'approbation a estimé que cette étude était incohérente, et elle n'a pas été retenue (Kettaf, 2013). Le rapport définitif de la mission a subi des évolutions avant d'être déposé en février 2011, incluant cette fois-ci les propositions de l'équipe du wali.

Aujourd'hui, malgré une phase d'étude de neuf ans, la ville d'Oran n'a toujours pas d'instrument d'orientation stratégique. Après l'annulation du SDAAM et le passage du SCU en SCTU puis en SPV, et avec l'incapacité du système PDAU-POS de proposer une approche d'urbanisation pour Oran, celle-ci continue à se développer sans projet global, malgré sa volonté et sa vision prospective.

2. CONSTATS DES INCIDENCES ET DES INCOHÉRENCES : « RÉSULTATS »

2.1. La dimension environnementale

Afin d'alléger le texte, les grilles d'évaluation des deux POS, du SCU et du SDAAM se retrouvent en annexe. Cette dernière présente des observations et les notes attribuées à chaque

²³⁶ Kettaf F., *op. cit.*

²³⁷ Le SPV concerne les quatre grandes villes : Alger, Oran, Constantine, Annaba.

critère d'évaluation. Les observations font état des éléments ayant été considérés pour une meilleure appréciation de chaque paramètre.

Rappelons que cette méthode d'évaluation environnementale s'inspire de l'ouvrage de la FRAPNA (2013)²³⁸, mais aussi des travaux de Jean-Pierre Ferrand et Bruno Barré²³⁹ (2006). Tout comme ces travaux précités, la méthode proposée n'est qu'un outil qui permet de juger la qualité environnementale des documents d'urbanisme. Cet outil est loin d'être parfaitement achevé et doit être amélioré.

2.2. POS de Yagmouracen et de SUF4

À l'issue de l'évaluation environnementale proposée, le POS de Yagmouracen a obtenu une note de 59 sur 273 points, soit 21,61 %. Les critères 7, 9, 16, 17, 18 et 19 ne sont pas applicables. À cet effet, ils n'ont pas pu être évalués. En conséquence, la note globale initiale de 327 points a été abaissée à 273 points, étant donné que nous avons déduit des critères non applicables les notes maximales correspondant.

Quant au POS SUF4, il a obtenu une note de 57 sur 288 points, soit 19,79 %. Les critères 7, 9, 16, 17, 18 et 19 ne sont pas applicables, tout comme le cas du POS de Yagmouracen. Ces critères n'ont donc pas pu être évalués, d'où l'abaissement de la note globale de 327 à 288 points.

Les deux POS ont obtenu de mauvais résultats. Nous remarquons que certains sujets ont été traités sommairement, telles les questions de biodiversité, d'éclairage public et de transport et mobilité. D'autres sujets à caractère purement environnemental n'ont pas du tout été traités, à savoir : la qualité du paysage, les espaces protégés, le traitement des déchets industriels, agricoles et ménagers. Également, les sujets de la pollution, du traitement de l'eau, du climat et des nuisances sonores ont été complètement ignorés. Très peu de critères sont suffisamment présentés dans les documents, notamment lorsqu'il s'agit de décrire des états des lieux, des diagnostics ou des statistiques déjà existants dans d'autres documents d'aménagement. Ce sont les critères d'évolution de la population, les données détaillées du secteur de l'habitat et la grille des équipements et des services publics.

²³⁸ FRAPNA, *Sécuriser les documents d'urbanisme : Guide méthodologique pour prendre en compte l'environnement*, op. Cit.

²³⁹ Ferrand J.-P., Barré B., *L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme : Proposition d'une méthodologie pour favoriser l'intégration de l'environnement dans les SCOT, les PLU et les cartes communales*, Direction régionale de l'environnement (DIREN) de Bretagne, 2006, 67 p.

Aussi, les deux POS ne traitent aucunement les sujets de l'économie, des énergies renouvelables, du tourisme, ou encore les perspectives liées à la création d'emplois. Nous observons également que le thème de l'eau n'est pas assez présenté dans les études de POS. En effet, sur les dix critères qui se réfèrent à la gestion et à la qualité de l'eau, six obtiennent une note nulle.

3. LE SDAAM D'ORAN ET LE SCU D'ORAN

Étant donné que le SDAAM et le SCU ont paradoxalement le même objectif (des outils stratégiques d'orientation sur un même territoire), il est tout à fait logique qu'à l'issue de l'évaluation environnementale, les notes soient presque identiques. Ainsi, le SDAAM obtient une note de 81 sur 324 points, soit 25 %. Le critère n°1 n'est pas applicable, et par conséquent, il n'a pas pu être évalué. À cet effet, la note globale initiale de 327 points a été abaissée à 324 points, puisque nous avons déduit du critère n°1 la note maximale correspondante, soit 3 points.

Sans surprise, le SCU obtient une note de 80 sur 288 points, soit un point d'écart par rapport au SDAAM, avec un pourcentage de 24,69 %. Le critère n°1 n'a pas non plus été applicable, tout comme le SDAAM, et donc n'a pu être évalué, d'où l'abaissement de 3 points de la note globale de 327 à 324 points.

Les deux instruments ont obtenu de meilleurs résultats par rapport aux deux POS précédents. Contrairement à ces derniers, nous remarquons que les questions de biodiversité, d'éclairage public, d'agriculture, de tourisme, de transport et de mobilité durable sont suffisamment présentées. Certains sujets à caractère purement environnemental ont été moyennement traités, à savoir : la qualité du paysage, les espaces protégés, la continuité écologique, le secteur forestier. Ainsi, nous observons, dans les deux schémas, une présentation du critère d'évaluation et des indicateurs de suivi. Cependant, le traitement des déchets industriels, agricoles et ménagers n'a pas été abordé. De même, la pollution, le traitement de l'eau, le climat et les nuisances sonores ont été totalement occultés. D'autres critères sont suffisamment présentés dans les deux documents : les facteurs démographiques, les données détaillées sur l'état du logement et la grille des équipements et des services publics. Notons que la collecte de ces données est plus facile notamment lorsqu'il s'agit des diagnostics, des recensements ou des statistiques déjà existants dans d'autres documents d'aménagement et disponibles auprès des services centraux.

4. LA DIMENSION SOCIALE DANS LE POS DE YAGHMOURACEN ET LE POS SUF4

✓ Liens sociaux

À l'issue de la lecture critique des POS de Yaghmouracen et du POS SUF4, nous remarquons l'absence d'une stratégie de développement social dans les deux cas. Le premier s'inscrit dans une démarche purement techniciste qui tend à reconquérir un tissu urbain existant et à renouveler un cadre bâti ancien (Mazouz, 2015). Ce POS prévoit néanmoins, pour les immeubles marqués par une forte détérioration du cadre bâti, un transfert de 103 ménages hors du quartier. Quant au deuxième cas, il s'inscrit dans une démarche différente : le POS SUF4 se positionne comme étant une réponse aux besoins démographiques et socio-économiques. Cette réponse se traduit sous forme d'un programme de logements plutôt que d'une démarche de projet d'aménagement urbain. Rappelons qu'un instrument comme le POS est censé non seulement présenter un état des services environnementaux de base, dans l'objectif d'un rééquilibrage fonctionnel des zones défavorisées, mais aussi renforcer l'interculturalité. Nous constatons, à cet effet, que ces deux volets n'ont pas été traités dans les deux cas. En effet, aucune enquête auprès des différentes catégories de la société n'a été effectuée. Nous pouvons conclure que la question de l'intégration sociale en général n'est pas prise en considération dans les deux POS.

✓ L'interface équitable

Dans certains cas, plusieurs indicateurs de ce critère ne sont pas forcément applicables. Par exemple, dans le premier POS, les critères d'équité entre les générations et le partage des richesses n'ont pas leur place dans une opération de renouvellement du vieux bâti. Néanmoins, nous observons un aspect d'équité dans les modes d'actions. En effet, le BET délimite le territoire de Yaghmouracen en cinq zones homogènes, assignant à chacune d'elles une orientation majeure qui dépend de l'état de la construction. Par ailleurs, nous notons, dans le POS SUF4, un aspect d'équité dans la programmation de logements. En effet, sur 8 000 logements, le BET prévoit 2 000 logements sociaux, 4 500 logements participatifs locatifs (LPL) et 1 500 logements promotionnels, soit 25 % du programme destiné à la classe populaire, 56 % pour la classe moyenne et 19 % pour la classe moyennement aisée. Ce taux nous semble relativement équilibré par rapport aux besoins exprimés par ces différentes

classes sociales.

✓ **Identité culturelle**

Le quartier de Yaghmouracen (ex-Saint-Pierre) dispose d'une identité historique et culturelle. Le POS a prouvé sa capacité à mettre en valeur le patrimoine culturel et le paysage urbain, qui constituent un des principes du développement durable. En effet, l'objectif majeur du POS est la préservation des particularités des façades qui remontent à l'époque coloniale ainsi que le renforcement de l'activité commerciale dans les axes principaux tels que la rue Larbi Ben M'hid (ex-rue d'Arzew), le boulevard Émir Abdelkader et la rue de Mostaganem.

Par ailleurs, le POS SUF4 ne possède aucune identité. Sans vision de développement stratégique et sans aucun respect des documents hiérarchiques, ce territoire a connu des « *empiètements progressifs par le campus universitaire "Belgaid" et le stade olympique, suite au choix de l'équipe du wali. L'intervention du wali et de son exécutif en matière de choix de l'emplacement d'équipements a été fortement prégnante* » (Kettaf, 2013, p. 282). Ce territoire est vu désormais comme un foncier disponible pour accueillir le futur immense programme de logements (ETAR, 2014).

Nous pouvons dire, à l'issue de cette lecture, que le POS SUF4 ne s'intéresse nullement à ce critère, ce qui paraît logique du fait que le territoire ne possède aucune identité culturelle, contrairement au POS de Yaghmouracen qui prévoit, quant à lui, un développement de son identité historique et culturelle.

✓ **Impact social**

L'impact des deux POS sur la vie sociale peut être perçu comme « positif » dans le sens où ils améliorent, de manière générale, les conditions de logement (réhabilitation/rénovation dans le premier cas, et projection d'un nouveau programme dans le deuxième cas). L'impact peut être perçu comme « négatif » dans le sens où ils ne favorisent pas la mixité sociale et n'améliorent pas les conditions de déplacement. En effet, les deux POS ne prévoient pas assez d'équipements publics ou d'infrastructures nécessaires aux déplacements, voire aucun, mis à part les ruelles souvent résultantes des délimitations d'îlots (SUF4). Nous remarquons aussi l'absence d'une démarche contre l'insécurité et la violence. Le sujet du vivre-ensemble n'est donc pas traité dans les deux POS.

5. LA DIMENSION SOCIALE DANS LE SDAAM ET LE SCU

✓ Liens sociaux

À l'issue de la lecture critique du SDAAM et du SCU d'Oran, nous remarquons, à l'inverse des deux POS précédents, qu'ils visent une stratégie de développement social au niveau de leur territoire. Le SDAAM et le SCU se positionnent comme étant un ciblage plus efficace de l'action publique et des politiques sociales sur le territoire, dans le cadre du développement durable. Ces deux instruments tendent à renforcer la cohésion spatiale et territoriale en tenant compte des nouveaux enjeux : chômage, défavoritisme des quartiers, etc. En effet, le SDAAM prévoit d'assurer une amélioration des services environnementaux de base pour certaines zones défavorisées d'Oran telles que le quartier de Sidi El Houari, ou encore « *une requalification complète du quartier des planteurs, considéré comme véritable "point noir" d'Oran* »²⁴⁰.

Notons également que les deux instruments prévoient une démarche citoyenne par l'installation d'instances de concertation.

✓ L'interface équitable

Les deux instruments sont censés « *déterminer à l'échelle de plusieurs communes ou de groupements de communes, un projet de territoire qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles et porter un projet urbain ambitieux pour l'agglomération oranaise* » (Kettaf, 2013, p. 221). En matière de transport, par exemple, le SDAAM et le SCU assurent une meilleure accessibilité aux services urbains. L'orientation vers une mobilité durable, traduite par l'extension du tramway, et les infrastructures d'accompagnement constituent un des 13 programmes d'action territoriale du SDAAM. Cependant, les personnes à mobilité réduite n'ont pas été prises en considération dans les deux instruments.

✓ Identité culturelle

Dotée d'une histoire mouvementée, lieu de rencontre des cultures mêlant les architectures islamiques, espagnoles et haussmanniennes, avec son front de mer représentatif de l'architecture française, la ville d'Oran a longtemps connu un mélange de cultes et de cultures.

²⁴⁰ Rapport de phase 3 de SDAAM, Dirasset, 2011.

Le SDAAM et le SCU déterminent les orientations générales de protection et de valorisation de l'environnement, du patrimoine naturel, culturel, historique et archéologique, à travers un mode d'opération comprenant 13 programmes d'action. En termes d'identité culturelle, la requalification complète du centre-ville que prévoit le SDAAM (comme le SCU) constitue le point le plus important dans la valorisation du patrimoine historique et culturel. Nous pouvons dire à cet effet que le SDAAM et le SCU accordent une attention particulière à ce critère et ont prouvé leur capacité à le mettre en valeur.

✓ **Impact social**

L'impact du SDAAM et du SCU sur la vie sociale est perçu comme « positif » dans le sens où ils s'engagent à intégrer la démarche du développement durable, à imposer la concertation et la négociation, à poursuivre des méthodes de diagnostic prospectif, à assurer un développement urbain cohérent, à initier un système de contractualisation de développement urbain et à créer un cadre intercommunal de coopération (loi n°06-06, art. 2). La démarche participative est à cet effet favorisée, mais pas seulement : la mixité sociale ainsi que l'amélioration des conditions de vie des citoyens sont également abordées dans les deux instruments.

6. LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DANS LE SDAAM ET LE SCU

La création du SDAAM et du SCU avait pour but de faire face à une problématique économique et territoriale et de savoir de quelle manière aménager l'aire métropolitaine pour qu'elle soit en mesure d'exercer ses fonctions de la façon la plus efficace possible pour développer le nord-ouest et le pays. À l'issue de l'analyse des deux instruments, nous pouvons dire, en synthèse, qu'un défi en matière de rattrapage des retards accumulés dans les infrastructures et de relance de la croissance économique a été lancé. En effet, le SDAAM prévoit un vaste chantier composé de 13 programmes qui confortent la dynamique urbaine, tels l'aménagement du Grand Oran, le barreau des technopoles et l'agropole, ainsi que les nouveaux centres urbains. Dans la même ligne stratégique, le SCU prévoit une valorisation du potentiel scientifique et technique universitaire, la création de pépinières d'entreprises industrielles et agricoles ainsi que de quartiers d'affaires pour plus d'emplois et pour attirer plus d'investisseurs.

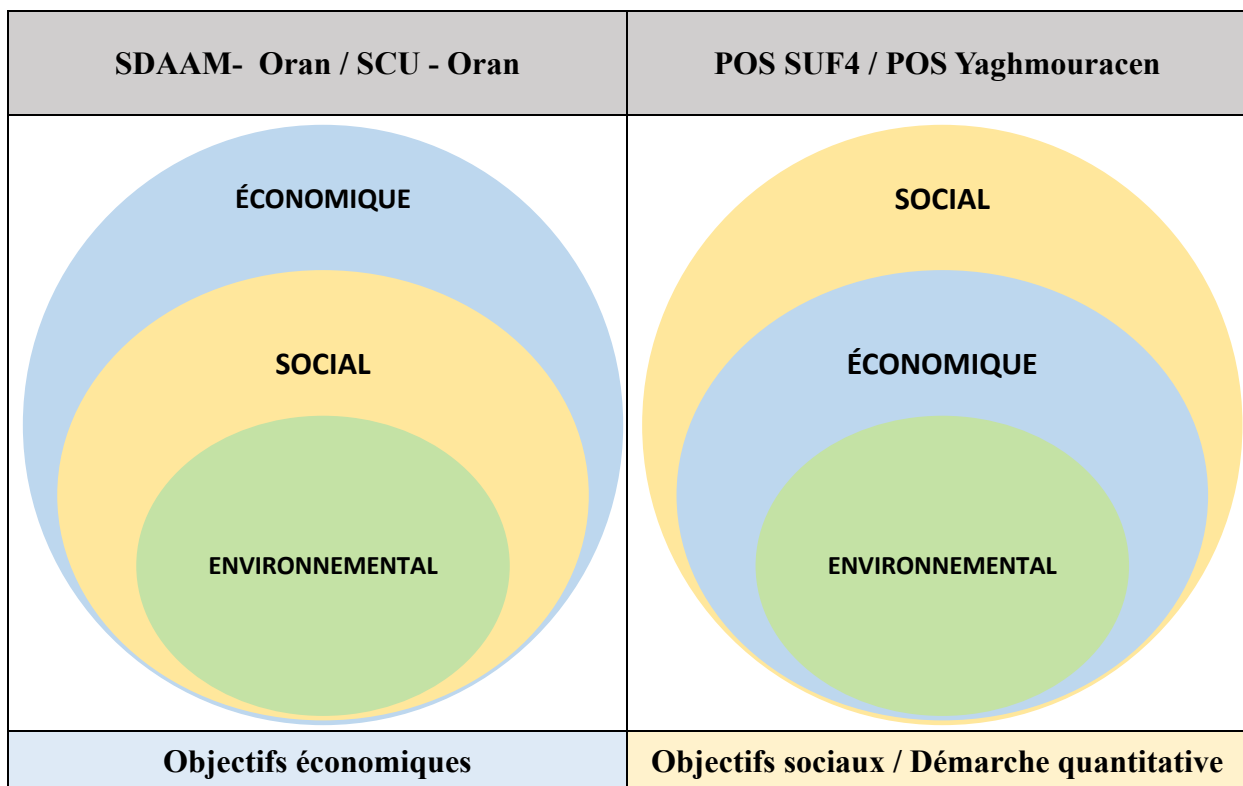
Par ailleurs, nous remarquons que le domaine touristique constitue une motivation première dans les deux instruments. Outre la requalification du centre-ville qui porte un impact fort sur

le tourisme et l'attractivité, le SDAAM et le SCU prévoient le développement de l'hôtellerie et des équipements d'accueil, ainsi qu'un complexe récréatif et culturel. Cependant, nous notons une absence totale d'étude d'impact financier. Cela nous laisse comprendre que l'action ne sera pas forcément basée sur des investissements locaux mais aussi étrangers.

7. LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DANS LE POS DE YAGHMOURACEN ET LE POS SUF4

Comme nous l'avons déjà mentionné, les deux POS ne présentent aucune dimension économique. Les seuls paramètres ayant un impact économique positif dans le POS de Yaghmouracen sont le renforcement de l'activité commerciale dans les axes principaux et la requalification (réhabilitation, rénovation) du territoire qui met en valeur le paysage urbain, jouant ainsi un rôle important dans l'attractivité de la zone. Quant au POS SUF4, il ne dispose d'aucune dimension économique. Cet instrument répond seulement à une partie des problématiques sociales.

Figure. 36. Synthèse des prépondérances des objectifs selon l'échelle de la planification



CONCLUSION DU CHAPITRE V

Notre propos à travers ce chapitre a consisté à analyser les formes d'instruments d'urbanisme, en particulier le POS, ainsi que les nouveaux instruments qui se voudraient durables, à savoir le SDAAM et le SCU.

À l'issue de cette évaluation des trois dimensions phares du développement durable dans les instruments de planification urbaine, nous sommes en mesure de rejoindre les nombreux chercheurs qui estiment que le système actuel du POS, par son caractère social et idéologique, prône encore une démarche purement fonctionnaliste et quantitative centrée majoritairement sur l'habitat. Celle-ci exclut ainsi toute stratégie ou vision globale sur la ville et minimise le concept de durabilité. Les préoccupations socio-environnementales sont quasiment escamotées.

À l'échelle métropolitaine, nous remarquons d'abord que les ressemblances en termes de rôles et d'objectifs du SDAAM par rapport au SCU, qui sont censés intervenir dans un même territoire, posent un problème de distinction entre les deux instruments. Cela est d'autant plus valable que le SDAAM et le SCU visent à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles et à porter un projet urbain ambitieux pour l'agglomération. Nous estimons, à l'issue de cette évaluation, que la problématique du SDAAM comme du SCU est principalement économique et territoriale. Bien que la maîtrise d'œuvre²⁴¹, composée principalement de géographes/urbanistes, ne puisse aborder les études que dans son champ de compétences, les résultats affichent une volonté de répondre à certaines problématiques socio-environnementales. Certes, les limites du SDAAM et du SCU sont clairement affichées, mais les POS approuvés n'en sont pas moins catastrophiques. Nous considérons que l'infructuosité du SDAAM et du SCU déclarée par la direction de l'environnement est une décision abusive car aujourd'hui, Oran ne dispose d'aucun outil d'orientation stratégique.

Les lacunes en question pourraient être améliorées par des orientations, un encadrement et une coordination des différents acteurs devant participer à l'élaboration de ce genre de document de planification urbaine.

Nous pouvons conclure que la planification à l'échelle communale est caractérisée par une prépondérance des objectifs plus ou moins sociaux, puisque la démarche est quantitative et centrée vers le logement. À l'échelle métropolitaine, le système de planification est caractérisé

²⁴¹ Bureau d'études Dirasset.

par une prépondérance des objectifs plus ou moins économiques, du fait que les problématiques économiques englobent le social et l'environnement.

Le chapitre suivant tentera justement de mettre en avant les dysfonctionnements de coordination entre acteurs, l'absence de consultation et de concertation, ainsi que les problèmes communicationnels qui influent négativement sur la concrétisation d'un projet urbain durable.

CHAPITRE VI

OBSERVATION DES PROCESSUS COMMUNICATIONNELS POUR ATTEINDRE UN URBANISME DURABLE

Nous tenterons, dans le présent chapitre, de vérifier notre hypothèse en démontrant que le processus d'élaboration d'un projet urbain est censé se faire en « alternance », c'est-à-dire être une pratique collective qui se déroule en connexion entre plusieurs acteurs et qui est donc indissociable d'une approche systémique ; d'où l'inefficacité, voire l'échec de la politique urbaine actuelle qui est dépassée et obsolète.

D'un point de vue purement structurel, nous mettrons en avant les dysfonctionnements de coordination entre les intervenants dans l'élaboration d'une planification urbaine, ainsi que l'absence de consultation et de concertation de la manière la plus simple afin de clarifier cette déconnexion et distanciation.

Nous verrons également que les problèmes communicationnels influent négativement sur la concrétisation d'un projet urbain qui se voudrait durable. Pour affirmer cela, nous nous sommes basés sur une « *méthodologie autoethnographique* » au sens de Loftsdottir, 2012. « *L'autoethnographie est un terme utilisé pour indiquer que le chercheur ou la chercheuse est membre de la communauté qu'elle étudie et que son propre positionnement est utilisé dans la réflexion utile à la recherche* »²⁴². L'autoethnographie peut être définie comme une narration de soi qui tient compte de la relation avec les autres dans des contextes culturels et sociaux. Elle est à la fois une méthode et un texte écrit provenant de diverses pratiques interdisciplinaires (ReedDanahay, 1997).

Selon Sambrook & Herrmann, 2018²⁴³, l'autoethnographie organisationnelle est définie en trois types :

- 1- Le cas où le chercheur devient membre d'une organisation et co-écrit avec un collègue

²⁴² Loftsdóttir, K, « 'The White Flesh of a Fish': Reflections about Whiteness and Methodologies », Graduate Journal of Social Science, 2012, p. 84-107

²⁴³ Sambrook, S. and Herrmann, A.F. (2018), "Organisational autoethnography : possibilities, politics and pitfalls", Journal of Organizational Ethnography, Vol. 7 No. 3, pp. 222-234. <https://doi.org/10.1108/JOE-10-2018-075>

bénéficiant de l'ancienneté dans le travail ;

2- Le cas d'une étude au sein même du lieu de travail universitaire ;

3- Le cas d'une étude chez un employeur simultané.

Parmi ces trois cas cités, notre position est plus proche du deuxième cas. Il s'agit ici d'un retour d'expérience et de notre témoignage tiré de nos huit années d'exercice en tant que cadre territorial (2012-2020), où nous avons assisté, en tant que membre de plusieurs commissions, à de multiples séances de travail d'approbation et de consultation (PAW, PDAU, POS et projets architecturaux).

Nous verrons qu'au-delà de l'alternance, l'approche menée par les maîtres d'ouvrage lors des planifications des projets urbains serait plutôt « hiérarchique directive ». Cela nous conduit à considérer que tout projet urbain devrait être une activité négociée où la communication prend toute sa dimension.

1. DYSFONCTIONNEMENTS DU PROCESSUS DE COORDINATION ENTRE ACTEURS

« *La notion d'acteur est une notion complexe* » (Di Méo, 2007)²⁴⁴. Les acteurs urbains peuvent être différenciés selon plusieurs définitions. Nous nous appuyons sur la thèse de Messahel (2010)²⁴⁵ intitulée *Les mécanismes de productions foncières et immobilières en Algérie : le cas d'Oran*, qui met en relation quatre principaux acteurs : l'État, les collectivités locales, les groupes sociaux, les habitants et usagers.

Les maîtres d'œuvre sont déjà présents par essence dans une démarche urbaine. Bien qu'ils soient des figures emblématiques dans les processus de production urbaine, cela ne nous empêche pas de les ajouter à ce groupe en tant que cinquième acteur.

Partant de notre hypothèse, la planification des projets urbains est donc une pratique collective qui se négocie avec ces cinq groupes d'acteurs, lesquels peuvent nouer entre eux toutes sortes de rapports et de connexions.

Depuis l'indépendance jusqu'au début des années 2000, les maîtres du jeu étaient tout

²⁴⁴ Di Méo G., « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », septembre 2007, Poitiers-Châtelleraut, France.

²⁴⁵ Messahel A., *Les mécanismes de productions foncières et immobilières en Algérie*, thèse de doctorat, Université des sciences et de la technologie d'Oran Mohamed Boudiaf, 2010, 257 p.

simplement « *les hommes de l'appareil Parti-État* » (Sidi Boumedine, 1999)²⁴⁶ et les techniciens de l'État. Aujourd'hui, dans une logique de démocratisation, le système est encore plus complexe et plus difficile à décrypter. La ville nouvelle d'Ali Mendjeli, dans le Grand Constantine, en est l'exemple. Selon Salah-Eddine Cherrad (2008), celle-ci « *a impliqué la participation d'un grand nombre d'acteurs aux logiques et aux stratégies différentes* »²⁴⁷.

L'Algérie connaît un « empilement des acteurs » et particulièrement une augmentation remarquable des associations depuis le début des années 1990. Selon Jean-Marie Miossec (2009), « *il s'agit à la fois d'une déconcentration de l'État vers des conseils régionaux qui restent sous la tutelle étatique, et d'une émergence, encore timide, de la "société civile", plus précisément de l'essor, voire de l'explosion, du fait associatif, lui aussi, comme ailleurs dans le monde, plus ou moins contrôlé par les autorités, ou plus ou moins frondeur* »²⁴⁸.

Tableau 13 - Évolution du nombre d'associations à caractère politique ou non en Algérie
(Source : ministère de l'Intérieur - Algérie)

Année	1991	1992	2001	2003	2005	2008
Nombre	2 000	30 000	58 000	75 000	78 000	81 000

1.1. L'État : l'acteur primordial (champ politique et stratégique)

L'État constitue une entité complexe, traversée de courants divers, et non monolithique (Miossec, 2009)²⁴⁹. Il se manifeste à travers ses appareils et ses institutions, en particulier les différentes sous-tutelles (directions) qui représentent des ministères qui se situent à l'échelon local. À cet effet, l'État détient naturellement le pouvoir de décision. Cependant, afin qu'il puisse se légitimer, il fait recours sans cesse soit à des pratiques d'exercice du pouvoir, soit à des discours politiques de séduction, soit parfois à la force. Ces trois moyens de légitimation

²⁴⁶ Sidi Boumedine R. (éd.), Signoles P., El Kadi G., *L'urbain dans le Monde Arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS, 1999.

²⁴⁷ Salah-Eddine C., « La ville nouvelle Ali Mendjeli près de Constantine : de la ville du logement social à la ville à vocation universitaire », *Les Cahiers du Centre de recherches en économie appliquée pour le développement*, Centre de recherches en économie appliquée pour le développement, 2008, 83-84, p. 107-118.

²⁴⁸ Miossec J.-M., *Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb*, Paris, L'Harmattan, 2009.

²⁴⁹ *Ibid.*

peuvent être utilisés séparément ou en même temps (Messahel, 2010)²⁵⁰. La production urbaine en est un des exemples significatifs.

C'est par l'intermédiaire du wali, représentant de l'ensemble du gouvernement dans le territoire de la wilaya, que l'État tente de mettre en œuvre et de coordonner, à l'échelle locale, sa politique de la ville par la promulgation de lois et de décrets, de règlements, d'instruments d'urbanisme et de procédures.

1.2. Les collectivités locales et les élus (champ opérationnel)

En Algérie, les seules collectivités territoriales reconnues sont la wilaya et la commune. Ces deux instances sont gérées par deux organes : exécutif et délibératif. À l'échelle communale, ces deux compétences sont portées par le P/APC, le « président d'une assemblée élue » appelée APC (assemblée populaire communale). Le président, appelé « le maire », est donc le représentant élu par la commune et en même temps le représentant de l'État au niveau local. À cet effet, la commune occupe une position d'articulation entre la société et l'État. À l'échelle de la wilaya, ces deux rôles sont exercés, pour la fonction exécutive, par le wali, qui est le représentant nommé par l'État, et pour la fonction délibérative, par une assemblée élue nommée APW (assemblée populaire de wilaya)²⁵¹. « *La wilaya dispose d'une administration – le conseil de wilaya – placée sous l'autorité hiérarchique du wali. Elle est chargée d'exécuter les délibérations de l'assemblée populaire de wilaya et les décisions du gouvernement. C'est le wali qui en assure la coordination générale* » (Bounah, 2009, p. 70).

Le pouvoir de la commune dépend du pouvoir central (pouvoirs juridique, financier, coercitif des appareils...) et du pouvoir des groupes locaux identifiés (membres des partis, associations, *moudjahidin* [anciens combattants], syndicats) ou informels (notables, *ouled bled* [enfant du pays au sens des citoyens], groupes de pression) et des individus. La commune est souvent en relation avec les appareils centraux de l'État, représentés localement par différentes directions de l'exécutif de la wilaya (Messahel, 2010)²⁵². Cette position « bicéphale » fait que le pouvoir communal est difficilement cernable et de ce fait très ardu à analyser. Son pouvoir est très réduit face à celui de la wilaya.

Concernant les assemblées APW et APC, la plupart de leurs élus n'ont qu'un seul intérêt, celui d'être réélus. Leurs positions manquent de visibilité et ils ne communiquent que très peu avec

²⁵⁰ Messahel A., thèse précitée.

²⁵¹ Les assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW) sont élues pour un mandat de cinq ans.

²⁵² Messahel A., *op. cit.*

la population qu'ils sont censés représenter.

1.2.1. Première observation : populisme et désintérêt pour la notion de durabilité

Durant notre expérience en tant qu'architecte représentant la Direction du logement et des équipements publics (DLEP) dans les commissions d'évaluation des POS, nous avons constaté à plusieurs reprises que les élus s'expriment très peu, si ce n'est jamais, et font du populisme. Leur intérêt est de voir le POS intégrer un maximum de logements ou d'équipements publics du secteur de l'éducation (écoles, collèges). Concernant la protection de l'environnement ou la notion de durabilité, ils n'y portent que peu d'intérêt et ne s'expriment nullement sur ces sujets. Toutefois, certains élus peuvent être très actifs quand ils détiennent des compétences et de la volonté. Cependant, ces derniers sont très peu nombreux, et ceux qui sont impliqués voient leurs actions n'aboutir que rarement. C'est ce que déplorent deux élus, l'un de l'APW et l'autre de l'APC, qui nous ont accordé des interviews en décembre 2019 (annexe).

Les institutions publiques et les services techniques représentés dans les commissions d'évaluation et d'approbation des instruments d'urbanisme (POS et PDAU) sont :

1. L'assemblée populaire communale (APC) (présidence de la commission) ;
2. La Direction de l'architecture, de la construction et de l'urbanisme (DUAC) ;
3. La Direction du logement ;
4. La Direction des équipements publics ;
5. La Direction des domaines ;
6. La Direction de l'environnement (DE) ;
7. La Direction des travaux publics (DTP) ;
8. La Direction des transports de la wilaya (DTW) ;
9. La Direction de la conservation des forêts (DCF) (facultatif) ;
10. La Direction des services agricoles (DSA) ;
11. La Direction de la protection civile ;
12. La Direction des ressources en eau.

Dans les projets d'aménagement urbain, c'est à la commune que reviennent l'entretien et la gestion. Les principales structures rattachées à la commune sont :

1. La Division de l'urbanisme et de la planification (DUP) ;
2. La Division de l'entretien de la voirie ;

La Division de la protection de l'environnement (DPE), qui dirige l'entreprise publique communale en charge de l'entretien des espaces verts et de loisirs.

1.3. Les groupes sociaux (champ social)

En Algérie, les groupes qui s'activent au sein des réseaux associatifs locaux sont des représentants des mouvements sociaux urbains censés défendre les valeurs sociales et culturelles. Étudier leurs actions permet de saisir le processus complexe de la fabrique de la ville algérienne ainsi que le lien entre leur répertoire d'actions et les formes d'intervention publique pour le développement urbain.

Des groupes locaux identifiés, comme les *moudjahidin* ou les enfants de *chouhada* (enfant de martyrs), ou des groupes informels, comme les notables, les promoteurs privés ou les associations caritatives, détiennent un pouvoir d'influence dans les opérations d'aménagement urbain. « *Le groupe se fait et se défait au gré des circonstances et toujours par rapport à un intérêt particulier.* »²⁵³

1.3.1. Deuxième observation : une échelle de participation à différents niveaux

1.3.1.1. Un niveau de concertation pour les groupes d'influence

D'après notre constat (voir en annexe – fiches d'observations), cette catégorie de groupe sert ses propres intérêts plutôt que ceux de la société en général. Dans aucun cas, les sujets liés à l'embellissement de la ville, aux loisirs, au cadre de vie ou à la durabilité ne semblent être une préoccupation essentielle. Cependant, elle s'exprime brutalement en matière de lots à bâtir ou de logements à acquérir, et obtient souvent gain de cause à la suite de négociations avec les autorités. Rappelons que ces données collectées viennent de l'observation participante proprement dite (ce que nous avons remarqué, et observé durant les années d'expérience).

Si l'on se réfère à l'échelle de la participation, selon Sherry Arnstein (1969)²⁵⁴, nous pouvons

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ Arnstein S. R., "A Ladder of Citizen Participation", Journal of American Institute of Planners, n°35/4, 1969, p. 216-224. Voir en annexe.

peut-être considérer ce niveau comme celui de « la concertation ». Autrement dit, il y a plusieurs allers-retours d'informations entre le groupe et les décideurs, avec des évolutions et adaptations progressives de chaque côté. La coopération est poussée et un véritable dialogue est instauré, qui finit par satisfaire les deux parties.

1.3.1.2. Une participation biaisée des associations et comités de quartiers

1.3.1.2.1. Questionnaire pour les associations et comités de quartiers

La présente enquête (par questionnaire) a pour objectif de déterminer le niveau de participation des associations et comités de quartiers.

Nous avons utilisé notre réseau pour le type d'échantillonnage basé sur des liens d'amitiés, relations professionnelles, et des liens sur les réseaux sociaux. Il se trouve que la majorité de notre réseau est basée dans la ville de Mostaganem (Lieu de notre profession d'architecte) d'où le choix de cette ville pour notre enquête.

Certaines associations de protection et de production d'espaces publics tentent de promouvoir la planification et la production des aménagements urbains, sans y parvenir pleinement. En effet, ces groupes d'habitants sont rarement associés aux processus de prise de décision dans la production urbaine et sont, dans la plupart des cas, marginalisés. Les associations les plus actives que nous avons interviewées (questionnaire en annexe) s'accordent sur le fait qu'elles ne sont pas invitées dans les commissions de présentation et d'évaluation des projets, sous prétexte qu'elles retardent la bonne marche de ces derniers.

Notons que le nombre d'associations (dans tous domaines) est important, mais que les groupes actifs dans la protection de l'urbain, du patrimoine et/ou de l'environnement sont très restreints. Il serait inutile d'aller questionner l'ensemble des associations dont le domaine est très spécifique²⁵⁵ ou de s'entretenir avec celles dont le bilan est négatif.

Notre enquête s'est donc focalisée sur les cinq associations les plus actives de la ville de Mostaganem, et dont le bilan d'activité est favorable. Ces associations sont dotées d'une certaine notoriété et d'une image positive. Le même questionnaire a été adressé à quelques comités de quartiers fondés depuis un certain temps. Le questionnaire préparé à l'avance comprend certaines questions directes et d'autres semi-directes, lorsqu'il s'agit de donner des opinions.

²⁵⁵ Par exemple les groupes culturels : théâtre, musique, danse et beaux-arts...

Tableau 14 – Construction du questionnaire destiné aux associations et comités des quartiers. (Source : L. Hadj-Smaha)

	Directif	Semi-Directif (Qualitatif)
Objectif des Questions	Collecter des réponses visant à mesurer l'intérêt du groupe dans la participation des projets de la ville.	Comprendre les limites de la participation du groupe dans les projets de ville. Perception des TIC par le groupe dans la démocratie participative.

✓ **Analyse des réponses :**

A partir des données récoltées, nous pouvons désormais établir un tableau (tableau N°15) qui nous permettra de dégager une tendance dans les avis recueillis.

Tableau 15 – Tableau des données récoltées de l'entretien (Source : L. Hadj-Smaha 2018)

Type de l'entretien	Questions	Réponses
Directif <i>(Établi avec : -5 associations Et 6 présidents de différents comités de quartier- habitants à parler en nom des habitants de leur quartier)</i>	Êtes vous intéressé par les grands projets de votre ville ?	OUI – 100% NON- 0%
	Êtes vous informé sur les futurs projets urbains de votre ville ?	Souvent- 0% Rarement- 72% Jamais- 28%
	Avez-vous déjà participé à des séances de concertation	OUI – 91 % NON- 09%
	Y a-t-il des contraintes liées aux limites de votre participation à des projets en matière de concertation ?	OUI – 100 % NON- 0%
	Aimeriez vous donner votre avis sur des projets urbain ?	OUI – 100 % NON- 0%
	Si Oui, à quel moment ?	Avant l'élaboration- 91% Pendant l'élaboration- 09%

		Après l'élaboration- 0%
	Selon Vous internet serait un outil de participation ?	OUI – 100% NON- 0%
Semi-Directif <i>(Établi avec : -5 associations Et 6 présidents de différents comités de quartier- habilités à parler en nom des habitants de leurs quartiers)</i>	Quelles sont les contraintes liées aux limites de votre participation à des projets en matière de concertation ?	A partir des réponses notées, il a été démontré que la diffusion des appels à participation été très restreints (affichage à l'accueil d'une direction public, absence de diffusion par voie de presse ou sur web)
	Pour vous, quel est l'outil idéal pour une démocratie participative ?	A partir des réponses notées. Il a été démontré que Internet est sans doute l'outil idéal pour une démocratie participative (plateforme citoyen, réseaux sociaux)
	Comment aimeriez-vous donner votre avis sur ces projets ?	A partir des réponses notées, il a été démontré que l'aspect fonctionnel d'un projet serait plus important que l'aspect esthétique. (Un jugement majoritairement basé sur l'utilité du projet)
	Quelles sont les sujets qui vous semblent sensibles et que vous aimeriez aborder pendant une concertation ?	A partir des réponses notées (les sujets de sécurité, d'infrastructure de premières nécessité, le culte)

1.3.1.2.2. Résultats

Les résultats du questionnaire adressé à ces associations et comités de quartiers montrent plusieurs tendances :

- L'intérêt des associations à participer à des projets dans les séances de concertation ;
- Les limites de leur participation sont liées à des contraintes d'accès à l'information ;

- Leur souhait est de participer avant et pendant l'élaboration des projets ;
- Le débat, le dialogue et l'échange forment la base d'une démocratie réussie ;
- Certains pensent qu'Internet et les réseaux sociaux sont très utiles pour la diffusion d'informations et comme moyen de participation et de concertation.

Si l'on se réfère à l'échelle d'Arnstein²⁵⁶, nous dirons que ce cas se situe entre deux échelles : « manipulation » et « thérapie ». Cela correspond à une « participation biaisée » où cette catégorie de groupes sociaux est principalement informée alors qu'elle a l'impression de participer. Il s'agit surtout « *soit d'un simple acte d'information, soit d'une confrontation de points de vue afin de convaincre les habitants que des projets, en réalité entérinés par les autorités, sont bons pour eux* »²⁵⁷.

1.3.1.3. Le niveau d'*empowerment* pour les promoteurs immobiliers privés

Les promoteurs immobiliers privés cherchent naturellement les meilleurs terrains à bâtir et convoitent ceux qui sont les plus proches de la ville. D'après notre expérience en tant que cadre intégré dans les rouages de l'administration, nous savons que les plus influents instrumentalisent les POS en leur faveur afin de pouvoir construire « haut » et « dense ». D'autres réussissent à corrompre l'administration pour obtenir des permis de construire afin d'édifier des ensembles immobiliers combinant logements de standing, bureaux et commerces, dépassant largement les COS et les niveaux de servitude autorisés (figure 37). Dans ce cas, le niveau représentant l'échelle la plus poussée de la participation est le « contrôle citoyen ». La décision appartient totalement aux citoyens qui en imposent l'application par les autorités. À ce stade, on parle d'*empowerment* (ou « capacitation »), que la sociologue Marie-Hélène Bacqué (2005) définit comme étant « *le processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper* »²⁵⁸.

²⁵⁶ Arnstein S. R., *op. Cit.*

²⁵⁷ Deprez P., *Collectivités territoriales et développement durable : contribution des technologies de l'information et de la communication à la dimension participative d'une politique publique : lecture d'un projet cyberdémocratique issu d'une démarche d'intelligence territoriale*, sciences de l'information et de la communication, Université de Toulon, 2014.

²⁵⁸ Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y., *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005.

Figure 37 - Construction dépassant largement les COS et occupant une servitude routière



1.3.2. Les maîtres d'œuvre (champ de l'offre technique)

La plupart des bureaux d'études d'architecture et d'urbanisme en Algérie sont plutôt des cabinets d'architectes qui contiennent généralement des architectes, des ingénieurs en génie civil, des techniciens en bâtiment, des métreurs et quelques stagiaires. Les géographes, urbanistes ou spécialistes de l'aménagement à l'échelle urbaine ne trouvent pas leur place dans ces bureaux d'études censés être pluridisciplinaires. Hormis des projets d'envergure, l'attribution de la majorité des études d'aménagement comme celles des POS et des espaces publics (boulevards, rues, places) ne se fonde pas sur une proposition dessinée mais sur une estimation financière que les cabinets d'architecture, sur la base d'un cahier des charges, font aux maîtres d'ouvrage (Kettaf, 2013).

1.3.3. Les habitants

Selon Mouhoubi (2017), l'Algérie se trouve à un stade de débutant dans le domaine de la démocratie participative, non pas par manque de textes législatifs et réglementaires régissant les droits d'implication des citoyens, mais plutôt pour une question d'application de ces textes²⁵⁹. La loi permet aux usagers, par le biais de l'enquête publique, de se prononcer et de donner leurs avis sur les projets entrepris de manière individuelle. Il est également indiqué, dans les cahiers des charges des POS et des PDAU, que la présence des comités de quartiers

²⁵⁹ Mouhoubi N., *Les outils de management de projets urbains en faveur de la durabilité. Cas PMMC*, thèse de doctorat sous la direction du Pr Sassi Boudemagh Souad, Université de Constantine, 2017.

est nécessaire lors des séances de présentation des premières phases d'élaboration de ces instruments (phases 1, 2 et 3).

1.3.4. Troisième observation : une participation limitée

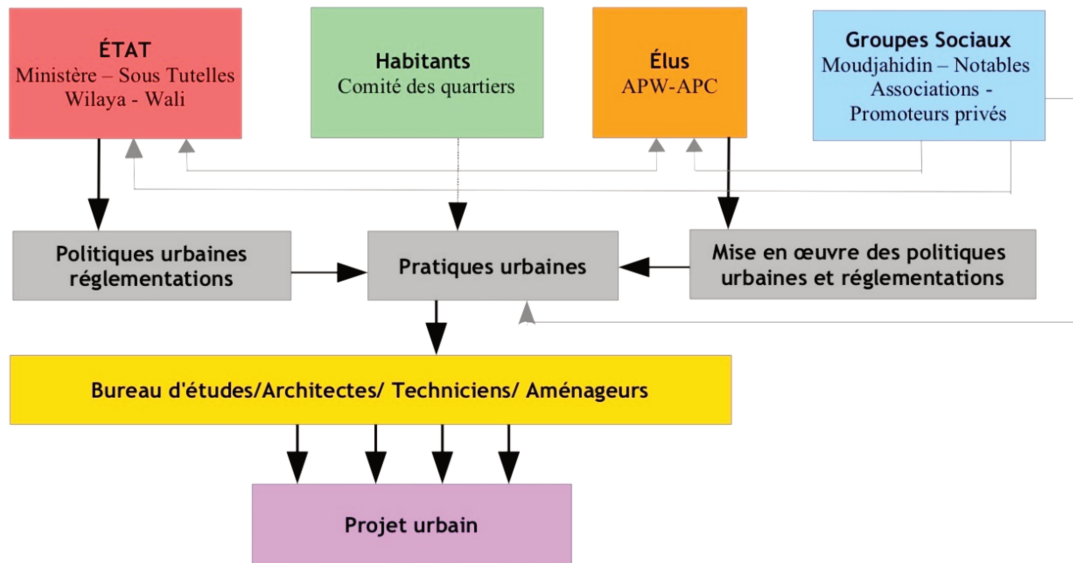
En réalité, nous avons constaté, lors de notre participation à des séances de travail, que ces comités de quartiers sont rarement associés à la conception de ces instruments. Nous avons pu observer que malgré leur présence, ils possèdent peu de pouvoir sur les décisions. Notons que les orientations et revendications des comités de quartiers se résument généralement à la réalisation de terrains de sport (foot) et d'aires de jeux pour enfants. La participation du citoyen ou de la société civile en matière d'aménagement et de gestion des espaces publics est, en effet, très réduite, comme le conclut Najet Mouaziz (2008)²⁶⁰ dans son travail de recherche sur la gouvernance urbaine à Oran.

Si l'on se réfère à l'échelle d'Arnstein, nous dirons que notre cas correspond au niveau de « consultation » au moyen d'outils classiques tels que les enquêtes d'opinion, les réunions de voisinage, les enquêtes publiques. Les résultats de ces dernières sont à titre facultatif où les pouvoirs publics sont libres d'utiliser ou non les résultats.

²⁶⁰ Mouaziz-Bouchentouf N., « Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie, le cas d'Oran », *Penser la ville – approches comparatives*, Khenchela, Algérie, 2008, p. 159.

Figure 38 - Interactions des acteurs dans la production des projets urbains

(Source : L.Hadj-Smaha)



1.4. Réalité du processus d'élaboration des projets urbains

1.4.1. Le terrain d'enquête

L'objectif de cette enquête est d'avoir un aperçu clair sur le déroulement des phases d'élaboration des études de POS et de PATW, ainsi que sur les projets à l'échelle architecturale. Il s'agit aussi d'affirmer l'hypothèse du dysfonctionnement de la coordination entre les intervenants dans une planification urbaine à l'image du PAW, du PDAU et du POS, ainsi que dans les projets architecturaux. Ainsi, notre posture de chercheur et notre fonction en tant que professionnel nous permettent de nous positionner au plus près des acteurs de terrain et des problèmes qu'ils se posent durant les processus d'élaboration des instruments d'urbanisme.

Nous soulignons qu'en tant qu'architecte dans une collectivité territoriale et membre participant de la commission d'évaluation et d'approbation des études des PATW, PDAU et POS, nous avons pu noter en intégralité le déroulement des séances de travail ainsi que les orientations et remarques de chaque acteur. Il s'agit donc d'une observation participante interne où nous faisons partie du contexte sans dévoiler réellement notre rôle d'enquêteur par peur de modifier la réalité de la scène. Dans les sessions observées, les participants savaient que nous menions un travail de recherche sans connaître sur quoi notre analyse allait porter. Cette position est légitime car comme nous l'avons déjà expliquée, la présence de

l'observateur constitue certainement un facteur d'influence poussant les participants à essayer d'être « *de bon sujets* ». Nous nous sommes assurés de l'influence minimale que nous pouvions avoir sur les participants afin de pouvoir analyser les différents phénomènes dans toute leur authenticité.

Nous détaillerons dans un premier temps notre témoignage sur le déroulement d'une étude de POS qui a duré plus de 10 mois, selon des phases hiérarchisées comme suit :

- **Phase 1** : état de fait, diagnostic et options d'aménagement (approbation par la commission) ;
- **Phase 2** : aménagement et règlement d'urbanisme (approbation par la commission) ;
- **Phase 3** : édition finale (approbation par la commission) ;
- **Phase 4** : étude d'exécution de réseaux primaires et secondaires (approbation par la DUAC) ;
- **Phase 5** : dossier de bornage des îlots (approbation par la DUAC) ;
- **Phase 6** : dossier d'élaboration du SIG (approbation par la DUAC) ;

L'enquête qui concerne les trois premières phases (1, 2 et 3) a été menée sur place (observation participante). Nous nous situons dans une recherche qualitative fondée sur l'observation directe des échanges entre les divers acteurs. Quant aux phases 4, 5 et 6, dont les séances d'évaluation et d'approbation se font uniquement avec la DUAC, nous avons pu assister uniquement à la phase 5 (deux séances), tandis que pour les phases 4 et 6, l'enquête a été menée par le biais du BET chargé de l'étude du POS. L'entretien avec le BET est de type non directif ou libre, dont le seul objectif est que celui-ci exprime librement le déroulement des phases 4 et 6. Il y a eu aussi de nombreuses séances de travail avec la DUAC. En revanche, le BET, qui est également un sujet observé, sait que l'observateur l'observe. En étant visible, nous prenons en considération le comportement de la personne observée qui peut le modifier et par conséquent impacter aussi la réalité de la scène.

Nous présenterons dans un second temps le déroulement des séances d'évaluation et de validation du PATW, où nous avons pu assister aux phases 2, 3 et 4 en tant que membre de la commission.

Enfin, nous tenterons d'enrichir notre enquête en rajoutant nos observations sur l'aspect « communicatif » lors des séances de travail en commission, à la DUAC, ainsi qu'au sein de notre collectivité lors des séances de consultation avec le BET. Il s'agit pour nous d'observer

les échanges conversationnels en action, afin de confirmer ou non l'existence d'une communication dilettante.

À travers les résultats obtenus, nous verrons que les hypothèses amorcées dans la partie introductive sont affirmatives.

1.4.2. Traitement des résultats

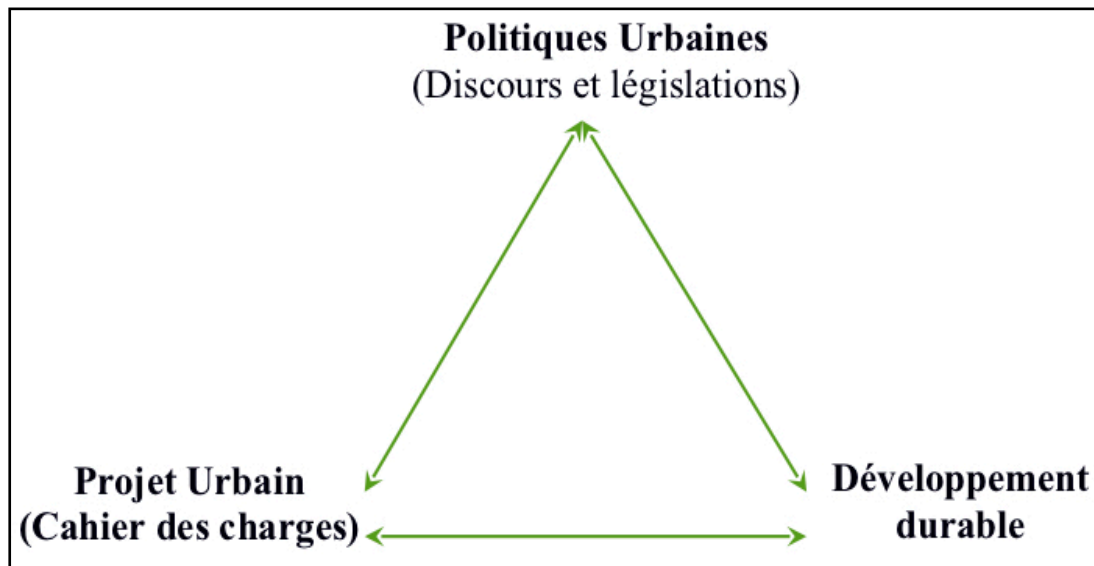
Nous présentons ici un aperçu synthétique qui peut nous permettre de confirmer certaines hypothèses. À cet effet, nous allons mettre à plat les résultats de notre enquête sur le terrain, entre recueil de données et observation participante. Nous verrons par la suite quelle est la nature des échanges entre le BET et le maître d'ouvrage lors des multiples séances de travail. Dans notre cas, observer cette alternance est un acte distinctif des sciences de l'information et de la communication.

Afin d'alléger le texte, nous avons recueilli nos observations dans des fiches qui se trouvent en annexe. Ces dernières présentent les cas les plus fréquents et les échantillons les plus significatifs.

1.4.2.1. Première affirmation : une connexion optimale existante dans le cahier des charges du POS

Nous constatons, comme dans la totalité des cahiers des charges (qui concernent les études urbaines et architecturales), l'existence d'un article complet faisant référence à des critères de développement durable tels que la protection de l'environnement et des terres agricoles, l'enquête publique, l'identification des sites et monuments à protéger, l'espace public, les espaces verts et les servitudes. De plus, les cahiers des charges des PDAU et des POS mentionnent l'obligation de soumettre l'étude à une commission constituée de différents acteurs. À cet effet, nous pouvons dire qu'à ce stade-là, la connexion est optimale et que le triangle est accompli du fait que le cahier des charges intègre dans ses clauses les orientations politiques du développement urbain durable (figure 39).

Figure 39 - Le triangle est accompli dans les cahiers des charges des PDAU et POS



1.4.2.2. Deuxième affirmation : absence d’articulation entre délibération et prise de décision dans la production des POS, un conflit permanent entre les acteurs urbains

En théorie, dans l’étude d’un POS, les principaux acteurs impliqués sont la commune et les services techniques de la wilaya (directions). Selon la loi, c’est la commune, avec son APC (assemblée populaire communale), représentée par son président (maire), qui instruit, approuve et gère les études de POS. Les lois n°90-08 et n°90-09 du 7 avril 1990, relatives à la commune et à la wilaya, précisent leurs rôles respectifs et attribuent des prérogatives en matière d’aménagement et d’urbanisme à la commune (articles 90 à 96) : « *La commune doit se doter de tous les instruments d’urbanisme prévus par les lois et règlements en vigueur* » (article 90) et assurer le « *respect des affectations des sols et des règles de leur utilisation* » ainsi que le « *contrôle permanent de la conformité des opérations* » (article 91).

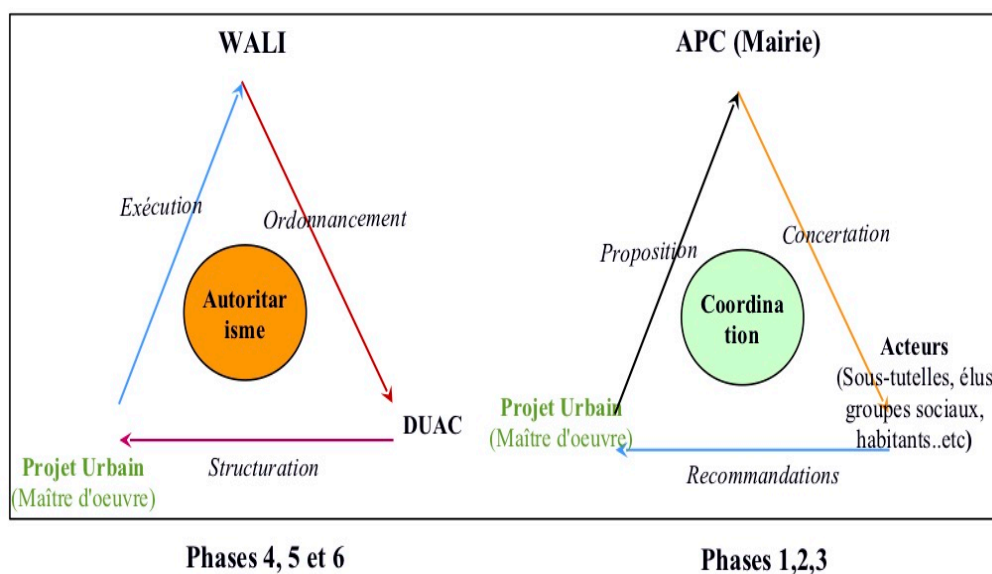
Cependant, sur le terrain, c’est la DUAC qui prend l’entière responsabilité des études de POS. La wilaya, avec à sa tête le wali, détient le pouvoir suprême de décision. Elle gère le budget de l’État, et c’est donc elle qui finance les projets. Dès lors, elle se trouve en position de force et évince la commune dans ses prérogatives. Par ailleurs, le wali peut instruire, mettre son veto ou intervenir à n’importe quel moment dans le processus d’élaboration d’un projet. Nous avons pu le comprendre pendant la phase 5, où un des responsables de la DUAC nous a dit que « *les premières phases ne sont que des formalités pour respecter la réglementation* » ; par conséquent, la DUAC a tout le pouvoir pour modifier les études en phase d’exécution.

La wilaya, par le biais de ses directions, a pour rôle de comprendre et de coordonner les besoins de ses communes. Cependant, elle souffre d'une faible capacité à entreprendre des actions coordonnées et à mobiliser les compétences qui sont éparpillées dans les différentes administrations urbaines.

La politique urbaine est, depuis l'indépendance, axée exclusivement sur la production de logements et d'équipements, vus sous leur seul aspect quantitatif, excluant toute réflexion en dehors de cette vision (Bendjelid, 2004, 2010 ; Signoles *et al.*, 1999 ; Zitoun et Sidi Boumedine, 2007). Notre observation durant les phases 1, 2 et 3 a démontré que cette logique se poursuit encore de nos jours. En effet, nous avons noté que les orientations des différentes directions (représentant l'État) ont presque les mêmes préoccupations, à savoir le nombre de logements, la grille des équipements et l'extension des voiries. Cependant, les autres acteurs, même s'ils réclament souvent un cadre de vie meilleur par le développement d'équipements de loisirs, sont totalement négligés lors des phases d'exécution.

Nous pouvons dire, à l'issue de notre analyse, que la coordination et la concertation sont plus ou moins existantes théoriquement dans les toutes premières phases d'élaboration des instruments d'urbanisme. Nous dirons qu'à ce stade, le triangle est encore accompli. Cependant, ce sont les phases d'exécution qui devront être considérées, étant donné que ces dernières projettent strictement et fermement la production urbaine. C'est à ce moment-là que nous observons un fractionnement et une déconnexion totale de ce processus qui est censé continuer dans la logique du triangle accompli (figure 40).

Figure 40 - Déroulement des différentes phases des études de POS



✓ Constat : la maîtrise d'œuvre en question

En analysant l'étude présentée par le bureau d'études, nous avons remarqué que le POS ne contient aucun espace public et très peu d'espaces verts. Pourtant, ces derniers sont perçus comme un élément primordial de la ville durable. Cela sous-entend la problématique des compétences et performances de la maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale.

La maîtrise d'œuvre urbaine est censée être assurée par un groupe, associant conjointement un architecte, un urbaniste et parfois un paysagiste, considérés comme susceptibles de pouvoir mener à bien une démarche de conception urbaine « *dans un processus complexe de coordination interdisciplinaire et partenariale qu'il doit savoir orchestrer en tant que médiateur, négociateur, conseiller et stratège* »²⁶¹ pour fabriquer un morceau de ville. La fabrique urbaine, étant comprise comme un ensemble typomorphologique régulé dans les divers arrangements de ses composantes bâties et non bâties, doit trouver un bon équilibre du point de vue de sa silhouette, de la composition de ses espaces publics et de l'aspect esthétique de son architecture (Gaïd et Kettaf, 2005)²⁶².

En Algérie, les urbanistes et les paysagistes sont en nombre réduit ; c'est donc souvent les architectes qui sont en charge d'entreprendre seuls les études d'urbanisme. La formation des architectes en Algérie ne leur donne en effet que peu de qualifications et de connaissances suffisantes pour concevoir un fragment de ville. En fait, les enseignements liés à la fabrique de la ville et à ses concepts inhérents, ou à la qualification urbaine au sens du paysage, sont très peu prodigués.

En tant qu'architecte au sein de la Direction des équipements publics et chargé d'évaluation des prestations techniques et graphiques des BET d'architecture et d'urbanisme, nous avons eu accès aux offres techniques et aux mémoires techniques (d'une façon réglementaire). Nous avons pu y trouver les moyens humains d'un nombre significatif de BET d'architecture et d'urbanisme venant de plusieurs régions du pays (tableau 16).

²⁶¹ Berezowska-Azzaz E., « Le projet de ville, une vision stratégique indispensable », *Vies de Villes*, hors série n°1, février 2007.

²⁶² Kadri Y., Fadila K., « Reconquête du quartier ancien Yaghmouracen d'Oran : documents d'urbanisme et jeux d'acteurs en question », op. Cit.

Tableau 16 - Équipes des BET d'architecture et d'urbanisme dans le nord-ouest algérien.

Source : L. Hadj-Smaha, 2019

Wilayas	Nombre de BET examinés	Architectes	Génie civil	Techniciens en bâtiment, métreurs, dessinateurs	Urbanistes, géographes, aménagistes, paysagistes	Autres (sociologues, topographes, économistes...)	Administrateurs
Mostaganem	50	100 % (Stagiaires comptés)	82 % 41/50 BET ont au moins 1 ing. en génie civil	46 % 23/50 BET ont au moins 1 techn.	4 % 2 géographes dans 2 BET à temps partiel	4 %	100 %
Oran	50	100 % (Stagiaires comptés)	76 % 38/50 BET ont au moins 1 ing. en GC	54 % 27/50 BET ont au moins 1 techn.	12 % 6 géographes dans 6 BET à temps partiel	6 %	100 %
Mascara	15	100 % (Stagiaires comptés)	53,33 % 8/15 BET ont au moins 1 ing. en GC	40 % 6/15 BET ont au moins 1 techn.	0 % Aucun	0 %	100 %
Sidi Belabess	10	100 % (Stagiaires comptés)	70 % 7/10 BET ont au moins 1 ing. en GC	60 % 6/10 BET ont au moins 1 techn.	0 % Aucun	0 %	100 %
Relizane	5	100 % (Stagiaires comptés)	80 % 4/5 BET ont au moins 1 ing. en GC	60 % 3/5 BET ont au moins 1 techn.	0 % Aucun	0 %	100 %

2. DYSFONCTIONNEMENTS COMMUNICATIONNELS ET COMPORTEMENT HIÉRARCHIQUE DES ACTEURS : UNE AFFIRMATION

Nous présentons ici les résultats de nos observations sur les interactions communicationnelles que nous avons pu constater pendant les trois phases en commission d'évaluation et d'approbation et les deux séances de la phase 5. De plus, notre expérience durant huit années (2012-2020) nous a permis également de nous familiariser avec ce type d'échange. Dans notre cas, nous allons nous focaliser uniquement sur le POS.

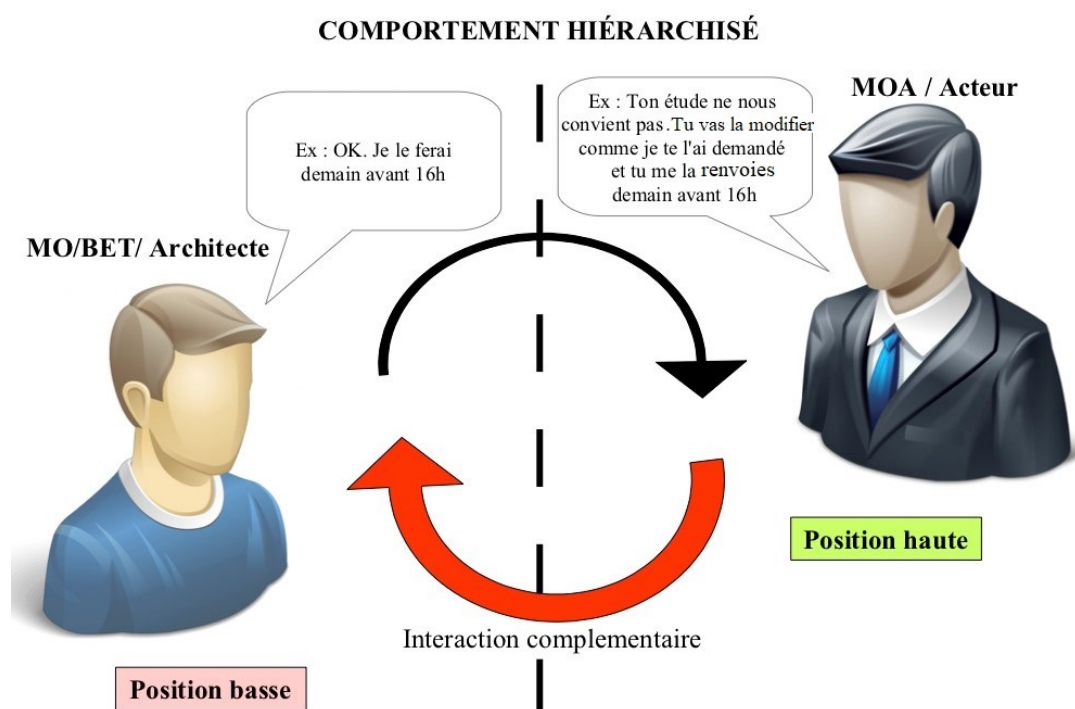
✓ **Une interaction complémentaire avec l'État en « position haute »**

L'État, représenté par la wilaya et les sous-tutelles telles que la DUAC, détient donc le pouvoir suprême de décision étant donné que celles-ci gèrent le budget et financent les projets. Nous avons pu le remarquer durant notre enquête, lors des séances de travail en commission et entre le BET et la DUAC, où les maîtres d'ouvrage exacerbent parfois les discussions avec le maître d'œuvre par leur ton autoritaire. Il ne s'agit plus ici de recommandations mais d'ordres dans le cadre d'une relation asymétrique maximisant les différences ; l'un dirige la relation et l'autre suit. Nous dirons comme Erickson que l'un des acteurs est en « position haute » et l'autre en « position basse », car il s'agit ici d'une obéissance à un ordre (figure 41). Notre analyse nous montre que plus le niveau hiérarchique de l'acteur monte, plus la relation asymétrique est importante. Tel est le cas lorsque le directeur de la DUAC (le maître d'ouvrage) donne son avis : le BET rejette rarement ses remarques. En revanche, le maître d'œuvre tente parfois de défendre sa proposition lorsqu'il se retrouve avec d'autres membres tels que les élus ou certains services peu influents.

Notons que les situations où les différences sont les plus flagrantes se produisent lors des séances d'affichage en présence du wali : nous avons remarqué que ce dernier peut, à n'importe quel moment, modifier ou annuler le projet, résilier le contrat avec le BET, ou encore verbaliser le maître d'ouvrage.

Figure 41 - Relation asymétrique : maximisation des différences.

Source : L. Hadj-Smaha - Inspirée de : N. Roubai-Chorfi (2020)



Une interaction symétrique discriminante

Le type d'interaction peut parfois être « symétrique » lorsqu'il y a désobéissance ou surenchère. Ceci est remarqué lorsque le BET n'a pas affaire à un haut niveau hiérarchique, ou encore lorsque l'acteur n'a pas beaucoup d'influence. Par exemple, nous avons noté, durant les trois premières phases, qu'à certaines reprises, le BET a rejeté certaines injonctions venant des élus et de la DSA et a insisté pour appliquer sa propre vision. Ce rapport de force peut parfois durer longtemps autour de la table et finit souvent par un report de séance. Nous avons observé également une communication symétrique lors des séances BET/DUAC, lorsque l'architecte rejette les injonctions du maître d'ouvrage et se justifie par les recommandations évoquées par la commission. Notons enfin que les interactions communicationnelles des projets architecturaux que nous avons observés ne diffèrent pas de celles des projets d'urbanisme ; le jeu d'influence et de séduction reste toujours au cœur de cette communication (figures 42).

Figure 42 - Interaction symétrique (effet miroir).

Source : L. Hadj-Smaha - Inspirée de : N. Roubai-Chorfi (2020)

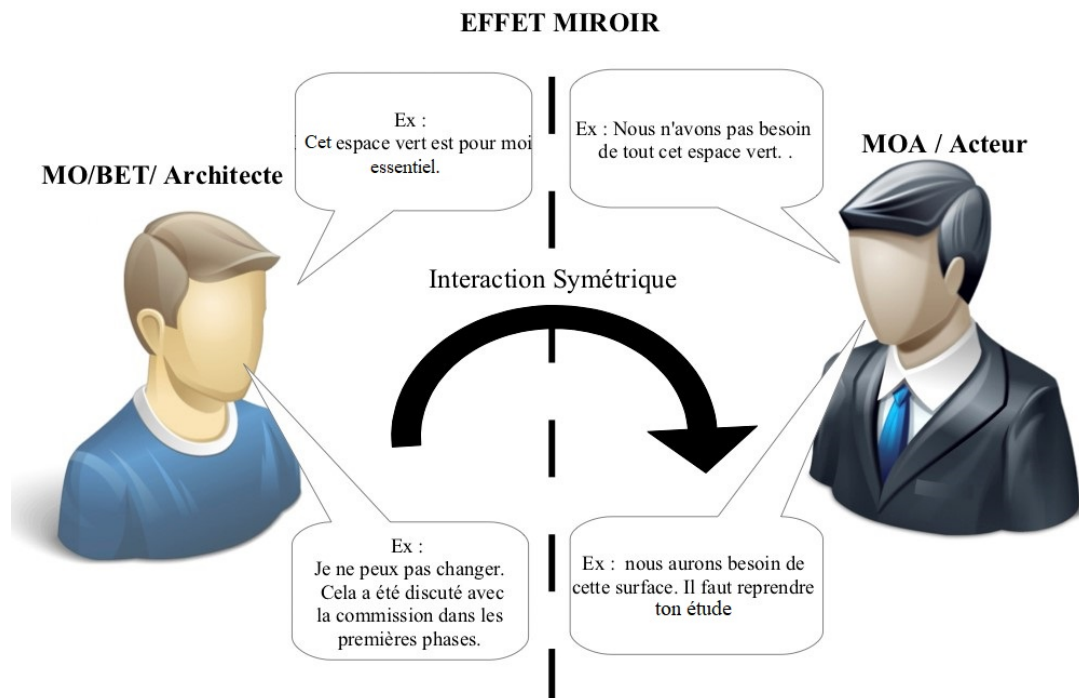
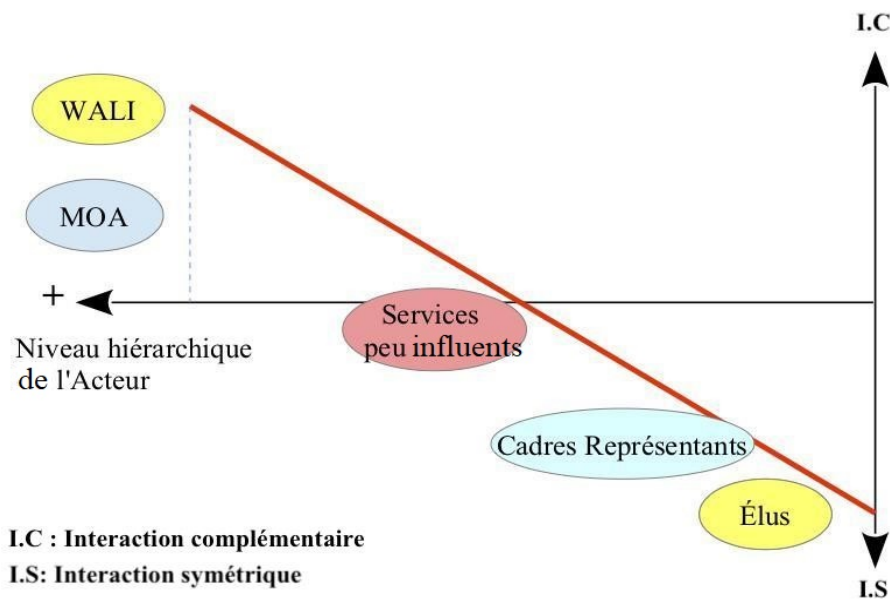


Figure 43 - Type d'interaction entre BET par rapport aux acteurs- Source : L. Hadj-Smaha



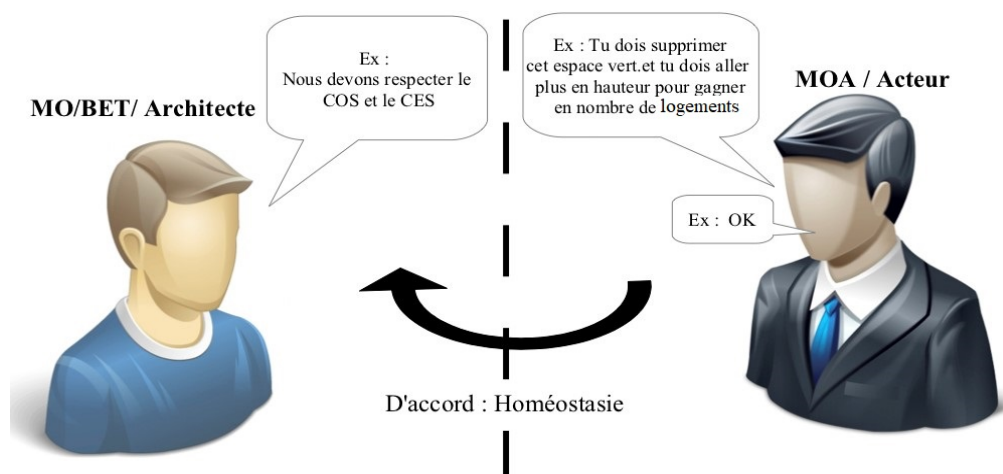
✓ L'homéostasie²⁶³

Nous avons pu remarquer, dans certaines interactions symétriques, une passivité face aux arguments d'une des parties. Nous pouvons dire, à cet effet, qu'il y a un aspect de « complémentarité ». Certains acteurs débattent sur des sujets qui ne font pas forcément partie de leur domaine. Ces derniers sont les élus pour lesquels nous avons noté des acquis à la suite d'un argument de COS et de CES de la part du BET. La situation devient donc homéostatique.

Figure 44 - Situation homéostatique et effet de complémentarité. Source : L. Hadj Smaha

✓

HOMÉOSTASIE ET EFFET DE COMPLEMENTARITÉ

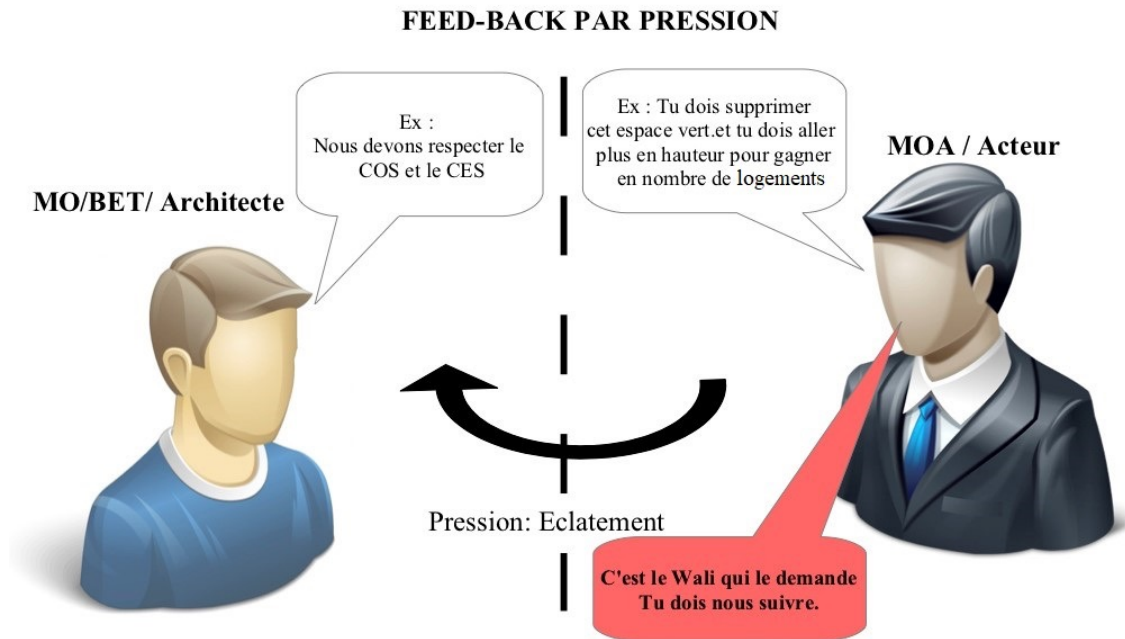


²⁶³ L'homéostasie selon l'école Palo alto est définie comme tout système qui tend à réduire les variations qu'il connaît et à les maintenir entre des limites acceptables. Un système ouvert possède des mécanismes de régulation qui lui permettent de se maintenir dans un état stable. Leur fonctionnement est une action en retour vis-à-vis d'un facteur interne ou externe. Elles sont, la plupart du temps, implicites dans les systèmes que nous abordons.

Le *feed-back* par pression

Le MOA ou l'acteur présent face au BET peut avoir un comportement ferme en obligeant le BET/MO à suivre ses instructions en exerçant une pression. À cet effet, il y a un risque d'éclatement. Nous dirons qu'il y a un excès de symétrie en faveur du MOA du fait que les négociations sont sans issue (figure 45).

Figure 45 - Feed-back par pression - Source: L. Hadj-Smaha



✓ Synthèse

À présent, nous pouvons dire, à partir de ces observations, que la planification des POS actuels présente trois dysfonctionnements majeurs :

1. Un dysfonctionnement de la coordination entre les acteurs urbains : conflit permanent ;
2. Une rupture et une déconnexion totale entre les trois premières phases et les phases d'exécution (la commission d'évaluation et la DUAC) ;
3. Un comportement hiérarchique dans la communication. Ce phénomène communicationnel se retrouve le plus souvent chez les maîtres d'ouvrage qui prennent le rôle du leader tandis que le maître d'oeuvre semble subir la situation. Le plus souvent, comme nous pouvons le voir, le maître d'ouvrage tient le fil du discours tandis que le BET ponctue l'échange par des marques d'approbation ou de refus.

3. LECTURE CRITIQUE DES INSTRUMENTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

En dehors des commissions constituées d'instances pluridisciplinaires (DUAC, APC, DRE, DTP, DL, DEP, DSA), les PDAU et POS comme les PAW, SDAAM et SCU ne prévoient aucune mobilisation des partenaires. Le financement des projets urbains repose exclusivement sur le budget de l'État, géré par le wali et l'APW.

Si nous prenons notre cas d'analyse ou même les cas d'étude analysés dans le chapitre précédent (le POS de Yaghmouracen et le POS SUF4, ainsi que le SDAAM d'Oran et le SCU), nous pouvons synthétiser nos appréciations (points forts, points faibles et carences) dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 - Analyse des points forts et des lacunes en matière de management dans les instruments d'urbanisme

Instruments	Points forts	Points faibles	Carences
POS Yaghmouracen et POS SUF4	Concertation et pluridisciplinarité de la démarche	Manque de partenariat Manque de plan stratégique	Suivi et bilan ne figurent pas dans les instruments
SDAAM et SCU	Concertation et pluridisciplinarité de la démarche, suivi et bilan	Manque de partenariat	Financement non local

Dans un contexte de crise économique et politique, il serait nécessaire de mener une réflexion sur le développement local et sur la mise en œuvre d'une stratégie de management. Nous avons constaté, dans le chapitre précédent, que les instruments d'urbanisme ne présentent pas de vision stratégique et prônent une démarche fonctionnaliste et quantitative basée sur le logement. La vision actuelle de la ville n'a donc produit que des tissus urbains désarticulés qui ne forment aucune harmonie d'ensemble (Kettaf, 2013)²⁶⁴.

²⁶⁴ Kettaf F., *op. Cit.*

✓ La concertation et la participation

Aux termes de l'article 10 de la loi n°90/29 relative à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, le plan d'occupation des sols « est soumis à l'enquête publique pendant soixante (60) jours et quarante-cinq (45) jours pour le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.

Le ou les présidents des assemblées populaires communales prennent à cet effet un arrêté :

1. Fixant le ou les lieux de consultation du projet de plan d'occupation des sols ;
2. Désignant le ou les commissaires enquêteurs ;
3. Précisant les dates de démarrage et d'achèvement de la période d'enquête ;
4. Définissant les modalités de déroulement de l'enquête publique »²⁶⁵.

De plus, « la législation confère un rôle majeur à la commune et à la société civile par le biais des associations dans l'élaboration et l'application de ces instruments et donc dans l'aménagement et la gestion de la ville »²⁶⁶.

Par ailleurs, « le discours du président de la République (2006) se veut un recentrage sur la concertation et la transparence, afin de véritablement envisager les procédures de leur mise en œuvre. Cependant, même lorsque de nouvelles dispositions, notamment celles visant à une plus grande participation des acteurs à fonder l'acte d'urbanisme, sont inscrites dans les textes, elles ne sont pas mises en application »²⁶⁷.

À partir de ces propos, nous pouvons dire que les ingrédients de la gouvernance dans le sens de la démocratie participative semblent réunis et garantis par la législation.

Théoriquement, suivant les niveaux d'engagement et en fonction du style de gouvernance décrit par Pierre Maurel²⁶⁸, nos cas d'étude se situeraient entre un niveau d'engagement de « concertation » et de « codécision ». En effet, ce que prévoit la législation en termes de gouvernance repose sur l'organisation de comités d'évaluation et d'approbation (et donc de décision) où le rôle est non seulement la consultation et l'avis du participant, mais aussi la négociation et la codécision avec le pouvoir.

En pratique, nous avons vu que lors des phases d'exécution, le maître d'ouvrage (délégué par

²⁶⁵ Journal officiel de la R. A., n°28, 1er juin 1991.

²⁶⁶ Mouaziz-Bouchentouf N., *op. Cit.*

²⁶⁷ Bekkouche A., L'urbanisme en Algérie. Échec des instruments ou instruments de l'échec ? *op. Cit.*

²⁶⁸ Maurel P., Bertacchini Y. (dir), *Signes, données et représentations spatiales : des éléments de sens dans l'élaboration d'un projet de territoire intercommunal. Application au territoire de Thau*, thèse doctorale en sciences de l'information et de la communication, soutenue le 26 juin 2012, Université du Sud - Toulon Var.

le wali ou le ministre) a tout le pouvoir pour décider et modifier l'étude sans prendre en considération les multiples séances de travail tenues dans les premières phases. Dans ce cas-là, le style de gouvernance devient plutôt « consultatif », où le rôle des participants n'est qu'à titre consultatif, avant que le pouvoir ne décide (tableau 19).

Tableau 18 - Rôles joués par le pouvoir et les acteurs selon le niveau d'engagement en vertu de la législation

Niveau d'engagement	Style de gouvernance	Rôle du pouvoir en place	Rôle du participant qu'on (qui s')engage	Exemples de dispositifs de gouvernance
Concertation	Participatif	Interagir, décider	Interagir, conseiller	Conseil de développement Groupe de travail Comité technique Forum hybride
Codécision	Déléguant	Négocier, codécider	Négocier, codécider	Comité de décision Système d'aide à la décision

Tableau 19 - Rôles joués par le pouvoir et les acteurs selon le niveau d'engagement réel

Niveau d'engagement	Style de gouvernance	Rôle du pouvoir en place	Rôle du participant qu'on (qui s')engage	Exemples de dispositifs de gouvernance
Consultation	Consultatif	Demander l'avis	Donner son avis	Comité consultatif, enquête publique, consultation en ligne, sondage

Figure 46 - Style de gouvernance selon la législation et en réalité

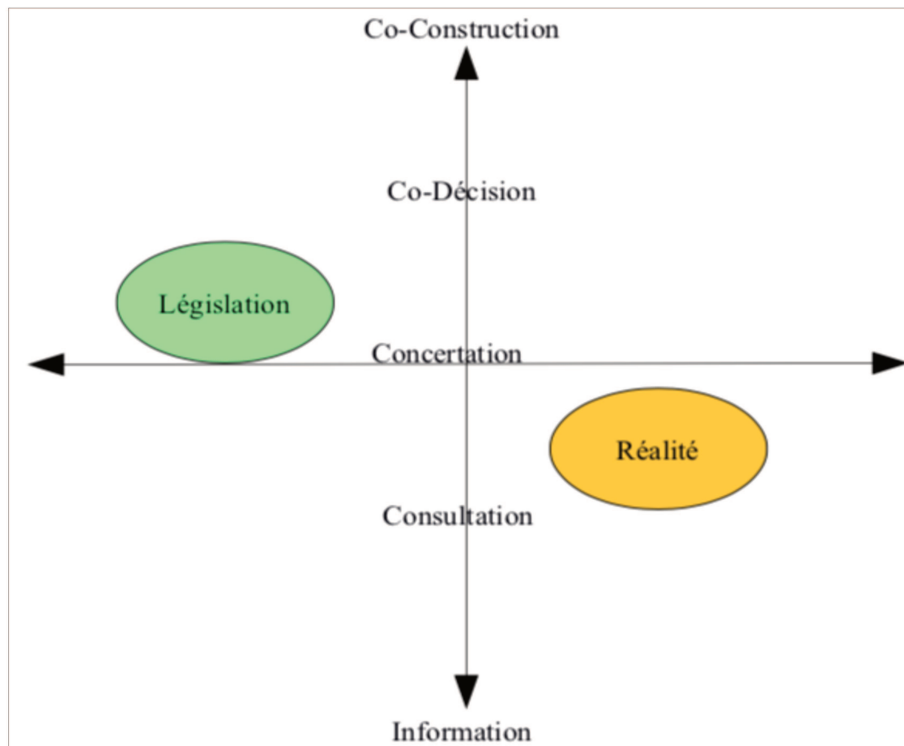
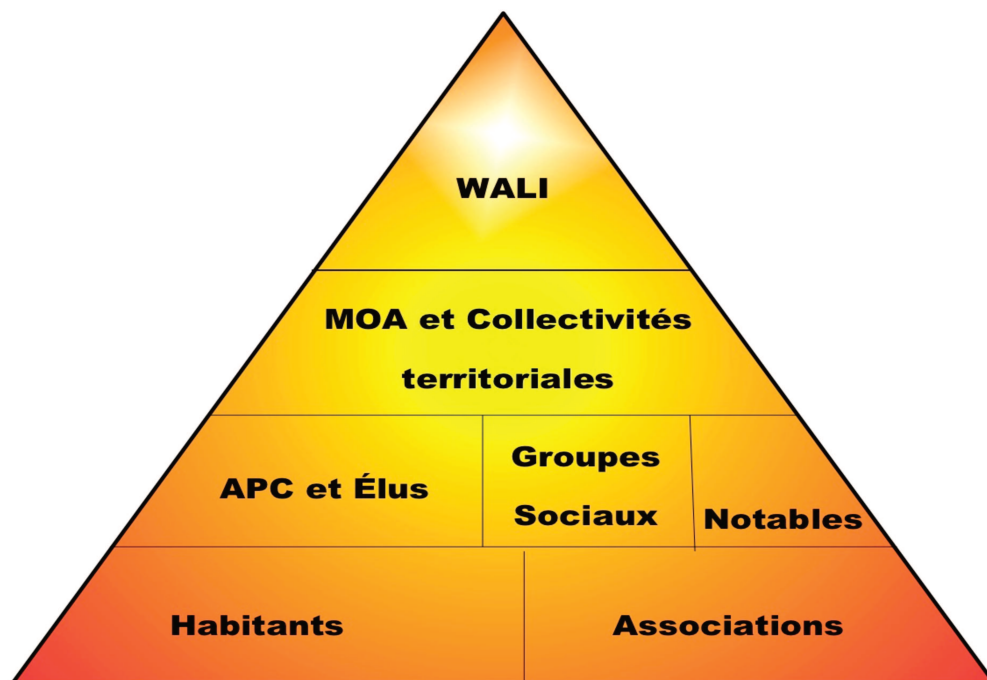


Figure 47 - Degrés d'influence et pouvoir de décision dans la planification urbaine



4. L'EFFICACITÉ DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN QUESTION

Au-delà du style de gouvernance qui apparaît d'un niveau bas en termes d'engagement, et au vu des dysfonctionnements de la coordination entre les acteurs urbains que nous avons décrits précédemment, l'habitant, représenté individuellement ou par la société civile, n'est pas assez impliqué dans la politique urbaine. En effet, si le nombre d'associations (à caractères différents) ne cesse de s'accroître, ces dernières sont très peu actives et ne montrent pas un grand intérêt pour l'avenir et le devenir de la ville (Zouani, 2016)²⁶⁹.

Aussi, nous rejoignons l'avis de Nadjat Mouaziz (2016) qui estime que les associations portent en elles-mêmes « *la cause de leur écartement de la gestion de la ville. Incompétence, désintéressement, elles dénotent l'état dans lequel se positionne la population ne se sentant pas concernée par la gestion urbaine ou tout simplement ignorant le fait qu'elle ait un rôle à jouer et que même la législation le lui accorde* »²⁷⁰. Le régime populiste nourrisseur et protecteur a fait que le citoyen est devenu aujourd'hui dépendant vis-à-vis de l'État, ce qui l'empêche d'émerger vers une réelle société civile qui se trouve asservie et emmurée.

La participation du citoyen au débat public implique d'abord un processus d'apprentissage pour la pratique de la citoyenneté active. Participer au débat public semble à cet instant un exercice difficile pour la plupart des habitants.

Ceci suppose à la fois :

- D'avoir la volonté et de maîtriser des techniques d'expression appropriées.
- De se mettre à l'écoute des autres ;
- De savoir reconnaître la légitimité des besoins.

Si cette aptitude était assez répandue, le pouvoir aurait probablement changé sa pratique de gouvernance.

²⁶⁹ Zouani R., Les instruments d'urbanisme entre textes législatifs et réalité pratique. Le cas des POS à Bir-El-Djir, Mémoire de fin d'études, Université d'Oran 2, 2016.

²⁷⁰ Mouaziz-Bouchentouf N., « Les habitants d'Oran face à l'agence foncière. La lutte pour l'intégration urbaine », Cybergeog, European Journal of Geography [en ligne], Ordenación del Territorio, Urbanismo, documento 798, Publicado el 15 diciembre 2016, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/27858>.

5. L'information dans les dispositifs participatifs

Durant nos années d'expérience en collectivité territoriale, le wali de Mostaganem (A.T.) a exigé, lors de la réunion du conseil exécutif (maires, chefs de daïra et directeurs exécutifs) du 27 mars 2016 l'ouverture de sites Web et de pages sur les réseaux sociaux afin de faciliter la communication entre les citoyens et l'administration, en insistant sur la nécessité d'informer le citoyen de tous les projets et réalisations. De surcroît, il fallait répondre à ses préoccupations *via* les moyens de communication modernes, en collaboration avec la cellule d'information et de communication de la wilaya ainsi qu'avec son site Web.

Cependant, en exploitant ces pages (voir annexes), nous observons que l'information diffusée se résume généralement à quelques avis d'appels d'offres d'étude et de réalisation, à l'avancement de travaux de logements ou d'équipements publics, sous forme de photos et de quelques lignes. Les pages sont submergées de publications pour des intérêts divers et non pour de l'information fiable. On retrouve les séances d'inauguration de logements et d'équipements publics, les journées de distribution de logements et celles des fêtes nationales, les visites du wali et des ministres. Aussi, notons qu'il n'y a que très peu de réponses (venant des agents et non pas des autorités) aux écrits émanant des citoyens individuellement ou collectivement. De plus, en termes de relations et de liens entre la société et sa ville, nous ne retrouvons aucune information qui concerne les enquêtes publiques, les sondages, les opérations sur les marchés avec plans et dessins, ou les réunions publiques régulières, et encore moins des sensibilisations pour que le citoyen s'approprie un projet qui bouleverse son cadre de vie.

5.1 Entretien auprès des responsables des collectivités :

La présente enquête (par questionnaire) a pour objectif de mesurer le niveau de transparence et la diffusion d'information en matière de participation dans une démarche urbaine. Cela nous permettra également de voir quelles sont les outils mis à disposition de la part des collectivités pour les habitants en termes de démocratie participative. Rappelons que le type d'échantillonnage est basé sur notre réseau (amitiés, relations professionnelles, collègues de travail), ce qui justifie l'appartenance des acteurs questionnés (Mostaganem).

Tableau 20 – Construction du questionnaire destiné aux responsables des collectivités.

(Source : Construit par L. Hadj-Smaha)

	Directif	Semi-Directif (Qualitatif)	Non directif (Qualitatif)
Objectif des Questions	Collecter des réponses visant à mesurer la transparence dans les démarches des projets de la ville. Mesurer la diffusion de l'information en matière de participation citoyenne	Perception des TIC par les acteurs. Et comment sont-elles utilisées dans la démocratie participative.	Comprendre les limites de la participation des habitants dans les projets urbains.

Analyse des réponses :

A partir des données récoltées, nous pouvons désormais établir un tableau (tableau N°21) qui nous permettra de dégager une tendance dans les avis recueillis.

Tableau 21 – Tableau des données récoltées de l'entretien (Source : L. Hadj-Smaha 2018)

Type de l'entretien	Questions	Réponses
Directif <i>(Établi avec 04 Responsables venant de différentes collectivités)</i>	Existe-t-il dans votre organisme des dispositifs de démocratie participative destinés à orienter les décisions en matière de projet urbain ?	OUI – 50% NON- 50%
	Existe-t-il dans votre service une personne responsable de l'accès à l'information relative aux projets de la ville ?	OUI – 100% NON- 0%
	Existe-t-il au sein de vos services une personne chargée de coordonner la participation habitante ?	OUI –50 % NON- 50%
	Avez-vous un outil numérique (site, réseaux sociaux, Facebook, Forum) qui permet d'être en	OUI – 100 % NON- 0%

	relation avec le citoyen ?	
	Avez-vous déjà fait appel aux citoyens / associations pour participer à des séances de concertation ?	OUI – 50 % NON- 50%
	Est-ce qu'un compte rendu des débats est transmis aux participants ?	OUI – 00 % NON- 100%
	Si Oui, le document est-il accessible sur votre plateforme numérique ou réseau social ?	OUI – 00% NON- 100%
Semi-Directif <i>(Établi avec 04 Responsables venant de différentes collectivités)</i>	Quel genre de publication sur votre site ou page internet, pourrait intéresser le citoyen ?	Les avis d'appels d'offre. L'état d'avancement des projets. Evenements de remise des clés (logement)
	Comment sont intégrés les avis des citoyens/ associations dans la construction du projet ?	Généralement, lors des séances de participations, les avis des citoyens sont classés par priorité et par faisabilité en fonction du budget.
Non – Directif <i>(Établi avec 04 Responsables venant de différentes collectivités)</i>	Conversation libre (thème sur la démocratie participative)	A l'issue de ces entretiens libres, nous avons compris que la diffusion restreinte d'information, ainsi que les limites de faire participer les habitants dans les projets urbains suscitent des critiques abusives et non constructives d'un certain nombre de citoyens (insultes, commentaires hors sujet)

5.2 Résultats :

D'après les réponses à notre questionnaire adressé aux responsables des collectivités (annexe), nos conclusions sont les suivantes :

- La diffusion limitée d'informations suscite des critiques abusives et non constructives d'un certain nombre de citoyens (insultes, commentaires hors sujet) ;
- Aucun texte n'oblige les maîtres d'ouvrage à publier les activités de l'organisme ou à donner des comptes rendus des débats effectués ;
- Les outils numériques sont facultatifs et constituent un moyen d'améliorer la transparence ; mais ils sont encore loin de remplacer les méthodes de travail traditionnelles en Algérie.

Nous mentionnons que de nombreuses personnes ne sont pas encore disposées à admettre que l'utilisation d'Internet en général permettrait de renforcer la participation. Pourtant, les TIC permettent une plus grande transparence du gouvernement, ce qui implique qu'il doit être plus responsable et plus à l'écoute des citoyens. Il reste encore à créer une culture dans laquelle les citoyens vont faire confiance à la cyberdémocratie afin qu'elle soit utilisée à son plein potentiel.

Par ailleurs, nous remarquons que la publicité et la visibilité des dispositifs participatifs semblent timides et limitées en dehors du regard du public.

Stéphanie Wojcik (2005)²⁷¹ souligne que la publicité du dispositif lui-même est une condition essentielle à sa démocratisation. L'absence de visibilité pose le problème de l'accès à la participation. Cependant, cette idée s'oppose aux théories libérales de la démocratie, qui considèrent qu'une participation limitée est nécessaire et joue une fonction positive dans la stabilité du système démocratique²⁷².

Dès lors, l'absence de publicité s'inscrit dans ce courant de pensée qui ne considère pas comme une bonne chose le fait de vouloir élargir la participation à un grand nombre d'individus (Berelson, 1954 ; Crozier, Huntington et Watanuki, 1975 ; Blatrix, 2000)²⁷³.

²⁷¹ Wojcik S., *Délibération électronique et démocratie locale. Le cas des forums municipaux des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées*, science politique, Université des sciences sociales de Toulouse, 2005. Français.

²⁷² Deprez P., *Collectivités territoriales et développement durable : contribution des technologies de l'information et de la communication à la dimension participative d'une politique publique : lecture d'un projet cyberdémocratique issu d'une démarche d'intelligence territoriale*, op. cit.

²⁷³ Blatrix C., *La « démocratie participative », de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, science politique, Université Panthéon-Sorbonne - Paris 1, 2000. Français.

CONCLUSION DU CHAPITRE VI

Nous concluons ce chapitre avec un constat clair découlant de nos observations des différents intervenants dans l'élaboration d'une planification urbaine. Nous remarquons d'abord l'absence d'articulation entre délibération et prise de décision au sein d'un enchaînement de procédures complexes (Blatrix, 2000)²⁷⁴. Comme le dit Stéphanie Wojcik (2005), « *la concertation urbaine ne repose sur aucune redistribution du pouvoir aux habitants* » ni aux APC. La concertation est certes « *intégrée dans le processus décisionnel mais qui ne peut être confondu avec la décision ; l'enquête publique conduit quasi systématiquement à avaliser les projets urbanistiques des décideurs locaux ; les conseils de quartiers n'émettent jamais que des avis consultatifs ; les formes d'activités publiques conventionnelles (APC) fonctionnent sur le mode du consensus politique et aboutissent à l'enregistrement de décisions déjà préparées* »²⁷⁵.

Nous pouvons ainsi résumer nos résultats comme suit :

- L'existence d'un dysfonctionnement de la coordination entre les différents acteurs ;
- La coordination, la concertation ou la bonne gouvernance d'une manière générale sont remises en cause. Notons que le style de gouvernance est de type « consultatif » ;
- Le wali déléguant le maître d'ouvrage est libre de suivre ou non l'avis des citoyens (Hurard, 2011) ;
- Une société civile peu impliquée dans la politique urbaine ;
- Un dispositif d'information qui paraît peu satisfaisant.

Cependant, bien qu'il soit permis de remettre en cause la capacité des procédures à influencer le processus de décision, la société civile n'a fait aucun effort en ce sens et reste plutôt silencieuse. À ce sujet, Loïc Blondiaux (2007) pose le questionnement suivant : « *Est-il possible de prétendre faire droit à la participation des citoyens tout en laissant aux représentants le monopole final de la décision ?* »²⁷⁶. L'auteur pose ici la question sur l'articulation de la participation et de la décision. Dans notre cas d'étude, l'articulation n'est pas pensée. Il s'agit d'une démocratie participative comme trompe-œil où la participation

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ Wojcik S., « Les modérateurs des forums de discussion municipaux. Des intermédiaires démocratiques ? », *Questions de communication*, 2007, p. 335-354.

²⁷⁶ Blondiaux L., « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, n° 50, 2007, p. 118-129.

citoyenne n'est qu'à titre consultatif.

Le problème se pose également pour les BET. Nous avons observé que d'un point de vue purement communicationnel, les rapports conflictuels prennent beaucoup plus un aspect hiérarchique dominé clairement par l'État, et où les négociations venant des BET sont la plupart du temps sans issue.

A partir de cette série de constats, nous affirmons nos hypothèses amorcées en première partie, à savoir :

- L'existence d'un dysfonctionnement dans le processus de coordination entre les différents acteurs urbains (planificateurs, gestionnaires, citoyens et investisseurs) peut représenter un frein à la réussite d'un projet urbain durable ;
- Les pathologies communicationnelles génèrent des perturbations dans la transmission de l'information et des conflits permanents qui s'instaurent entre les différents acteurs urbains.

CHAPITRE VII

VERS DE NOUVELLES PRATIQUES COLLABORATIVES DANS LA DÉMARCHE URBAINE

Les deux parties de cette thèse, développées jusqu'ici, nous ont permis de comprendre la situation en matière d'aménagement et de paysage urbain algérien, mise en évidence par de nombreux chercheurs et même par les plus hauts responsables du pays. Il a également été démontré à quel point les problématiques de communication sont fortement liées à l'approche de planification urbaine qui se voudrait durable et aux processus de mise en œuvre qui la sous-tendent.

À travers notre analyse des réalités urbaines, nous avons pu confirmer les incohérences et le décalage entre des discours (législations) prenant pour base le concept de durabilité, et une production urbaine contradictoire prisonnière d'un processus de mise en œuvre obsolète et rigide. Nous relevons certes, de la part des pouvoirs publics, une volonté d'améliorer la dimension sociale en comblant les besoins des citoyens en logements et en infrastructures. Cependant, cet « urbanisme de masse », pratiqué partout dans le pays (Béchar, 2015)²⁷⁷, occulte les questions liées à la durabilité.

Ce chapitre, à travers ses deux dernières sections, tentera donc d'esquisser de nouvelles pistes d'action qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre pour tenter d'infléchir ce décalage et d'aller vers un urbanisme plus soucieux de la durabilité, et dont les pratiques urbaines se déroulent au mieux dans un esprit de coopération, de concertation et de transparence. À cet effet, nous verrons que les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont un rôle important à jouer dans la transition d'une culture techniciste (actuelle), ancrée dans le système depuis l'indépendance, vers une culture plus globale et interdisciplinaire.

✓ Vers un changement dans les pratiques urbaines

Selon Da Cunha (2007)²⁷⁸, le rôle essentiel du concept d'urbanisme durable est de garantir la qualité de vie urbaine et d'exprimer une prise de conscience des risques sociaux et

²⁷⁷ Bachar K., *L'intégration des dimensions environnementale et sociale dans les pratiques urbaines en Algérie/ Enjeux et perspectives*, op. Cit.

²⁷⁸ Da Cunha A., Guinand S., Bonnard Y., « Vers un urbanisme durable », *Vues sur la ville*, 2007, p. 3-7. [serval : BIB_E1B3947A0EDF].

environnementaux qui pèsent sur l'espace urbain.

Or, en Algérie, nous faisons le même constat, qui peut paraître excessif, que celui de Jean-Jacques Deluz (2008) : « *Il y a deux choses dans l'urbanisme et l'architecture qui sautent aux yeux de toute personne lucide : d'un côté, l'unanimité des opinions converge sur un constat de nullité généralisée des quartiers nouveaux, de l'autre, il y a l'incapacité à y changer quelque chose.* »²⁷⁹

Cependant, les lacunes en question ont été cernées dans les chapitres précédents. Il s'agit à présent de proposer des recommandations non pas dans le sens d'une nouvelle typologie ou technique à généraliser, qui reposerait sur les performances énergétiques et environnementales, mais sur la base des fondements de l'urbanisme durable dont les enjeux sociaux et environnementaux dépendent du contexte et des spécificités du milieu socio-urbain.

Comme l'explique Émelianoff (2007), « *l'urbanisme durable est essentiellement expérimental. L'importance des contextes et des cultures nationales et locales n'autorise pas l'application d'une grille de lecture unique, ce qui n'interdit pas la construction de quartiers pilotes faisant office de prototypes* »²⁸⁰.

1. NÉCESSITÉ D'UN CHANGEMENT VERS UN URBANISME « DURABLE ».

QU'EST-CE QUE LE CHANGEMENT ?

On trouve dans la littérature plusieurs définitions de la notion de changement, qui varient selon le contexte et le domaine d'utilisation.

Selon Yatchinnowsky (1999)²⁸¹, tout changement est un processus : entre l'état de départ et l'état d'arrivée, il y a un chemin à parcourir. Nouiga (2003)²⁸² estime qu'un vrai changement est l'aboutissement de l'apprentissage inconscient de nouveaux gestes mentaux et comportementaux. Cet apprentissage implique le système dans sa finalité, souvent par une reconstruction de la réalité.

²⁷⁹ Deluz J.-J. (1930-2009), architecte/urbaniste suisse installé en Algérie depuis 1956, auteur de nombreux écrits dont *Fantasmes et réalités (réflexions sur l'architecture)*, 2008.

²⁸⁰ Émelianoff C., « Les quartiers durables en Europe, un tournant urbanistique ? », revue *URBIA, Les cahiers du développement urbain durable*, Institut de géographie, Université de Lausanne, n°04, 2007, p. 11-30.

²⁸¹ Yatchinnowsky A., *L'approche systémique pour gérer l'incertitude et la complexité*, ESF, Paris, 1999.

²⁸² Nouiga M., *La conduite du changement par la qualité dans un contexte socioculturel, essai de modélisation systémique et application à l'entreprise marocaine*, thèse de doctorat de l'École nationale, 2003.

Moutot (2010)²⁸³ définit un changement comme une remise en cause de l'existant au plan opérationnel (les pratiques), managérial (mode de management et outils), contractuel (résultats), culturel (culture client) et stratégique (finalités et objectifs), de manière volontaire.

Autissier (2010), différencie deux types de changement : celui de la rupture ou de la permanence du changement et celui de la conduite négociée ou imposée du changement.

Notre définition du changement se rapproche plus de celle de Khainnar (2016). Il distingue deux types d'acteurs urbains qui créent, conduisent, et gèrent deux types de changement, en agissant sur deux registres de la ville. Il s'agit dans ce sens :

« – D'une part, des acteurs urbains destinateurs qui agissent sur le registre « dessinable » de la ville en initiant des changements épisodiques ;

Et ;

– D'autre part, des acteurs urbains destinataires qui agissent sur le registre « vivable » de la ville en provoquant des changements continus-situés »²⁸⁴.

1.1. Acteurs destinateurs et changement épisodique

Nous entendons par acteurs urbains destinateurs, tous les corps techniques et instances administratives, qui sont légitimes pour imaginer, agir et intervenir dans les projets urbains (élus, décideurs, architectes, urbanistes, technicien, etc). Le changement épisodique est qualifié de « prescrit » dans le sens où sa dynamique est l'initiative des dirigeants (Cordelier, 2008)²⁸⁵. Il est alors impulsé par la direction, soit de manière injonctive soit en laissant une marge de liberté aux acteurs pour atteindre le ou les résultats attendus, et dans les deux cas, il y a une discontinuité avec le passé visant une meilleure adaptation à l'environnement et une plus grande harmonie interne (Rasamoely, 2016)²⁸⁶.

Les changements de ce type s'inscrivent généralement dans une stratégie délibérée (Mintzberg et al., 1985), plus dans une logique de rupture avec les programmes et règles déjà existants « le faire autrement », qu'une logique de modification et de continuité « le faire plus ». En d'autres termes, dans le cadre de ce changement en rupture, les modifications se

²⁸³ Moutot J.-M., *Guide méthodologique de la conduite du changement*, Paris, Dunod, 2010.

²⁸⁴ Khainnar, S. (2016). Changer l'humain pour humaniser le changement urbain : Quel rôle de la communication urbaine pour mieux manager l'habitant ? *Communication & management*, 13, 73-89. <https://doi.org/10.3917/comma.132.0073>

²⁸⁵ Cordelier B., Montagnac-Marie H. (2008), « Conduire le changement organisationnel ? » *Communication et organisation*. N 33.

²⁸⁶ Trimo D. Rasamoely., « Le changement continu et ses leviers : données théoriques et étude de cas », Mémoire de Maîtrise en relations industrielles et ressources humaines. Université du Québec en Outaouais, Mars 2016.

traduisent par un ensemble d'actions sur plusieurs niveaux :

- Un changement des objectifs de l'action urbaine tels que l'abandon d'une vision purement urbanistique comme seul objectif de l'intervention urbaine, ainsi qu'une plus grande intégration de l'humain ;
- Un changement des instruments permettant d'impliquer davantage l'habitant dans la prise de décisions urbaines (divers dispositifs de participation citoyenne : ateliers urbains, réunions publiques, télé-procédures, etc.) ;
- Un changement des cadres institutionnels à travers la mise en place des lois encourageant et renforçant la participation citoyenne.

1.2. Acteurs destinataires et changement continu-situé

Par acteurs urbains destinataires, nous distinguons les habitants, les usagers, les bénéficiaires de divers services, ainsi que tous les acteurs autres que les professionnels contribuant aux interventions urbaines. Contrairement au changement épisodique qui est conçu pour déstabiliser la fonction, le changement continu-situé devrait plutôt être considéré comme un processus continu, qui s'inscrit plutôt dans la permanence et la quotidienneté (Weick et Quinn, 1999). Dans le même sens, selon Autissier (2010) il s'agit de se trouver dans une situation de proposition d'actions et de progrès d'amélioration. « *L'intérêt pour un projet grandit avec l'envie d'engager des actions en vue de faire bouger les choses* »²⁸⁷. Khainnar (2016), met en évidence deux réalités :

- « *La nécessité de réhabiliter le rôle des acteurs du quotidien dans le changement à travers leurs pratiques situées ;*
- *La nécessité de mobiliser des lentilles situationnelles pour rendre compte des changements provoqués par les acteurs du quotidien dans leurs contextes d'action* ».²⁸⁸

Ce sont ces acteurs du quotidien qui font évoluer la réalité. Les micro-changements produits en permanence, sont enracinés dans les pratiques quotidiennes, méritent d'être vus et analysés de l'intérieur (Tsoukas et Chia, 2002). Il s'agit d'identifier les différents mécanismes (cognitifs, sociaux, culturels) qui contribuent à amplifier ce genre de changement. Ces retours

²⁸⁷ Autissier, D. (2010). La gestion du changement, dans la fonction publique française : Le projet RGPP. Présenté à la Conférence KSAP-ENA sur la modernisation de l'administration et le développement de la gestion publique, Varsovie.

²⁸⁸ Khainnar, S. (2016). Changer l'humain pour humaniser le changement urbain : Quel rôle de la communication urbaine pour mieux manager l'habitant ? *Communication & management*, 13, 73-89. <https://doi.org/10.3917/comma.132.0073>

denses, permanents et situés, pourraient fournir de riches enseignements aux acteurs urbains destinataires pour adapter et contextualiser leurs interventions urbaines. C'est un processus qui nécessite un apprentissage implicite. Mintzberg et al. (2002) affirme que « *l'ajustement constant des pratiques de travail et des pratiques sociales constitue l'essence même du changement. Le caractère spontané se manifeste par le fait que le changement se construit au fur et à mesure que les acteurs font face, dans leur travail quotidien, à des opportunités, des événements inattendus* »²⁸⁹.

1.3. Les projets vitrines : une brèche pour une transition progressive ?

Nous avons pu observer, lors de notre participation à de nombreuses journées nationales d'habitat, que les préoccupations socio-environnementales sont beaucoup plus mises en avant à travers quelques opérations expérimentales et des notions telles que les quartiers durables ou les écoquartiers. Celles-ci sont présentes uniquement au niveau théorique dans les universités, en tant qu'exemples ou modèles, mais elles commencent néanmoins à être introduites dans la production urbaine.

Nous relevons quelques projets cités au chapitre 4, tels que les villes nouvelles de Bouinan et de Sidi Abdellah, la baie d'Alger ou encore l'écoquartier expérimental de « Diar el Djenane », ainsi que d'autres réalisations qui sont en cours. La plupart sont mises en œuvre dans le cadre du nouveau PDAU d'Alger 2029, qui a pour objectif la promotion de la durabilité de l'espace urbain et pour slogan « Alger, écométropole de la Méditerranée et ville jardin ».

Cependant, ces « projets vitrines », qui semblent beaucoup relever d'une recherche de visibilité à travers des effets d'annonce, sont concentrés autour de la capitale. Cela pose le problème d'une contradiction de fond avec les prescriptions du SNAT 2030 et les objectifs de désengorgement du littoral centre. De plus, les acteurs locaux ne sont pas sollicités dans le processus décisionnel en matière de programmation urbaine.

Néanmoins, l'État affiche une nouvelle ambition pour le lancement de projets d'aménagement présentés comme « durables » (bien que ceux-ci s'inspirent des modèles existants au Maghreb)²⁹⁰. Cela peut être considéré comme une brèche vers l'introduction de nouveaux modes de faire urbanistiques. Dès lors, nous pouvons esquisser quelques lignes d'actions (options) qui peuvent être discutées :

²⁸⁹ Mintzberg, H., Ahlstrand, B., & Lampel, J.. Transformer l'entreprise. Dans Jacob, R., Rondeau, A., et Luc, D. Transformer l'organisation (p.71-90, Revue Gestion, collection Racine du savoir.). Montréal, 2002

²⁹⁰ Réseau de chercheurs qui se sont penchés sur la question, dans un colloque organisé en 2010 (Barthel et Zaki, 2011).

- **Option 1** : développer et multiplier davantage les projets expérimentaux, les projets vitrines et les projets pilotes qui se réfèrent au développement durable, impulsés par le pouvoir, afin de changer progressivement les pratiques urbanistiques et constructives. Cela influencera probablement les mentalités vers l'intérêt pour le bien commun et pour les questions de protection de l'environnement. Il serait également souhaitable que ces changements, dans le but d'améliorer le bien-être social, soient ressentis dans tous les quartiers d'une ville pour ne pas creuser les inégalités existantes.
- **Option 2** : impliquer plus d'acteurs en engageant les élus locaux et les citoyens dans les processus décisionnels du devenir de la ville et assurer la présence ordonnatrice et régularisatrice des pouvoirs publics en tant que gestionnaire commun, garant de la qualité du cadre de vie et des aménagements urbains, qu'ils soient publics ou privés.
- **Option 3** : articulation des deux options précédentes, c'est-à-dire investir dans les projets pilotes et démonstratifs, afin d'habituer les mentalités avec de nouveaux enjeux socio-environnementaux, mais aussi de se familiariser avec de nouveaux processus de décision et de mise en œuvre.

Il s'agit ici d'une transition progressive, c'est-à-dire :

- Impulser une dynamique de changement dans les modes de faire qui permettra d'inverser petit à petit la tendance actuelle qui reflète la médiocrité et remet en question la maîtrise d'œuvre ;
- Habituer les mentalités à la possibilité de faire différemment pour s'orienter vers une démarche de concertation entre acteurs et entre secteurs.

Ces nouvelles pratiques permettront d'introduire une autre vision des relations entre toutes les composantes du milieu urbain et une nouvelle conception de la manière d'agir sur l'espace urbain.

1.4. L'expérimentation : une démonstration pour un apprentissage

Nous avons pu affirmer qu'en matière d'aménagement et de planification urbaine, le pouvoir exécutif, sous l'autorité du wali, détient le monopole et le plein pouvoir décisionnel, ce qui nous laisse croire que nous sommes encore loin d'espérer un changement dans les habitudes rigides des services déconcentrés.

Cependant, si l'on suppose, dans cette même logique, que toute décision venant du haut de la hiérarchie (ministère/gouvernement) est néanmoins appliquée par ces services déconcentrés,

cela nous laisserait penser que la décision de lancer des projets expérimentaux par le haut de la hiérarchie au lieu des projets « classiques » serait probablement bien accueillie par les services déconcentrés, même si cela demanderait de grands efforts.

Au niveau de la capitale, nous assistons à un recours à l'expérimentation de nouveaux modes de faire urbanistiques à travers les quelques projets dits « durables » lancés dans le cadre de la politique du développement urbain durable. Il serait imaginable, voire souhaitable, de généraliser cette politique au niveau de chaque wilaya en attribuant un fond pour financer de tels programmes expérimentaux du développement durable, dans une logique de familiarisation mais surtout d'apprentissage.

Bien que nous puissions discuter et faire le constat de nombreuses lacunes dans ces modèles expérimentaux algériens, il n'en demeure pas moins que les modes de fabrication urbaine étrangers sont encore remis en question. En effet, comme l'explique Émelianoff (2007), sous le vocable de « durables » se retrouvent des expériences très diverses en fonction des approches nationales de développement durable²⁹¹.

En ce qui concerne le cas algérien, l'urbanisme en général a montré ses limites. Que ce soit dans la politique ou dans le mode de fabrication urbaine, nous ne nierons donc pas les bienfaits de l'expérimentation de nouveaux processus de production urbaine, dont l'objectif principal est d'éveiller les consciences et de démontrer la possibilité de concilier les trois dimensions du développement durable.

Rappelons que les nombreux quartiers durables ou écoquartiers, qui ont fait leur apparition en Europe du Nord dans les années 1990, sont passés par la même démarche expérimentale dans le but d'un changement progressif dans les pratiques urbanistiques intégrant les dimensions sociales et environnementales.

Cependant, dans le cas algérien, nous ne pouvons qualifier, à l'heure actuelle, ces projets de « durables ». Comme l'expliquent Zaki et Barthel (2011)²⁹², cette notion renvoie à un système de contrôle, d'évaluation ou de certification du concept ; or, nous ne retrouvons ces systèmes dans aucune de ces opérations.

L'échange du savoir et du savoir-faire est utile. Nous ne cherchons évidemment pas à

²⁹¹ Émelianoff (2007) explique que les pays scandinaves et de la dorsale européenne ont développé des approches centrées sur les questions énergétiques, les uns à cause des enjeux climatiques (Scandinavie, Royaume-Uni, Danemark, Pays-Bas), les autres à cause de la rareté du sol (pays alpins). Les pays méditerranéens accordent, eux, plus d'attention au thème de la qualité de vie ; l'accent est donc mis sur les espaces publics, le patrimoine, l'identité des lieux.

²⁹² Barthel P.-A., Zaki L., « Les holdings d'aménagement, nouvelles vitrines techniques de l'action urbaine au Maroc : les cas d'Al Omrane et de CDG Développement », dans L. Zaki (sous la dir. de), *L'action urbaine au Maghreb. Enjeux professionnels et politiques*, Karthala, 2011.

reproduire des modèles de quartiers durables pour justifier une reproduction de solutions. Il s'agit plutôt d'encourager la démarche d'expérimentation mettant en avant de nouvelles pratiques de production urbaine, tout en intégrant les dimensions socio-environnementales et en prenant surtout en considération les spécificités propres à chaque territoire. Cette expérimentation pourrait être pertinente par son côté pédagogique.

2. VERS UNE VISION À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

La logique du « projet de quartier » dans la planification et la production urbaine en Algérie tend à disparaître du fait que la logique des projets ponctuels est indirectement soutenue par les pouvoirs publics sous le prétexte de l'urgence. En effet, les nombreuses opérations de logements et d'équipements réalisées dans des courts délais font souvent suite à une séance de choix de terrain aléatoire (commission présidée par le secrétaire général de la wilaya, délégué par le wali), sans aucune harmonie ni vision globale à l'échelle d'un quartier. Comme l'affirme Bechar (2015)²⁹³, l'absence de cette notion réside également, et de plus en plus, autour des quartiers existants, où le comportement individualiste et « l'effervescence désorganisée » règnent.

Avec ces vastes chantiers de grands ensembles immobiliers, dotés de quelques équipements d'accompagnement éparpillés dans différents sites, nous pouvons imaginer, ne serait-ce que pour une partie de ces chantiers, qu'ils pourraient servir comme « laboratoire ». Notre expérience témoigne que les opérations actuelles suivent un processus ponctuel et étalé dans le temps. En d'autres termes, chaque organisme entame son propre projet individuellement, avec sa propre étude. Nous relevons l'exemple des équipements d'accompagnement. La DEP, par exemple, attend souvent l'achèvement des ensembles immobiliers pour lancer les avis d'appels d'offres des études d'architecture et d'équipements publics. La DUAC, quant à elle, attend l'achèvement des équipements publics pour intervenir en matière d'aménagement urbain, et toujours avec ses propres plans, qui sont différents de la variante initiale. En résumé, les projets de quartier ne sont que les résultats d'une multitude de projets ponctuels, et ils sont rarement pensés à une échelle de quartier.

Il serait alors imaginable que ces ensembles soient produits avec des formules de coélaboration de programmes et de copilotage des opérations, où tout est intégré en une seule opération. Cela donnera comme résultat un projet de quartier perçu comme un ensemble

²⁹³ BACHAR K., thèse précitée.

cohérent d'opérations unifiées, intégrées au reste de la ville, incluant la mixité fonctionnelle (habitat, établissements scolaires, culturels, sanitaires, commerces, administration) et concertées, grâce à la participation d'un maximum d'acteurs concernés par son élaboration et sa réalisation, contrairement à ce qui se fait actuellement.

Le financement de ces opérations pilotes pourrait se baser sur les fonds publics, tout comme le financement des logements sociaux actuels, ou bien sur la base des participations des bénéficiaires, comme cela est déjà le cas pour les logements participatifs et aidés (LPA). Il s'agit bien entendu de cadrer ces projets de quartiers (lancés en opération unique) dès le début de leur programmation en impliquant les acteurs urbains concernés, les élus, les maîtres d'œuvre ainsi que les citoyens bénéficiaires.

L'objectif majeur ici est l'apprentissage de la coordination entre les différents acteurs sur un projet commun. Bien que ce dernier soit initié par le haut de la hiérarchie, nous obtiendrions déjà, dans un premier temps, un projet de quartier qui serait néanmoins co-élaboré et co-piloté avec la participation des acteurs concernés, ce qui constituerait, en soi, une innovation dont il faudrait expérimenter, localement, les modalités d'application.

3. COORDINATION ENTRE ACTION PUBLIQUE ET ACTION PRIVÉE

La problématique des projets urbains ne se résume pas uniquement à leur planification ou à leur réalisation ; il s'agit également de la gestion de ces projets existants et des futurs projets une fois réalisés. Nous avons pu constater que les services communaux censés accomplir ces tâches ont démontré leurs limites en termes de ressources et de compétences, de moyens humains et matériels, ainsi que le manque d'intérêt et d'implication des pouvoirs publics et des élus.

Les nombreuses opérations des programmes d'améliorations urbaines actuelles se basent essentiellement sur la remise à niveau des espaces extérieurs et les ravalements des façades, sans aucune consultation des habitants. Pourtant, ces programmes pourraient être un bon exercice de démonstration et d'apprentissage s'ils étaient orientés autrement. Nous pouvons imaginer, dans des quartiers pilotes, des opérations de réhabilitation, de mise en conformité et d'achèvement des constructions, tout en prévoyant un plan d'action précis, une assistance technique et une concertation entre les services communaux et/ou déconcentrés, les professionnels et les habitants, à travers des séances de travail impliquant tous ces intervenants. Évidemment, cela peut paraître difficile à mettre en œuvre du fait que les

habitants sont sur place, néanmoins, cette proximité peut engendrer chez ces derniers une motivation et une implication plus importante pour intervenir dans leur quartier. Des opérations plus importantes, telles que des projets de renouvellement urbain, pourraient même être envisagées si les premières expérimentations s'avéraient concluantes.

Enfin, l'objectif de ces expérimentations est de parvenir, à moyen terme, à changer ces pratiques individualistes causant le désordre urbain et la médiocrité du cadre bâti, pour une logique de concertation et de coopération entre services et citoyens, qui semble plus que nécessaire pour une bonne prise de conscience des réalités urbaines et des enjeux sociaux et environnementaux qui y sont liés.

✓ **Le milieu social et environnemental : une problématique urbaine spécifique à chaque territoire**

Lors des études de projets urbains, l'importance des disparités régionales en Algérie devrait être prise en considération (ce qui n'est pas le cas dans les deux études de POS analysées précédemment). Il s'agit de prendre conscience des réalités du milieu social et environnemental et de les intégrer dans un contexte propre au territoire.

Dans un premier temps, cette intégration pourrait se faire dans le cadre d'un apprentissage, d'abord à l'échelle des quartiers expérimentaux, puisque le caractère transversal préconisé pour leur mise en œuvre, basé sur la concertation, permettrait d'impliquer dans les projets des professionnels de tous domaines, aux côtés des acteurs urbains classiques. Une dynamique de prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les pratiques urbaines serait ainsi impulsée, en tentant, à travers des processus d'aménagement adaptés à chaque territoire, de répondre au mieux aux besoins de ses habitants, tout en respectant son environnement. L'objectif ici est de (ré)apprendre à aménager en fonction du milieu, pour tirer parti de ses potentialités et tenir compte de ses contraintes.

✓ **Perspectives : fabriquer la ville durable autrement**

Partant de la démarche de l'expérimentation à l'échelle des quartiers dans lesquels les préoccupations à prendre en compte seraient à définir localement, en fonction des spécificités socio-environnementales de chaque contexte, notre but est double :

1. Infléchir les comportements, changer les pratiques et aider la législation et la réglementation, dont les difficultés d'application sont patentées ;

2. Tenter de diffuser ces éventuels modes de faire à l'échelle de toute la ville et démontrer ainsi qu'il est possible de fabriquer la ville autrement.

4. La culture informationnelle urbaine : une nécessité pour l'habitant

Qu'est-ce que la culture informationnelle ? Ce concept reste encore difficile à définir, tant ses objectifs ou ses contenus peuvent varier selon les approches (Serres, 2007)²⁹⁴. Nous nous appuyons sur les travaux de Serres (2008) qui a tenté de recueillir les traductions des définitions du concept en question, en s'appuyant sur des travaux du monde anglo-saxon.

En 1989, une première définition officielle est apparue aux États-Unis, dans le rapport final du Comité présidentiel sur *l'information Literacy* de l'*American Library Association* : « Être compétent dans l'usage de l'information signifie que l'on sait reconnaître quand émerge un besoin d'information et que l'on est capable de trouver l'information adéquate, ainsi que de l'évaluer et de l'exploiter » (traduction par Paulette Bernhard). Cette définition a été développée quelques années plus tard dans le rapport de l'*Ocotillo Information Literacy Group*, en 1995 : « La "maîtrise de l'information" pourrait être défini comme une série de compétences qui permettront à l'individu de survivre et d'avoir du succès dans la Société de l'information...un ensemble d'habileté permettant d'identifier, de localiser, d'évaluer et d'utiliser l'information trouvée dans une démarche de résolution de problème. »²⁹⁵

Nous retrouvons également cette conception dans le grand dictionnaire terminologique de l'office Québécois de la langue Française (OQLF) qui en 2002 définit la culture de l'information comme : « un ensemble de compétences permettant de reconnaître l'existence d'un besoin d'information, d'identifier l'information adéquate, de la trouver, de l'évaluer et de l'exploiter en relation avec une situation donnée, dans une perspective de résolution de problème...La culture informationnelle nous permettra grâce à ces compétences, de survivre et d'avoir du succès dans la société de l'information notamment par la maîtrise des technologies donnant accès à cette information»²⁹⁶.

Nous tenterons ici de mener une réflexion sur sa portée significative et de voir comment elle

²⁹⁴ Serres A., « Questions autour de la culture informationnelle », *The Canadian Journal of Information and Library Science, La Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie*, vol. 31, n°1, 2007, p. 69-85.

²⁹⁵ Information Literacy Committee, « Information Literacy », *Ocotillo Report '94*, Arizona, USA, Maricopa Center for Learning and Instruction (MCLI), 1995. Disp. sur : <http://hakatai.mcli.dist.maricopa.edu/ocotillo/report94/rep7.html>.(trad. disponible sur <http://www.ebsi.umontreal.ca/formanet/culture.html>).

²⁹⁶ Grand dictionnaire terminologique de l'office Québécois de la langue française (OQLF) 2002, http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index1024_1.asp

s'applique aux champs de la production et de la gestion urbaine (notamment du côté des citoyens et leurs participations aux processus décisionnels).

Smail Khainnar (2014)²⁹⁷ précise que parmi les trois conceptions qui se sont historiquement constituées autour de ce concept (Le Deuff, 2007)²⁹⁸ (la conception économique : univers de la veille et de l'intelligence économique ; la conception bibliothécaire : habilitée à développer pour survivre dans la société de l'information ; et le concept de citoyenneté : qui est lié à la vie démocratique), c'est cette dernière qui propose de s'intéresser à l'analyse des mécanismes favorisant le développement et à l'applicabilité de la culture informationnelle chez les habitants à l'ère du numérique.

« La culture informationnelle devrait être conçue comme un nouvel art libéral comprenant aussi bien l'utilisation des ordinateurs et l'accès à l'information qu'une réflexion critique sur la nature de l'information elle-même, son infrastructure technique, de même que son impact et son contexte social, culturel et même philosophique. Ces éléments sont considérés aussi essentiels à la structure mentale de l'individu instruit de l'ère moderne de l'information que le trivium de base des arts libéraux (grammaire, logique et rhétorique) était essentiel à une personne instruite de la société médiévale » (Shapiro et al., 1996)²⁹⁹. Cette définition ambitieuse met l'accent sur diverses dimensions entrant dans la composition d'une culture informationnelle globale.

À cet égard, quatre niveaux de culture informationnelle, sont clairement définis sous forme d'un étagement entre les savoir-faire, les savoirs, la réflexion critique et l'auto-réflexion :

- **La maîtrise de l'accès à l'information** : Selon Juanals (2003)³⁰⁰, ce premier niveau porte sur l'acquisition de toutes les méthodes et techniques liées à la recherche et du traitement de l'information. Cela comprend divers processus allant de la reconnaissance du besoin informationnel jusqu'à sa satisfaction, tout en passant par l'identification de l'information, son évaluation, son traitement, son archivage, et sa réutilisation. La finalité de ce premier niveau serait l'appropriation et la maîtrise technique de l'information. Cette appropriation des TIC et de l'information devant

²⁹⁷ Khainnar S., « La culture communicationnelle à l'ère du numérique : est-ce possible ? », actes du colloque international organisé au Havre les 11, 12 et 13 juin 2014.

²⁹⁸ Le Deuff O., « La culture de l'information : Quelles "littératies" pour quelles conceptions de l'information ? », VI^e colloque ISKO France, 7-8 juin 2007, Toulouse, IUT de l'Université Paul Sabatier.

²⁹⁹ Shapiro J.J., Shelley K., "Information Literacy as a Liberal Art", *Educom Review*, vol. 31, n°2, March/April 1996.

³⁰⁰ Juanals B., *Culture de l'information, du livre numérique*, Paris, Hermès, 2003.

favoriser le perfectionnement et la créativité des usages informationnels.

- **La maîtrise intellectuelle de l'information** : selon Serres (2009)³⁰¹, ce deuxième niveau est fondé sur une véritable didactique de l'information. L'accent est mis sur la contextualisation de l'information. Il serait composé de l'ensemble des savoirs, des notions, de la terminologie, des principes et des problèmes de l'information, permettant d'appréhender celle-ci dans sa complexité, dans la totalité de son champ et dans la diversité de ses acceptions. La finalité de ce niveau serait la diffusion d'une véritable culture, au sens de connaissance, de compréhension de l'information.
- **La réflexion critique** : Selon Khainnar (2014), « *l'accent serait mis ici sur les dimensions critiques de l'information manipulée* »³⁰². L'objectif de ce troisième niveau serait à l'évidence politique, avec la finalité de former un acteur averti et éclairé sur les risques de l'information, et de l'hégémonie du numérique qu'il s'agisse des infos-pollutions, de l'invasion publicitaire, ou encore des risques sur la vie privée.
- **L'autoréflexion critique** : Ce quatrième niveau qui s'ajoute vient englober les trois précédents ; ce méta-niveau de la réflexivité vise à développer un regard lucide et auto-critique sur les comportements et usages informationnels, ainsi que sur les nouvelles dépendances que les technologies de l'information suscitent.

En résumé, être doté d'une culture informationnelle globale, c'est comprendre le milieu, les outils et les pratiques informationnelles. S'impliquer activement dans la planification et l'aménagement de son territoire urbain revient à l'habilité de reconnaître ses besoins informationnels, d'identifier et localiser l'information adéquate, l'évaluer et l'utiliser dans une perspective de résolution de problème. « *Cela ne constitue pas une mince affaire, car tout le monde n'est pas égal face à cet univers informationnel complexe qui, au-delà d'une maîtrise procédurale des outils numériques, nécessite d'autres types de compétences (intellectuelles, réflexives...) pour pouvoir y survivre.* »³⁰³. Aujourd'hui, cette culture informationnelle est encore sous-développée dans la démarche de projet urbain.

L'habitant, en tant que partie prenante de la démarche des projets urbains, peut influencer la prise de décision en fonction de son niveau d'implication. Ce dernier est étroitement lié à sa culture informationnelle. Cela ne se réfère pas seulement à la possibilité d'accéder à

³⁰¹ Serres A., *op. Cit.*

³⁰² Khainnar S., « La culture communicationnelle à l'ère du numérique : est-ce possible ? », actes du colloque international organisé au Havre les 11, 12 et 13 juin 2014.

³⁰³ Khainnar S., *op. Cit.*

l'information urbaine ; mais la possession d'un pouvoir qui lui permet de prendre des décisions efficaces. L'accès à l'information n'est pas un objectif en soi ; tout l'enjeu est de créer les conditions nécessaires pour que les habitants consomment de l'information tout en étant des acteurs du milieu urbain. Un acteur a nécessairement accès à la connaissance et donc à l'information, à la responsabilité et à la prise de décision conjointe.

5. La « cyberdémocratie » et ses composantes : vers un renouvellement du mode de gouvernance ?

Partant de la nécessité d'un renouvellement du mode de gouvernance (Jouve, 2003)³⁰⁴ et d'une redéfinition de la démocratie, de nombreux chercheurs (Loader, 1997 ; Rodotà, 1999 ; Lévy, 2002) ont traité la question des technologies tant sur la société et son organisation que sur le pouvoir et la politique.

Le concept de démocratie électronique (Rodotà, 1999)³⁰⁵ a été développé par des chercheurs de plusieurs pays, à partir du constat que les larges modifications des modes de communication et d'information des individus d'une société avaient un impact sur la relation que les citoyens entretenaient avec l'État, le pouvoir et la société elle-même (Vedel, 2007)³⁰⁶.

Nous n'allons pas nous attarder sur la définition de ce vaste concept. Néanmoins, il nous semble utile de donner un aperçu sur la cyberdémocratie qui représente, dans ce travail, une piste de réflexion importante et pouvant répondre à notre problématique.

Le concept de cyberdémocratie ou de démocratie électronique, ou encore des termes comme « démocratie numérique » et « e-participation », sont définis comme « *une extension et une transformation de la participation dans des sociétés démocratiques et des processus consultatifs, par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication (TIC)* » (Saebø, Rose et Flak, 2008)³⁰⁷.

Ce concept nécessite d'adopter un nouvel état d'esprit, de placer le citoyen au cœur des

³⁰⁴ Jouve B., « Gouvernance métropolitaine : vers un programme de recherche comparatif », note de la revue *Politique et Sociétés*, volume 22, numéro 1, 2003, p. 119-142. <https://id.erudit.org/iderudit/006580ar>.

³⁰⁵ Rodotà S., *La démocratie électronique, de nouveaux concepts et expériences politiques*, éditions Apogée, 1999. ISBN10 : 2843980291 / ISBN 13 : 9782843980299.

³⁰⁶ Vedel T., Dossier « La démocratie électronique - Les usages politiques de l'Internet - Regards sur l'actualité », 2007.

³⁰⁷ Sæbø Ø., Rose J., Flak L., "The Shape of Eparticipation: Characterizing an Emerging Research Area", *Government Information Quarterly*, 25, 2008, p. 400-428. 10.1016/j.giq.2007.04.007.

processus décisionnels et d'établir un dialogue régulier entre les pouvoirs locaux et les citoyens, afin de garantir le développement durable des villes.

L'e-participation regroupe les outils et technologies qui visent à mettre en ligne sur Internet les informations, les débats, les initiatives qui émanent des dispositifs de la démocratie participative « *telle qu'on l'observe en France : ce sont par exemple les e-conseils de quartier, les e-conseils municipaux, mais aussi tous les sites ou les pages de sites Internet qui contiennent de l'information sur les projets d'aménagements et récoltent l'avis du public par des moyens de "réponse" diversifiés (e-sondage, référendums en ligne, forums, etc.). Si la participation, du moins, dans la plupart des cas en France, garde un caractère consultatif, elle a trouvé sa place sur Internet, par la mise en œuvre d'outils variés d'information et de communication avec le public citoyen* »³⁰⁸. En effet, lors du congrès régional des pouvoirs locaux (2008), Himmelsbach a estimé que les outils électroniques de consultation non seulement offraient aux pouvoirs locaux la possibilité de collaborer plus étroitement et plus efficacement avec les citoyens, mais permettaient également d'améliorer et de simplifier les méthodes de travail et de moderniser les administrations³⁰⁹.

L'usage des TIC permet aux pouvoirs publics de dépasser la consultation traditionnelle sur les projets urbains et d'instaurer une nouvelle culture citoyenne, bien que l'accès à Internet reste limité par certains groupes de populations : « *Les jeunes ont plus tendance à utiliser ce type d'outils qui peuvent apporter une réponse au mécontentement que certains ressentent face aux approches politiques traditionnelles.* »³¹⁰ Il serait donc souhaitable que l'État, à travers ses collectivités locales, investisse davantage dans les TIC afin que l'ensemble de la population puisse participer activement à la fabrique et au développement de la ville.

Il est évident que la cyberdémocratie et la consultation en ligne ne peuvent exister sans une bonne accessibilité à l'information par voie électronique. Les décisions et les plans des autorités doivent être connus des citoyens et des groupes d'intérêts afin de pouvoir débattre ou contester ce qui ne les satisfait pas.

Nous devons souligner que le rôle des citoyens doit être défini avec minutie, en s'assurant qu'ils comprennent quand, comment et où ils peuvent participer et quelles sont les instances qu'ils peuvent consulter pour plus d'informations (Clift, 2000, Top Ten E-Democracy...). En outre, les groupes de discussion doivent fournir des informations claires, nettes et précises

³⁰⁸ Bailleul H., « Médiation des projets urbains : une fabrique urbaine augmentée ? », *op. Cit.*

³⁰⁹ Discussion et approbation par la Chambre des pouvoirs locaux le 27 mai 2008 et adoption par le Congrès le 29 mai 2008, 3^e séance, CPL (15)3RES, projet de résolution présenté par H. Himmelsbach (Allemagne, L, NI).

³¹⁰ *Ibid.*

afin de guider leurs membres dans la bonne voie (Alexander et Grubbs, 1998)³¹¹, et encourager la réalisation de discussions concrètes pouvant mener vers des impacts notables (Cain, Crabtree, Jellinek et Steinberg, 2001)³¹².

A cet effet, la clarté et la compréhension de l'information sont des éléments importants à considérer. Notons à titre d'exemple, le PLUiH³¹³ ne semble pas être un document accessible au simple citoyen. Ce document « opposable » au sens juridique du terme (loi R151-3 alinea 7) devrait être accessible et compréhensible au plus grand nombre alors qu'il est un document « expert ».

Afin de construire un lien de confiance entre le citoyen et les différents acteurs urbains, nous pouvons à présent annoncer certaines recommandations :

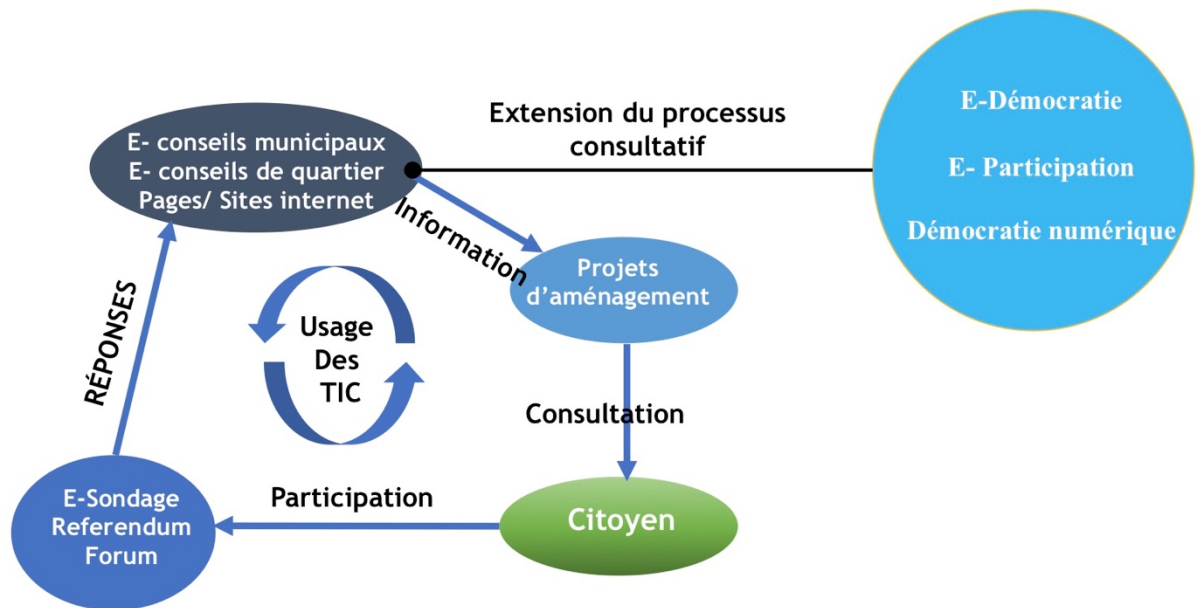
- L'information systématique des futurs projets et de toutes les réunions publiques à travers des annonces en ligne ;
- L'information doit être accessible, authentique et claire, que ce soit en termes de contexte ou de présentation ;
- Création des systèmes de représentation et de consultation en ligne, tout en veillant à la facilité d'accès et de navigation sur ces plateformes et sites Web ;
- L'éducation à utiliser Internet en offrant de la formation aux fonctionnaires, aux travailleurs en ligne ainsi qu'aux citoyens en général ;
- Explorer les modèles réussis à l'international en matière de cyberdémocratie et de ses composantes, afin de les transposer dans notre contexte.

³¹¹ Alexander J.H., Grubbs J.W., "Wired government: information technology, external public organizations, and cyberdemocracy", *Public Administration and Management: An Interactive Journal*, 3, Retrieved February 5, 2003, from <http://www.pamij.com>.

³¹² Rapport sur la cyberdémocratie présenté par Guy Robinson, professeur au Département d'administration publique, Université de Moncton, 2003.

³¹³ Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) est l'expression du projet de territoire en termes d'aménagement. Il est censé remplacer les PLU communaux.

Figure 48 - Représentation du processus de la mise en place de l'e-démocratie - fonctions et outils (Source : L. Hadj-Smaha)



Selon Lenihan (2002)³¹⁴, il ne faut pas oublier que la cyberconsultation ainsi que toutes les autres composantes de la cyberdémocratie doivent « faire ressortir l'importance du débat, des compromis et du travail collectif. Les processus doivent être conçus de manière à promouvoir la discussion, l'apprentissage, la négociation et le compromis, tout en demeurant ouverts, inclusifs et redevables ».

³¹⁴ Lenihan D.G., "Realigning Governance: From E-government to E-democracy", OECD document PUMA/RD/(2002).

CONCLUSION DU CHAPITRE VII

Nous concluons ce dernier chapitre par un schéma synthétisant les préconisations citées et leurs objectifs (Figure 49).

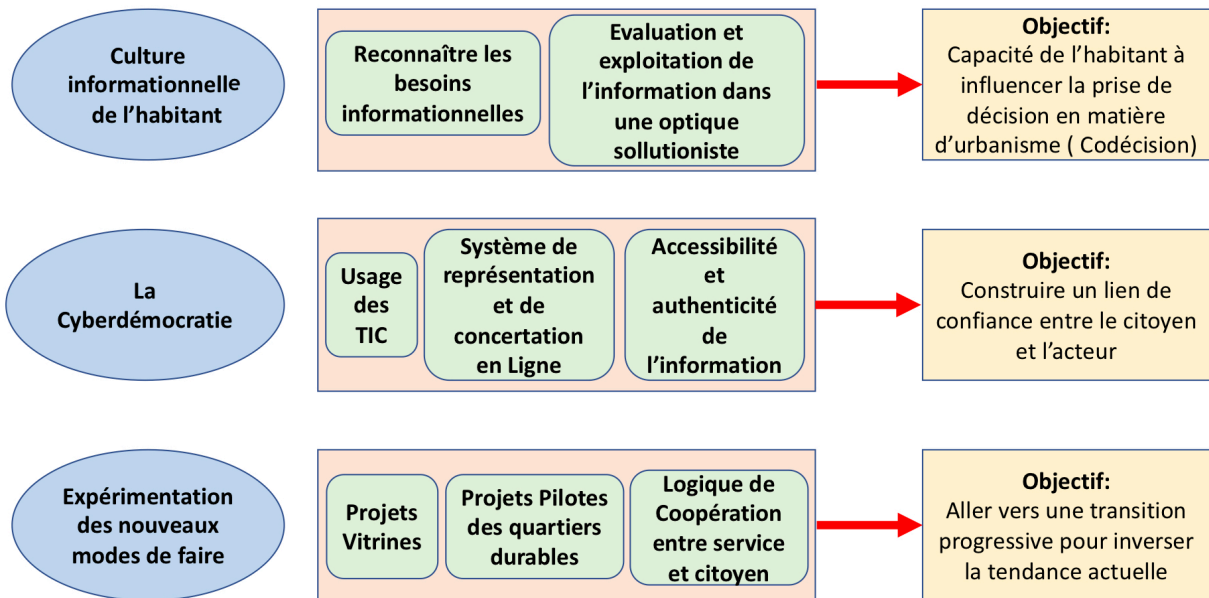
Notre première piste de réflexion explique qu'un habitant ne pourrait arriver à influencer la prise de décision en matière d'urbanisme que s'il est doté d'une culture informationnelle globale. Il doit pouvoir reconnaître ses besoins informationnels, trouver l'information adéquate, l'évaluer et l'exploiter dans une optique solutionniste. Nous pensons que si cette aptitude était assez répandue, le pouvoir aurait probablement changé sa pratique de gouvernance.

Notre deuxième piste de réflexion qui s'ajoute et se complète avec la culture informationnelle, est le concept de cyberdémocratie. Il s'agit d'une extension voire d'une transformation des processus consultatifs par l'intermédiaire des TIC, en mettant en ligne : les informations, les débats et les initiatives qui émanent des dispositifs de la démocratie participative. Nous considérons ainsi les TIC comme un outil d'aide à la décision et par conséquent « un accélérateur de projet » qui permet de simplifier les méthodes de travail traditionnelles et de moderniser l'administration. L'objectif est de construire un lien de confiance entre le citoyen et les différents acteurs urbains.

Nous avons également présenté d'autres pistes de réflexion d'ordre technique telles que la démarche d'expérimentation qu'il faudra encourager afin de passer par une transition progressive et pédagogique. Cela permettra d'inverser la tendance actuelle qui remet en question la maîtrise d'œuvre, mais aussi d'habituer les mentalités à la possibilité de s'orienter vers une démarche de concertation.

Figure 49 – Synthèse des préconisations et leurs objectifs

(Source : L. Hadj-Smaha)



CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse fait écho à un constat général issu de nombreuses années de pratique professionnelle tant dans les collectivités territoriales que dans la pratique libérale. Afin de pouvoir cerner la complexité du processus de production des projets urbains durables, il est impératif de dépasser le seuil disciplinaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et de rompre avec le cloisonnement qui nous ferait entrevoir les phénomènes par un biais étroit et incomplet. Ces phénomènes en question touchent non seulement des problèmes d'incohérence des réalités urbaines avec les principes du développement durable, mais également des questions de coordination entre les différents acteurs urbains et les relations qu'ils entretiennent.

Notre problématique s'est ainsi focalisée sur ces phénomènes, en émettant l'hypothèse que les dispositifs actuels d'échanges d'informations entre acteurs semblent inefficaces, d'où l'apparition d'une forme de conflit entre eux. Cette idée nous est apparue, au fil de nos recherches bibliographiques, comme une évidence, puis, dans notre expérience professionnelle, comme une affirmation. On peut comprendre à partir de la définition de Le Corbusier (1957) que l'urbanisme est non seulement une activité interdisciplinaire, mais une discipline ouverte, par la recherche et les techniques nouvelles, par d'autres professions, par la coopération et la concertation citoyennes. Les pratiques d'acteurs dans un projet urbain doivent se faire dans une approche interdisciplinaire basée sur un processus décisionnel multi-acteurs. Cela écarte l'approche purement analytique qui coupe les éléments de leur appartenance à un tout.

Cela va aussi au-delà du système actuel des instruments d'urbanisme qui, par leurs caractères sociaux et idéologiques, prônent encore une démarche purement fonctionnaliste et quantitative, centrée majoritairement sur l'habitat, excluant ainsi toute stratégie ou vision globale sur la ville, et moins sur le concept de durabilité. Ces phénomènes sont communicationnels et se matérialisent à travers la gouvernance et la démocratie participative. Ces éléments passent alors du simple modèle préconisé dans la démarche des projets urbains à un quatrième pilier indispensable venant boucler les principes fondamentaux de l'urbanisme durable.

Afin de définir le niveau de cohérence des documents de planification urbaine en termes de durabilité, l'évaluation des trois dimensions phares du développement durable (économique,

sociale et environnementale) nous a montré qu'à l'échelle communale, les préoccupations socio-environnementales sont quasiment escamotées dans les instruments d'urbanisme. Nous dirons, à cet effet, qu'il y a une prépondérance des objectifs plus ou moins sociaux. Quant à l'échelle métropolitaine, les résultats affichent néanmoins une volonté de répondre à certaines problématiques socio-environnementales. Cependant, la problématique du SCU et du SDAAM est principalement économique et territoriale. Nous dirons dans ce cas qu'il y a une prépondérance des objectifs plus ou moins économiques.

Par ailleurs, le processus d'élaboration d'un projet urbain est censé se faire en « alternance », c'est-à-dire selon une pratique collective qui se déroule en connexion entre plusieurs acteurs, et qui est donc indissociable d'une approche systémique ; d'où l'inefficacité, voire l'échec de la politique urbaine algérienne actuelle qui est dépassée et obsolète.

Nos observations durant nos années de pratique en tant que cadre territorial nous montrent, dans un premier temps, que l'absence d'articulation entre délibération et prise de décision au sein d'un enchaînement de procédures complexes (Blatrix, 2000)³¹⁵ confirme et affirme cette déconnexion et distanciation. La société civile n'a fait aucun effort en ce sens et reste plutôt silencieuse. Le citoyen Algérien est aujourd'hui simple spectateur, il observe ce que les pouvoirs publics réalisent autour de lui. Les élus sont marginalisés par les acteurs publics ou critiqués pour la stricte recherche de leur intérêt privé. Mais aussi, les chevauchements de responsabilité entre les services déconcentrés des ministères et les collectivités locales, de même que le contrôle exercé par le wali, puisqu'il est le représentant de l'État.

La participation du citoyen au débat public implique d'abord un processus d'apprentissage pour la pratique de la citoyenneté active. Participer au débat public semble à cet instant un exercice difficile pour la plupart des habitants, bien que les ingrédients de la gouvernance dans le sens de la démocratie participative semblent réunis et garantis par la législation.

Théoriquement, les niveaux d'engagement de nos cas d'étude en fonction du style de gouvernance décrit par Pierre Maurel (2012)³¹⁶ se situeraient entre un niveau d'engagement de « concertation » et de « co-décision ». En pratique, le style de gouvernance devient plutôt « consultatif », où le rôle des participants n'est qu'à titre consultatif, avant que le pouvoir ne décide.

Les problèmes communicationnels influent négativement sur la concrétisation d'un projet

³¹⁵ Blatrix C., *op. Cit.*

³¹⁶ Maurel P., Bertacchini Y., thèse précitée.

urbain qui se voudrait durable. Le comportement des maîtres d'ouvrage lors des planifications des projets urbains serait plutôt « hiérarchique directif » dans la communication. C'est à ce moment-là que les modèles d'interaction de Palo Alto se manifestent.

En effet, d'un point de vue purement communicationnel, nous avons observé que les rapports conflictuels prennent beaucoup plus un aspect hiérarchique dominé clairement par l'État (position haute), où les négociations venant des BET (position basse) sont, dans la plupart des cas, sans issue.

Nous dirons que cette relation est de type asymétrique, maximisant les différences, car l'un dirige la relation et l'autre suit. Ceci nous conduit à considérer que tout projet urbain devrait être une activité négociée où la communication prend toute sa dimension.

Il est bien entendu que les résultats exposés et discutés dans cette thèse n'ont pas vocation à élucider tous les problèmes communicationnels chez les acteurs urbains. Il s'agit là de la mise en place d'un guide qui gagnerait à être reproduit et développé afin de pouvoir atteindre un processus de fabrication de la ville durable.

De nouvelles pistes d'action devraient être mises en œuvre pour tenter d'infléchir ce décalage et d'aller vers un urbanisme plus soucieux de la durabilité, et dont les pratiques urbaines se déroulent au mieux dans un esprit de coopération, de concertation et de transparence.

D'abord, il ne faut pas brusquer le changement dans les modes de faire d'un système ancré depuis des années. Cela nécessite de passer par une transition progressive et pédagogique en encourageant la démarche d'expérimentation qui pourrait être pertinente, nous semble-t-il.

Cela permettrait :

- D'inverser petit à petit la tendance actuelle qui reflète la médiocrité et remet en question la maîtrise d'œuvre ;
- D'habituer les mentalités à la possibilité de faire différemment avec de nouvelles pratiques afin de s'orienter vers une démarche de concertation entre acteurs et entre secteurs.

Seulement, l'apprentissage de la coordination entre les différents acteurs sur un projet commun est perçu comme un défi en Algérie. Partant de ce constat, la logique du projet de quartier peut nous donner déjà, dans un premier temps, un projet de quartier qui serait néanmoins :

- Un ensemble cohérent d'opérations unifiées et intégrées au reste de la ville ;

- Doté d'une mixité fonctionnelle ;
- Co-élaboré et co-piloté avec la participation des acteurs concernés, ce qui constitue, en soi, une innovation dont il faudrait expérimenter localement les modalités d'application.

L'objectif de ces expérimentations est double :

1. Apprendre à aménager en fonction du milieu social et environnemental pour tirer parti de ses potentialités et tenir compte de ses contraintes ;
2. Parvenir à moyen terme à bannir ces pratiques individualistes causant le désordre et la médiocrité du cadre bâti, et tendre vers une logique de concertation et de coopération entre services et citoyens.

C'est à ce moment-là que nous préconisons la nécessité d'un renouvellement du mode de gouvernance. Il s'agit de dépasser la consultation traditionnelle sur les projets urbains et d'instaurer une culture informationnelle chez le citoyen, basée sur l'usage des TIC. Le rôle des TIC est important car, à la fois politique et stratégique, elles assurent le bon fonctionnement d'une approche de développement durable du projet urbain. La cyberdémocratie permet de faire ressortir l'importance du débat, des compromis et du travail collectif en concevant un processus qui promeut la discussion, l'apprentissage, la négociation et le consensus, tout en demeurant ouvert, inclusif et redevable.

✓ **Limites et axes d'amélioration futurs**

La démarche mixte que nous avons empruntée nous a certes donné des résultats ainsi que des pistes de réflexion à développer. Nous admettons que cette démarche demeure encore partielle et incomplète. Nous aurions pu, avec plus de temps et de moyens humains et matériels, multiplier les approches afin d'étudier intégralement les pratiques urbaines des villes algériennes et les phénomènes communicationnels qui les accompagnent.

Notons par exemple l'intérêt de la dimension pédagogique ainsi que de l'apprentissage dans la maîtrise d'œuvre comme dans la maîtrise d'ouvrage, et même chez les citoyens. En effet, les limites du savoir et du savoir-faire dans la conception urbaine, et dans la notion de durabilité, ont été clairement constatées durant nos observations de cas d'étude. Cependant, nous n'avons pas explicité davantage la dimension pédagogique qui nous semble impérative pour traiter les questions du savoir et du savoir-faire dans l'urbanisme durable d'une manière approfondie. Il s'agit là d'un axe à ne pas ignorer.

Une seconde perspective de recherche émane de notre recommandation sur l'utilisation des TIC dans la démarche d'un projet urbain, et en l'occurrence, la cyberdémocratie. En effet, nous aurions pu présenter une analyse des nouveaux dispositifs participatifs qui émergent dans d'autres pays. Nous aurions pu en tirer des enseignements sur les limites et les potentialités de ces dispositifs numériques afin de développer davantage cet outil et le transposer dans un autre pays. Cet axe serait intéressant à approfondir et constituerait une plus-value pour la politique territoriale.

Notre objectif final est d'arriver, quelle que soit l'approche ou la vision adoptée, à dresser des pistes de réflexion en donnant des explications sur les phénomènes complexes qui se manifestent dans les pratiques urbaines ainsi que dans le jeu communicationnel qui les accompagne.

BIBLIOGRAPHIE

ALEXANDER J.H., GRUBBS J.W., "Wired government: information technology, external public organizations, and cyberdemocracy", *Public Administration and Management: An Interactive Journal*, 3, Retrieved February 5, 2003.

AUTISSIER, D., *La gestion du changement, dans la fonction publique française : Le projet RGPP*. Présenté à la Conférence KSAP-ENA sur la modernisation de l'administration et le développement de la gestion publique, Varsovie, 2010.

AVITABILE A., *La mise en scène du projet urbain. Pour une structuration des démarches*, Paris, L'Harmattan, 2005.

BACHAR K., *L'intégration des dimensions environnementale et sociale dans les pratiques urbaines en Algérie/Enjeux et perspectives*, thèse de doctorat, Université du Maine, sous la direction de Cyria Émelianoff, 2005.

BAGNASCO A., LE GALES P., « Les villes européennes comme société et comme acteur », dans A. Bagnasco, P. Le Galès (dir.), *Villes en Europe, Paris, La Découverte, 1997* p. 38.

BAILLEUL H., « Les nouvelles formes de la communication autour des projets urbains : modalités, enjeux, impacts pour un débat participatif », *Métropoles*, n°3, 2008.

BAILLEUL H., *Communication et projets urbains. Enjeux et modalités de la communication entre acteurs du projet et habitants*, thèse de doctorat en aménagement-urbanisme, sous la direction de Denis Martouzet, Université François Rabelais, Tours, 7 décembre 2009, 591 p.

BALLET J., DUBOIS J.-L., MAHIEU F.-R., « À la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base », *Développement durable et territoires*, 2004.

BEKKOUCHE A., *L'urbanisme en Algérie. Échec des instruments ou instruments de l'échec ?* sous la direction de Rachid Sidi Boumedine, Alger, Les Alternatives Urbaines, 2013, 228 p.

BENABBAS-KAGHOUCHE S., « La ville algérienne : crise, défis et enjeux ! », Séminaires sur la ville présentés aux étudiants de première année post-graduation, option urbanisme, promotion 2003.

BELGUIDOUM S., « La ville en question, analyse des dynamiques urbaines en Algérie », communication au colloque international de Khenchela : « Penser la ville - Approches comparatives », 2008.

BELGUIDOUM S., MOUAZZIZ N., « L'urbain informel et les paradoxes de la ville

algérienne : politiques urbaines et légitimité sociale », *Espaces et sociétés*, n°143, 2010/3, pp. 101-116.

BENDJELID A., BRÛLÉ J.-C., *Aménageurs et aménagés en Algérie. Héritage des années Boumedienne et Chadli* - Synthèse, Paris, L'Harmattan, 2004, 419 p.

BENDJELID A., « Réalités contemporaines de l'aménagement des villes algériennes », dans Bendjelid Abed (sous la direction de), *Villes d'Algérie : formation, vie urbaine et aménagement*, Oran, CRASC, 2010.

BEREZOWSKA-AZZAG E., *Projet urbain, Guide méthodologique*, volume 1 : *Connaître le contexte de développement durable*, Alger, Synergie, juin 2011, 245 p.

BEREZOWSKA-AZZAZ E., « Redéfinir la ville », *Vies de Villes*, hors série n°1, février 2007.

BEREZOWSKA-AZZAZ E., « Le projet de ville, une vision stratégique indispensable », *Vies de Ville*, hors série n°1, février 2007.

BERTACCHINI Y., *Petit guide à l'usage de l'apprenti-chercheur en sciences humaines et sociales. Épistémologie & méthodologie de recherche en sciences de l'information et de la communication*, Toulon, Presses Technologiques, Collection « Les ETIC », 2009.

BLATRIX C., La « démocratie participative », de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes, science politique, Université Panthéon-Sorbonne - Paris 1, 2000. Français

BLONDIAUX L., « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, n° 50, 2007, p. 118-129.

BOGDAN R., TAYLOR S.J., *Introduction to qualitative research method: a phenomenological approach to the social sciences*, New York, Wiley, 1975

BOULEKBACHE-MAZOUZ H., « Lire l'espace public pour mieux l'écrire », *Études de communication*, 31 | 2008, 93-110.

BOULEKBACHE-MAZOUZ H., LAUDATI P., « Acteurs et processus communicationnels dans l'acte de construire », colloque « Acteurs, auteurs, spectateurs ? », Dijon (France), novembre 2012.

BOUCHEMAL S., « La production de l'urbain en Algérie : entre planification et pratiques », dans Djelouli Y., Émelianoff C., Bennasr A., Chevalier J., *L'étalement urbain : un processus incontrôlable*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 206 p.

BOUNAH K., « Obstacles institutionnels et pratiques de gouvernances à l'échelle de la wilaya », dans Miossec Jean-Marie (sous la direction de), *Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 69-75.

BOUTALEB K., « La problématique de la décentralisation et de la démocratisation de la gestion des biens et services collectifs dans l'optique d'un développement durable : le cas de l'Algérie », communication aux secondes rencontres internationales CIDEGEF/ville-management sur le thème : « La gestion démocratique des biens collectifs », Douala, 20-22 novembre 2006.

BOUZON A., *La place de la communication dans la conception de systèmes à risques*, Paris, L'Harmattan, 2004.

CORDELIER B., MONTAGNAC-MARIE H., « Conduire le changement organisationnel ? » Communication et organisation. N 33, 2008.

DA CUNHA A., *Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005.

DA CUNHA A., *Développement urbain durable, éco-urbanisme et projet urbain : principes stratégiques et démarche*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes (PPUR), 2005.

DA CUNHA, A., *Les écoquartiers, un laboratoire pour la ville durable : entre modernisations écologiques et justice urbaine*. Espaces et sociétés, 144-145, 2011, p.193-200.

DAVALLON J., « Objet concret, objet scientifique, objet de recherche », Hermès, La Revue, 1/2004, n° 38, p. 30-37.

DE LAVERGNE C., *Insulteur et insulté : une analyse contextuelle d'interactions dans le tramway*, CERIC – EA 1973, Université Paul Valéry - Montpellier 3, 2015

DEPREZ P., *Collectivités territoriales et développement durable : contribution des technologies de l'information et de la communication à la dimension participative d'une politique publique. Lecture d'un projet cyberdémocratique issu d'une démarche d'intelligence territoriale*, sciences de l'information et de la communication, Université de Toulon, 2014.

DESJARDINS. J., *La prise en compte de l'environnement dans les documents de planification en urbanisme*, Université De Sherbrook, 2014.

DIRASSET, bureau d'études, Schéma de cohérence urbaine (SCU) d'Oran, 2007.

DIRASSET, bureau d'études, Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine (SDAAM) d'Oran, 3 missions, 2011.

DJELAL N., « Politiques urbaines et rôle des acteurs publics dans les dynamiques territoriales en Algérie », communication au colloque de l'ASRDLF : « Les dynamiques territoriales : débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires », Grenoble et Chambéry, 11-13 juillet 2007.

ÉMELIANOFF C., LÉVY A., « Quelle ville durable ? » éditorial, revue *Espaces et Sociétés*, éditions Erès, n° 147, 2011/4, 232 p.

ÉMELIANOFF C., STEGASSY R., *Les pionniers de la ville durable. Récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*, Paris, Éditions Autrement, Collection « Villes en mouvement », 2010, 304 p.

ETAR, bureau d'études techniques d'architecture, Plan d'occupation des sols (POS) du secteur d'urbanisation future SUF4, 2014.

FABRY N., *Le rôle des TIC dans l'émergence des territoires en transition : le cas du Tadjikistan. Tic & Territoire : quels développements ?* Île Rousse, 2005.

FERRAND J.-P., BARRÉ B., *L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme : Proposition d'une méthodologie pour favoriser l'intégration de l'environnement dans les SCOT, les PLU et les cartes communales*, Direction régionale de l'environnement (DIREN) de Bretagne, 2006, 67 p.

FRAPNA, *Sécuriser les documents d'urbanisme. Guide méthodologique pour prendre en compte l'environnement*, Paris, Éditions le Moniteur, 2013, 176 p.

GAGNEBIEN A., BAILLEUL H., « La ville durable imaginée : formes et modalités de la communication d'un projet de société », *Études de communication*, 37, 2011.

GARDESSE C., ZETLAOUI-LEGER J., "Citizen participation, an essential lever for urban transformation in France?", in Quintin Bradley, Sue Brownill eds, *Neighbourhood Planning and Localism: Power to the People?* Bristol, UK, Policy Press, 2016.

GAUTHIER M., « Urbanisme et développement durable », *Environnement Urbain / Urban Environment*, volume 3, 2009.

HAFIANE A., « Les projets d'urbanisme récents en Algérie », communication au 43^e congrès Isocarp, Antwerp, Belgique, 19-23 septembre 2007.

HAMMAN P., BLANC C., FRANK C., *La négociation dans les projets urbains de tramway*.

Éléments pour une sociologie de la « ville durable », Bruxelles, PIE - Peter Lang, 2011, Coll. « EcoPolis ».

HOULLIER-GUIBERT C.E., « Quand la communication territoriale s’empare du développement durable », intervention lors du colloque : « Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance », Lausanne, co-organisé par l’École polytechnique de Lausanne et l’Institut de géographie de Lausanne, septembre 2005, 15 p.

IMBERT G, « L’entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l’anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, n°102, septembre 2010

JAKOBSON, R. Closing statements: Linguistics and poetics. In *Style in language*; Sebeok, T.A., Ed.; The MIT Press: Cambridge, MA, USA, 1960; pp. 350–377

KADRI Y., MADANI M., « L’agglomération oranaise (Algérie) entre instruments d’urbanisme et processus d’urbanisation », *ÉchoGéo* [en ligne], 34, 2015. Disponible sur <http://echogeo.revues.org/14386>.

KADRI Y., « Le rôle des instruments d’urbanisme dans la fabrique de la ville d’Oran », *Les Cahiers du développement urbain durable*, 2016.

KADRI Y., KETTAF F., « Reconquête du quartier ancien Yaghmouracen d’Oran : documents d’urbanisme et jeux d’acteurs en question », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2018.

KETTAF F., *La fabrique des espaces publics : conceptions, formes et usages des places d’Oran (Algérie)*, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2013.

KHAINNAR S., LAUDATI P., *Les enjeux des politiques urbaines décentralisées : Comment communication et management de la ville se rejoignent pour construire une démocratie participative*, DOUALA (CAMEROUN), 2006.

KHAINNAR S., *La place de la communication dans les démarches de projets urbains : logiques d’acteurs et complexité urbaine. Le cas du projet urbain du quartier de l’amphithéâtre à Metz PQAM*, thèse de doctorat dirigée par Patrizia Laudati et Sylvie Leleu-Merviel, Université de Valenciennes et du Hainaut- Cambrésis, 2007.

KHAINNAR S., « Incertitude et complexité urbaine : rôle de l’information ascendante dans les processus décisionnels », colloque spécialisé en sciences de l’information, COSSI, Poitiers, 19-20 juin 2012, p. 114-126.

KHAINNAR S., « La culture communicationnelle à l'ère du numérique : est-ce possible ? », actes du colloque international organisé au Havre les 11, 12 et 13 juin 2014.

KHAINNAR S., « Changer l'humain pour humaniser le changement urbain : Quel rôle de la communication urbaine pour mieux manager l'habitant ? » *Communication & management*, vol. 13, n°02, 2016.

KHAINNAR S., « Les nouvelles « cultures de conception urbaine » : Esquisse de quelques traits distinctifs », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 23 | 2021, mis en ligne le 01 septembre 2021

KHARROUFI M., « Gouvernance et sociétés civiles. Les mutations urbaines au Maghreb », *Afrique Orient*, 2000.

LAPASSADE G., *La méthode ethnographique*, DESS d'ethnométhologie et informatique, 1993.

LAVERGNE M., « Les villes du Golfe sont-elles durables ? », communication aux Journées d'études « Villes durables au Sud et à l'Est de la Méditerranée : enjeux scientifiques et opérationnels », Tunis, 29-31 janvier 2010.

LAUDATI P., « Communication et information urbaines : un nouveau paradigme sémantico-actionnel de l'urbain », XVI^e congrès de la SFSIC, « Les sciences de l'information et de la communication : affirmation et pluralité », Compiègne (France), 2008.

LE DEUFF O., « La culture de l'information : Quelles "littératies" pour quelles conceptions de l'information ? », VI^e colloque ISKO France, Toulouse, IUT de l'Université Paul Sabatier, 7-8 juin 2007.

LELEU MERVIEL S., *La conception en communication*, Paris, Hermès, 1997

LE MOIGNE, J.-L., *La modélisation des systèmes complexes*, Paris, Dunod, 1990. ISBN 2-10-004382-X

LESBET D., « Patrimoine national : entre accommodements et paradigmes des concepts », contribution au colloque international : « Les centres historiques en devenir », CNRPAH (Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques), Tipasa, 26-27 28 juin 2007.

LIBAERT T., « Communication et développement durable : des relations ambiguës », *Communication et langages*, n°150, 2006, *La « valeur » de la médiation littéraire*, p. 127-133.

LOFTSDÓTTIR K., « 'The White Flesh of a Fish': Reflections about Whiteness and Methodologies », *Graduate Journal of Social Science*, 2012, p. 84-107

LONGUENESSE E., « Organisations professionnelles et structuration d'une profession », dans *Cultures et milieux urbanistiques dans le Sud de la Méditerranée*, rapport de recherche réalisé par le laboratoire « Théorie des mutations urbaines » (TMU), CNRS, Université de Paris 8, pour le programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD) de l'ISTED et du MAE français, volume 1, 2004, pp. 77-102, 135 p.

MARTIN O., « Induction-déduction ». in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp. 13-14

MAUREL P., BERTACCHINI Y. (dir), *Signes, données et représentations spatiales : des éléments de sens dans l'élaboration d'un projet de territoire intercommunal. Application au territoire de Thau*, thèse doctorale en sciences de l'information et de la communication, Université du Sud - Toulon Var, 26 juin 2012.

MAZOUZ F., *Le renouvellement du patrimoine bâti vétuste, le cas du centre-ville d'Oran*, thèse de doctorat en architecture, Université des sciences et de la technologie d'Oran Mohamed Boudiaf, Algérie, 2015.

MEQUIGNON M., Thèse de Doctorat sous la direction de Luc ADOLPHE et Frédéric Bonneaud : Comment la durée de vie des bâtiments peut-elle influencer les performances en termes de développement soutenable ? -Université de Toulouse/ délivré par L'INSA de Toulouse, Novembre 2011.

MÉQUIGNON M., AIT HADDOU, and BERNIÉ-BOISSARD C., "The "Sustainable" City. Mediterranean Questions". Foreword, *Méditerranée*, 132/ 2021, Online since 23 April 2021.

MERLIN P., CHOAY F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1re édition, mars 1988.

MESSAHEL A., *Les mécanismes de productions foncières et immobilières en Algérie*, thèse de doctorat, Université des sciences et de la technologie d'Oran Mohamed Boudiaf, 2010.

MESSAHEL A., GHODBANI T., « Les terres agricoles et les espaces naturels face à la ville : le cas d'Oran, Algérie », *Cahiers thématiques : architecture, histoire, conception*, n°11, 2011.

MILOUS I., Mémoire de magister en architecture, dirigé par le Pr Boukerzaza Hosni, Université Mentouri-Constantine, 2006.

MINTZBERG, H., AHLSTRAND, B., & LAMPEL, J.. *Transformer l'entreprise*. Dans Jacob,

R., Rondeau, A., et Luc, D. Transformer l'organisation (p.71-90, *Revue Gestion, collection Racine du savoir*). Montréal, 2002

MIOSSEC J.-M. (dir), *Terrains et échelons de la gouvernance : expériences en France et au Maghreb*, Paris, L'Harmattan, 2009.

MOINE, A., *Le territoire : comment observer un système complexe*. Paris : L'Harmattan, 2007.

MORIN E., *Introduction à la pensée complexe*. Paris : Ed. Du Seuil, 1990.

MOUAZIZ-BOUCHENTOUF N., *Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie, le cas d'Oran. Penser la ville - approches comparatives*, Khenchela, Algérie, 2009.

MUCCHIELLI A., CORBALAN J.A., FERRANDEZ V., *La théorie des processus de la communication*, Paris, Armand Colin, 1998.

MUCCHIELLI A., *Les sciences de l'information et de la communication*, Paris, Hachette Supérieur, 3^e édition, 2001.

MUCCHIELLI A., « Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives », *Recherches qualitatives*, n°3 (Hors Série), 1-27, 2007.

MUCCHIELLI A., « Les modèles de la communication », dans *La Communication - État des savoirs*, Paris, Ed. Sciences Humaines, 2010, p. 70

NAVEZ-BOUCHANINE F., « L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales. Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie », rapport de synthèse - programme de recherche urbaine pour le développement, PRUD, GEMDEV et ISTED, CNRS, CITERES, équipe EMAM, février 2004, 178 p., et synthèse des résultats, 18 p.

NOUIGA M., *La conduite du changement par la qualité dans un contexte socioculturel, essai de modélisation systémique et application à l'entreprise marocaine*, thèse de doctorat de l'École nationale, 2003

OLIVIER DE SARDAN J.-P., « La politique du terrain », *Enquête*, n°1, 1995, p. 71-109.

ORLY-LOUIS I., CHABROL C., *Interactions communicatives et psychologie : approches actuelles. Introduction*, Presse de la Sorbonne nouvelle, 2007, 265 p.

PINSON D., « L'Urbanisme : une discipline indisciplinée ? », CIRTA (Centre interdisciplinaire de recherche sur les territoires et leur aménagement), Institut d'aménagement régional, Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille, France, article pour la revue *Futures*, août 2003.

RAOUL B., « Le territoire comme objet communicationnel : entre « *tiers symbolisant* » et « *discours social* ». Une mise en perspective médiatique », *Communication & langages*, 2017/3 (N° 193), p. 117-143.

REY J., « Une nouvelle manière de faire la ville ? », dans Toussaint J.-Y., Zimmermann M. (dirs.), *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*, Editions Mardaga, 1998, p.35-48.

RASAMOELY T.D., « *Le changement continu et ses leviers : données théoriques et étude de cas* », Mémoire de Maîtrise en relations industrielles et ressources humaines. Université du Québec en Outaouais, Mars 2016.

ROSNAY J. (DE), *Le Macroscopie, vers une vision globale*, Paris, Seuil, 1975

ROUBAI CHORFI N., *Les pathologies communicationnelles dans l'enseignement de la conception du bâtiment : le mythe démiurgique en question*, thèse de doctorat, Université de Mostaganem, 2020.

SAFAR ZITOUN M., « Les politiques d'habitat et d'aménagement urbain en Algérie ou l'urbanisation de la rente pétrolière ? », article présenté à la réunion régionale du programme de gestion des transformations sociales (MOST), Beyrouth, 2010, 5 p.

SAFAR ZITOUN M., « Digressions sur l'Algérois : l'habiter des classes moyennes algéroises ou l'introuvable référent citoyen », *Les Cahiers d'EMAM*, n°18, CITERES, CNRS et Université de Tours, 2009, 134 p.

SAFAR ZITOUN M., « Le défi des études urbaines en Algérie : une approche plus opérationnelle des problématiques actuelles de l'urbanisation », *Vies de Villes*, n°01, hors série, Alger, Éditions Les Alternatives Urbaines, février 2007, pp. 30-34.

SERRES A., « Questions autour de la culture informationnelle », *The Canadian Journal of Information and Library Science*, vol. 31, n°1, 2007, p. 69-85.

SIDI BOUMEDINE R. (éd.), *L'urbanisme en Algérie : échec des instruments ou instruments de l'échec ?* Alger, Les Alternatives Urbaines, 2013.

SIGNOLES P., EL KADI G., SIDI BOUMEDINE R. (éds), *L'urbain dans le Monde Arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS, 1999.

SÖDERSTRÖM O., COGATO L.E., LAWRENCE R.J., BARBEY G., *L'usage du projet*, Lausanne, Payot, 2000.

SOUAMI T., *Les écoquartiers et l'urbanisme durable*, Paris, La Documentation française, 2011, 112 p.

SOUAMI T., « Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°104, 2008, p. 19-27.

SOUIAH S.A., « Algérie : itinéraire de 50 ans d'indépendance », *Confluences Méditerranée*, n°81, 2012/2, p. 9-26. DOI : 10.3917/come.081.0009.

THOMAS O., *Démocratie participative et gouvernance urbaine : la permanence d'un mythe*, sans éditeur, 2002.

VERDEIL E., « Les services urbains en réseaux dans les pays arabes : diversité des réformes libérales et leurs effets territoriaux », Introduction du dossier de la revue *Géocarrefour*, n°85-2, 2010.

VIES DE VILLES, Revue d'architecture, urbanisme et société, « Entretien avec le wali d'Alger », p. 14-23, + dossier consacré « aux projets qui transforment Alger », H.S. n°03, juillet 2012, Alger, Les Alternatives Urbaines, 2012, 422 p.

VION R., *La communication verbale : analyse des interactions*, Paris, Hachette Supérieur, 2008.

VIGNERON R., « Architecture et médiation : des outils pour le renouvellement urbain », Architecture et communication, sous la direction de Patrizia Laudati et Hafida Boulekbache, MEI, n°46, Paris, L'Harmattan, 2018.

VON BERTALANFFY L., *General System Theory: Foundations, Development, Applications*, By George Braziller Inc., 1968.

WAROUX T., Représenter la vulnérabilité transfrontalière : Un modèle pour la mobilité, thèse de doctorat dirigée par Laudati Patrizia et Becue Vincent, Université Polytechnique Hauts-de-France et Université de Mons, 2018.

WATZLAWICK P., BAVELAS J.-B., JACKSON D., *Une logique de la communication*, éditions Points, 2014.

WOJCIK S., *Délibération électronique et démocratie locale. Le cas des forums municipaux des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées*, Science politique, Université des Sciences Sociales de Toulouse, 2005.

WOJCIK, S., « Les modérateurs des forums de discussion municipaux. Des intermédiaires démocratiques ? », *Questions de communication*, 2007, p. 335-354.

ZOUANI R., *Les instruments d'urbanisme entre textes législatifs et réalité pratique, le cas des POS à Bir-el-Djir*, géographie et aménagement du territoire, Université d'Oran 2, 2016.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	5
REMERCIEMENTS	2
RÉSUMÉ EN FRANÇAIS.....	3
SUMMARY IN ENGLISH	4
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	6
1. POSITIONNEMENT ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	6
2. STRUCTURE DE LA THÈSE	15
PREMIÈRE PARTIE - ÉTAT DE L'ART ET DÉVELOPPEMENT THÉORIQUE DU CHAMP DE LA RECHERCHE.....	17
CHAPITRE I - URBANISME, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COMMUNICATION : UNE MISE EN LIEN ET EN SENS.....	18
1. ESSAI DE DÉFINITION	18
1.1. Qu'est-ce que l'urbanisme ?	18
1.1.1. Planification urbaine.....	19
1.1.2. Aperçu historique sur l'urbanisme fonctionnel et la planification urbaine	19
1.1.3. La remise en cause de la planification urbaine du mouvement moderne.....	21
1.1.4. L'urbanisme : une activité interdisciplinaire	21
1.2. Urbanisme pratique	23
1.2.1. Urbanisme réglementaire	23
1.2.2. Urbanisme opérationnel	24
1.3. Le projet urbain.....	25
1.3.1. Une logique participative incomplète dans la fabrique de la ville	27
1.3.2. Projet urbain : phases et acteurs	28
1.3.2.1. Projet urbain : une vision processuelle.....	28
1.3.2.2. Le jeu d'acteurs dans le projet urbain	29
1.4. Introduction du développement durable et mise en œuvre des politiques urbaines..	30
1.4.1. Urbanisme durable : présentation du concept	31
1.4.2. La notion de ville durable : une ambiguïté de définition	33
1.4.3. Quelques tendances de l'urbanisme durable	36
1.4.3.1. Nouvel urbanisme.....	37
1.4.3.2. Transit-oriented development.....	38
1.4.3.3. Écoquartier	39
1.4.3.4. Design de conservation	40
1.4.3.5. <i>Smart Growth</i>	41
1.5. Communication et développement durable : un pilier s'ajoute	43
1.5.1. Mais qu'est-ce que la communication ?.....	44
1.5.2. Évolution des sciences de la communication	45
1.5.2.1. Première période : communication simple (années 1940-1970).....	45
1.5.2.2. Deuxième période : communication complexe	46
1.5.3. La communication au cœur du processus de production	50

1.5.4. Information et communication.....	51
1.5.5. Besoins informationnels et culture informationnelle	52
1.5.6. Dimension communicationnelle dans l'activité projectuelle.....	53
1.5.7. Système d'acteurs dans une activité projectuelle.....	53
1.6. La communication comme « Liant » entre l'urbanisme et le développement durable	57
1.6.1. La démarche participative dans l'urbanisme durable : une mesure de la communication	57
1.6.2. Que peuvent apporter les TIC à cette gouvernance ?.....	60
1.7. Déséquilibre des piliers du développement durable : une tendance selon les objectifs	62
1.7. La démocratie participative remise en question.....	63
2. QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES.....	64
CONCLUSION DU CHAPITRE I.....	69
CHAPITRE II- VERS UNE APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE INTERDISCIPLINAIRE	71
1. LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	71
1.1. Raisonnement inductif/ raisonnement déductif.....	73
1.2. Recherche-action et observation participante	74
1.2.1 Une implication au plus près de la vie des collectivités territoriales	77
1.3 Les acteurs dans une démarche urbaine : Une forme d'organisation	78
1.4. Le modèle situationnel : la communication en tant que processus.....	79
1.5. L'approche systémique : une démarche de recherche interdisciplinaire face à la complexité.....	82
1.5.1. La systémique : de quoi parle-t-on ?	83
1.5.2. La systémique dans toute sa complexité	84
1.5.2.1. Des ensembles aux systèmes.....	84
1.5.2.2. Modélisation systémique.....	88
1.5.2.3. Présentation systémique des acteurs dans une démarche urbaine :.....	92
1.5.3. L'école de Palo Alto et la communication circulaire	93
SYNTHÈSE : UNE DEMARCHE QUALITATIVE FONDÉE SUR UNE VISION COMPRÉHENSIVE :.....	94
1.6. L'évaluation méthodologique des documents de planification	95
1.6.1. Initiation et méthodologie du processus d'évaluation	95
1.6.1.1. L'environnement : pilier multidimensionnel du développement durable.....	96
1.6.1.2. La dimension sociale : une double affaire individuelle et collective	104
1.6.1.3. La dimension économique.....	106
1.6.1.4. Gouvernance et démocratie participative	107
1.7. Approche des différents types d'entretiens.....	110
CONCLUSION DU CHAPITRE II	112
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	114

DEUXIÈME PARTIE – L'ALGÉRIE COMME TERRAIN APPLICATIF.....	115
INTRODUCTION SUR LE TERRAIN D'APPLICATION.....	116
CHAPITRE III - CONDITIONS DE PRODUCTION URBAINE ET POLITIQUES DE LA VILLE EN ALGÉRIE	119
1. LE CONTEXTE URBAIN ALGÉRIEN : QUELQUES JALONS HISTORIQUES....	119
1.1. 1962-1973 - La stabilité spatiale.....	119
1.2. 1974-1985 - L'ère du monopole du pouvoir	120
1.3. 1985-1990 - Le début de la crise.....	121
1.4. 1990-2000 - Adoption de nouveaux instruments sur fond de crise multidimensionnelle.....	122
1.5. À partir de 2001 - Redressement économique et reprise de l'action publique sur la ville	124
2. DÉFIS POUR UN URBANISME DURABLE EN ALGÉRIE	126
2.1. Le développement durable : un référentiel omniprésent.....	126
2.2. Le SNAT : référence de l'action urbaine	130
2.3. Le SNAT : objectifs affichés/réalités urbaines, un paradoxe ?	131
2.3.1. Synthèse	133
2.3.2. Constat.....	134
2.4. Déconcentration territoriale et décentralisation de la décision	134
2.5. La démarche participative en Algérie : une approche hiérarchique directive.....	135
2.6. Politique de la ville ou politique de « production de logements » ?	138
CONCLUSION DU CHAPITRE III	140
CHAPITRE IV - PRATIQUES URBAINES ET INCOHÉRENCE DU DISCOURS.....	142
1. DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS PUBLIQUES	143
2. POUVOIRS PUBLICS ET JEUX D'ACTEURS	145
2.1. Milieu professionnel de la construction.....	145
2.2. Les acteurs privés : autoconstruction, pratiques informelles et promotion immobilière	147
3. PARADOXE ET ANOMALIE DES CAHIERS DES CHARGES	149
4. DU DISCOURS À L'ACTION : VERS UNE TRANSITION DANS LES MODES D'ACTION ?.....	155
4.1. Des précurseurs existent pourtant	156
4.2. Le défi de la qualité : une nouvelle étape dans les modes de faire ?	158
4.3. Les projets de villes nouvelles	162
CONCLUSION DU CHAPITRE IV	166
CONCLUSION DE LA PARTIE II.....	168
TROISIÈME PARTIE	170

EXPÉRIMENTATION, VALIDATION ET PRÉCONISATIONS.....	170
INTRODUCTION	171
CHAPITRE V - ÉVALUATION APPLIQUÉE AUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE	172
1. CHOIX DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE : NOTRE CAS D'ÉTUDE.....	172
1.1. Présentation du plan d'occupation des sols (POS)	172
1.2. Présentation du schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine (SDAAM) et du schéma de cohérence urbaine (SCU)	179
2. CONSTATS DES INCIDENCES ET DES INCOHÉRENCES : « RÉSULTATS ».....	182
2.1. La dimension environnementale	182
2.2. POS de Yaghmouracen et de SUF4.....	183
3. LE SDAAM D'ORAN ET LE SCU D'ORAN.....	184
4. LA DIMENSION SOCIALE DANS LE POS DE YAGHMOURACEN ET LE POS SUF4	185
5. LA DIMENSION SOCIALE DANS LE SDAAM ET LE SCU	187
6. LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DANS LE SDAAM ET LE SCU	188
7. LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DANS LE POS DE YAGHMOURACEN ET LE POS SUF4.....	189
CONCLUSION DU CHAPITRE V	190
CHAPITRE VI – OBSERVATION DES PROCESSUS COMMUNICATIONNELS POUR ATTEINDRE UN URBANISME DURABLE.....	192
1. DYSFONCTIONNEMENTS DU PROCESSUS DE COORDINATION ENTRE ACTEURS	193
1.1. L'État : l'acteur primordial (champ politique et stratégique).....	194
1.2. Les collectivités locales et les élus (champ opérationnel)	195
1.2.1. Première observation : populisme et désintérêt pour la notion de durabilité ..	196
1.3. Les groupes sociaux (champ social)	197
1.3.1. Deuxième observation : une échelle de participation à différents niveaux	197
1.3.1.1. Un niveau de concertation pour les groupes d'influence.....	197
1.3.1.2. Une participation biaisée des associations et comités de quartiers	198
1.3.1.2.1. Questionnaire pour les associations et comités de quartiers	198
1.3.1.2.2. Résultats	200
1.3.1.3. Le niveau d' <i>empowerment</i> pour les promoteurs immobiliers privés.....	201
1.3.2. Les maîtres d'œuvre (champ de l'offre technique)	202
1.3.3. Les habitants.....	202
1.3.4. Troisième observation : une participation limitée	203
1.4. Réalité du processus d'élaboration des projets urbains	204
1.4.1. Le terrain d'enquête.....	204
1.4.2. Traitement des résultats	206
1.4.2.1. Première affirmation : une connexion optimale existante dans le cahier des	

charges du POS	206
1.4.2.2. Deuxième affirmation : absence d'articulation entre délibération et prise de décision dans la production des POS, un conflit permanent entre les acteurs urbains	207
2. DYSFONCTIONNEMENTS COMMUNICATIONNELS ET COMPORTEMENT HIÉRARCHIQUE DES ACTEURS : UNE AFFIRMATION.....	210
3. LECTURE CRITIQUE DES INSTRUMENTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	215
4. L'EFFICACITÉ DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN QUESTION	219
5. L'information dans les dispositifs participatifs.....	220
5.1 Entretien auprès des responsables des collectivités :.....	220
5.2 Résultats :.....	223
CONCLUSION DU CHAPITRE VI.....	224
CHAPITRE VII - VERS DE NOUVELLES PRATIQUES COLLABORATIVES DANS LA DÉMARCHE URBAINE.....	226
1. NÉCESSITÉ D'UN CHANGEMENT VERS UN URBANISME « DURABLE ».	227
QU'EST-CE QUE LE CHANGEMENT ?	227
1.1. Acteurs destinataires et changement épisodique.....	230
1.2. Acteurs destinataires et changement continu-situé	230
1.3. Les projets vitrines : une brèche pour une transition progressive ?.....	230
1.4. L'expérimentation : une démonstration pour un apprentissage	231
2. VERS UNE VISION À L'ÉCHELLE DU QUARTIER.....	233
3. COORDINATION ENTRE ACTION PUBLIQUE ET ACTION PRIVÉE.....	234
4. La culture informationnelle urbaine : une nécessité pour l'habitant.....	236
5. La « cyberdémocratie » et ses composantes : vers un renouvellement du mode de gouvernance ?	239
CONCLUSION DU CHAPITRE VII.....	243
CONCLUSION GÉNÉRALE	245
BIBLIOGRAPHIE	250
TABLE DES MATIÈRES	2503
LISTE DES FIGURES.....	265
LISTE DES TABLEAUX	267
TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	268
ANNEXES	271
LISTE DES ANNEXES	272

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Objectifs et axes de recherche	8
Figure 2 - L'urbanisme comme système à la rencontre de plusieurs domaines	22
Figure 3 - Qualités attribuées à la notion de la ville durable.....	36
Figure 4 - Les quatre sphères du développement durable	44
Figure 5 - Les facteurs de la communication et leurs fonctions selon Jakobson	47
Figure 6 - Facteurs de complexification du système d'acteurs dans une démarche collective	56
Figure 7 - Définition et classement des différentes terminologies (selon Dziedzicki, 2003, et Alban, 2004a)	59
Figure 8 - Exemple théorique d'une cellule de concertation type (selon Alban, 2004a)	59
Figure 9 - La communication renforcée par les TIC entre les acteurs du projet urbain.....	61
Figure 10 - Prépondérance récurrente de l'une des sphères selon les acteurs.....	62
Figure 11 - Synthèse des hypothèses à affirmer ou infirmer	70
Figure 12 - Préalable méthodologique à notre approche.....	72
Figure 13 - Raisonnement inductif/raisonnement déductif	74
Figure 14 - Le cycle de recherche-action	75
Figure 15 - Modèle de Kammis et McTaggart (1988).....	76
Figure 16 - Notre positionnement dans la recherche.....	78
Figure 17 - Modèle situationnel d'Alex Mucchielli	82
Figure 18 - Des ensembles aux systèmes (1)	84
Figure 19 - Des ensembles aux systèmes (2)	85
Figure 20 - L'approche systémique. Modélisation	88
Figure 21 - Les étapes de la démarche systémique	90
Figure 22 - La transformation des systèmes et la rétroaction.....	91
Figure 23 - Présentation systémique des acteurs dans la démarche urbaine	92
Figure 24 - Modèle communicationnel circulaire de Riley et Riley, 1965	94
Figure 25 - Chronologie des orientations politiques qui ont influencé le processus d'urbanisation en Algérie	126
Figure 26 - Perspectives 2030 face aux six enjeux majeurs.....	134
Figure 27 - L'approche hiérarchique directive	137
Figure 28 - Images de synthèse de l'écoquartier expérimental de « Diar el Djenane », à Verte Rive - Bateau-Cassé, et de la promenade de la baie.....	160
Figure 29 - Images de synthèse de la nouvelle ville d'Hassi Messaoud	164
Figure 30 - Maquette du projet de la nouvelle ville de Boughezoul	164
Figure 31 - Protocole d'élaboration d'un POS	174

Figure 32 - Groupement d'Oran concerné par le PDAU.....	176
Figure 33 - Plan d'aménagement du POS de Yaghmouracen.....	178
Figure 34 - Plan d'aménagement du POS SUF4	179
Figure 35 - L'arbre hiérarchique des instruments d'urbanisme à Oran.....	180
Figure 36 – Synthèse des prépondérances des objectifs selon l'échelle de planification	1807
Figure 37 - Obtention d'un permis de construire de deux tours, dépassant largement les COS désignés sur le PDAU et occupant une servitude routière	202
Figure 38 - Interactions des acteurs dans la production des projets urbains	204
Figure 39 - Le triangle est accompli dans les cahiers des charges des PDAU et POS.....	207
Figure 40 - Déroulement des différentes phases des études de POS.....	208
Figure 41 - Relation asymétrique : maximisation des différences	211
Figure 42 - Interaction symétrique (effet miroir)	212
Figure 43 - Type d'interaction entre BET par rapport aux acteurs	213
Figure 44 - Situation homéostatique et effet de complémentarité.....	213
Figure 45 - Feed-back par pression	214
Figure 46 - Style de gouvernance selon la législation et en réalité	218
Figure 47 - Degrés d'influence et pouvoir de décision dans la planification urbaine	218
Figure 48 - Représentation du processus de la mise en place de la E-démocratie - fonctions et outils	242
Figure 49 – Synthèse des préconisations et leurs objectives.....	244

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Comparaison des principes de la charte d'Athènes et de la charte d'Aalborg	32
Tableau 2 - Objectifs et principes du nouvel urbanisme	38
Tableau 3 - Caractéristiques de l'écoquartier_	40
Tableau 4 - La définition de la communication.....	49
Tableau 5 - Référents théoriques, définitions et éléments des sept contextes d'une situation pour un acteur.....	80
Tableau 6 - Comparaison entre l'approche analytique et l'approche systémique.....	87
Tableau 7 - Grille d'évaluation de la prise en compte de l'environnement	98
Tableau 8 - Dispositifs participatifs, style de gouvernance et rôles joués par le pouvoir et les acteurs selon le niveau d'engagement (Maurel, 2012, p. 203).....	109
Tableau 9 - Les trois principaux types d'entretiens.....	111
Tableau 10 - Le renouvellement urbain et la politique de la ville.....	133
Tableau 11 - Organisation et répartition des espaces des logements sociaux	151
Tableau 12 - Exemple d'une « short-list » de la présélection nationale et internationale n°07/DGR/MHU/2015 des entreprises pour les études et la réalisation d'ensembles intégrés de logements et d'équipements d'accompagnement à travers le territoire national.....	153
Tableau 13 - Évolution du nombre d'associations à caractère politique ou non en Algérie	194
Tableau 14 – Construction du questionnaire destiné aux associations et comités des quartiers	199
Tableau 15 – Tableau des données récoltées de l'entretien	199
Tableau 16 - Équipes des BET d'architecture et d'urbanisme dans le nord-ouest algérien	210
Tableau 17 - Analyse des points forts et des lacunes en matière de management dans les instruments d'urbanisme.....	215
Tableau 18 - Rôles joués par le pouvoir et les acteurs selon le niveau d'engagement en vertu de la législation.....	217
Tableau 19 - Rôles joués par le pouvoir et les acteurs selon le niveau d'engagement en réalité	217
Tableau 20 – Construction du questionnaire destiné aux responsables des collectivités.....	221
Tableau 21 – Tableau des données récoltées de l'entretien	221

TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APC	Assemblée populaire communale
APRUE	Agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie
APW	Assemblée populaire de wilaya
BET	Bureau d'études
CDD-19	Commission du développement durable des Nations unies
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CNES	Conseil national économique et social
CNL	Caisse nationale du logement
COS	Coefficient d'occupation des sols
CTC	Contrôle technique des constructions
DEVISU	Laboratoire Design Visuel et Urbain de l'UPHF
DLEP	Direction du logement et des équipements publics
DUAC	Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
HPE	Haute performance énergétique
LPA	Logement promotionnel aidé
LPL	Logements participatifs locatifs
MATE	Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
MATEV	Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville
MHUV	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

MOA	Maître d'ouvrage
MO	Maître d'œuvre
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ONG	Organisation non gouvernementale
OPGI	Office de promotion et de gestion immobilière
PAW	Plan d'aménagement de wilaya
PDAU	Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUiH	Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat
PNAE-DD	Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POS	Plan d'occupation des sols
PUD	Plan d'urbanisme directeur
RATP	Régie autonome des transports parisiens
RHP	Résorption de l'habitat précaire
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SCU	Schéma de cohérence urbaine
SDAAM	Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine
SIC	Sciences de l'information et de la communication
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SNE	Stratégie nationale de l'environnement

SRAT	Schéma régional d'aménagement du territoire
SUF	Secteurs d'urbanisation future
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOD	Transit-oriented development
ZHUN	Zones d'habitat urbain nouvelles

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Évaluation environnementale appliquée au POS de Yaghmouracen et SUF4.....	273
Annexe 2 - Évaluation environnementale appliquée au SDAAM et SCU d'Oran	281
Annexe 3 - L'échelle de la participation selon Sherry Arnstein (1969)	289
Annexe 4 - Questionnaires	290
Annexe 5 - Extrait d'une convention de POS indiquant les institutions concernées lors des différentes phases d'élaboration	293
Annexe 6 - Orientations des différents acteurs lors d'une présentation de la deuxième phase d'un POS	294

Annexe 1 - Évaluation environnementale appliquée au POS de Yagmouracen et au POS SUF4

<u>EVALUATION ENVIRONNEMENTALE APPLIQUÉE AU P.O.S DE YAGHMOURACEN</u>					
Thèmes	Critères d'évaluation	Note (0:non traité / 1: Sommairement / 2: Assez bien / 3: Suffisamment)	Coefficient de pondération	Note pondérée	OBSERVATIONS
Contexte général	1. Informations sur l'existence d'autres documents.	2	1	2	Le BET a signalé la non disponibilité d'un ancien POS auprès des services de la direction de l'urbanisme, néanmoins, il introduit son rapport par la présentation du PDAU général, ainsi que quelques éléments graphiques du site qui remonte à l'époque coloniale
	2. Qualité de la vision stratégique adoptée	2	1	2	Il s'agit plutôt d'un plan d'intervention dont l'objectif est de préserver les particularités architecturales des façades et de renforcer l'activité commerciale et de services, ainsi que favoriser la rénovation et la réhabilitation.
	3. Etat des lieux des projets urbains en cours	1	1	1	Quelques projets d'aménagement en cours sont présentés, mais d'une manière imprécise et peu explicite d'où l'on n'arrive pas à distinguer ces projets de ceux étant encore au stade de la planification.
	4. Paysages	0	2	0	Sujet non traité
Ressources naturels et biodiversité	5. Savoir et connaissance de la biodiversité	0	2	0	Sujet non traité
	6. Identification du patrimoine naturel	2	2	4	Les superficies, et état des lieux des espaces publics, des espaces naturelles, de l'habitat patrimonial sont moyennement présentées sous forme de plan et de photos.
	7. Présentation des espèces exotiques envahissantes (EEE)	N.A	3	N.A	Il s'agit d'une intervention dans un contexte urbain (centre ville). La présente problématique ne s'applique pas dans ce cas.
	8. État des espaces protégés	0	3	0	Bien que le contexte du POS est majoritairement

						urbanisé, et que les réserves écologiques ne s'appliquent pas dans ce cas. Le BET aurait pu mettre en œuvre le nombre de biens culturels, d'autant plus qu'il s'agit d'un secteur doté d'une architecture riche datant de la période coloniale.
						Le territoire étant majoritairement urbanisé, les réservoirs écologiques sont inexistant. A cet effet, la continuité écologique ne s'applique pas de ce cas.
						Quelques informations qui concernent les arbres, et les espaces vert les places publiques, sont présentées sous forme de photos.
						Sujet non traité.
						Aucune hypothèse - Sujet non traité
						Sujet non traité
						Sujet non traité
						Sujet non traité
						Ce paramètre n'est pas applicable étant donné que le territoire est majoritairement urbain
						Ce paramètre n'est pas applicable étant donné que le territoire est majoritairement urbain
						Ce paramètre n'est pas applicable étant donné que le territoire est majoritairement urbain
						Ce paramètre n'est pas applicable étant donné que le territoire est majoritairement urbain
						Ce paramètre n'est pas applicable étant donné que le territoire est majoritairement urbain
						Sujet non traité
						Aucune orientation dans ce sens.
						Des statistiques démographique sous formes de tableau
Economie et impacts sur l'environnement	9. État des continuités écologiques	N.A	3	N.A		
	10. Supports cartographiques de la biodiversité	1	3	3		
	11. Bilan des activités économiques	0	1	0		
	12. Perspectives liées à la création d'emplois	0	1	0		
	13. Risque de pollution aux activités économiques	0	2	0		
	14. Traitement des déchets de l'industrie	0	3	0		
	15. Traitement de l'eau pour l'industrie	0	3	0		
	16. État des activités agricoles	N.A	3	N.A		
	17. Présentation des modes d'exploitation de l'agriculture	N.A	1	N.A		
	18. Traitement des déchets agricoles	N.A	3	N.A		
	19. Traitement de l'eau pour l'agriculture	N.A	3	N.A		
	20. Secteur forestier	N.A	2	N.A		
	21. Activités touristiques et de loisirs	0	1	0		
22. Infrastructures touristiques et impacts sur l'environnement	0	3	0			
Urbanisme	23. Evolution de la population	3	1	3		

et impacts sur l'environnement	24. Perspective d'évolution du nombre d'habitants	25. Secteur de l'Habitat	26. Etalement urbain	27. Équipements et services publics	28. Analyse de la consommation énergétique	29. Bilan énergétique de l'habitat	30. Éclairage public et impacts sur l'environnement	31. l'eau comme ressource énergétique	32. énergies renouvelables	33. Secteur du transport	34. Usage de la voiture personnelle	35. Mobilité durable	36. Evaluation des besoins en déplacements	37. Déchets ménagers	suffisamment représentées.
	0	3	3	3	0	0	1	0	0	1	2	0	0	0	Sujet non traité
							1			1	2	4	0	0	Etant donné que ce POS est perçu comme un plan de rénovation et de réhabilitation. Un état des lieux est présenté indiquant : le type de logement, hauteur des blocs, période et style de construction, ainsi que l'état du bâtiment.
							3			3	2	0	0	0	Un plan de délimitation du secteur ainsi qu'un pourcentage approximatif de surface urbanisée sont présentés dans ce POS.
							3			1	2	0	0	3	Représenté sous formes de grille d'équipement
							0			2	0	0	0	0	Sujet non traité
							0			3	0	0	0	0	Sujet non traité
							1			2	2	4	0	0	Un bref diagnostic sur l'état de l'éclairage public et du nombre de points lumineux. Le volet énergétique ainsi que la pollution lumineuse ne sont pas du tout traités.
							0			2	0	0	0	0	Sujet non traité
							0			3	0	0	0	0	Sujet non traité
							1			1	1	0	0	0	Le POS ne donne pas assez d'importance à ce paramètre. Quelques illustrations indiquant les axes principaux et les axes secondaires, sans détailler leur nombre et leur qualité.
							2			2	2	0	0	0	Le POS reconnaît un problème de saturation sur les axes principaux et secondaires. Dans certains cas, il prévoit un élargissement des rues.
							0			3	0	0	0	0	Sujet non traité
							0			3	0	0	0	0	Aucune enquête n'a été faite dans ce sens
							0			1	0	0	0	0	Sujet non traité

	38. Modalité de collecte et de Traitement des déchets ménagers	0	2	0	Sujet non traité
	39. Pollution atmosphérique	0	2	0	Sujet non traité
	40. Changements climatiques	0	2	0	Sujet non traité
	41. Nuisances sonores	0	2	0	Ce paramètre n'est pas applicable dans une zone déjà connue par sa très forte nuisances sonores. Cependant nous signalons qu'aucune donnée ou mesure n'a été présentée.
	42. Présentation du Réseau hydrologique	2	3	6	Un plan de réseau hydraulique est présenté (alimentation en eau potable)
	43. Pollution chimique des cours d'eau	0	3	0	Sujet non traité
	44. État des lieux des Zones humides	0	3	0	Sujet non traité
	45. Acteurs et Gestion de l'eau	2	2	4	Présentation des Plans AEP, EP EU en citant leur source venant de la direction des ressources en eau de la wilaya d'Oran.
	46. Alimentation en eau potable	3	2	6	Etat des lieu de l'A.E.P présenté suffisamment
	47. Modalités de Distribution et de traitement de l'eau potable	0	2	0	Aucune analyse de traitement de l'eau, du taux de chlore n'a été citée.
	48. Bilan de Consommation d'eau	0	2	0	Sujet non traité
	49. Habitats isolées	0	2	0	Sujet non traité
	50. Eaux pluviales	3	2	6	Présentation d'un Plan des Eaux pluviales et des eaux usées
	51. Artificialisation et imperméabilisation des sols	0	3	0	Sujet non traité
Evaluation et Indicateurs de suivi	52. Evaluation et indicateurs de suivi	0	2	0	Sujet non traité
	Total			59 / 273	Représentation 21,61% Critères (n.a) : N°7 (9 points), N°9 (9 points), N°16 (9 points), N°17 (3 points), N°18 (9 points), N°19 (9 points), N°20 (6 points)

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE APPLIQUÉE AU POS SUF4

Thèmes	Critères d'évaluation	Note (0:non traité / 1: Sommaire / 2: Assez bien / 3: Suffisamment)	Coefficient de pondération	Note pondérée	OBSERVATIONS
Contexte général	1. Informations sur l'existence d'autres documents.	1	1	1	Il s'agit ici 'une relance du POS 6 ans après l'interruption de la première étude. Le BET introduit son rapport par un bref rappel du premier POS devant accueillir un pôle d'affaire
	2. Qualité de la vision stratégique adopté	0	1	0	Il s'agit plutôt d'un « programme de logements » que d'orientations d'aménagement. Il contient des tableaux récapitulatifs des programmes dans ce domaine (8000logements comprenant 2000logements sociaux, 4500logements participatifs locatifs (LPL) et 1500logements promotionnels)
Ressources naturels et biodiversité	3. Etat des lieux des projets urbains en cours	1	1	1	Présentation des projets d'aménagement en cours d'une manière imprécise et très peu explicite
	4. Paysages	0	2	0	Sujet non traité
	5. Savoir et connaissance de la biodiversité	0	2	0	Sujet non traité
Ressources naturels et biodiversité	6. Identification du patrimoine naturel	2	2	4	Les superficies, et état des lieux des espaces publics, de l'habitat sont moyennement présentées sous forme de plan et de photos.
	7. Présentation des espèces exotiques envahissantes (EEE)	N.A	3	N.A	Il s'agit d'une intervention dans un contexte péri-urbain (Extension). La présente problématique ne s'applique pas dans ce cas.
	8. État des espaces protégés	0	3	0	Le BET aurait pu mettre en oeuvre une analyse du territoire d'autant plus qu'il existé une partie déjà urbanisée.

	9. État des continuités écologiques	0	3	0	Sujet non traité
	10. Supports cartographiques de la biodiversité	1	3	3	Quelques informations qui concernent les arbres, et les espaces verts les places publiques, sont présentées sous forme de photos.
	11. Bilan des activités économiques	0	1	0	Sujet non traité.
	12. Perspectives liées à la création d'emplois	0	1	0	Aucune hypothèse - Sujet non traité
	13. Risque de pollution aux activités économiques	0	2	0	Sujet non traité
	14. Traitement des déchets de l'industrie	0	3	0	Sujet non traité
	15. Traitement de l'eau pour l'industrie	0	3	0	Sujet non traité
	16. État des activités agricoles	N.A	3	N.A	Il s'agit d'une intervention dans un contexte péri-urbain (Extension). La présente problématique ne s'applique pas dans ce cas.
	17. Présentation des modes d'exploitation de l'agriculture	N.A	1	N.A	Il s'agit d'une intervention dans un contexte péri-urbain (Extension). La présente problématique ne s'applique pas dans ce cas.
	18. Traitement des déchets agricoles	N.A	3	N.A	Il s'agit d'une intervention dans un contexte péri-urbain (Extension). La présente problématique ne s'applique pas dans ce cas.
	19. Traitement de l'eau pour l'agriculture	N.A	3	N.A	Il s'agit d'une intervention dans un contexte péri-urbain (Extension). La présente problématique ne s'applique pas dans ce cas.
	20. Secteur forestier	2	2	4	La question a été abordé sur le statut juridique de certains parcelles.
	21. Activités touristiques et de loisirs	0	1	0	Sujet non traité
	22. Infrastructures touristiques et impacts sur l'environnement	0	3	0	Aucune orientation dans ce sens.
	23. Evolution de la population	3	1	3	Des statistiques démographique sous formes de tableau suffisamment représentées.
	24. Perspective d'évolution du nombre	3	1	3	Le POS prévoit la projection d'un programme de
Economie et impacts sur l'environnement					
Urbanisme et impacts sur					

	d'habitants						logement, avec le nombre d'habitant à accueillir
l'environnement	25. Secteur de l'Habitat	2	1	2			Moyennement représenté sur plan, le POS contient un état des lieux de ce qui été déjà urbanisé en matière de logement.
	26. Etalement urbain	3	3	9			Un plan de délimitation du secteur ainsi qu'un pourcentage approximatif de surface urbanisée sont présentés dans ce POS.
	27. Équipements et services publics	3	1	3			Représenté sous formes de grille d'équipement
	28. Analyse de la consommation énergétique	0	2	0			Sujet non traité
	29. Bilan énergétique de l'habitat	0	3	0			Sujet non traité
	30. Éclairage public et impacts sur l'environnement	1	2	2			Un bref diagnostic sur l'état de l'éclairage public et du nombre de points lumineux. Le volet énergétique ainsi que la pollution lumineuse ne sont pas du tout traités.
	31. l'eau comme ressource énergétique	0	2	0			Sujet non traité
	32. énergies renouvelables	0	3	0			Sujet non traité
	33. Secteur du transport	1	1	1			Le POS ne donne pas assez d'importance à ce paramètre.
	34. Usage de la voiture personnelle	0	2	0			Sujet non traité
	35. Mobilité durable	0	3	0			Sujet non traité
	36. Evaluation des besoins en déplacements	0	3	0			Aucune enquête n'a été faite dans ce sens
	37. Déchets ménagers	0	1	0			Sujet non traité
	38. Modalité de collecte et de Traitement des déchets ménagers	0	2	0			Sujet non traité
Eau	39. Pollution atmosphérique	0	2	0			Sujet non traité
	40. Changements climatiques	0	2	0			Sujet non traité
	41. Nuisances sonores	0	2	0			Sujet non traité
	42. Présentation du Réseau hydrologique	2	3	6			Un projection de réseau hydraulique est présenté, (alimentation en eau potable)

Evaluation et Indicateurs de suivi	43. Pollution chimique des cours d'eau	0	3	0	Sujet non traité	
	44. État des lieux des Zones humides	0	3	0	Sujet non traité	
	45. Acteurs et Gestion de l'eau	2	2	4	Présentation des Plans AEP, EP EU en citant leur source venant de la direction des ressources en eau de la wilaya d'Oran.	
	46. Alimentation en eau potable	3	2	6	Etat des lieu de l'A.E.P présenté suffisamment	
	47. Modalités de Distribution et de traitement de l'eau potable	0	2	0	Aucune analyse de traitement de l'eau, du taux de chlore n'a été citée.	
	48. Bilan de Consommation d'eau	0	2	0	Sujet non traité	
	49. Habitats isolées	0	2	0	Sujet non traité	
	50. Eaux pluviales	3	2	6	Présentation d'une Projection des Eaux pluviales et des eaux usées	
	51. Artificialisation et imperméabilisation des sols	0	3	0	Sujet non traité	
	52. Evaluation et indicateurs de suivi	0	2	0	Sujet non traité	
	Total				57 /288	Représentation : 19,79% Critères (N.A):N°16(9points), N°17(3points), N°18(9points), N°19(9points), N°7 (9points) : à déduire de la note globale de 327

Annexe 2 - Évaluation environnementale appliquée au SDAAM et SCU d'Oran

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE APPLIQUÉE AU SDAAM Oran					
Thèmes	Critères d'évaluation	Note (0/non traité / 1: Sommairement / 2: Assez bien / 3: Suffisamment)	Coefficient de pondération	Note pondérée	OBSERVATIONS
Contexte général	1. Informations sur l'existence d'autres documents.	N.A	1	N.A	Ce critère n'est pas applicable étant donné que le SDAAM est le premier et nouvel instrument d'aménagement d'aire métropolitaine.
	2. Qualité de la vision stratégique adopté	3	1	3	le SDAAM d'Oran fournit une vision stratégique, à l'horizon 2025, aux autorités locales pour lesquelles il construit une base de données pour les aider dans la prise de décision.
	3. Etat des lieux des projets urbains en cours	3	1	3	Présentation des projets d'aménagement en cours ainsi que les projets en projection dans le PAW.
Ressources naturels et biodiversité	4. Paysages	3	2	6	Ce caractère est suffisamment présenté par des cartes illustrant diverses composantes paysagères, ainsi que des photos et des tableaux.
	5. Savoir et connaissance de la biodiversité	0	2	0	Sujet non traité
	6. Identification du patrimoine naturel	2	2	4	Les superficies, localisation des espaces naturelles, de potentiel forestier sont moyennement présentées sous forme de cartes et de photos.
Ressources naturels et biodiversité	7. Présentation des espèces exotiques envahissantes (EEE)	0	3	0	Sujet non traité
	8. État des espaces protégés	2	3	6	Le SDAAM présente des cartes indiquant des zones agricoles à protéger, ainsi que des zones forestières et pastorales steppiques.
	9. État des continuités écologiques	2	3	6	Le SDAAM souhaite acquérir et protéger des espaces boisés dans le but de relier entre eux ces espaces et de

									favoriser les échanges entre les espèces qui y vivent.
	10. Supports cartographiques de la biodiversité	2		3	6				Quelques cartes sont intégrées au SDAAM
	11. Bilan des activités économiques	2		1	2				Moyennement présenté, le SDAAM identifie les pôles d'emplois, les pôles économiques et les grappes industrielles sous forme de tableaux et de cartes.
	12. Perspectives liées à la création d'emplois	0		1	0				Aucune hypothèse - Sujet non traité
	13. Risque de pollution aux activités économiques	0		2	0				Sujet non traité
	14. Traitement des déchets de l'industrie	0		3	0				Sujet non traité
	15. Traitement de l'eau pour l'industrie	0		3	0				Sujet non traité
	16. État des activités agricoles	3		3	9				Suffisamment présenté. Il favorise une occupation optimale des terres en culture. Le document présente l'évolution de la superficie des terres en culture, la qualité des sols, le pourcentage d'emplois liés au secteur de l'agriculture, etc.
	17. Présentation des modes d'exploitation de l'agriculture	0		1	0				Sujet non traité
	18. Traitement des déchets agricoles	0		3	0				Sujet non traité
	19. Traitement de l'eau pour l'agriculture	0		3	0				Sujet non traité
	20. Secteur forestier	2		2	4				Une carte présente le couvert forestier du Grand Oran. Plusieurs données importantes sont présentées.
	21. Activités touristiques et de loisirs	3		1	3				le document présente les principaux atouts et potentiels touristiques du Grand Oran.
	22. Infrastructures touristiques et impacts sur l'environnement	0		3	0				Aucune orientation dans ce sens.
	23. Evolution de la population	3		1	3				Des statistiques démographique sous formes de tableau suffisamment représentées.
	24. Perspective d'évolution du nombre d'habitants	1		1	1				Le SDAAM prévoit la projection d'un programme de logement, sans citer le nombre d'habitant à accueillir
	25. Secteur de l'Habitat	2		1	2				Moyennement représenté sur le SDAAM, il se réfère
Economie et impacts sur l'environnement									
Urbanisme et impacts sur l'environnement									

						sur des études de PDAU
26. Etalement urbain	2	3	6			Les objectifs du SDAAM visent à délimiter et à consolider le périmètre d'urbanisation métropolitain.
27. Équipements et services publics	3	1	3			le champ demeure varié et concerne aussi bien le transport, l'habitat, les activités, les loisirs et l'environnement, dans leur dimension territoriale. Il s'intéresse, notamment, aux fonctions urbaines de toute l'aire métropolitaine
28. Analyse de la consommation énergétique	0	2	0			Sujet non traité
29. Bilan énergétique de l'habitat	0	3	0			Sujet non traité
30. Éclairage public et impacts sur l'environnement	0	2	0			Sujet non traité
31. L'eau comme ressource énergétique	0	2	0			Sujet non traité
32. énergies renouvelables	0	3	0			Sujet non traité
33. Secteur du transport	3	1	3			Le document propose de parachever certains tronçons du réseau routier afin d'assurer la mobilité des marchandises et la desserte des principaux pôles d'emplois métropolitains. Il propose aussi de développer une mobilité qui s'appuie sur le transport en commun et actif. Des cartes présentant différents réseaux (transport en commun, chemins de fer, ports, aéroports, réseau routier, vélo) sont présentées.
34. Usage de la voiture personnelle	0	2	0			Sujet non traité
35. Mobilité durable	0	3	0			Sujet non traité
36. Evaluation des besoins en déplacements	0	3	0			Aucune enquête n'a été faite dans ce sens
37. Déchets ménagers	0	1	0			Sujet non traité
38. Modalité de collecte et de Traitement des déchets ménagers	0	2	0			Sujet non traité
39. Pollution atmosphérique	0	2	0			Sujet non traité
40. Changements climatiques	0	2	0			Sujet non traité

	41. Nuisances sonores	0	2	0	Sujet non traité
	42. Présentation du Réseau hydrologique	1	3	3	Sommairement présenté
	43. Pollution chimique des cours d'eau	0	3	0	Sujet non traité
	44. État des lieux des Zones humides	0	3	0	Sujet non traité
	45. Acteurs et Gestion de l'eau	2	2	4	Présentation sommaire sur la gestion de l'eau dans la wilaya d'Oran.
	46. Alimentation en eau potable	0	2	0	Sujet non traité
Eau	47. Modalités de Distribution et de traitement de l'eau potable	0	2	0	Sujet non traité
	48. Bilan de Consommation d'eau	0	2	0	Sujet non traité
	49. Habitats isolés	0	2	0	Sujet non traité
	50. Eaux pluviales	0	2	0	Sujet non traité
	51. Artificialisation et imperméabilisation des sols	0	3	0	Sujet non traité
Evaluation et Indicateurs de suivi	52. Evaluation et indicateurs de suivi	2	2	4	L'objectif auquel s'efforce d'aboutir le SDAAM est d'évaluer, en premier lieu, si Oran doit se contenter d'entrer dans le « club » des métropoles méditerranéennes et si elle peut prétendre accéder un jour dans la cour des métropoles internationales.
	Total			81 /324	Représentation : 25% Critère N°1 (N.A) : (3points) à déduire de la note globale de 327

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE APPLIQUÉE AU SCU Oran

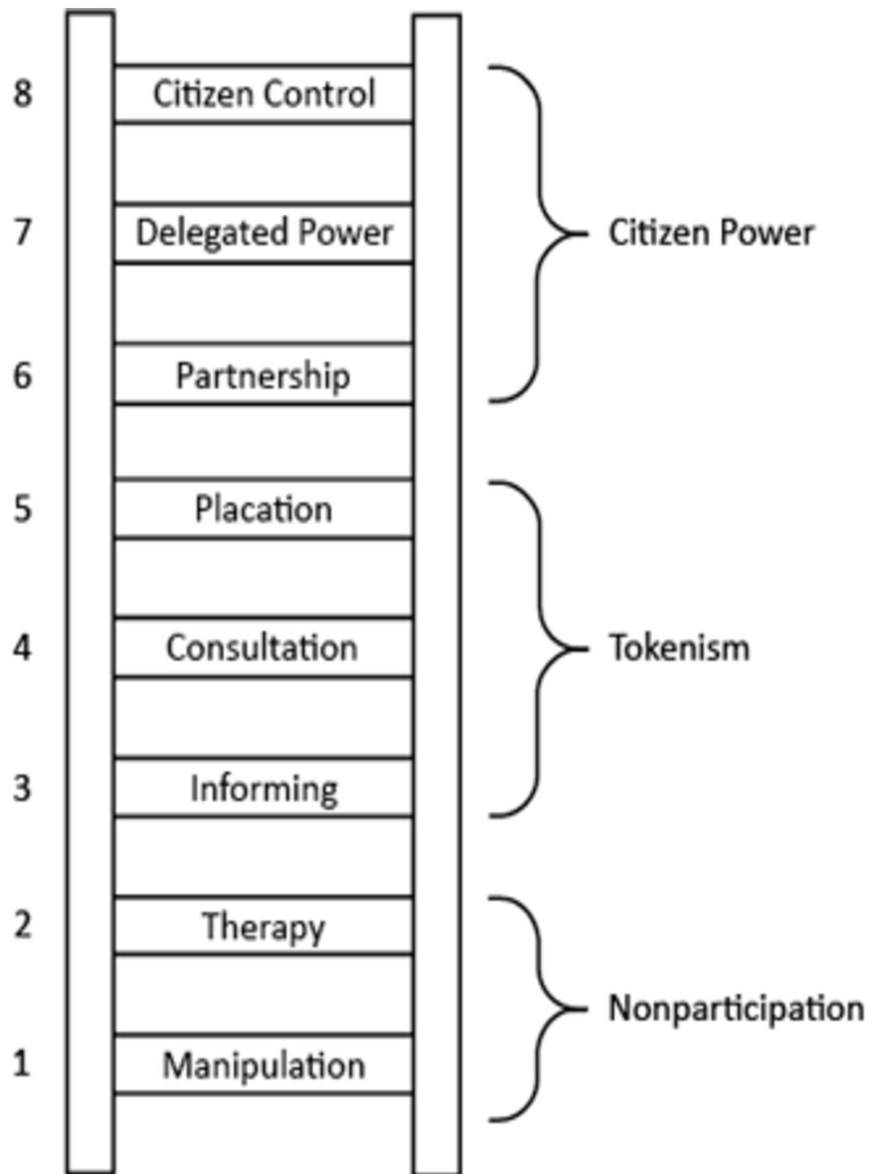
Thèmes	Critères d'évaluation	Note (0:non traité / 1: Sommaire / 2: Assez bien / 3: Suffisamment)	Coefficient de pondération	Note pondérée	OBSERVATIONS
Contexte général	1. Informations sur l'existence d'autres documents.	N.A	1	N.A	Ce critère n'est pas applicable étant donnée que le SCU est le premier et nouvel instrument de cohérence urbaine.
	2. Qualité de la vision stratégique adoptée	3	1	3	le SCU d'Oran fournit une vision stratégique, qui vise à coordonner les politiques de l'état, les programmes des collectivités locales et les actions des opérateurs privés
	3. Etat des lieux des projets urbains en cours	3	1	3	Présentation des projets d'aménagement en cours ainsi que les projets en projection dans le PAW (identique au SDAAM).
	4. Paysages	3	2	6	Ce caractère est suffisamment présenté par des cartes illustrant diverses composantes paysagères, ainsi que des photos et des tableaux (identique au SDAAM).
Ressources naturelles et biodiversité	5. Savoir et connaissance de la biodiversité	0	2	0	Sujet non traité
	6. Identification du patrimoine naturel	2	2	4	Présentation des espaces naturels (littoral, forêt, parcs urbains, espaces verts et plans d'eau)
	7. Présentation des espèces exotiques envahissantes (EEE)	0	3	0	Sujet non traité
	8. État des espaces protégés	2	3	6	Le SCU présente des cartes indiquant des zones agricoles à protéger, ainsi que des zones forestières et pastorales steppiques (qu'on retrouve sur le SDAAM).
	9. État des continuités écologiques	2	3	6	Le SSCU souhaite la protection et la valorisation des espaces vert, forêt et plans d'eau.

	10. Supports cartographiques de la biodiversité	2	3	6	Quelques cartes sont intégrées au SCU et qu'on retrouve sur le SDAAM
	11. Bilan des activités économiques	2	1	2	Moyennement présenté, le SCU identifie les pôles d'emplois, les pôles économiques et les grappes industriels sous forme de tableaux et de cartes.
	12. Perspectives liées à la création d'emplois	0	1	0	Aucune hypothèse - Sujet non traité
	13. Risque de pollution aux activités économiques	0	2	0	Sujet non traité
	14. Traitement des déchets de l'industrie	0	3	0	Sujet non traité
	15. Traitement de l'eau pour l'industrie	0	3	0	Sujet non traité
	16. État des activités agricoles	3	3	9	Suffisamment présenté. Il favorise une occupation optimale des terres en culture. Le SCU présente l'évolution de la superficie des terres en culture, la qualité des sols, le pourcentage d'emplois liés au secteur de l'agriculture, etc.
	17. Présentation des modes d'exploitation de l'agriculture	0	1	0	Sujet non traité
	18. Traitement des déchets agricoles	0	3	0	Sujet non traité
	19. Traitement de l'eau pour l'agriculture	0	3	0	Sujet non traité
	20. Secteur forestier	2	2	4	Une carte présente le couvert forestier du Grand Oran. Plusieurs données importantes sont présentées (identique au SDAAM).
	21. Activités touristiques et de loisirs	3	1	3	le document présente les principaux atouts et potentiels touristiques du Grand Oran (identique au SDAAM).
	22. Infrastructures touristiques et impacts sur l'environnement	0	3	0	Aucune orientation dans ce sens.
	23. Evolution de la population	3	1	3	Des statistiques démographique sous formes de tableau suffisamment représentées.
	24. Perspective d'évolution du nombre d'habitants	1	1	1	Le SCU prévoit la projection d'un programme de logement, sans citer le nombre d'habitant à accueillir
Economie et impacts sur l'environnement					
Urbanisme et impacts sur l'environnement					

ment	25. Secteur de l'Habitat	1	1	1	Moins représenté que sur le SDAAM, le SCU aborde ce paramètre sommairement.
	26. Etalement urbain	2	3	6	Le SCU vise la maîtrise de la croissance urbaine et la mise aux normes urbaines de la métropole régionale.
	27. Équipements et services publics	3	1	3	le champ demeure varié et concerne aussi bien le transport, l'habitat, les activités, les loisirs et l'environnement, dans leur dimension territoriale. Il s'intéresse, notamment, aux fonctions urbaines de toute l'aire métropolitaine
	28. Analyse de la consommation énergétique	0	2	0	Sujet non traité
	29. Bilan énergétique de l'habitat	0	3	0	Sujet non traité
	30. Éclairage public et impacts sur l'environnement	0	2	0	Sujet non traité
	31. l'eau comme ressource énergétique	0	2	0	Sujet non traité
	32. énergies renouvelables	0	3	0	Sujet non traité
	33. Secteur du transport	3	1	3	Le document propose de parachever certains tronçons du réseau routier afin d'assurer la mobilité des marchandises et la desserte des principaux pôles d'emplois métropolitains. Il propose aussi de développer une mobilité qui s'appuie sur le transport en commun et actif. Des cartes présentant différents réseaux (transport en commun, chemins de fer, ports, aéroports, réseau routier, vélo) sont présentées.
	34. Usage de la voiture personnelle	0	2	0	Sujet non traité
	35. Mobilité durable	0	3	0	Sujet non traité
	36. Evaluation des besoins en déplacements	0	3	0	Aucune enquête n'a été faite dans ce sens
	37. Déchets ménagers	0	1	0	Sujet non traité
	38. Modalité de collecte et de Traitement des déchets ménagers	0	2	0	Sujet non traité

	39. Pollution atmosphérique	0	2	0	Sujet non traité
	40. Changements climatiques	0	2	0	Sujet non traité
	41. Nuisances sonores	0	2	0	Sujet non traité
	42. Présentation du Réseau hydrologique	1	3	3	Sommairement présenté
	43. Pollution chimique des cours d'eau	0	3	0	Sujet non traité
	44. État des lieux des Zones humides	0	3	0	Sujet non traité
	45. Acteurs et Gestion de l'eau	2	2	4	Présentation sommaire sur la gestion de l'eau dans la wilaya d'Oran. (identique au SDAAM)
	46. Alimentation en eau potable	0	2	0	Sujet non traité
Eau	47. Modalités de Distribution et de traitement de l'eau potable	0	2	0	Sujet non traité
	48. Bilan de Consommation d'eau	0	2	0	Sujet non traité
	49. Habitats isolées	0	2	0	Sujet non traité
	50. Eaux pluviales	0	2	0	Sujet non traité
	51. Artificialisation et imperméabilisation des sols	0	3	0	Sujet non traité
Evaluation et Indicateurs de suivi	52. Evaluation et indicateurs de suivi	2	2	4	SCU propose l'élaboration d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation .
TOTAL				80/324	Représentation : 24,69% Critère N°1 (N.A) : (3 points) à déduire de la note globale de 327

Annexe 3 - L'échelle de la participation selon Sherry Arnstein (1969)



Annexe 4 - Questionnaires

ENTRETIEN LIBRE NON DIRECTIF :

Monsieur M.I, Gérant du Bureau d'étude d'architecture et d'urbanisme Eco-Concept, chargé de l'étude d'un POS – Commune de Mazagran Wilaya de Mostaganem.

Date d'entretien :

Phase de l'opération:

Ce dernier exprime librement le déroulement des phases 4, et 6, ainsi que les nombreuses séances de travail avec la DUAC.

QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES RESPONSABLES DES COLLECTIVITÉS

Les questions sont souvent directes mais parfois ouvertes lorsque cela nécessite des explications ou des opinions.

Les personnes questionnées :

Monsieur B.M, Chef de service à la direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction de la wilaya de Mostaganem.

Monsieur A.H, le vice président de l'assemblée populaire communale de Mostaganem.

Monsieur H.M, le vice président de l'assemblée populaire de la wilaya de Mostaganem.

Monsieur B. A, Chef de service de l'administration et des moyens de la direction des équipements publics de la wilaya de Mostaganem.

QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES ASSOCIATIONS/ COMITÉS DES QUARTIERS

Les questions sont souvent directes mais parfois ouvertes lorsque cela nécessite des explications ou des opinions.

Les personnes questionnées :

Monsieur S.A, Architecte membre de l'association du renouveau et la promotion de Mostaganem. (Patrimoine/Urbanisme/Développement durable)

Monsieur B.A, membre de la Fondation Djanatu al-Arif (Social, Environnement et développement durable)

Monsieur M.K, membre de l'association de Sidi El Majdoub Mostaganem (Littoral, Environnement)

Monsieur B.M, membre de l'association de la protection de l'environnement et du développement durable de la wilaya de Mostaganem. (Environnement et développement durable)

Monsieur A.B, membre du CLOA Mostaganem (Conseil local de l'ordre des architectes)

Quelques présidents des comités des quartiers de la ville de Mostaganem (*Nombre : 06*).

QUESTIONNAIRE : Destiné au responsable des collectivités

Date :

Organisme :

Existe-t-il dans votre organisme des dispositifs de démocratie participative destinés à orienter les décisions en matière de projet urbain ?

a. OUI b. NON

Existe-t-il au sein de vos services une personne responsable de l'accès à l'information relative aux projets de la ville ?

a. OUI b. NON

Existe-t-il au sein de vos services une personne responsable de l'accès aux documents graphiques et administratifs ?

a. OUI b. NON

Existe-t-il au sein de vos services une personne en charge de coordonner la participation habitante ?

a. OUI b. NON

Avez vous un outil numérique (Site, réseaux sociaux, Facebook, Forum) qui permet d'être en relation avec le citoyen ?

a. OUI b. NON

Si Oui, Quel genre de publication qui pourrait intéresser le citoyen ? (question ouverte)

Avez vous déjà fait appel aux citoyens / associations à participer à des séances de concertation ?

a. OUI b. NON

Si non Pourquoi ? (question ouverte)

Si oui, Comment sont intégrés les avis citoyens / associations dans la construction du projet ? (question ouverte)

Est-ce qu'un compte rendu des débats est transmis aux participants ?

a. OUI b. NON

Si oui, le document est-il accessible sur votre plateforme numérique ou réseau social ?

a. OUI b. NON

Annexe 5 - Extrait d'une convention de POS indiquant les institutions concernées lors des différentes phases d'élaboration

Source : BET Eco-Concept

- ARTICLE-1.5: OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE :

Le maitre d'ouvrage devra mettre a la disposition du maitre d'œuvre avant le démarrage de chaque étude tous les documents graphiques et écrits en sa possession notamment :

-Les documents d'instruments d'urbanisme « PDAU POS » plans des masses disponibles des logements existants et des projets d'infrastructures externes prévus

-Le maitre d'ouvrage communiquera a temps le maitre d'œuvre tous les renseignements en sa possession qui pourraient influencer d'une manière ou d'une autre l'aménagements en cours et notamment les demandes de permis de construire les affectations de terrains et autres

-Si ces informations ou documents sont incomplets ou jugées insuffisants par lui, le maitre d'œuvre prendra toutes les dispositions voulus pour les compléter ou les préciser, particulièrement en ce qui concerne les travaux topographiques a l'exclusion des études du sol dont le financement ne figure pas dans le présent contrat.

-Par ailleurs le maitre d'ouvrage facilitera la tache au maitre d'œuvre et organisera autant que nécessaire des séances de travail (réunions, discussions et visites ordonnées par le maitre d'ouvrage ou toute autre instance compétente concernant l'aménagement en cours et futur

Conformément a l'article 08 du décret n° 91-178 du 28 mai 1991 le maitre d'ouvrage devra organiser périodiquement des séances de concertations il sera constamment associé a l'élaboration des diverses phases du POS et le maitre d'œuvre travaillera en étroite collaboration avec les services publics ou institutions concernées. Sont obligatoirement concernées :

a) Au titre des administrations publics les services de l'état chargé au niveau de la wilaya :

- De l'urbanisme
- De l'agriculture
- De la régulation économique
- De l'hydraulique
- Des travaux publics
- Des transports
- Des monuments et sites
- Des postes et télécommunications

b) Au titre des organismes et services publics ceux chargés au niveau local :

- De la distribution d'énergie
- Des transports
- De la distribution de l'eau

Et tout autre service concerné par l'étude et son approbation

Annexe 6 - Orientations des différents acteurs lors d'une présentation de la deuxième phase d'un POS

FICHE D'OBSERVATION

Orientations et recommandation des Acteurs

Séance du : 14/02/2018 (Phase II)

Heure début:10h - Heure Fin : 12h30

Observateur : Lyazid Hadj-Smaha

Acteur Observé : Habitants

Nombre de représentant de l'acteur observé : 02

Projet : Etude du Plan d'Occupation de Sol

LOCALITE : POLE D'EXCELLENCE 2EME TRANCHE -COMMUNE DE MAZAGRAN- DAIRA DE HASSI MAMECHE - WILAYA DE MOSTAGANEM

Maitre d'ouvrage : Le ministre de l'habitat représenté par le directeur de l'urbanisme de l'architecture et de la construction (DUAC)

Maitre d'oeuvre : BET Eco-Concept

Orientations des habitants :

- Mise en place des terrains de foot.
- Mise en place des aires de jeux pour enfants
- Prévoir une école primaire.
- Problème de parking.
- Nettoyage du quartier et peinture dans un autre quartier (Hors sujet)
- Problème de sécurité (Agression, vol, dealers,..) (Hors sujet)

Note : Beaucoup de discussion hors sujet (problématiques sociales).

FICHE D'OBSERVATION

Orientations et recommandation des Acteurs

Séance du : 14/02/2018 (Phase II)

Heure début:10h - Heure Fin : 12h30

Observateur : Lyazid Hadj-Smaha

Acteur Observé : (APC, DUAC, DL, DRE, DTP, DSA, DE, DT)

Nombre de représentant de l'acteur observé : 05

Projet : Etude du Plan d'Occupation de Sol

LOCALITE : POLE D'EXCELLENCE 2EME TRANCHE -COMMUNE DE MAZAGRAN- DAIRA DE HASSI MAMECHE - WILAYA DE MOSTAGANEM

Maitre d'ouvrage : Le ministre de l'habitat représenté par le directeur de l'urbanisme de l'architecture et de la construction (DUAC)

Maitre d'oeuvre : BET Eco-Concept

Orientations Elus APC :

- Réserve sur le nombre de logement.
- Réserve sur le type d'équipement proposé.
- Prévoir des espaces publics et espaces vert.
- Le délai d'exécution

Orientations DUAC :

- Réserve sur le nombre de logement.
- Réserve sur le type d'équipement proposé.
- Réserve sur la largeur des voiries.
- Le délai d'exécution

Orientations DSA :

- Demande à revoir le statut juridique des terrains.
- Remet en cause l'étude dans sa globalité à cause des terres agricoles qui représentent plus de 75% du territoire.

Orientations DL, DRE, DT, DTP, DE, Protection Civile :

Rien à dire, ou bien les mêmes réserves évoquées par les autres acteurs.

FICHE D'OBSERVATION

Orientations et recommandation des Acteurs

Séance du : 14/02/2018 (Phase II)
Heure début: 10h - Heure Fin : 12h30
Observateur : Lyazid Hadj-Smaha

Acteur Observé : Groupes sociaux (Moujahidin, Fils de Marthys, Notables, association, Promoteur Privé)

Nombre de représentant de l'acteur observé : 05

Projet : Etude du Plan d'Occupation de Sol

LOCALITE : POLE D'EXCELLENCE 2EME TRANCHE -COMMUNE DE MAZAGRAN- DAIRA DE HASSI MAMECHE - WILAYA DE MOSTAGANEM

Maitre d'ouvrage : Le ministre de l'habitat représenté par le directeur de l'urbanisme de l'architecture et de la construction (DUAC)

Maitre d'oeuvre : BET Eco-Concept

Orientations Moujahidins: Absent.

Orientations Fils de Marthys : Absent.

Orientations Notables: 02 représentants

- Prévoir des espaces publics avec point d'eau.
- Prévoir des espaces vert avec mobiliers urbains.
- Réflexion a propos des sujets de tourisme (Hors sujet)
- Réflexion à propos des sujets de sécurité (Hors sujet)

Note : beaucoup de discussion hors sujet. - Tension avec le promoteur.

Remarques Associations : 01 représentant

- Critique général du Bureau d'Étude et non pas sur le contenu. « avez vous déjà conçu des POS auparavant ? des Urbanistes dans votre bureau ? Avez vous fait une étude sociologique ? Etude historique ? »
- Le représentant de cette association à présenter un bref historique du territoire et a demandé au BET de prendre en considération ce paramètre sans détailler plus ces orientation.

Note : Personne très vaniteuse

Orientations Promoteur privé : 02 représentants d'un même promoteur

- Densité des Logements et élévation des hauteurs.

Note : Ce promoteur ne pense qu'à son intérêt.- Tension avec un représentant des notables

Extrait d'un échange entre un Responsable de la DUAC de la wilaya de Mostaganem et le BET Eco-Concept chargé de l'étude du POS :

Séance du : 03/09/2018 (Phase V)
Heure début: 9h30 - Heure Fin : 10h30
Observateur : Lyazid Hadj-Smaha

Projet : Etude du Plan d'Occupation de Sol

LOCALITE : POLE D'EXCELLENCE 2EME TRANCHE -COMMUNE DE MAZAGRAN- DAIRA DE HASSI MAMECHE - WILAYA DE MOSTAGANEM

Maitre d'ouvrage : Le ministre de l'habitat représenté par le directeur de l'urbanisme de l'architecture et de la construction (DUAC)

Maitre d'oeuvre : BET Eco-Concept

Exemple rétroactive Positive

DUAC : « Je préfère réduire la surface de cette placette, et de cette aire de jeux et on pourra projeter un groupe scolaire ici ».

BET : « C'est la seule placette, les gens ont besoin d'un espace public ».

DUAC : « Oui mais nous avons déjà un manque de groupe scolaire, le Wali en a parlé»

BET : « C'est les recommandations de l'APC, et du comité des quartier, prévoir une aire de jeux et une placette »

DUAC : « leurs recommandations ne sont que des formalités, nous avons une pression sur les équipements scolaires » (*il sous tend également que c'est lui qui va le payer et non pas les autres*)

Exemple rétroactive Négative

DUAC : «Tu peux aller encore en hauteur dans cette zone»

BET : « OK pas de problème »

DUAC : « Nous n'avons pas besoin de tous ces parkings » (*hachures sur plan*)

BET : « OK pas de problème »

DUAC : « C'est quoi ça ? »

BET : « Un espace Vert »

DUAC : « enlève moi ça ! » (*en dialecte*)

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES,
FORMATIONS ET PARTICIPATIONS
SCIENTIFIQUES**

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Mars 2020- Ce jour :

Chargé d'étude au BE d'exécution – Altempo- Groupe ALGECO – Colmar- France.

Principales missions :

- Définition des besoins et cahier des charges techniques dans des domaines variés du bâtiment afin de consulter fournisseurs et sous-traitant ;
- Réalisation des documents d'exécution et de fabrication ;
- Garant de la mise au point technique du projet (exécution et fabrication) ;
- Pilotage des études faites par des bureaux d'études extérieurs ;
- Participation au suivi budgétaire des affaires en relation avec le chargé d'affaires.

2012- 2020 :

Architecte - Chef de projet à la Direction des Équipements Publics -Wilaya de Mostaganem (Collectivité territoriale-Algérie).

Principales missions :

- Montage et suivi d'opération ;
- Management de projet en maîtrise d'ouvrage ;
- Organisation des concours d'architecture ;
- Pilotage, suivi des études et des travaux ;
- Contrôle construction sécurité ;
- Conformité aux plans ;
- Réception d'ouvrage.

2014-2020 :

Membre du jury permanent pour le choix de la maîtrise d'œuvre à la Direction des équipements publics Wilaya de Mostaganem – Algérie.

2014-2016 : Fondateur et Président d'association « Environnement et société durable » ESD Mostaganem – Algérie.

2015- Ce Jour : Architecte Associé (Bureau d'études) – Wilaya de Mostaganem- Algérie

2013 : Inscription au tableau national des Architectes (Serment) – Constantine - Algérie

ETUDES ET FORMATIONS

2017- 2022 :

Doctorant en Sciences de l'information et de la communication. Laboratoire LARSH/ Département DeVisu, Université Polytechnique Hauts-de France- Valenciennes.

Thèse : Processus communicationnels et pratiques collaboratives pour un urbanisme durable. Sous la direction du Pr. Hafida BOULEKBACHE-MAZOUZ, et Dr-HDR. Smail KHAINNAR.

2016 :

Lauréat du concours de doctorat 3^{ème} cycle en Géographie et Aménagement du territoire, Université d'Oran 2.

2014-2015 :

Diplôme de Master Recherche option Aménagement et Géographie spécialité Géographie sociale et politique territoriale de développement durable - Université du Maine- Le Mans (France)

2006-2011 :

Études supérieures d'architecture – Diplôme d'architecte d'état. Université de Mostaganem UMAB- Algérie

COMMUNICATIONS ORALES :

The 1st Springer Euro- Mediterranean Conference for Environmental Integration (EMCEI-2017) Oral communication: The communication process for a sustainable urbanism in Algeria - Sousse, Tunisia on 22 – 25 November 2017

Colloque international portant sur 'La ville méditerranéenne entre passé et avenir'- Communication présentée : La promotion du tourisme balnéaire dans l'Ouest Algérien: entre Attractivité touristique et fragilité des écosystèmes (21 octobre 2019 - 22 octobre 2019) AISLF - centre George chevrier UMR7366 CNRS - Département d'architecture & génie civil- UMAB Mostaganem- Algérie.

Septième journées géographiques Algérienne - Communication présentée : Les villes intermédiaires dans le Nord-Ouest Algérien : Identification et Typologie fonctionnelle (02 mars 2020 - 3 mars 2020) Laboratoire EGEAT- Université d'Oran 2 - Oran- Algérie

ARTICLES SCIENTIFIQUES PUBLIÉS:

Hadj-Smaha L. (2018) The Communication Process for a Sustainable Urbanism in Algeria. In: Kallel A., Ksibi M., Ben Dhia H., Khélifi N. (eds) Recent Advances in Environmental Science from the Euro-Mediterranean and Surrounding Regions. EMCEI 2017. Advances in Science, Technology & Innovation (IEREK Interdisciplinary Series for Sustainable Development). Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-70548-4_304 -Publisher Name Springer,

ARTICLES SCIENTIFIQUES SOUMIS POUR PUBLICATION :

HADJ-SMAHA L & BOULEKBACHE-MAZOUZ H. (2023) Pratiques collaboratives et conflits inter-acteurs dans la démarche urbaine : une expérimentation du cas Algérien.

HADJ-SMAHA L. (2023) Promotion of seaside tourism in Western Algeria: between tourist attraction and fragility of coastal-ecosystems.

HADJ-SMAHA L. (2023) Towards a functional typology of intermediate cities in the Algerian northwest.